









MÉMOIRES

DU

ROI JOSEPH

—

TOME X

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

ROI JOSEPH

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE

PAR A. DU CASSE

AIDE DE CAMP DE S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON

TOME DIXIÈME

La figure de Joseph était gracieuse, et ses manières élégantes...... Aux habitudes de sa vie, et à la manière dont il tenait sa cour, on l'eût pris pour un Roi des anciennes races ; mais sa conversation méthodique et riche d'observations indiquait une habitude de la parole et une connaissance des hommes qui ne s'acquièrent qu'au sein de l'égalité.

Le général Foy.

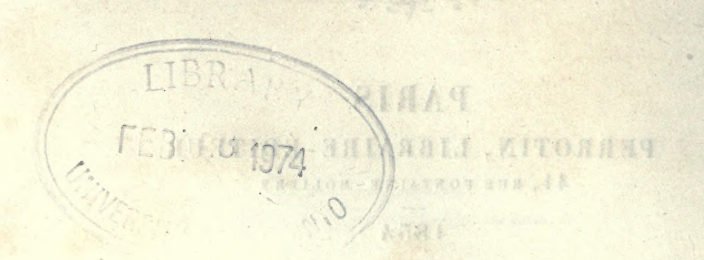


PARIS

PERROTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

41, RUE FONTAINE-MOLIÈRE

1854



MÉMOIRES

ET CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET MILITAIRE

DU

ROI JOSEPH

FRANCE

1814

Lettre du roi Joseph à l'Empereur (décembre 1813). — Réponse de Napoléon. — L'Empereur se rend à l'armée à Châlons (25 janvier 1814). — Combat de Saint-Dizier (27 janvier); — de Brienne (29). — Bataille de la Rothière (1er février). — Marche de Napoléon sur Troyes (5 et 6); — sur Nogent (7). — Son départ de Nogent (9). — Opération contre l'armée de Silésie. — Combat de Champ-Aubert (10). — Bataille de Montmirail (11). — Combat de Château-Thierry (12); — de Vauchamps (14). — Prise de Soissons par les alliés (14). — Opérations de Schwarzemberg sur la Seine. — Retraite des maréchaux sur l'Yères (14 et 15). — Napoléon revient sur l'Yères (16). — Combat de Mormans (17) — Bataille de Montereau (18). — Marche sur Troyes (les 19, 20 et 21). — Combat de Méry-sur-Seine (22). — L'Empereur entre à Troyes (23). —

Nouvelle marche de Blücher vers le nord ; il passe l'Aube (25), la Marne (28). — Combat de Gué-à-Trême (28 février) ; — sur l'Ourcq (1er mars). — Arrivée de Napoléon à la Ferté-sous-Jouarre (2 mars). — Prise de Soissons par les Russes (3). — Attaque de Soissons par les Français (4). — Passage de l'Aisne par Napoléon (6). — Combat de Craonnelles (6). — Bataille de Craonne (7) ; — de Laon (9 et 10). — Combat de Reims (13). — Napoléon revient contre Schwartzemberg : bataille d'Arcis-sur-Aube (20 et 21). — Napoléon se porte sur Vitry et Saint-Dizier. — Les alliés opèrent la jonction de leurs armées (23). — Leur marche sur Paris. — Bataille de la Fère-Champenoise (25). — Bataille de Paris (30 mars). — Réflexions. — Lettres de Joseph et de Napoléon relatives à l'évacuation de Paris.

A peine rendu à la douce vie de famille qu'il affectionnait par-dessus tout, Joseph comprit que l'envahissement du sol de la patrie par les armées étrangères ne lui permettait pas de rester inutilement à Mortefontaine. Il était l'homme dans lequel Napoléon avait le plus de confiance. L'Empereur allait se mettre bientôt à la tête des armées ; un prince sur lequel on pût compter pour le roi de Rome et pour l'Impératrice donnait une grande sécurité au chef de la dynastie napoléonienne : l'ancien roi d'Espagne n'hésita pas à offrir ses services ; il écrivit à son frère, le 29 décembre 1813 :

« Sire, la violation du territoire suisse a ouvert la France à l'ennemi.

Dans de pareilles circonstances, je désire que Votre Majesté soit convaincue que mon cœur est tout français. Ramené en France par les événements, je serais heureux de pouvoir lui être de quelque utilité, et suis prêt à tout entreprendre pour lui prouver mon dévouement.

Je sais aussi, Sire, ce que je dois à l'Espagne ; je

vois mes devoirs, et désire les remplir tous. Je ne connais de droits que pour les sacrifier au bien général de l'humanité : heureux si, par leur sacrifice, je puis contribuer à la pacification de l'Europe !

Je désire que Votre Majesté trouve bon de charger un de ses ministres de s'entendre sur cet objet avec M. le duc de Santa-Fé, mon ministre des affaires étrangères. »

« Mon frère, lui répondit l'Empereur, j'ai reçu votre lettre du 29 décembre. Il y a trop d'esprit pour la position où je me trouve. Voici en deux mots la question : La France est envahie, l'Europe tout en armes contre la France, mais surtout contre moi. Vous n'êtes plus roi d'Espagne. Je ne veux pas l'Espagne pour moi, ni je n'en veux pas disposer ; mais je ne veux plus me mêler des affaires de ce pays que pour y vivre en paix et rendre mon armée disponible. Que voulez-vous faire ? Voulez-vous, comme prince français, venir vous ranger auprès du trône ? Vous avez mon amitié, votre apanage, et serez mon sujet, en votre qualité de prince du sang. Il faut alors faire comme moi, avouer votre rôle : m'écrire une lettre simple que je puisse imprimer, recevoir toutes les autorités, et vous montrer zélé pour moi et pour le roi de Rome, et ami de la régence de l'Impératrice. Cela ne vous est-il pas possible ? N'avez-vous pas assez de bon jugement pour cela ? Il faut vous retirer à quarante lieues de Paris, dans un château de province, obscurément : vous y vivrez tranquille, si je vis ; vous y serez tué ou arrêté, si je meurs. Vous serez inutile à moi, à la famille, à vos

filles, à la France; mais vous ne me serez pas nuisible et ne me gênerez pas. Choisissez promptement, et prenez votre parti. »

Cette lettre était rude. Toutefois Joseph ne pouvait hésiter sur le parti qu'il avait à prendre; et à peine eut-il accepté, dans l'intérêt de la France et de la famille, la position qui lui était faite, que Napoléon lui rendit son affection tout entière.

Alors commença entre les deux frères, pendant toute cette courte et mémorable campagne de France, lutte suprême du génie contre la force matérielle, une correspondance des plus importantes et des plus instructives, correspondance qui changera sur cette période historique bien des idées, déjà presque admises en principe (1).

Après la violation de la neutralité de la Suisse, le passage du Rhin par les armées alliées (du 21 décembre 1813 au 1er janvier 1814); après la retraite forcée des faibles corps des maréchaux, la guerre se trouva portée dans les bassins de l'Aube, de la Seine, et de la Marne.

(1) Afin de laisser aux documents historiques le plus de place possible, nous ne ferons qu'un très-court exposé des opérations de la campagne, nous bornant à suivre, pour ainsi dire pas à pas, jour par jour, la marche de Napoléon sur le théâtre de la guerre. Les lettres des deux frères en apprendront plus que ne pourraient le faire les dissertations les plus éloquentes.

Nous rappellerons à nos lecteurs qu'il se trouve malheureusement dans les lettres originales quelques mots, quelques phrases effacées, et qui font de légères lacunes. Nous n'avons pas voulu essayer de les rétablir.

On n'a pas oublié que cette curieuse correspondance resta ensevelie dans la terre pendant plusieurs années, après 1814.

Le 25 janvier, Napoléon se rendit à Châlons pour prendre lui-même le commandement, laissant à son frère Joseph, installé au Luxembourg avec le titre de son lieutenant général, des instructions très-détaillées (1).

L'Empereur ayant appris que l'armée prussienne dite *de Silésie*, commandée par Blücher, cherchait à se réunir à la grande armée du généralissime prince de Schwartzemberg sur la Marne, voulut tenter d'attaquer la première pendant sa marche de flanc, afin de la rejeter sur la Moselle ; combinaison dont le succès eût ramené l'ennemi sur le Rhin.

Les trois corps de Ney, Marmont et Victor, formant ensemble 28 mille hommes, couvraient à Vitry la vallée de la Marne. Napoléon les rejoignit le 26 dans cette ville; mais les deux armées de Blücher et de Schwartzemberg avaient presque opéré déjà leur réunion. Elles s'étendaient de Bar-sur-Ornain à Bar-sur-Aube, occupant Saint-Dizier, Vassy, Joinville et Doulevent. Les troupes de Blücher étaient partie à Bar-sur-Ornain, partie à Vassy, reliées à Saint-Dizier (route de Châlons-sur-Marne) par le corps de Lanskoi. Ce dernier, attaqué par Napoléon le 27, se replia sur Joinville, au moment même où les deux généraux Sacken et Alsufief prolongeaient leur mouvement en avant sur Brienne. Or, comme Mortier avait pris position à Troyes, il s'ensuivit que, par le double mouvement de Blücher sur Brienne et de Napoléon sur Saint-Dizier, les deux armées

(1) Note A.

prussienne et française étaient l'une et l'autre coupées en deux parties.

En continuant son mouvement offensif, l'Empereur pouvait rejeter sur les places fortes les corps en marche pour rallier la grande armée alliée; mais il n'eût obtenu qu'un succès partiel, et Mortier eût été compromis. Il se décide à changer sa ligne d'opération : tandis que Macdonald court à Châlons pour maintenir York, lui, masque son mouvement en détachant Marmont sur la route de Joinville, se jette avec Victor, Ney et Oudinot dans la traverse de Montierender, pour gagner la chaussée de Brienne, s'assurer du pont de Lesmont, et rallier Mortier. Le 29, il débouche au point du jour sur Brienne, et livre aux Prussiens la bataille de ce nom. Après une lutte acharnée, Blücher se retire sur Trannes (route de Bar-sur-Aube). Napoléon avait à rallier à droite Marmont, à gauche Mortier. Étant parvenu, le 31, à opérer la réunion de toutes ses forces, il donne, le 1er février, la bataille de la Rothière, à la suite de laquelle il se replie en bon ordre par le pont de Lesmont sur Troyes, tandis que Marmont gagne Arcis-sur-Aube.

Le 6 février, après avoir accordé trois jours de repos à ses troupes, Napoléon se replie jusqu'à Nogent. Là, il se décide à une manœuvre de la plus incroyable audace : sachant que Blücher s'est détaché de Schwartzemberg pour remonter au nord vers Châlons-sur-Marne, afin d'écraser Macdonald et envelopper la petite armée française, il donne l'ordre à Victor, renforcé de la réserve de Paris, et à

Oudinot, de contenir les Autrichiens; à Allix, de tenir à Sens; à Pajol et à Montbrun, de défendre Fontainebleau; puis, avec sa garde et 17 à 18 mille hommes de Marmont, Ney et Mortier, il se hâte de gagner Sézanne, où il arrive le 10 au matin. Il trouve les corps de l'armée de Silésie en marche et séparés; il les attaque et les écrase successivement, renouvelant ainsi, avec une armée, le combat individuel des Horaces et des Curiaces. Sacken était à la Ferté-sous-Jouarre, en face de Macdonald en retraite depuis Châlons; York à Château-Thierry; Alsufief avait fait halte à Champ-Aubert; Blücher était à Vertus. Le 10, Napoléon, après avoir surmonté des difficultés de marche inouïes, aborde Alsufief à Champ-Aubert, le fait prisonnier, et anéantit ses troupes. Blücher, stupéfait à cette nouvelle, envoie à Sacken et à York l'ordre de se réunir à Montmirail, et lui-même se porte à Fère-Champenoise. Napoléon se jette sur eux : le 11, il écrase Sacken à Montmirail; le 12, York à Château-Thierry; le 14, Blücher lui-même à Vauchamps : en sorte qu'en quatre jours l'armée de Silésie tout entière se trouvait presque détruite par un admirable mouvement stratégique.

Malheureusement la marche des corps de Bernadotte sur la vallée de l'Oise, la prise d'Avesnes, de Laon et de Soissons, vint modifier le résultat de ces glorieuses affaires. Mortier est obligé d'abandonner la poursuite des lieutenants de Blücher, pour couvrir à Villers-Coterets la route de Soissons à Paris. Wintzingerode enlève Reims, et Napoléon doit se porter

contre Schwartzemberg, qui marche sur la capitale par les vallées de la Marne et de l'Yonne.

La nombreuse armée de Schwartzemberg s'étant mise en mouvement de Troyes sur Nogent, parvint à replier Victor sur la forêt de Sordun, et à s'emparer de Nogent, après de beaux combats soutenus les 10 et 11 février dans cette ville par le général Bourmont. La gauche des alliés occupe Bray (le 11), Sens (le 12); mais le généralissime, apprenant le désastre de Blücher, suspend le mouvement sur l'Yonne, afin de s'interposer par sa droite entre Victor et l'Empereur. Wittgenstein passe la Seine à Pont, arrive à Villanoxe pour tourner la forêt de Sordun. Le 13, de Wrède livre un combat, à Cuturelles, au corps d'Oudinot. Les généraux Allix, Pactod et Pajol, ne pouvant plus tenir à Montereau, où ils avaient concentré leurs forces, font sauter le pont et se replient sur le Châtelet, couvert par les bois de Valence. La rive droite de la Seine étant tout à fait libre, deux corps ennemis s'étendent jusqu'à Fontainebleau, Hardigg et Bianchi; et deux autres, Giulay et Wurtemberg, s'établissent à Montereau. Les Français se retirent derrière la petite rivière d'Yères. Paris se trouve sérieusement menacé. On était au 14 février. Napoléon, à la nouvelle de ces opérations de l'ennemi, dirige Macdonald de Meaux sur Brie-Comte-Robert; lui-même finit d'écraser les corps de l'armée de Silésie, puis il revient à Guignes (sur l'Yères).

Les armées belligérantes étaient donc, à cette époque, dans la situation suivante : Blücher en pleine

retraite sur Châlons, observé par Marmont; Wittgenstein, avec 24 mille hommes, à Nangis; de Wrède, avec 25 mille, à Donnemarie; le prince de Wurtemberg à Montereau, poussant des partis jusqu'à Melun; Bianchi à Moret, Hardigg à Fontainebleau, Schwartzemberg, avec le reste de la grande armée alliée, entre la Seine et l'Yonne. De notre côté, Oudinot, Victor et Macdonald, sur l'Yères, la droite à Mormans; Napoléon, avec sa garde et Ney, en marche pour se porter dans le bassin de la Seine. Les forces du généralissime, divisées par deux cours d'eau en trois parties inégales, donnaient prise sur elles; l'Empereur en profite. Ayant concentré, le 16, 60 mille hommes sur la route de Nangis, il livre le combat de Mormans (le 17), la bataille de Montereau (le 18), et marche sur Troyes, où il pénètre le 23, après avoir soutenu le 22, à Méry-sur-Seine, un combat acharné contre l'armée de Silésie, réorganisée et rentrée en ligne avec 40 mille hommes.

Une circonstance heureuse pouvait en cet instant changer totalement la face des choses: le duc de Castiglione, ayant réussi à organiser à Lyon une armée imposante, ayant reçu de belles troupes d'Espagne, venait enfin de se décider à obéir aux ordres réitérés de l'Empereur. Il était en pleine marche sur Genève, secondé d'une manière brillante par les troupes de Marchand, qui opéraient sur sa droite en Savoie. Les alliés, effrayés des progrès du maréchal, avaient évacué Troyes, et, après un grand conseil de guerre, n'étaient pas éloignés de

se retirer sur le Rhin. Malheureusement Augereau ne fit pas son devoir, et les alliés, rassurés de ce côté, reprirent de nouveau leurs projets sur Paris.

Blücher, de son côté, remonte vers la Marne, plutôt dans l'espoir d'occuper Paris avant les Autrichiens, que pour faire une diversion favorable à ses alliés. Après avoir envoyé à Wintzingerode l'ordre de retourner à Reims et de s'assurer de la ligne de l'Oise, il passe l'Aube sur trois points, replie Marmont sur Sézanne, la Ferté-Gaucher et la Ferté-sous-Jouarre, où ce dernier est rallié par le duc de Trévise; puis il divise ses forces en deux parties. Kleist et York s'attachent, à droite, à retenir le duc de Raguse à la Ferté-sous-Jouarre; Sacken et Langeron cherchent à enlever les ponts de Nanteuil et de Trilport. Mais ces deux ponts sont détruits par les maréchaux. Blücher jette alors un pont à Sameron, et s'avance au delà de la Marne le 28 février. Il livre, ce même jour, le combat de Gué-à-Trême; le 1er mars, un second combat sur l'Ourcq. L'Empereur cependant, informé de la marche de l'armée de Silésie, s'élance par la traverse d'Herbisse à Sézanne, et arrive le 2 à la Ferté-sous-Jouarre. Il fait rétablir le pont, et poursuit l'ennemi l'épée dans les reins. C'en était fait des Prussiens, si Soissons tenait un jour : malheureusement le général Moreau, qui y commande, a la sottise de rendre la place le 3, en stipulant pour condition les honneurs de la guerre. Pour la seconde fois, cette ville, en se laissant prendre par les alliés, les sauvait d'un désastre. Napoléon, indigné, se place entre Reims, qui avait

été occupé le 5 par le général Corbineau, et Blücher en pleine retraite sur Craonne. Il franchit l'Aisne le 5, livre le 6 le combat de Craonnelles, le 7 la bataille de Craonne, les 9 et 10 celle de Laon, revient le 13 sur Reims, qui avait été réoccupé par les Russes aux ordres du général de Saint-Priest, et s'en empare de nouveau.

Mais, tandis qu'il s'acharne contre l'armée de Silésie, celle de Schwartzemberg se remet de la stupéfaction qu'elle a éprouvée par suite des coups multipliés qui lui ont été portés dans les derniers jours du mois précédent. Se voyant débarrassé de son redoutable ennemi, le généralissime dispose d'une partie de ses forces pour refouler Augereau; puis il replie Oudinot, Gérard et Macdonald sur Troyes, après plusieurs combats meurtriers. Le 14 mars, les alliés franchissent la Seine, après être restés dix jours inactifs, attendant que Saint-Priest se fût établi solidement à Reims pour interdire à l'Empereur le retour sur Épernay et Châlons.

Schwartzemberg, apprenant le désastre de Saint-Priest, l'arrivée de la tête de colonne de l'armée française à Épernay et Châlons, rappelle toutes ses forces, les échelonne sur l'Aube, laissant seulement quelques postes sur la Seine et sur l'Yonne. Sa circonspection et celle de Blücher, qui s'était concentré de nouveau autour de Laon, précipitent le dénoûment de la campagne. Napoléon veut saisir le moment favorable pour opérer contre Schwartzemberg; il évacue Reims, confiant aux ducs de Raguse et de Trévise le soin de maintenir

l'armée de Silésie ; et, avec les 16 mille soldats d'élite qui lui restent, il s'élance sur Arcis, sur Plancy, pénètre à Méry, à Troyes, où il voit disparaître l'extrême arrière-garde de l'ennemi. Il ne peut l'atteindre, et lui prend seulement un équipage de pont. L'Empereur se détermine à marcher parallèlement à l'armée ennemie, pour la culbuter si elle y donne prise; il s'avance de Plancy à Arcis-sur-Aube. Les 20 et 21, il se trouve tout à coup avec 30 mille hommes en face des 100 mille de Schwartzemberg, qui avait opéré une contre-marche. La disproportion était trop grande : il passe l'Aube, brûle les ponts et gagne Vitry, espérant attirer à lui la principale armée des alliés. Un instant les souverains hésitent à abandonner le bassin de la Seine; mais l'empereur Alexandre se décide à essayer une tentative sur Paris. Tandis qu'un seul corps masque ce mouvement sur la capitale, tandis que Napoléon s'enfonce vers l'est, Blücher et Schwartzemberg opèrent leur jonction le 23, écrasent à la Fère-Champenoise, le 25, les faibles corps de Marmont et de Mortier, et s'avancent, le 28, jusqu'à Claye et Villeparisis.

Le 29, ils sont avec leurs masses sous Paris, qui a pour défenseurs les deux corps des ducs de Raguse et de Trévise, réduits à 16 ou 17 mille combattants, quelques milliers de gardes nationaux mal armés, quelques batteries servies par les élèves des écoles et les invalides, et enfin quelques centaines de soldats, restes des cadres organisés par le général Ornano et non encore dirigés sur l'armée active.

Le 29 mars, on résolut à Paris de réunir un conseil privé, qui fut composé des grands dignitaires, des ministres, des présidents des sections du conseil d'État et du président du sénat. Il s'assembla sous la présidence de la régente; les lettres de l'Empereur ne furent pas communiquées immédiatement au conseil, pour servir de texte à sa délibération : on posa seulement la question de savoir si l'Impératrice devait quitter Paris, ou y rester avec son fils. La majorité des membres du conseil, entre autres le comte Boulay (de la Meurthe), était d'avis que l'Impératrice ne devait point quitter Paris; que sa présence rassurerait la capitale et imposerait aux étrangers. M. Boulay développa son opinion, et la soutint avec beaucoup d'énergie. Il proposa que l'Impératrice allât à l'hôtel de ville et se montrât au peuple, tenant son fils dans ses bras, comme une autre Marie-Thérèse. Mais la résolution de rester à Paris était contraire aux intentions exprimées par l'Empereur; son adoption allait grandement engager la responsabilité du conseil : une des lettres de l'Empereur (celle du 16 mars) fut alors produite. Elle termina tous les débats, et le départ fut résolu. Seulement, le roi Joseph exposa qu'il importait de s'assurer de la force réelle de l'armée ennemie qui suivait les corps des deux maréchaux Marmont et Mortier, et s'offrit à rester à Paris avec les ministres de la guerre, de l'administration de la guerre, et de la marine. On convint que la déclaration du conseil serait rendue publique, que les forces ennemies seraient reconnues, et que si elles étaient telles que toute résis-

tance fût impossible, le roi Joseph et les ministres rejoindraient le gouvernement sur la Loire. Une proclamation fut publiée après le départ de l'Impératrice et de son fils, pour tempérer le découragement. Le ministre de la guerre avait été interpellé dans le conseil sur la quantité de fusils dont il pourrait disposer pour armer la population : il avait déclaré qu'il y en avait très-peu de réparés, ayant l'habitude de faire distribuer journellement aux conscrits qui partaient pour l'armée ceux qui étaient en bon état.

« Après la séance du conseil, qui se prolongea au delà de minuit, le roi Joseph et l'archichancelier suivirent l'Impératrice chez elle; j'étais présent (1). Après avoir échangé quelques paroles sur les fâcheuses conséquences que pouvait avoir l'abandon de Paris, le roi Joseph et l'archichancelier se hasardèrent à dire que l'Impératrice seule pouvait prescrire le parti à prendre dans une si grave conjoncture. La réponse de l'Impératrice fut qu'ils étaient ses conseillers obligés, et qu'elle ne prendrait pas sur elle de donner un ordre contraire à celui de l'Empereur et à la délibération du conseil privé, sans avoir leur avis en forme et signé. Tous deux refusèrent d'assumer sur eux cette responsabilité. Aujourd'hui qu'on peut examiner de sang-froid le passé, peut-on blâmer leur conduite? Si l'honneur et la fidélité

(1) La partie comprise entre des guillemets est une note originale de la main de M. de Menneval, secrétaire des commandements de l'impératrice Marie-Louise, qui l'a accompagnée à Vienne, et n'est revenu à Paris que dans les Cent-Jours.

ne sont pas de vains mots, leur était-il permis de sacrifier l'homme qui s'était confié à leur foi, et de traiter avec l'ennemi, de lui et sans lui ? S'ils avaient consenti à la déchéance de l'Empereur, car c'était s'y engager en contrevenant à son ordre, ils pouvaient sans doute obtenir : l'Impératrice, la reconnaissance de son fils; le roi Joseph, la lieutenance générale du royaume, et l'archichancelier, la conservation de ses dignités : mais à quel prix ? L'entretien se termina par cette déclaration de l'Impératrice, que, dût-elle tomber dans la Seine avec son fils, comme le disait l'Empereur, elle n'hésiterait pas un moment à partir, et que le désir qu'il avait si formellement exprimé était un ordre sacré pour elle. L'Empereur s'est plaint, depuis, que son ordre ait été trop rigoureusement interprété. Il a dit que l'exécution de cet ordre était subordonnée aux circonstances, qui avaient changé depuis l'époque à laquelle il avait été donné. Il n'est point douteux que la présence de l'Impératrice à Paris aurait pu déjouer de coupables manœuvres, et donner à l'Empereur le temps d'arriver au secours de la capitale en prévenant l'ennemi. Le conseil privé l'avait senti, la régente et son conseil le comprenaient; mais qui aurait osé contrevenir à des instructions aussi formelles ? Les lettres postérieures de l'Empereur n'étaient venues ni les infirmer ni les modifier pendant les treize jours qui s'étaient écoulés entre la date de son ordre et celle de son exécution.

« Il avait été convenu que le roi Joseph se porterait aux avant-postes pour reconnaître la situation

des corps des maréchaux Marmont et Mortier, et que l'Impératrice attendrait son retour pour partir.

« Le départ avait été fixé au lendemain 29 mars, à huit heures du matin.

« Dès le point du jour, les salons se remplissaient des personnes désignées pour la suivre. Un silence pénible avait succédé aux conversations bruyantes d'abord échangées sur l'objet de la sollicitude générale, mais l'anxiété n'en était pas moindre. Un bruit soudain, l'ouverture d'une porte, faisaient accourir tout le monde. On s'attendait à voir paraître le roi Joseph, qui s'était rendu avant le jour aux barrières. Tout à coup les officiers de la garde nationale qui étaient de service au palais des Tuileries, et auxquels se réunirent plusieurs autres officiers, entrèrent précipitamment : ils furent introduits auprès de l'Impératrice, qu'ils conjurèrent de ne point abandonner Paris, promettant de la défendre. L'Impératrice, touchée jusqu'aux larmes de leur dévouement, alléguait l'ordre de l'Empereur. Cependant elle retardait d'heure en heure, et cherchait à gagner du temps : elle pressentait que son éloignement serait un malheur public ; elle espérait, sans oser se l'avouer, qu'un événement fortuit viendrait l'empêcher. Le ministre de la guerre Clarke, qui avait insisté la veille sur le départ de l'Impératrice et déclaré qu'il ne restait plus d'armes à Paris, avait envoyé, dans la matinée, un officier pour lui représenter l'urgence de ce départ. Pressée par les uns de hâter son départ, par d'autres de le différer, elle était en proie à une vive agitation. Elle rentra

une fois dans sa chambre à coucher, jeta avec humeur son chapeau sur son lit, et s'assit dans une bergère. Là, appuyant sa tête sur ses deux mains, elle se prit à pleurer. Au milieu de ses plaintes, entrecoupées de larmes, on l'entendait répéter avec impatience : « Mon Dieu ! qu'ils se décident donc, et « qu'ils mettent un terme à cette agonie ! » Enfin, vers dix heures, le ministre de la guerre lui fit dire qu'elle n'avait pas un moment à perdre, et que si elle tardait encore, elle s'exposerait à tomber dans les partis de Cosaques. L'Impératrice, ne recevant aucun message du roi Joseph, se décida à partir. »

Dans les pièces de la Correspondance on verra clairement, jour par jour, l'état réel des choses en 1814. Les faits y parlent haut : ils répondent aux assertions d'écrivains qui les avaient ignorés. Avant d'arriver aux événements des 29 et 30 mars, résumons ces faits, auxquels le roi Joseph prit part durant la formidable crise qui agitait la France.

Certes les grandes résolutions n'avaient pas manqué : une inconcevable fatalité les paralysa.

La France, qui avait fait briller ses armes triomphantes dans les capitales de l'Europe, n'en avait plus pour défendre son territoire, foulé par l'ennemi ! Elle n'avait plus un seul allié à qui on pût en demander. Tous avaient cessé d'être fidèles avec la fortune, et tous s'avançaient dans les rangs de la coalition. Les armes qui restaient aux mains de nos soldats électrisés par le génie de Napoléon faisaient encore des prodiges. Cependant la lutte était trop

inégale; il fallait qu'un élan national vînt jeter son poids dans la balance.

Le 8 février, suivant la lettre du ministre de la guerre transmise par le roi Joseph à l'Empereur, il existait 6 mille fusils disponibles; et, suivant le rapport du commandant de Vincennes, 30 mille fusils à réparer. Malgré tout le zèle possible dans les ateliers, où furent appelés les ouvriers de Charleville et de Saint-Étienne, l'insuffisance de tels moyens n'était que trop évidente à l'approche d'un péril imminent. Les fusils étaient distribués, aussitôt qu'ils étaient fabriqués ou réparés, aux jeunes soldats qui arrivaient en foule.

L'Empereur avait ordonné la formation d'une armée de réserve de 30 à 40 mille hommes dans Paris : il en reconnut l'invincible difficulté.

Les lettres du roi Joseph attestent qu'il déploya une grande activité pour seconder, autant qu'il dépendait de lui, les héroïques efforts de l'Empereur. Chaque jour, il presse la réunion, l'armement et le départ des renforts si nécessaires à nos armées. Il ordonne lui-même les mouvements de troupes qui lui paraissent convenables, pour appuyer les opérations de l'Empereur sur les points d'où il se trouve éloigné. D'après sa propre expérience, il fait sentir à Napoléon que sa présence est indispensable à la tête des corps commandés par les trois maréchaux qui vont être attaqués à Montereau. Il fait recommander instamment par l'impératrice Joséphine, au prince Eugène, d'accélérer l'exécution de l'ordre qu'il avait reçu de se porter, à marches forcées, sur

les Alpes avec son armée. Il use de toute son influence, qui dans d'autres temps eût été d'un grand poids, pour ramener le roi de Naples au sentiment de ses devoirs envers la France, pour détacher de la coalition le prince de Suède. A Paris, il raffermit les courages ébranlés par nos revers; il soutient l'espoir de ceux à qui les récentes victoires de l'Empereur inspirent de la confiance.

Mais il a jugé la gravité de la situation. Il ne laisse pas ignorer à l'Empereur la vérité, que ses ministres n'auraient pas osé lui dire. Il lui signale vivement le danger du départ de l'Impératrice, *qui peut livrer une capitale et un empire aux Bourbons.* « Tout en manifestant, dit-il, des craintes que « je vois sur tous les visages, j'exécuterai fidèle« ment pour ma part les ordres de Votre Majesté « dès qu'ils me seront parvenus. » Cependant ces ordres, qui lui parvinrent plus d'un mois après, furent positifs : l'Impératrice devait partir, dans l'hypothèse prévue.

Dans ses lettres postérieures (1), le roi Joseph renouvelle à Napoléon le conseil de traiter aux conditions que les événements le forcent d'accepter. Il réitère ses instances après les victoires de l'Empereur, qui devaient faciliter la paix. Mais les étrangers avaient oublié la générosité que leur avait montrée Napoléon, lors des immenses succès qui mirent dans ses mains leurs couronnes. D'ailleurs,

(1) Lettres des 4, 9 et 11 mars.

ils étaient informés de ce qui nous manquait pour triompher encore.

Le 7 mars, le maréchal Moncey n'ayant pas obtenu du ministre de la guerre *les piques demandées pour la garde nationale,* le roi Joseph autorisa ce maréchal à en faire immédiatement fabriquer, et à se procurer les 2 mille fusils qu'il espérait pouvoir acheter dans la capitale. La commune de Paris devait subvenir à cette dépense, tant le Trésor public était épuisé ! Pour ne pas perdre un moment, le roi Joseph fit l'avance de 50 mille francs, puisque alors il n'y avait plus à compter en rien sur le crédit.

Le 11 mars, il réunit les ministres. Celui de la guerre présenta l'état des armes. Joseph le transmit à Napoléon, avec sa lettre du même jour : « *Loin* « *d'avoir* 30 *mille fusils*, dit-il, *il n'y en a pas* 6 *mille* « *en état de servir, et ces* 6 *mille sont employés à* « *l'armement journalier des bataillons de la garde* « *impériale et de la ligne.* »

Il adressa, le 15 mars, à l'Empereur, le plan de défense extérieure que le général Dejean venait de lui remettre. L'exécution des travaux fut arrêtée, à défaut de fonds : ils ne purent être commencés qu'après le 22 mars (1).

Le 16 mars, suivant la lettre du roi Joseph à l'Empereur, « *l'armement de la garde nationale en fusils de munition, en fusils de chasse et en piques,* « *était pour* 12 *mille hommes.* »

(1) Il était déjà trop tard.

Telle était la situation de Paris.

Dès que la marche des armées coalisées fut positivement annoncée, le roi Joseph pressa l'Empereur de se rapprocher immédiatement de la capitale, en renonçant à son mouvement vers Saint-Dizier.

Sans doute, dans toute autre circonstance, un pareil mouvement sur les derrières et sur les communications des alliés eût produit l'effet qu'en attendait Napoléon; *mais sa lettre, qui l'annonçait à l'Impératrice, fut interceptée par le général Blücher.*

Les armées coalisées se présentèrent devant Paris le 29.

La proclamation suivante fut imprimée à deux heures du matin, affichée immédiatement, et répanpandue dès l'aurore du 30 mars :

« Le roi Joseph, lieutenant général de l'Empereur,
« commandant en chef la garde nationale,

« AUX CITOYENS DE PARIS.

« Citoyens de Paris,

« Une colonne ennemie s'est portée sur Meaux,
« elle s'avance par la route d'Allemagne; mais l'Em-
« pereur la suit de près à la tête d'une armée victo-
« rieuse.

« Le conseil de régence a pourvu à la sûreté de
« l'Impératrice et du roi de Rome. Je reste avec
« vous.

« Armons-nous pour défendre cette ville, ses mo-
« numents, ses richesses, nos femmes, nos enfants,
« tout ce qui nous est cher. Que cette vaste cité de-

« vienne un camp pour quelques instants, et que « l'ennemi trouve sa honte sous ses murs, qu'il es« père franchir en triomphe !

« L'Empereur marche à notre secours; secon« dez-le par une courte et vive résistance, et con« servons l'honneur français !

« Paris, 29 mars.

« *Signé* JOSEPH. »

Le 30, on avait à lutter, avec quelques mille hommes, contre les armées de l'Europe. L'ingénieur des sapeurs-pompiers de Paris, fait prisonnier le matin, conduit devant l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le prince de Schwartzemberg, renvoyé ensuite à nos avant-postes, assura que la presque totalité des forces ennemies se trouvait devant la capitale.

Le peu de troupes qui restait à Paris s'avança pour appuyer les corps des maréchaux Marmont et Mortier. La garde nationale se porta aux postes qu'elle devait occuper. Des volontaires, dont plusieurs armés de fusils de chasse, sortirent en tirailleurs au-devant de l'ennemi. Les élèves de l'École polytechnique servirent l'artillerie confiée à leur jeune et brillante valeur. Le bruit du canon, commençant à tonner, enflammait l'ardeur d'une courageuse population, particulièrement dans les faubourgs; elle demandait à grands cris des armes, il n'y en avait pas : celles qu'on avait eu le temps de réparer avaient été distribuées au fur et à mesure aux troupes qui rejoignaient l'armée.

Les premiers efforts de l'ennemi furent dirigés contre le corps du maréchal Marmont, qui annonça combien il avait de peine à résister aux masses dont il soutenait l'attaque. Le roi Joseph fit dire au maréchal Mortier qu'il était urgent de le renforcer, disposition qu'il s'empressa d'exécuter. Ce maréchal eut bientôt lui-même à combattre des forces tellement supérieures en nombre qu'elles débordaient sa gauche, et déployaient des colonnes considérables vers Saint-Denis et les ponts de la Seine.

Nos troupes rivalisaient d'intrépidité sur toute la ligne. Enfin, après une héroïque défense, *le maréchal Marmont adressa au roi Joseph une note tracée au crayon, pour l'informer qu'il était impossible de prolonger la résistance au delà de quelques heures, et de préserver Paris des malheurs inséparables d'une occupation de vive force.*

Le conseil, auquel cette note fut communiquée par le roi Joseph, était composé des ministres de la guerre, de l'administration de la guerre, de la marine, des lieutenants généraux Hullin, Maurice Mathieu et autres, qui s'y trouvaient réunis. L'avis du conseil fut unanime ; il reconnut la funeste nécessité devenue inévitable.

Dans une aussi déplorable circonstance, le roi Joseph chargea le général Stroltz, son aide de camp, de porter au maréchal Marmont et au maréchal Mortier l'autorisation d'entrer en pourparler avec l'ennemi, en leur recommandant de continuer la résistance autant qu'il leur serait possible, de manière à négocier un arrangement.

Voici cette autorisation :

« Paris (de Montmartre), le 30 mars, à midi un quart.

« Si M. le maréchal duc de Raguse et M. le duc de Trévise ne peuvent plus tenir leurs positions, ils sont autorisés à entrer en pourparler avec le prince de Schwartzemberg et l'empereur de Russie, qui sont devant eux.

« Ils se retireront sur la Loire.

« Signé JOSEPH. »

Du moment où le roi Joseph acquit la triste conviction qu'il n'y avait plus d'espoir de prolonger la défense de Paris, il dut, conformément aux intentions de l'Empereur, se rendre auprès de l'Impératrice et du roi de Rome. Les colonnes ennemies s'emparèrent des ponts sur la Seine, peu d'instants après le passage du roi Joseph et des ministres qui l'accompagnèrent (1).

De l'examen des faits résultent les observations suivantes :

Le roi Joseph ne craignait pas d'être pris *en otage* à Paris, comme on l'a dit : il craignait un danger bien autrement grave à ses yeux, celui d'être obligé de concourir à la déchéance projetée de l'Empereur.

On sait qu'il avait, à l'avance, peint sous les plus vives couleurs, dans ses lettres à Napoléon, l'effet présumé du départ de l'Impératrice, le besoin si impérieux de la paix, *surtout à défaut d'armes*, les

(1) Il était quatre heures du soir lorsque le roi passa les ponts; encore un instant, et il ne pouvait plus quitter Paris.

événements du Midi, la direction des esprits, l'urgence de son retour avec son armée pour sauver la capitale.

Il avait proposé ce qu'il jugeait utile : Napoléon seul avait le droit d'ordonner.

Lieutenant de l'Empereur, ne devait-il pas exécuter ses ordres? Pouvait-il lui désobéir ?

Frère de Napoléon, lui était-il permis de chercher son élévation dans la chute de son frère?

La conscienee, le devoir, l'honneur, tout lui commandait la fidélité à l'Empereur : il lui resta fidèle.

La postérité rendra justice à son dévouement inébranlable dans ces moments décisifs, où l'ingratitude souvent suit de près l'infortune.

Il est certain que, parmi les causes qui firent succomber la France en 1814, il en était une alors sans remède : c'est que la France avait le malheur d'être dépourvue d'armes.

De bonne foi, cet épuisement, cet irréparable malheur d'avoir manqué d'armes, serait-il juste de les imputer au roi Joseph? Non, car il n'avait nullement été en mesure de les prévenir.

Cependant ce prince sentait qu'il y avait encore des moyens de salut dans les puissantes inspirations de l'Empereur. A nos armées, concentrées autour de Fontainebleau, pouvaient se joindre les corps des maréchaux Marmont et Mortier, qui avaient combattu devant Paris. Le génie de Napoléon pouvait, par de nouveaux prodiges, changer la face des affaires, et parvenir à la conclusion de la paix.

Joseph Napoléon partit de Blois, espérant arriver jusqu'à Fontainebleau, et s'entretenir avec son frère des résolutions qu'il importait de prendre sur-le-champ, soit pour combattre l'ennemi, soit pour en délivrer la capitale et la France par un traité. Un corps des armées étrangères occupait la communication au delà d'Orléans, et le roi Joseph fut obligé de retourner à Blois. En attendant les ordres de l'Empereur, une proclamation de l'Impératrice fut adressée aux départements jusqu'alors garantis de l'invasion. Des partis de Cosaques s'avancèrent aux environs de Blois. Le roi Joseph, toujours fidèle aux instructions de l'Empereur, insista pour déterminer l'Impératrice à passer sur la rive gauche de la Loire. Elle refusa d'y consentir, et son fils demeura exposé au malheureux sort dont Napoléon avait à cœur de le préserver.

Inquiet de n'avoir point de nouvelles de l'Empereur, le roi Joseph en demanda au général Bertrand par une lettre qu'il terminait ainsi : « Pressez l'Em-
« pereur pour qu'il prenne un parti prompt et dé-
« cidé. Qu'il sache bien que la France veut la paix,
« un système monarchique et libéral, mais n'aime
« ni ne veut les Bourbons : s'ils retournent au
« trône, ce sera malgré le peuple, et par la faute du
« gouvernement impérial. »

En effet, les espérances que le roi Joseph fondait sur la puissance du génie de l'Empereur auraient pu se réaliser encore; mais M. de Talleyrand, le duc d'Alberg, les abbés Louis et de Pradt, et autres, avaient réussi à précipiter la décision des souve-

rains étrangers et du prince de Schwartzemberg, portant que les alliés ne traiteraient plus avec Napoléon, ni aucun membre de sa famille. Des maréchaux qui devaient agir suivant les intentions de l'Empereur, lui déclaraient qu'il fallait abdiquer. Ceux à qui sa munificence avait prodigué trop tôt des faveurs et des richesses, n'aspiraient plus qu'au bonheur d'en jouir. Beaucoup de sénateurs bornaient leur sollicitude à conserver les traitements accordés par le souverain dont ils s'étaient hâtés de prononcer la déchéance. Le peuple, qui eut toujours le sentiment de la dignité nationale, contemplait tristement cette triste rivalité d'égoïsme.

Néanmoins, malgré ce honteux abandon encouragé par la subite apparition du parti que réveillaient d'anciens souvenirs, la cause impériale n'était pas désespérée. Le général Caulaincourt avait obtenu assez d'influence auprès de l'empereur de Russie pour lui inspirer une opinion favorable sur la question agitée depuis quelques jours, et concernant la régence de l'Impératrice. L'hésitation des souverains étrangers était d'un bon augure, et laissait entrevoir une heureuse solution. Mais le guet-apens dans lequel tomba le duc de Raguse mit un terme aux incertitudes ; la régence fut écartée.

Le roi Joseph, qui n'avait pu connaître exactement ni le résultat des négociations tentées à Paris, ni les dispositions adoptées par l'Empereur à Fontainebleau, adressa de nouveaux conseils à son frère ; mais il était trop tard pour les suivre. Le roi rappelait dans une lettre ses vieilles et funestes pré-

dictions, trop justifiées par les événements, et cherchait à inspirer à Napoléon une résolution désormais impossible.

Le même jour où Joseph écrivait d'Orléans à son frère, l'Empereur abdiquait à Fontainebleau.

Bientôt l'Impératrice partit avec son fils, sous l'escorte des Cosaques, pour aller à Rambouillet, où elle reçut la visite de l'empereur d'Autriche, son père, et de l'empereur Alexandre. Napoléon se rendit à l'île d'Elbe, Joseph en Suisse, la famille impériale en Italie.

L'impartialité des lecteurs reconnaîtra que Joseph Napoléon remplit dignement ses devoirs envers la France, envers l'Empereur. Convaincu de l'impossibilité de soutenir sans fusils, sans argent, sans crédit, la guerre contre l'Europe coalisée, il signalait la paix comme unique moyen de sauver la patrie. Il était dans sa destinée d'avoir à Paris, comme en Espagne, à surmonter des obstacles invincibles.

Maintenant, si, malgré toutes ces preuves, il est encore des lecteurs de bonne foi qui pensent que le roi Joseph eût accompli son devoir en ne faisant pas partir l'Impératrice et le roi de Rome de Paris, en restant lui-même dans cette ville, nous mettrons sous leurs yeux les trois lettres suivantes, comme pièces de conviction dans ce grand procès historique :

Joseph à Napoléon.

« Paris, 7 février 1814.

(Onze heures du soir.)

« Sire, j'ai reçu les deux lettres de Votre Majesté d'hier. J'ai

Napoléon à Joseph.

« Nogent, 8 février 1814.

(Onze heures du matin.)

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 7 à onze heures du soir;

vu et écrit au duc de Valmy. Il part ce soir pour Meaux. Il m'a communiqué une lettre du duc de Tarente, datée du 6. Il était encore à Épernay, et n'avait aucune nouvelle de Votre Majesté depuis quatre jours. Il avait abandonné Châlons, après s'y être défendu quelque temps. L'artillerie avait été dirigée sur Meaux. L'ennemi était entré à Sézanne. L'intendant et les caisses avaient échappé à l'ennemi.

Voici l'itinéraire exact de la 9e division d'infanterie de l'armée d'Espagne (nº 1).

J'ai envoyé un aide de camp sur la route de Châlons par Vitry. J'ai chargé le ministre de la guerre d'en envoyer un autre sur la route de ......

Le ministre de la guerre me mande qu'il avait fait envoyer ce matin 2 *mille fusils* à Montereau.

Je lui ai écrit de ..... ce soir. J'ai parlé à Louis du projet de le laisser ici; il m'a écrit une longue lettre, que je prends le parti d'envoyer à Votre Majesté. Il me semble que Votre Majesté m'a dit que les princesses devraient suivre l'Impératrice. S'il en était autrement, il faudrait que je le susse d'une manière positive. *Je fais bien des vœux pour que le départ de l'Impératrice puisse n'avoir pas lieu. Nous ne pouvons nous dissimuler que la consternation et le désespoir du peuple pourront avoir de tristes et funestes résultats. Je pense, avec toutes les personnes dont on pourrait apprécier l'opinion, qu'il faudrait* elle m'étonne beaucoup. Je vous ai répondu *sur l'événement de Paris, pour que vous ne mettiez plus en question la fin, qui touche à plus de gens qu'à moi. Quand cela arrivera, je ne serai plus ; par conséquent, ce n'est pas pour moi que je parle.* Je vous ai dit pour l'Impératrice et le roi de Rome, et notre famille, ce que les circonstances indiquent, et vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. *Soyez bien certain que si le cas arrivait, ce que je vous ai prédit arrivera infailliblement : je suis persuadé qu'elle-même a ce pressentiment.*

Le roi Louis parle de la paix, c'est donner des conseils bien mal à propos ; du reste, je ne comprends rien à votre lettre. Je croyais m'être expliqué avec vous; mais vous ne vous souvenez jamais des choses, et vous êtes de l'opinion du premier homme qui parle, et qui vous reflète cette opinion.

Je vous répète donc, en deux mots, que Paris *ne sera jamais occupé de mon vivant. J'ai droit à être cru par ceux qui m'entendent....*

Après cela, si, par des circonstances que je ne puis prévoir, je me portais sur la Loire, je ne laisserai pas l'Impératrice et mon fils loin de moi, parce que, dans tous les cas, il arriverait que l'un et l'autre seraient enlevés et conduits à Vienne; *que cela arriverait bien davantage si je n'existais plus.* Je ne comprends pas comment pendant ces menées auprès

supporter bien des sacrifices, avant d'en venir à cette extrémité. Les hommes attachés au gouvernement de Votre Majesté craignent que le départ de l'Impératrice ne livre le peuple de la capitale au désespoir, et ne donne une capitale et un empire aux Bourbons. Tout en manifestant les craintes que je vois sur tous les visages, Votre Majesté *peut être assurée que ses ordres seront exécutés, pour ma part, très-fidèlement, dèsqu'ils me seront arrivés.*

J'ai parlé au général Caffarelli pour Fontainebleau, ainsi qu'à M. de la Bouillerie pour le million de la guerre et pour les autres objets. Je ne sais pas jusqu'à quel point ce que j'ai cru remarquer peut paraître convenable à Votre Majesté; mais je puis l'assurer qu'il importe de faire payer un mois d'appointement aux grands dignitaires, ministres, conseillers d'État, sénateurs. On m'en a cité plusieurs dans un véritable besoin, et plusieurs seront bien embarrassés pour partir, si le cas se présente; et l'on prévoit qu'ils resteront à Paris.

J'ai eu la visite de M. le maréchal Brune, que je n'ai pu voir; je ne doute pas qu'il ne soit venu offrir ses services. Je serais bien aise de connaître les intentions de Votre Majesté à cet égard.

Jérôme est contrarié que Votre Majesté ne se soit pas encore expliquée sur la demande que j'ai faite pour lui dans deux de mes précédentes lettres (1).

(1) La demande d'un commandement.

de votre personne, vous couvrez d'éloges si imprudents les propositions *de traîtres si dignes de ne conseiller rien d'honorable : ne les employez jamais, même dans un cas le plus favorable.* D'ailleurs nul n'est tenu à l'impossible : je ne peux plus payer aucun officier, et je n'ai plus rien.

J'avoue que votre lettre du 7 à onze heures du soir m'a fait mal, parce que je ne vois aucune tenue dans vos idées, et que vous vous laissez aller aux bavardages et opinions d'un tas de personnes qui ne réfléchissent pas. Oui, je vous parlerai franchement. Si Talleyrand est pour quelque chose dans cette opinion de laisser l'Impératrice à Paris, dans le cas où l'ennemi s'en approcherait, *c'est trahir. Je vous le répète, méfiez-vous de cet homme! Je le pratique depuis seize ans, j'ai même eu de la faveur pour lui; mais c'est sûrement le plus grand ennemi de notre maison, à présent que la fortune l'a abandonnée depuis quelque temps.* Tenez-vous aux conseils que j'ai donnés. J'en sais plus que ces gens-là.

S'il arrivait bataille perdue et nouvelle de ma mort, vous en seriez instruit avant ma maison. *Faites partir l'Impératrice et le roi de Rome pour Rambouillet; ordonnez au sénat, au conseil d'État et à toutes les troupes, de se réunir sur la Loire; laissez à Paris un préfet ou une commission impériale, ou des maires.*

Je vous ai fait connaître que je pensais que Madame et la reine

On m'assure que M. de la Fayette a été un des premiers grenadiers de la garde nationale qui aient été en faction à l'hôtel de ville.

Les barrières seront entièrement fortifiées demain, et l'on commencera à y transporter de l'artillerie.

Le général Caffarelli a répondu au duc de Conegliano qu'il n'avait pas encore l'autorisation du grand maréchal du palais, à qui il avait écrit pour demander que la garde nationale place un poste de 25 hommes aux Tuileries.

P. S. Je reçois la lettre de Votre Majesté, en date d'aujourd'hui, de Nogent. Les dispositions qu'elle me prescrit sont déjà ordonnées, et je tiendrai Votre Majesté au courant, à mesure de leur exécution.

Cette lettre est partie par le courrier Remy. »

de Westphalie pourraient bien rester à Paris, logées chez Madame. Si le vice-roi est revenu à Paris, vous pourrez aussi l'y laisser; *mais ne laissez jamais tomber l'Impératrice et le roi de Rome entre les mains de l'ennemi.*

Soyez certain que dès ce moment, l'Autriche étant désintéressée, l'emmènerait à Vienne avec un bel apanage; et, sous ce prétexte de voir l'Impératrice heureuse, on ferait adopter aux Français tout ce que le régent d'Angleterre et la Russie pourraient leur suggérer. Tout parti se trouverait par là détruit, car .... au lieu que, dans le cas opposé, l'esprit national du grand nombre d'intéressés à la révolte rendrait tout résultat incalculable.

Au reste, il est possible que l'ennemi s'approchant de Paris, je le battrai; et tout cela n'aura pas lieu. Il est possible aussi que je fasse la paix sous peu de jours; mais il en résulte toujours, par cette lettre du 7 à onze heures du soir, que vous n'avez pas de moyens de défense. Pour comprendre ces choses, je trouve toujours votre jugement faux; c'est enfin une fausse doctrine. L'intérêt même de Paris est que l'Impératrice et le roi de Rome n'y restent pas, parce que l'intérêt ne peut pas être séparé de leur personne, et que, depuis que le monde est monde, je n'ai jamais vu qu'un souverain se laissât prendre dans des villes ouvertes; ce serait la première fois.

Ce malheureux roi de Saxe arrive en France ; il perd ses belles illusions.

Dans les circonstances bien difficiles de la crise des événements, on fait ce qu'on doit, et laisse aller le reste. Or si je vis, on doit m'obéir, et je ne doute pas qu'on s'y conforme ; si je meurs, mon fils régnant et l'Impératrice régente doivent, pour l'honneur des Français, ne pas se laisser prendre, et se retirer au dernier village......

Souvenez-vous de ce que disait la femme de Philippe V. Que dirait-on en effet de l'Impératrice ? Qu'elle a abandonné le trône de son fils et le nôtre ; et les alliés aimeraient mieux de tout finir en les conduisant prisonniers à Vienne. *Je suis surpris que vous ne conceviez pas cela !* Je vois que la peur fait tourner toutes les têtes à Paris.

L'Impératrice et le roi de Rome à Vienne, ou entre les mains des ennemis, *vous et ceux qui voudraient se défendre seraient rebelles.*

Quant à mon opinion, je préférerais qu'on égorgeât mon fils, plutôt que de le voir jamais élevé à Vienne comme prince autrichien ; et j'ai assez bonne opinion de l'Impératrice pour être aussi persuadé qu'elle est de cet avis, autant qu'une femme et qu'une mère peuvent en être.

Je n'ai jamais vu représenter *Andromaque,* que je n'aie plaint le sort d'Astyanax survivant à sa maison, et que je n'aie regardé,

comme un bonheur pour lui, de ne pas survivre à son père.

Vous ne connaissez pas la nation française. Le résultat de ce qui se passerait dans ces grands événements est incalculable !

Quant à Louis, je crois qu'il doit vous suivre. »

—

Napoléon à Joseph.

« Reims, 16 mars 1814.

« Conformément aux instructions verbales que je vous ai données, et à l'esprit de toutes mes lettres, vous ne devez pas permettre que, dans aucun cas, l'Impératrice et le roi de Rome tombent entre les mains de l'ennemi. Je vais manœuvrer de manière qu'il serait possible que vous fussiez plusieurs jours sans avoir de mes nouvelles. Si l'ennemi s'avançait sur Paris avec des forces telles que toute résistance devînt impossible, faites partir dans la direction de la Loire la régente, mon fils, les grands dignitaires, les ministres, les officiers du sénat, les présidents du conseil d'État, les grands officiers de la couronne, le baron de la Bouillerie et le Trésor. *Ne quittez pas mon fils*, et rappelez-vous que je préférerais le savoir dans la Seine, que dans les mains des ennemis de la France ; le sort d'Astyanax, prisonnier des Grecs, m'a toujours paru le sort le plus malheureux de l'histoire. »

Ainsi le roi Joseph, accusé par beaucoup d'historiens d'avoir désiré l'évacuation de Paris, sollicite *le 7 février,* de son frère, l'autorisation de n'agir ainsi qu'à la dernière extrémité; et ce frère, qui, prétendit-on plus tard, blâma cette évacuation, lui ordonne *de la façon la plus dure*, dans deux lettres écrites à un mois d'intervalle, de faire évacuer Paris par l'Impératrice et par le roi de Rome, si l'ennemi vient à menacer cette ville; *de ne pas quitter son fils!...*

C'est que, pour Napoléon, Paris n'était pas la France. Paris pouvait être pris par les alliés sans que l'empire croulât; l'Impératrice et le roi de Rome prisonniers, tout était perdu.

Nous livrons ces pièces, sans autres commentaires, à nos lecteurs. Nous dirons seulement qu'il y a tout lieu de penser que si de pareils documents avaient été livrés à la publicité, quelques histoires écrites sur 1814 n'eussent pas été entachées de jugements aussi faux, d'erreurs aussi grossières (1).

(1) On peut encore consulter utilement, pour l'histoire *vraie* de cette époque, les ouvrages de MM. de Menneval et Fain.

CORRESPONDANCE

RELATIVE A L'ANNÉE 1814

« Sire, je prie Votre Majesté d'accueillir mes vœux pour que l'année qui va commencer soit heureuse pour elle et pour ses peuples.

Jos. à Nap. Morte-fontaine, 1er janvier 1814.

J'espère que celle qui va finir aura épuisé tous ses malheurs. Zénaïde, arrivée, il y a un instant, chargée des cadeaux de l'Impératrice, a failli être brûlée près de la cheminée de ma chambre : elle a été sauvée, et se porte bien. Cet accident ne me laisse pas la possibilité d'écrire comme à mon ordinaire, n'ayant conservé que deux doigts libres. Je prie Votre Majesté de ne pas douter de mon tendre et entier dévouement. »

« Mon frère, je vous remercie des vœux que vous faites pour moi, et des sentiments que vous m'exprimez à l'occasion de la nouvelle année. Je vois aussi avec satisfaction que l'accident arrivé à ma nièce n'a pas eu de suites fâcheuses. »

Nap. à Jos. Paris, 1er janvier 1814.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté. Elle me parle de son amitié, et j'avoue que je n'y comptais plus. Je respecte trop Votre Majesté et j'aime trop son amitié pour ne pas m'y livrer avec mon abandon d'autrefois. La première preuve que Votre

Jos. à Nap. Paris, 7 janvier 1814.

Majesté peut m'en donner est de charger M. de Santa-Fé, ou tout autre, de la répartition des secours qu'elle accorde aux intéressantes familles qui ont abandonné l'Espagne à ma suite. La seconde, qu'elle trouve bon que je garde avec moi des officiers espagnols et français qui, m'ayant montré un dévouement particulier, ne peuvent pas être abandonnés par moi sans me rendre le plus ingrat et le plus insensible des hommes. »

Nap. à Jos. Paris, 10 janvier 1814.

« Mon frère, j'ai fait mettre à l'ordre du palais que vous seriez désormais annoncé sous le titre du *roi Joseph*, et la reine sous celui de la *reine Julie*, avec les honneurs et de la manière usitée pour les princes français. Je vous envoie une brochure que je reçois de Londres, et que le gouvernement anglais fait répandre. Je vous autorise à prendre l'uniforme des grenadiers de ma garde, comme celui que je porte. Je pense qu'il est convenable que vous ne portiez aucun ordre étranger, et que vous soyez seulement décoré de l'ordre français. Faites-moi passer l'état des personnes dont vous voulez composer votre maison ainsi que la maison de la reine, et indiquez-moi le jour où vous voulez recevoir la cour et les autorités. »

Joseph à Murat. Paris, 14 janvier 1814.

« Mon cher frère, j'ai reçu votre lettre du 1er. Je suis charmé des espérances que vous me donnez, et je désire vivement apprendre bientôt que vos vœux pour une paix prochaine se réalisent. Je viens d'avoir un long entretien avec l'Empereur, et je suis convaincu qu'il désire sincèrement la paix. Si vous

pouvez y contribuer en quelque chose, ce ne peut être qu'en vous rangeant du côté où vous portent votre cœur, vos devoirs, et où vous savez qu'est aujourd'hui le désir sincère de la paix. Je ne puis pas dire la même chose des alliés, dont j'ignore les intentions. Vous ne pouvez pas oublier que votre intérêt politique est aujourd'hui d'accord avec le sentiment de l'honneur, qui doit vous porter à tous les efforts pour procurer à la France une paix qui consolide tous les établissements politiques aujourd'hui existants. Je ne crois pas m'abuser en vous mandant ingénument mon opinion : *Je suis convaincu que les malheurs de la France feront tôt ou tard vos malheurs*. Une prompte paix sauve tout; vous devez donc la hâter de tous vos moyens, et être bien persuadé que cette paix vaut mieux pour vous que tous les avantages que pourraient vous promettre aujourd'hui les alliés. Ces promesses sont évidemment fallacieuses : *le jour où vous serez livré à eux, il n'y a plus de lendemain pour vous, parce qu'ils n'auront plus aucun intérêt à vous ménager*, et qu'ils convoiteront, pour eux ou les leurs, la possession du plus beau pays de l'Europe. Votre existence, mon cher frère, est certainement liée à l'existence de la dynastie de l'Empereur en France. Si les Bourbons pouvaient renaître en France, pensez-vous que vous conserveriez longtemps Naples? Cependant la fortune a tourné, et les alliés sont aujourd'hui les plus forts; mais si tous les princes de la maison de l'Empereur, si tous les Français suivent mon exemple, l'équilibre sera bientôt rétabli,

la paix faite, et les divers États consolidés. Pour cela il faut faire abnégation de tout autre sentiment, et se jeter, avec ce noble enthousiasme du bien qui vous caractérise, dans la balance du devoir et de l'honneur. La France affaiblie sera relevée par la contenance assurée de tous ceux sur lesquels elle a droit de compter. La politique d'ailleurs le commande ainsi ; mais je suis convaincu que l'honneur parle chez vous plus haut que l'intérêt ; et lorsque l'intérêt est d'accord avec l'honneur, on a une raison de plus pour tout attendre de vous. Je serai bien aise de connaître l'impression que vous aura faite cette lettre. Je vous prie, dans tous les cas, de bien croire qu'elle est uniquement dictée par le sentiment de mon affection pour votre famille, dont le bonheur est inséparable de celui de la mienne et de la France entière. »

Joseph à Clarke. Paris, 30 janvier 1814.

« Le ministre de la police, Monsieur le duc, doit vous avoir communiqué un projet pour la réunion des gardes forestiers et des gendarmes de la 1re division. Je désire connaître votre opinion sur le fond du projet, et vous prie de me communiquer le tableau des hommes à pied et à cheval qui deviendraient disponibles, sans nuire trop essentiellement au service ordinaire. »

Nap. à Jos. Brienne, 31 janvier 1814.

« Vous m'écrivez que le général Ornano n'a pas d'argent. Le payeur m'a instruit que le douzième million avancé à la garde par mon Trésor a été distribué depuis mon départ de la manière suivante : 400 mille francs à la cavalerie, 250 mille aux gre-

nadiers à pied, 250 mille aux chasseurs à pied, 70 mille à l'artillerie, et 30 mille aux équipages. Le baron de la Bouillerie, ayant reçu cette distribution, a dû la payer. Si, par un événement quelconque, cette distribution ne lui était pas parvenue, vous présenteriez cette lettre à la Bouillerie, qui payerait ce million, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Proposez-moi la distribution d'un treizième million, mais prévenez Ornano qu'il doit prendre garde à ses quartiers-maîtres : je crois qu'ils me volent.

P. S. Le treizième million vient d'être réparti par le général Drouot. »

Nap. à Jos. Brienne, 31 janvier 1814. (Au soir.)

« Vous aurez vu par le bulletin les événements qui se sont passés. L'affaire de Brienne a été fort chaude. J'y ai perdu 3 mille hommes, et l'ennemi y a perdu 4 à 5 mille hommes. J'ai poursuivi l'ennemi à mi-chemin de Bar-sur-Aube. J'ai fait réparer les ponts de l'Aube qui avaient été brûlés. Encore un moment, et le général Blücher et tout son état-major eussent été pris. Le neveu du chancelier de Hardenberg a été pris à côté d'eux ; ils étaient à pied, et ne savaient pas que j'étais à l'armée. Depuis ce combat de Brienne, nos armées sont en grande réputation chez les alliés. Ils ne croyaient plus à l'existence de nos armées. J'ai lieu de croire, quoique je n'en aie pas la certitude, que le duc de Vicence est arrivé au quartier général de l'Empereur à Chaumont. Cette affaire de Brienne, la position de nos armées, et l'opinion qu'on en a, pourraient accélérer la conclusion de la paix. Il est convenable

que les journaux *montrent l'intention de Paris* dans *l'intention de se défendre, et beaucoup de troupes comme y arrivant de tous côtés.*

J'ai donné l'ordre qu'on fît partir de Paris une colonne de 1,000 à 1,200 chevaux de la garde, 2 pièces de canon, 3 à 4 caissons d'infanterie et 3 à 4 mille hommes de la jeune garde, ce qui ferait une colonne de 4 à 5 mille hommes. On y joindrait une compagnie d'équipages militaires de la garde, s'il y en avait une de formée. Cette colonne se dirigera sur Nogent, sur Fismes, où elle attendra de nouveaux ordres. Le duc de Trévise avait évacué Troyes pour se porter sur Arcis-sur-Aube; mais je lui ai donné l'ordre de revenir à Troyes, et il y est arrivé ce soir à sept heures. Il est bien important d'augmenter le plus tôt possible la division qui est à Troyes. »

Joseph à Clarke. Paris, 31 janvier 1814.

« Monsieur le duc, le ministre de la police m'instruit qu'un parti de quelque mille chevaux s'est dirigé sur Sens (1), où je désire que vous envoyiez un officier au général Treilhard, en lui prescrivant de hâter la marche de sa division, et de vous faire connaître le jour où les escadrons les mieux montés arriveront à Fontainebleau. Il serait bon que les corps d'infanterie qui les suivent reçussent le même avis, afin qu'ils pressent leur marche et soient sur leurs gardes. »

Jos. à Nap.

« Sire, le général Ornano m'a annoncé qu'il avait

(1) Quelques Cosaques de Platow.

Paris, 1er février 1814.

aujourd'hui, en état de prendre les armes, 5 mille hommes d'infanterie et 500 de cavalerie. L'achat des chevaux était arrêté par le manque de fonds. M. de la Bouillerie s'est refusé à en fournir sur les 2 millions que l'on m'a annoncé avoir été destinés par Votre Majesté à la remonte de la garde. J'ai fait fournir quelques fonds particuliers au général Ornano, pour ne point arrêter un service aussi important. Il sera bon que Votre Majesté veuille bien faire donner des ordres sur cet objet à M. de la Bouillerie. Les compagnies d'artillerie d'Espagne n'arrivent qu'aujourd'hui. Toutes les dispositions prescrites par Votre Majesté commencent à s'exécuter. Les cadres de la garde se réduisent à 22 bataillons, au lieu de 30. J'ai demandé au ministre de la guerre un travail pour la formation de tous les gardes forestiers et champêtres de la 1re division, et leur réunion ainsi que celle de la gendarmerie, pour que, le cas arrivant, tous ces hommes puissent se trouver réunis et s'opposer à l'ennemi avant que le danger ne les disperse, s'ils étaient surpris par les partis ennemis avant d'avoir reçu des ordres et une organisation. Je viens d'envoyer à l'Impératrice un décret qui autorise cette mesure, approuvée par l'archichancelier et les ministres. »

Jos. à Nap. Paris, 1er février 1814.

« Sire, les rapports qui m'ont été transmis hier et aujourd'hui font connaître les tentatives de l'ennemi sur Sens : elles ont été jusqu'ici infructueuses. Le général Allix a rétabli la confiance, et tous les secours en hommes, artillerie et munitions ont été dirigés, de

Paris et de Melun, sur les points menacés. J'ai envoyé un aide de camp à Sens; un autre est parti pour Briare. La défensive est organisée partout avec beaucoup de zèle. A Paris on s'occupe des travaux des barrières, et j'espère que, sous trois à quatre jours, ils seront achevés. La garde nationale commence son service après-demain. Elle aura un poste au palais, et un à la préfecture. Ce service pourra recevoir plus d'accroissement selon les événements. J'ai vu aujourd'hui 6 mille hommes de la garde de Votre Majesté, qui sont partis d'après les ordres directs qui ont été donnés par le général Drouot au général Ornano, ainsi que 22 pièces de la garde. »

(*Deux ou trois lignes de la fin de cette lettre, indéchiffrables.*)

Jos. à Nap. Paris, 2 février 1814.

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté par laquelle elle m'annonce la répartition des fonds. J'en ai prévénu le général Ornano, commandant la garde. J'ai communiqué au général Ornano les ordres de Votre Majesté pour le départ des 4 à 5 mille hommes de sa garde. J'espère pouvoir les faire partir en grande partie le 4. Les 2 bataillons partis hier ont dû coucher cette nuit à Meaux ; ils vont être dirigés sur Arcis-sur-Aube. Un officier parti ce matin de Montargis annonce que le commandant de cette ville et les habitants étaient sur leurs gardes, ayant appris que l'ennemi s'était présenté à Courtenay. Les habitants, sur toute la route, étaient bien disposés; mais ils avaient peu d'armes. Une lettre du

général Rusca, de Soissons, à cinq heures du matin, annonce au ministre de la guerre l'arrivée d'un parti de 1,200 chevaux ennemis à Maubert-Fontaine, où ils ont exercé beaucoup de violences et massacré les malades. Les conscrits arrivent par 1,200 tous les jours. Les habits ne manquent pas. Tout le monde montre du zèle; *mais les armes sont rares.* »

« Il paraît que les alliés ont désigné le 3 février pour l'ouverture du congrès qui se réunit à Châtillon; que lord Castlereagh traitera pour l'Angleterre avec une demi-douzaine d'Anglais, M. de Stadion pour l'Autriche, M. de Humboldt pour la Prusse, et Rasumowski pour la Russie. Il paraît que les alliés ont craint que l'arrivée du duc de Vicence au quartier général ne donnât lieu à pratiquer et à fomenter les germes de désunion qui existent entre eux. Ils ont préféré tenir le congrès loin du quartier général. Je serai demain à Troyes. »

Nap. à Jos. Piney, 2 février 1814.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 1er février. J'aurais désiré que vous m'eussiez envoyé l'état de situation des troupes que vous aviez le 31 à la parade, infanterie et cavalerie, soit de la garde, soit de la ligne. *J'attends, pour livrer une bataille, d'être renforcé des divisions d'Espagne, que j'ai ordonné de diriger sur Nogent-sur-Seine.* »

Nap. à Jos. Troyes, 3 février 1814.

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté d'hier. Demain je verrai les troupes, qui partiront immédiatement après, pour se rendre à la destination que

Jos. à Nap. Paris, 3 février 1814.

Votre Majesté leur a fait donner. Je garderai ici à peine ce que Votre Majesté a destiné à la protection du palais. L'opinion était trop confiante hier et avant-hier; aujourd'hui elle est trop alarmée. J'ai visité les travaux des barrières de la rive gauche; ils seront terminés dans trois jours. J'ai été assez content de la physionomie des faubourgs, qui (*deux lignes indéchiffrables*). Votre Majesté n'a point oublié que j'ai au nombre de mes plus anciens serviteurs le général Maurice Mathieu. Je prie Votre Majesté de me le donner : c'est un homme de conseil et de cœur. L'Impératrice m'a fait demander un entretien; j'ai cherché à la rassurer. Je la reverrai aujourd'hui. On annonce la division Leval à Versailles; demain, la division Boyer sera à Melun. Nous n'avons aucune nouvelle de l'armée d'Italie. »

Jos. à Nap. Paris, 5 février 1814.

« Sire, j'ai reçu votre lettre du 3. La division Leval a été retardée dans sa marche; on l'attend demain à Versailles. J'ai vu aujourd'hui 5 mille hommes d'infanterie et 1,200 chevaux de la garde, 600 chevaux du dépôt de Versailles. Je n'ai gardé ici que mille fantassins et 400 cavaliers. L'opinion était aujourd'hui abattue, et j'ai eu beaucoup de peine à soutenir l'espoir de beaucoup de personnes. J'ai vu deux fois l'Impératrice, et je l'ai laissée plus tranquille hier au soir; elle venait de recevoir une lettre de Votre Majesté, où il était question du congrès. Si Votre Majesté éprouvait de grands revers, *quelle forme de gouvernement faudrait-il laisser ici pour empêcher les premiers intrigants*

de se mettre à la tête d'un mouvement quelconque? Jérôme me demande quelle est la conduite qu'il doit tenir dans cette hypothèse? Les hommes arrivent, mais l'argent manque pour les habiller. Le comte Daru ne peut obtenir du Trésor que 10 mille francs par jour, ce qui retarde singulièrement le moment du départ des troupes. Il y a ici deux bataillons de gardes nationales. »

Joseph à Clarke. Paris, 5 février 1814.

« Monsieur le duc, d'après les nouveaux ordres que je reçois de l'Empereur, les 600 hommes de cavalerie du général Roussel (1), qui doivent être dirigés par Corbeil sur Fontainebleau, doivent l'être sur Nogent, par Brie-Comte-Robert, Nangis et Provins. Je désire voir demain la division du général Leval, qu'on m'annonce être arrivée à Versailles hier soir, pour qu'elle puisse se rendre ensuite à Nogent par la même route. C'est aussi sur Nogent, et par cette même direction, que doivent être dirigées toutes les troupes d'Espagne et autres qui doivent renforcer l'armée de l'Empereur (2), moins celles que vous jugerez strictement nécessaires pour soutenir la ligne de l'Oing, sur laquelle, d'après l'avis que je reçois, il paraît que l'ennemi ne dirige jusqu'à présent que des postes. Je vous prie de vouloir bien donner des ordres en conséquence. »

Jos. à Nap. Paris, 5 février

« Sire, M. Colchen est arrivé; il croit avoir reconnu l'ennemi hier soir. Les préparatifs de défense

(1) Roussel-d'Hurbal.

(2) Napoléon partit le 9 de Nogent, pour se porter sur Sézanne. Il est nécessaire de ne pas oublier ce fait.

1814. (5 heures du soir).

se faisaient sur la communication qui jusqu'ici était ouverte sur Châlons. Le duc de Tarente était à Épernay hier soir (1). On ignore..... J'envoie un officier pour le voir et connaître la situation des choses. Les forces disponibles de la garde sont parties pour Nogent; la division Leval part demain. Il n'y a donc pas de troupes à Paris pour pouvoir marcher à la rencontre de l'ennemi et couvrir la capitale. M. Colchen croit que l'ennemi pourrait bien avoir 20 mille hommes sur la communication de Châlons. Je m'empresse de prévenir Votre Majesté de cet état de choses, afin qu'elle puisse prendre les dispositions qui pourraient sauver la capitale, et ordonner la marche à suivre dans les diverses hypothèses. Le Trésor public est épuisé, et le service de la guerre en souffre beaucoup. Louis et Jérôme m'ont chargé de rappeler à Votre Majesté qu'ils étaient prêts à remplir la destination que vous jugeriez la plus convenable de leur donner. Je pense, en mon particulier, que si, par un des plus grands malheurs qui puissent arriver, l'ennemi devait entrer dans la capitale, il serait convenable qu'elle ne *fût pas abandonnée par tous les frères de Votre Majesté*. Il me paraîtrait qu'entre le départ de l'Impératrice et l'entrée de l'ennemi, il y aurait un intervalle pendant lequel une commission du gouvernement provisoire devrait avoir à

(1) Macdonald, après la marche de l'armée de Silésie tout entière sur Châlons-sur-Marne, avait dû opérer sa retraite, et s'était replié sur Épernay. Il arriva le 8 à la Ferté-sous-Jouarre, où il livra combat à Sacken.

sa tête un prince. Le trésorier de la couronne me presse beaucoup pour être autorisé à faire transporter hors de Paris les objets qu'il ne saurait en enlever que vingt-quatre heures après en avoir reçu l'avis; et il ne serait pas sûr que cet avis pût lui en être donné vingt-quatre heures à l'avance. Pour gagner huit heures, j'expédie un courrier à Votre Majesté. »

Nap. à Jos. Troyes, 6 février 1814.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 5 février à Troyes. Le duc de Raguse est arrivé à Nogent avec son corps, pour contenir l'ennemi. Je me déciderai à le reconnaître ce matin, à m'y porter avec l'armée, et à quitter Troyes. Dans des moments extraordinaires, il me semble que le seul homme à laisser à Paris serait un commissaire impérial. Voyez sur qui le choix pourrait rouler; concertez cela avec l'archichancelier et les ministres des finances, du trésor et de l'intérieur. Je suppose qu'il ne faudrait laisser aucun ministre (*mais j'espère que le cas n'arrivera pas.*) »

Nap. à Jos. Troyes, 6 février 1814. (3 heures après-midi.)

« Mon frère, je reçois votre courrier. Je serai demain de bonne heure à Nogent; le duc de Raguse y est depuis le 5. Je suis donc en mesure de couvrir Paris. Faites-moi connaître la marche précise de toutes les troupes et de la 2e division d'Espagne, ainsi que les renseignements que vous avez sur la route *de Châlons par Épernay, et sur celle de Vitry par Sézanne* (1). Il faudrait que le mi-

(1) Il est permis de supposer, d'après ces questions, que l'Empereur commence à songer à son plan contre Blücher.

nistre de la guerre envoyât sur-le-champ des fusils et des cartouches à Montereau, à la Ferté et à Meaux, pour armer les gardes nationales. Je suis très-contrarié de ces dispositions, car je voulais attaquer demain sur Bar-sur-Seine pour battre l'empereur Alexandre, qui me paraît avoir fait de fausses dispositions; mais je sacrifie tout à la nécessité de couvrir Paris. Envoyez des officiers sur les deux routes que je viens de vous indiquer, afin que je sois bien instruit. Envoyez le duc de Valmy à Meaux; il correspondra avec moi sur Sézanne. Dans tout événement imprévu, l'idée de mettre à la tête de Paris le roi Louis me paraît très-bonne. Vous vous souvenez de tout ce que je vous ai dit pour les princesses (1). Au reste, par le parti que je prends, vous n'en serez pas là. Faites ôter de Fontainebleau tout ce qui est meuble précieux, et surtout ce qui pourrait être trophée, sans cependant trop démeubler le château; mais il est inutile d'y laisser l'argenterie et tout ce qui peut se transporter promptement. J'écris à la Bouillerie de tenir un million à votre disposition, pour activer l'habillement et l'équipement des troupes. »

Joseph à Clarke. Paris, 6 février 1814.

« Monsieur le duc, je reçois votre lettre et celle du général Guye. Il paraît que le maréchal duc de Tarente n'est pas sur la communication de Châlons à Paris (2), et il n'y a ici aucune cavalerie pour en-

(1) L'Empereur avait prescrit à son frère, en cas d'évacuation forcée de Paris, différentes dispositions que l'on retrouvera dans sa lettre du 8, citée au texte de ce livre.

(2) Macdonald se trouvait bien réellement sur cette communication.

voyer à Meaux; je pense donc que vous devez envoyer par un officier l'ordre aux 700 chevaux partis ce matin d'ici, et qui doivent être arrivés à Brie (1), de se rendre demain à Meaux, où ils seront aux ordres du général Guye; dès que nous saurons à quoi nous en tenir sur ce point, ils recevront d'autres ordres.

J'ai ordonné ce matin au général Hullin d'envoyer 1,200 fantassins et 200 cavaliers, avec un général de brigade, à la Ferté-sous-Jouarre; mais comme ce mouvement pourra être tardif, les chevaux devant venir à Versailles, et que le plus pressé aujourd'hui est ce qui peut se passer à Meaux, faites porter sur ce point les 700 chevaux qui seuls sont sous votre main. »

Nap. à Jos. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814.

« Mon frère, il résulte de l'état de situation de la garde, que j'ai sous mes yeux telle qu'elle était au 5 de ce mois, qu'il y avait 700 hommes de vieille garde à Paris, ce qui peut faire deux bataillons de vieille garde, très-précieux pour servir de tête de colonne ou de réserve. Il résulte du même état qu'il y avait déjà 5 mille hommes de voltigeurs ou tirailleurs. Sur ces 5 mille hommes, le général Ornano en fait partir mille aujourd'hui 7; il ne reste donc plus que 4 mille hommes; mais le 6, le 7, le 8, le 9 et le 10 doivent donner au moins 6 mille hommes (2): je compte donc sur 10 mille hommes existant à Paris,

(1) Cavalerie dirigée sur Nogent.

(2) Il arrivait chaque jour des conscrits en assez grande quantité; malheureusement, les armes manquaient. Il n'y avait guère que 5 à 6 mille fusils en état, et 30 mille à Vincennes en réparation.

au dépôt de la garde, le 10. Il y a à Paris vingt ou vingt-deux cadres de bataillons; cela formerait donc une vingtaine de bataillons à 500 hommes, et qui seraient successivement portés à deux divisions, chacune de 5 mille hommes. Les bataillons seraient portés, à mesure de l'arrivée des conscrits, au complet de 800 hommes. Il est convenable que, dans la journée de demain, les 6 ou 7 mille conscrits qui sont à Paris au dépôt de la garde soient répartis entre tous les cadres. Il vaut mieux avoir beaucoup de compagnies de 60 hommes qu'un petit nombre de compagnies de 120 hommes. Je compte donc que demain au soir vous pourrez passer la revue de deux divisions formant 4 brigades ayant 22 à 24 bataillons, formant, présents sous les armes, 5 ou 6 mille hommes, et qui s'augmenteront successivement tous les jours. La cavalerie a 1,200 hommes; l'artillerie a 22 pièces de canon; l'habillement ne peut pas tarder. Il y a à Paris une grande quantité de capotes, de gibernes et de shakos; il faut donner aux uns des capotes et aux autres des habits, parce que tous ces hommes seraient utilisés de suite; et recevant tous les jours de mille à 2 mille hommes, vous les répartirez entre les 24 bataillons. Il faut donner ordre au général Boyer de se rendre en poste pour prendre le commandement de la 2e division. Le général Charpentier en commandera une. Il y a des cadres à Lille et à Amiens. On pourrait, en cas de besoin, en faire venir en poste à Paris. Je suis donc fondé à espérer que, du 10 au 12, vous aurez à Paris 2 beaux bataillons de

vieille garde, 2 escadrons de cavalerie et 22 bouches à feu, faisant un total de 22,200 hommes. Donnez ordre que ces hommes tirent tous les jours à la cible, afin d'apprendre à se servir de leurs fusils. Quant à la ligne, j'ignore absolument ce qu'elle peut fournir; mais je suis fondé à penser qu'elle doit pouvoir vous fournir une vingtaine de bataillons à 3 ou 400 hommes. Il faut partir du même principe. Étant pressé, et n'ayant point le temps d'instruire le soldat, il vaut mieux avoir deux compagnies de 50 hommes qu'une de 100 hommes. Si la ligne pouvait vous fournir 20 bataillons à 300 hommes, cela ferait une réserve de 6 mille hommes; vous en formeriez 2 divisions, et vous leur donneriez 4 batteries, servies par les marins de Cherbourg ou par les jeunes gens de l'École polytechnique : vous auriez donc dans la main, le 10, 4 divisions, une soixantaine de pièces de canon, 2 mille hommes de cavalerie, formant une armée de plus de 30 mille hommes. Les gardes nationaux de Soissons, ceux de Meaux doivent former 6 mille hommes : vous auriez donc cinq divisions, une divison de cavalerie, et la valeur de 40 mille hommes; ce qui serait un grand résultat. Réunissez le général Hullin et Gérard, de la guerre, pour voir ce qu'il est possible de faire. Aussitôt que je serai assuré que cette réserve est formée, je nommerai un maréchal pour la commander. En calculant la quantité de conscrits qui arrivent à la garde, j'ai l'espérance que la ligne pourra me fournir autant que la garde, c'est-à-dire 20 à 30 bataillons de 300 à 500

4.

hommes. Des capotes, des shakos, etc., existent à l'administration de la guerre, et on est bien malhabile si on ne fait pas 3 à 4 mille capotes par jour; et en donnant, comme je vous l'ai déjà dit, aux uns des habits et aux autres des capotes, cela remplira le but. Écrivez-moi en détail là-dessus. Tout ne se fait que par le chef; et si vous n'entrez point dans tous ces détails, un tas d'hommes resteront inutiles aux dépôts, qui pourraient être employés à la défense de la capitale. Je donne ordre au général Bordesoulle de retourner à Paris pour prendre le commandement de toute la cavalerie que vous pourrez former à Versailles. Faites faire une copie de cette dépêche, pour l'envoyer au ministre de la guerre. Je vous répète qu'il vaut mieux avoir des petits bataillons, afin de pouvoir utiliser tous les cadres. J'ai ici à l'armée de très-petits bataillons, qui me rendent tous les jours ce que me rendaient des bataillons plus nombreux. C'est bien assez que 40 hommes par compagnie. Si ce sont des conscrits, c'est deux fois trop fort.

Je compte que votre réponse à cette dépêche me parviendra demain au soir, et que vous me ferez connaître positivement les ressources que vous avez. »

Nap. à Jos. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814.

« Mon frère, je vous ai écrit aujourd'hui pour une armée de réserve de 30 à 40 mille hommes qu'il serait possible de former en vidant le fond de tous les dépôts, et d'avoir disponible pour le 10 à Paris. Je pense qu'on peut également organiser pour

cette réserve une centaine de pièces de canon. Si l'on manque de chevaux, il faut faire un appel de 2 mille chevaux, que l'on aura bientôt trouvés à Paris. Si l'on manque de soldats du train, il faut que les particuliers envoient leurs chevaux avec les palefreniers. »

Nap. à Jos. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814.

« Mon frère, vous me mandez, dans votre lettre du 5, que vous avez envoyé 600 hommes de cavalerie à Meaux; mais vous ne me dites pas sous les ordres de quel général ni dans quelle brigade se trouvent ces troupes; vous ne me donnez aucun détail sur leur composition : cependant ces connaissances me sont nécessaires. Il y a à Meaux 300 hommes de cavalerie, sous les ordres du général Saint-Germain; je lui mande d'éclairer la Ferté-sous-Jouarre. »

Nap. à Jos. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814.

« Mon frère, j'ai reçu vos deux lettres de ce matin à une heure. Je ne crois point que l'ennemi ait été à la Ferté-sous-Jouarre; je ne crois pas non plus qu'il ait été à Meaux (1) : ce sont là de vaines alarmes. Le maréchal Macdonald m'a écrit de Châlons, le 5, qu'il couvrait les routes d'Épernay, de Montmirail et de Sézanne. Au moment même je fais partir 2 mille hommes pour occuper Sézanne (2); je m'y porterai dans la nuit avec ce qui est nécessaire, pour battre et culbuter ce qui serait sur cette communication. De là, je me porterai rapidement sur la

(1) L'Empereur avait raison, cela n'était pas. On s'effrayait à tort à Paris.

(2) C'est le commencement du mouvement contre Blücher.

communication de Meaux. Je crois, par mes manœuvres, avoir obligé la grande-armée à se porter de devant Troyes sur Bar-sur-Aube, et avoir au moins trois marches sur elle. La division Leval est arrivée à Provins. Il faut me donner des détails militaires plus précis : vous avez envoyé deux bataillons à Meaux, mais vous ne me dites pas lesquels. Je dois savoir cela, pour ramasser les troupes. Comme vous m'envoyez un détachement de cavalerie, dites aussi de quel corps. Je ne vous donne point d'ordres pour la Bouillerie; je ne crois pas que cela soit nécessaire. Toutefois, il peut, en six heures de temps, charger tout ce qu'il a sur quinze voitures, et avec des chevaux que fourniraient mes écuries, pour le transporter d'abord à Rambouillet. Mais je ne pense point que les choses en soient encore là; je ne crains point l'ennemi; je suis plein d'espérance dans l'événement. *Tenez ferme aux barrières de Paris. Faites placer deux pièces de canon aux différentes barrières. Que la garde nationale qui a des fusils et des fusils de chasse y ait des postes; surtout, faites en sorte que le ministre de la guerre envoie des fusils à Montereau et à Meaux* (1). Je vais laisser à Soissons un bataillon

(1) Il est essentiel de bien faire comprendre la situation des choses au 7 février, parce que, de cette phrase que nous avons soulignée à dessein, on pourrait tirer par analogie des conséquences fausses. Expliquons-nous : On a reproché à Joseph l'évacuation de Paris, la faible défense de la capitale au 30 mars. De ce que dit ici l'Empereur : *Tenez ferme aux barrières*, on serait peut-être disposé à conclure qu'à la fin de mars il en était de même. Or, le 7 février, Napoléon savait qu'il allait marcher sur Blücher, et qu'il serait toujours prêt, quelque chose qui arrivât, à se porter sous Paris

des gardes nationales, et faire venir les autres à Meaux en poste. Envoyez le duc de Valmy à Meaux, pour correspondre avec moi et se mêler de tous ces détails. Comme les nouvelles me doivent venir par vous, tenez-moi très au fait de tout. Ayez des observateurs sur les trois routes d'Épernay à Meaux, de la Ferté-sous-Jouarre à Montmirail, et de Meaux à Sézanne. Indépendamment des militaires que doit y avoir le ministre de la guerre, que la police y ait aussi des agents secrets, car la connaissance des mouvements de l'ennemi est un des grands éléments d'une parfaite réussite.

Il doit y avoir à *chaque barrière* 50 hommes armés de fusils d'ordonnance, 100 hommes armés de fusils de chasse, et 100 armés de piques (1), ce qui ferait 250 hommes à chacune des principales barrières. Vous devez former tous les jours une réserve de 4 à 500 hommes armés de fusils d'ordonnance, du double de fusils de chasse, et d'un tiers armés de piques; ce qui fera une réserve de 2 mille hommes pour se porter partout où il serait nécessaire,

en même temps que les alliés, puisqu'il manœuvrait à portée de cette ville, entre la Marne et la Seine. *Tenir un instant aux barrières* était donc alors suffisant et possible. A la fin de mars, l'Empereur s'éloignait de la capitale pour attirer l'ennemi sur la haute Marne; les alliés ne prirent pas le change, et gagnèrent deux à trois marches sur sa petite armée. Le 7 février, Schwarzemberg ou Blücher, *séparément,* pouvaient arriver sous les murs de Paris, et ils étaient sûrs d'être suivis, peut-être précédés, par tout ce qui restait de l'armée française. Le 30 mars, les deux généraux étaient réunis avec *toutes les forces de la coalition.*

Il ne peut donc y avoir aucune conséquence à tirer de cette lettre de Napoléon, dans le sens que nous venons d'indiquer.

(1) L'Empereur n'ignorait donc pas la pénurie d'armes?

avec des batteries attelées de la garde et de l'École polytechnique. »

Nap. à Jos. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814. (4 heures après-midi).

« Mon frère, je reçois des nouvelles du duc de Tarente du 6, à trois heures après midi. — Son arrière-garde était encore entre Épernay et Châlons, à peu près à la hauteur de Cherville; mais il n'avait personne sur la route de Montmirail ni sur celle de Sézanne, n'ayant pu y envoyer des troupes. Dans deux heures j'occuperai la route de Sézanne, le duc de Raguse étant parti depuis midi pour marcher sur cette ville. De là nous verrons à marcher sur Montmirail. Comme de la Ferté-sous-Jouarre à Paris il n'y a que quatre heures pour un courrier, vous devez savoir promptement ce qui se passe sur la route de Montmirail. Pour peu qu'il y ait un bataillon à la Ferté-sous-Jouarre et quelques pièces de canon pour arrêter les troupes légères, elles n'arriveront pas jusqu'à Paris, et mon mouvement les enveloppera. »

Nap. à Jos. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814. (5 heures du soir.)

« Mon frère, faites mettre dans le *Moniteur* de demain que, le 5, le duc de Vicence a donné à dîner au lord Castlereagh, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, à lord Cathcart, au lord Aberdeen, plénipotentiaire au congrès pour l'Angleterre; au comte de Stadion, plénipotentiaire pour l'Autriche ; au comte Rasumowski, plénipotentiaire pour la Russie, et au baron de Humboldt, plénipotentiaire pour la Prusse, et que les négociations paraissent marcher avec activité. Cet article ne sera pas mis au *Moniteur* à l'article Paris, mais sous la rubrique de Châtillon-sur-Seine. »

Nap. à Jos. Nogent-sur-Seine, 7 février 1814. (7 heures du soir.)

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 6; mais je crois l'avoir reçue après votre lettre du 7, à laquelle j'ai répondu. La situation des affaires de Paris n'en est pas où en est l'alarme. Je suis surpris que les ministres de la guerre et de la police n'aient pas, trois fois par jour, des nouvelles des routes qui les inquiètent. On perd la tête, et cela ne mène à rien de bon. Le duc de Tarente n'était pas, le 4, à Épernay, parce qu'il était le 5 à Châlons. Il était encore à une lieue de Châlons le 6, à trois heures après midi. Je ne sache pas qu'aucun parti se soit présenté à la Ferté, puisque ses courriers ont passé par là. D'ailleurs, il paraît que le duc de Tarente n'a pas pu couvrir la route de Montmirail : c'est un malheur; mais si on en avait été instruit, on aurait pu envoyer 300 hommes à la Ferté-sous-Jouarre avec du canon, afin de remédier à tout. Je vous ai écrit longuement sur les ressources de Paris. Je suppose qu'il y a des armes pour ces troupes, puisque le ministre de la guerre en a promis 60 mille (1). Je n'ai point encore de nouvelles du duc de Raguse (2); mais je vais tomber à bras raccourcis sur l'ennemi, dans la direction des communications de Meaux et de Châlons. L'alarme reviendra alors peut-être du côté de Sens; mais le général Pajol s'y organise. Je pense qu'il serait convenable de lui envoyer une batterie d'artillerie. Aussitôt que j'aurai la réponse à l'instruction

(1) Il n'y avait, comme nous l'avons dit, sur ces 60 mille armes, que 6 mille fusils en état et 30 mille en réparation.

(2) Parti la nuit pour Sézanne.

générale que j'ai donnée pour la formation de 4 divisions, je désignerai les emplacements sur les différentes routes. L'Impératrice avait eu l'idée de se rendre à Sainte-Geneviève. Je crains que cela ne fasse un mauvais effet, et n'ait pas d'autre résultat.

Le moment est difficile sans doute; mais, depuis que je suis parti, je n'ai guère eu jusqu'à cette heure que des avantages. *Le mauvais esprit des Talleyrand et des hommes qui ont voulu endormir la nation m'ont empêché de la faire courir aux armes, et voici quel en est le résultat* (1). Dans cette situation des choses, il faut montrer de la confiance et prendre des mesures hardies.

Il serait possible que des partis de cavalerie allassent actuellement du côté de Soissons. L'ennemi a une cavalerie immense, dont il inonde la France. Quelques villes, comme Châlon-sur-Saône, ont résisté; Lyon même s'en est mis à l'abri : mais ceux qui *sont à la tête de l'administration ont donné une fausse direction à l'esprit public.* Je suppose que le ministre de la guerre a donné des ordres positifs pour que Soissons (2) se défende. Je ne conçois pas pourquoi vos lettres pressées ne me sont pas envoyées par estafettes extraordinaires, ce qui ferait gagner au moins trois heures sur les courriers.

(1) Ce *résultat* est indiqué dans la lettre de l'Empereur du 8, citée au texte du livre.

(2) Le duc de Feltre, malheureusement, n'avait pris aucune mesure sérieuse à cet égard ; en sorte que des corps de l'armée de Bernadotte purent s'en emparer, et que la perte de cette place paralysa en partie les belles manœuvres de Napoléon, couronnées par les victoires de Champ-Aubert, Montmirail et Vauchamps.

Cependant je trouve qu'il est quelquefois avantageux d'envoyer des courriers qui soient des hommes intelligents et sûrs, parce que moi-même je les interroge, et que vous pouvez faire de même. Lorsqu'il y a des affaires pressées, dites à Lavalette d'envoyer vos lettres par estafettes extraordinaires.

P. S. Tenez gaie l'Impératrice; elle se meurt de contrition. »

Jos. à Nap. Paris, 7 février 1814. (Partie à 4 heures du matin.)

« Sire, j'apprends par un particulier de Pont que le quartier impérial était attendu hier soir à Provins. J'envoie un courrier à Votre Majesté, pour gagner six heures sur l'estafette. J'ai écrit, il y a trois heures, assez longuement à Votre Majesté. Je l'ai prévenue que des partis ennemis s'étaient présentés à la Ferté-sous-Jouarre; qu'il n'y avait que 300 hommes à Meaux; que j'ai envoyé à Meaux deux bataillons et 700 chevaux, pour ne pas perdre le passage de la Ferté. L'opinion est fort abattue aujourd'hui. Nous n'avons pas de nouvelles de Votre Majesté (1). »

(1) L'Empereur allait commencer son mouvement sur Sézanne le 9. Entre cette lettre et la précédente devrait se trouver celle de onze heures du soir, que nous avons mise au texte du livre avec la réponse de l'Empereur.

M. de Vaulabelle, dans son histoire, représente Joseph au Luxembourg, occupé à écouter les grosses flatteries d'un petit nombre de courtisans, ayant perdu, dans l'abus des faciles plaisirs, toute décision et toute énergie. Sans doute alors il suppose que les lettres écrites *à toutes les heures du jour et de la nuit* par le prince n'étaient pas de lui?

M. de Vaulabelle, comme beaucoup d'auteurs, a écrit probablement d'après des renseignements, d'après des *on dit*, d'après d'autres ou-

Jos. à Nap. Paris, 7 février 1814. (1 heure 1/2 du matin.)

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté d'hier, dans ce moment seulement; je sais que l'estafette est arrivée cependant à sept heures. J'apprends que le maréchal Macdonald a abandonné Châlons et la communication de Meaux (1). On envoie dans cette direction tout ce que l'on peut en cavalerie et infanterie, sous les ordres du général Minot. Je prie Votre Majesté de me donner des ordres pour M. de la Bouillerie et pour la direction à suivre. Je verrai l'archichancelier pour la personne dont Votre Majesté me parle (2). »

Jos. à Nap. Paris, 7 février 1814.

« Sire, les événements deviennent de plus en plus graves. J'ai demandé au ministre de la guerre qu'il donnât au général Maurice Mathieu l'ordre d'être auprès de moi, comme major général. L'expérience m'ayant appris que le général Hullin est tellement occupé des affaires de la place de Paris, que des mouvements importants peuvent lui échapper, j'avais donc besoin d'un général qui fût toujours avec moi. Maurice Mathieu arrive dans la première division. Il prendra sous mes yeux les mesures qu'il importe de prendre et d'ordonner

vrages, et sans connaître les documents réels, sans avoir pu consulter des matériaux certains.

(1) Joseph était dans l'erreur. Macdonald avait bien abandonné Châlons, se retirant devant des forces beaucoup trop supérieures; mais il était venu prendre position derrière la Marne, à la Ferté-sous-Jouarre, et n'avait pas abandonné encore la communication de Meaux.

(2) Voir la lettre du 6 février (de Napoléon), dans laquelle il parle du choix à faire d'un commissaire impérial, en cas d'évacuation forcée de Paris.

au général Hullin, qui est plein de zèle et de bonne volonté. Le major Allant continue les mêmes rapports avec moi; il a beaucoup de besogne et s'en acquitte bien. J'ai été fort heureux de l'avoir; mais lui-même, ainsi que le ministre, m'ont pressé pour avoir un général expérimenté avec moi. J'ai envoyé un officier au duc de Tarente, pour avoir de ses nouvelles. On m'a assuré qu'il était, le 4, à Épernay (1). J'ai donné ordre au général Hullin d'envoyer un général de brigade avec 1,400 hommes sur la Ferté-sous-Jouarre, pour se mettre en communication avec le maréchal Macdonald, observer toutes les communications, et rendre compte des mouvements de l'ennemi. Le général Leval est parti aujourd'hui, ainsi que 700 chevaux, du dépôt de Versailles. Les conscrits affluent; il en arrive 2 mille par jour. *Votre Majesté sait ce qui nous manque malheureusement. La garde nationale éprouve le même besoin. C'est le manque d'armes*, Sire, qui doit rendre supportables les conditions de l'ennemi; du reste, Votre Majesté aurait eu des hommes autant que cela aurait été nécessaire. J'ai écrit hier par un courrier que j'ai adressé à Votre Majesté; je la prie de m'envoyer des instructions sur les objets importants sur lequels j'ai demandé ses ordres. M. de la Bouillerie me presse beaucoup pour avoir une décision.

L'évacuation de Châlons a jeté la consternation ici. L'article du *Moniteur* sur les négociations et sur

(1) L'Empereur, qui avait reçu cette lettre de son frère le même jour 7, lui répond le soir à ce sujet.

les ministres plénipotentiaires a un peu neutralisé l'impression produite par l'évacuation de Châlons, malheureusement abandonné par le duc de Tarente. Soissons est aussi menacé. Des partis se sont présentés près de Montargis. A une heure, le ministre de la guerre me mande que des partis ennemis se sont présentés à Maisonrouge (1). La Ferté-sous-Jouarre est menacée. Le général commandant le camp de Meaux m'écrit que la ville est encombrée de trains et d'équipages venant de Châlons. Il n'a avec lui que 300 hommes armés, et le reste de sa troupe est sans armes; il réclame de la cavalerie. Dans cet état de choses, n'ayant pas de cavalerie ici, ne pouvant en espérer de Versailles de quelques jours, et ignorant si ce qui s'est présenté à la Ferté est une force respectable, et si le maréchal Macdonald se trouve ou non sur cette communication, je me décide, quoique avec bien du regret, à faire donner l'ordre aux 6 à 700 chevaux qui sont partis ce matin de se rendre à Meaux demain; ils y seront suivis par 3 bataillons. Dès que je saurai à quoi m'en tenir, je ferai continuer leur route pour Nogent à ces 600 chevaux. L'état des esprits est tel aujourd'hui, qu'il est de la dernière importance d'empêcher toute insulte sur les approches de la capitale. »

Joseph à Clarke. Paris,

« Monsieur le duc, je vois que l'instant est venu de réaliser le projet de réunion de la gendarmerie et

(1) Entre Provins et Nangis. C'était, effectivement, la direction prise par l'armée de Schwartzemberg.

des gardes forestiers de la 1[re] division, sur des points tels que Claye et Fontainebleau, d'où l'on puisse les diriger sur les points menacés. Je vous invite à vouloir bien donner les ordres et faire les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette mesure. »

7 février 1814.

« Monsieur le duc, l'Empereur me mande qu'il est fort important d'envoyer des cartouches et des fusils à Montereau, Pont-sur-Yonne et Meaux, pour les gardes nationales, ainsi qu'à Soissons. Je vous prie de me mettre en état de répondre à sa Majesté. »

Joseph à Clarke. Paris, 7 février 1814.

« Mon frère, l'ennemi n'a jamais été à Montmirail; par conséquent, il ne peut pas avoir été à la Ferté-sous-Jouarre. Le 7, l'ennemi n'avait pas encore dépassé Châlons. Le duc de Raguse est entré à Sézanne, ce qui ferme la troisième route. L'ennemi n'a jamais eu à Sézanne que quelques partis de cavalerie. Je vous recommande de nouveau de m'envoyer l'état de toutes les troupes que vous avez envoyées sur Meaux, car les troupes isolées ne servent à rien. Je leur enverrai alors des ordres pour les réunir.

Nap. à Jos. Nogent, 8 février 1814. (4 heures du matin.)

P. S. Faites mettre dans le *Moniteur* un article de Châtillon-sur-Seine, que le 6 les membres du congrès ont dîné chez le duc de Vicence; que l'on a remarqué qu'il règne les meilleures formes entre tous les ambassadeurs, et surtout entre ceux de France et d'Angleterre, qui sont pleins d'attentions l'un pour l'aure. »

Nap. à Jos. Nogent, 8 février 1814. (11 heures du matin.)

« Mon frère, je pense que c'est spécialement du côté de Sens et de Pont-sur-Yonne qu'il faut être attentif. Il paraît que c'est Wittgenstein et York qui attaquent du côté de Châlons. J'aurai dans la journée des troupes sur la route de Montmirail. »

Nap. à Jos. Nogent, 8 février 1814. (3 heures après-midi.)

« Mon frère, j'ai envoyé à l'Impératrice une notice pour le *Moniteur*. Si vous recevez cette lettre avant 5 heures du matin et que l'insertion de cet article puisse être retardée, je désirerais qu'elle le fût de quarante-huit heures, parce que l'ennemi apprendrait trop tôt par cette notice ma position et mes projets, ce qui est toujours un inconvénient. »

Nap. à Jos. Nogent, 8 février 1814. (6 heures du soir.)

« Mon frère, je viens d'écrire au ministre de la guerre relativement à l'évacuation de l'Italie et au roi Ferdinand. Vous ferez venir le ministre de la guerre chez vous; il vous donnera communication de mes lettres. Toute la correspondance avec M. de Laforest, relativement aux affaires d'Espagne, sera suivie par M. d'Hauterive, que vous ferez venir également chez vous. »

Nap. à Jos. Nogent, 8 février 1814. (6 heures du soir.)

« Mon frère, faites remettre cette lettre en mains propres à l'impératrice Joséphine. Je lui écris pour qu'elle écrive à Eugène. Vous lui direz qu'elle vous envoie sa lettre, que vous ferez partir par l'estafette. »

Marie-Louise à Joseph. Paris, 8 février 1814.

« Mon cher frère, j'ai reçu cette nuit une lettre de l'Empereur du 6. Il me mande qu'il se porte bien, et que les affaires, quoique difficiles, s'amé-

liorent depuis huit jours. Il me dit de ne pas me tourmenter : vous savez que c'est impossible. Si vous avez quelques détails, vous serez bien bon de me les donner. Vous voyez, mon cher frère, comme je compte sur votre amitié et votre patience pour vous importuner ainsi. Je vous prie de croire à tous les sentiments d'amitié avec lesquels je suis votre affectionnée sœur. »

Jos. à Nap. Paris, 8 février 1814. (Midi.)

« Sire, je reçois votre lettre du 7. Je communique au ministre celle qui traite de la formation d'une armée de réserve. *Je le harcèle sans cesse pour les fusils.* Je le verrai tout à l'heure encore, et j'en écrirai après à Votre Majesté.

J'écris au duc de Conegliano pour renforcer les postes de la garde nationale aux barrières. Cette garde a déjà commencé son service. Ce qui lui manque, ce sont encore *les fusils, et même les fusils de chasse.* Les troupes parties pour la Ferté-sous-Jouarre sont commandées par le général Minot : elles se composent du 6ᵉ bataillon du 86ᵉ de ligne, du 1ᵉʳ du 28ᵉ léger, du 4ᵉ du 70ᵉ de ligne : total, 2 mille hommes. Le général Saint-Germain était à Compiègne; il vient de recevoir l'ordre de se rendre à Meaux. Soissons est menacé. Je viens d'ordonner au général Hullin d'y envoyer un bataillon. J'ai fait écrire au général Berruyer de s'y défendre; je lui fais réitérer les mêmes ordres. Il paraît que les gardes nationales de Soissons n'ont pas de fusils. Je renvoie à Votre Majesté l'aide de camp que j'avais envoyé au duc de Tarente, et qui a rencontré

cette nuit, près de la Ferté-sous-Jouarre, le général Minot avec ses troupes. Je verrai tout à l'heure les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre pour l'exécution des ordres de Votre Majesté; mais je dois lui dire d'avance que le ministre de la guerre m'a répété dix fois qu'il n'a pas 5 *mille fusils disponibles, et que le commandant de Vincennes, que j'ai vu hier, m'a dit en avoir* 30 *mille, mais à réparer* (1). Dès hier, j'ai écrit au ministre de hâter par tous les moyens imaginables la réparation de ces armes, et de me rendre compte du produit probable d'ici au 20 et 30 du mois. Pour ne pas retarder le départ de l'officier, je n'en dis pas davantage dans ce moment à Votre Majesté. »

(Cette lettre est partie par M. Monval, écuyer.)

Jos. à Nap. Paris, 8 février 1814. (10 heures du soir.)

« Sire, j'ai mis à la disposition du ministre directeur de l'administration de la guerre le montant de ce que Votre Majesté a accordé sur son trésor, à raison de 100 mille francs par jour. J'ai vu le ministre de la guerre; M. Gérard s'occupe de la formation des quatre divisions. J'en rendrai compte à Votre Majesté dès que je l'aurai. J'ai donné l'ordre

(1) Ces chiffres ont une immense importance historique, car le manque de fusils à Paris fut la principale cause de l'occupation de la capitale par les alliés. Si on avait pu armer ceux qui le demandaient, cette défense se serait sans nul doute prolongée quelques heures de plus, et l'Empereur aurait eu le temps d'arriver avec une partie de sa garde, ce qui changeait bien la face des choses. Les guerres de Russie et de 1813 avaient fait dépenser une immense quantité d'armes, comme on le sait, et en 1814 on n'avait pas eu le temps d'en faire faire la quantité nécessaire. On a voulu voir une trahison dans un fait fort naturel.

semblable au général Ornano. Le ministre de la guerre m'a assuré qu'il avait à Vincennes aujourd'hui 11 *mille fusils en état.* Les ouvriers de Charleville sont arrivés; on s'occupe de la formation de leurs ateliers. On attend aussi des envois de Saint-Étienne. J'ai ordonné au général Hullin de nommer un officier de la ligne pour commander chacune des barrières conservées. Le même général Hullin doit, dès ce soir, faire placer à chacune des barrières principales, et particulièrement sur la rive droite de la Seine, 100 soldats de la ligne, et le maréchal Moncey 150 de la garde nationale, armés de fusils d'ordonnance et de chasse. J'ai ordonné au général Ornano de mettre 6 pièces d'artillerie de la garde à la disposition du général Hullin.

Il existe à Vincennes près de 2 mille voitures d'artillerie et 700 *pièces de canon* non attelées. J'ai écrit ce matin quelles étaient les troupes parties pour Meaux. Le ministre de la guerre vient de me dire que 2 bataillons de gardes nationales de Lille y avaient aussi été envoyés; de manière qu'il y aurait aujourd'hui à la Ferté 5 bataillons d'infanterie et près de 800 chevaux, dont 300 partis de Compiègne, de la division du général Saint-Germain, et 500 du dépôt de Versailles.

J'ai demandé aux ministres de la guerre et de la police d'envoyer des officiers et des agents sur les routes de Sézanne et de la Ferté. *Les armes pour 2 mille hommes des gardes nationales de Soissons étaient parties*, et le général Berruyer était dans cette ville, témoignant beaucoup d'inquiétude. Il a

écrit au ministre de la guerre de laisser à Soissons les 2 mille hommes auxquels sont destinées les armes parties; ils seront plus utiles à Soissons, où ils seront armés, qu'ils ne le seraient à Meaux, où il y a des hommes qui n'ont pas de fusils. Votre Majesté verra par les lettres ci-jointes que des partis ennemis ont été à Montmirail et à Vieux-Maisons. Je reçois la lettre de Votre Majesté de ce matin, et j'apprends avec plaisir que le duc de Raguse est entré à Sézanne. Le ministre de la guerre m'assure qu'il adresse exactement à Votre Majesté tous les rapports qu'il me fait sur les mouvements des troupes dans la 1re division. Il me mande aujourd'hui que la 1re brigade du général Treilhard (1) sera rendue à Montereau le 10, le 15, le 17 et le 19, chaque régiment voyageant séparément. »

Jos. à Nap. Paris, 8 février 1814. (A minuit.)

« Sire, j'ai dit à M. de la Bouillerie de prendre des mesures de manière que, dans le cas où je lui donnerais l'ordre de partir avec son trésor, il pût l'exécuter six heures après. Cet avis l'a mis dans l'obligation de faire charger quelques fourgons, et de les remiser dans la cour du grand écuyer, sur la place du Carrousel. Cette opération a eu lieu de nuit, et les officiers chargés de la police du palais impérial ont pu seuls en avoir connaissance. Le directeur des musées est venu me dire aujourd'hui qu'il fallait fermer le Musée, et transporter ce qu'il y a de plus précieux hors de Paris, à moins d'ordres contraires de ma part. N'en ayant aucun de

(1) C'était une division de dragons venant d'Espagne.

Votre Majesté, je n'ai pu lui en donner. Si j'en reçois de Votre Majesté, je ne tarderai pas à les lui communiquer. Je pense, Sire, que la solennité des prières publiques à Sainte-Geneviève n'aura pas un bon résultat. Les esprits sont trop abattus, et l'on est trop disposé à s'en remettre aux événements du soin de sa défense, pour exciter encore le sentiment de nonchalance par l'intercession religieuse. Je dis plus : pour les gens peu crédules, cet acte ne sera qu'une cérémonie qui ne prouvera que le danger et la défiance de ses propres forces. Pour les bons catholiques, que Votre Majesté se persuade bien que, tant que sa réconciliation avec le vicaire de Jésus-Christ ne sera pas publique, le gouvernement n'obtiendra rien d'eux. Non, Sire, il n'y a pas en France d'autres sectaires religieux que ceux qui reconnaissent le pape pour chef spirituel. Tous les autres ne sont pas des catholiques, mais des incrédules ou des protestants. Ainsi, tant que je ne lirai pas dans le *Moniteur :* « Le pape est retourné à Rome ; l'Empereur a ordonné qu'il y fût accompagné et reçu comme il convient, » je ne pense pas qu'aucune cérémonie religieuse ait aucun bon effet pour Votre Majesté dans l'esprit des catholiques. Ceci, Sire, est la vérité. L'Impératrice est plus rassurée aujourd'hui. J'ai passé la journée à donner des espérances à des gens qui ont bien moins de fermeté que l'Impératrice. »

Nap. à Jos. Nogent, 9 février

« Mon frère, je reçois votre lettre du 8 février à midi, que m'apporte votre aide de camp. Vous me

1814. (3 heures du matin.)

dites que le général Minot commande à la Ferté-sous-Jouarre une colonne composée du 6e bataillon du 86e, du 1er du 8e léger, et du 4e du 70e, formant ensemble 2 mille hommes. Le ministre de la guerre compose cette colonne différemment : il la forme du 6e bataillon du 86e, et des 1er et 2e des gardes nationales du nord. D'où vient cette différence? J'écris au ministre de la guerre qu'il ne faut compléter les bataillons qu'à 4 ou 500 hommes, puisque nous avons plus de cadres que de conscrits; et qu'il vaut mieux avoir six bataillons de 400 hommes que trois bataillons de 800 hommes. Je pense, en effet, que c'est d'un service double, c'est-à-dire que trois bataillons de 400 hommes, composés de conscrits, me rendront à peu près le même service que trois bataillons de 800 hommes. Je suis étonné que Soissons n'ait pas suffisamment d'hommes pour se défendre. Il doit y avoir six bataillons ou 4 mille hommes. Il était donc préférable d'y envoyer un millier de fusils plutôt que des troupes. D'après un rapport du ministre de la guerre, il y aura demain 10, à *Meaux*, une division de gardes nationales forte de 8 à 9 mille hommes bien armés. Pressez le ministre de la guerre d'y envoyer des majors pour commander les régiments, des capitaines pour faire les fonctions d'adjudants-majors, et des officiers pour faire le service dans les cadres. Cette division serait déjà une ressource. Il faudrait un général de division et deux généraux de brigade. Il faut y envoyer aussi des cartouches, pour que ces troupes puissent s'exercer et tirent tous les

jours à la cible. Les divisions de Soissons et de Montereau, qui s'exercent tous les jours, seraient également d'un bon service. Paris devait fournir deux bataillons qui devaient se rendre à Montereau; ce régiment est-il parti? Le duc de Raguse est arrivé hier de bonne heure sur la route de Montmirail à Champ-Aubert, marchant sur Épernay; ma garde à pied et à cheval est arrivée à Sézanne, le soutenant. J'attends des nouvelles à chaque instant pour m'y porter moi-même. Je regarde donc que la diversion en faveur du duc de Tarente est déjà faite, et que l'ennemi va, de son côté, se replier sur Châlons. »

Nap. à Jos. Nogent, 9 février 1814. (11 heures du matin.)

« Mon frère, j'ai eu ici tant d'affaires toute cette nuit, que je n'ai pu partir pour Sézanne. Le duc de Raguse *est arrivé à Champ-Aubert. Le général Sacken* (15 *mille hommes*) *était à Montmirail. Son parc a passé le* 8 *à Champ-Aubert, arrivant de Châlons. Je le fais attaquer demain* (1), ce qui n'empêche pas que des partis se soient montrés du côté de Coulommiers et dans différentes directions; ce sont des rôdeurs : cela ne signifie rien. »

Nap. à Jos. Nogent, 9 février 1814.

« Mon frère, *s'il n'y a pas de raison que j'ignore, la mesure que vous avez prise de mettre* 8 *pièces de la garde* à la disposition du général Hullin est mauvaise (2). Il ne manque pas de canons à Vincennes, et il ne manque pas à Paris de moyens de les

(1) Dans cette lettre et la suivante, les mots soulignés sont de la main de l'Empereur, ou des corrections faites par lui.

(2) L'Empereur oubliait que lui-même avait prescrit cette disposition par sa lettre du 7 février.

atteler. Retenez donc ces 8 pièces de canon dans les mains d'Ornano. *La garde a un esprit à part :* il ne faut en rien distraire *pour la ligne*. Si vous ne *donnez* pas au général Hullin des pièces de la garde, il verra à s'*organiser ; il faut accoutumer la garde nationale à faire le service des barrières seule, parce que,* quand on ôtera *les troupes de ligne de Paris* pour les porter en avant, la garde nationale se croira perdue. Vous pouvez mettre des corps de garde beaucoup moins considérables aux barrières qui ne sont pas menacées. Recommandez au ministre de la guerre de compléter toutes les compagnies de canonniers, d'en faire venir des cadres des dépôts, et de les compléter en conscrits. Je dois en avoir à Paris 30, qui serviront plus de 200 pièces de canon, ce qui *est nécessaire*. Je partage votre opinion sur les prières de Sainte-Geneviève ; je crois que cela n'aboutit à rien du tout : ce n'était qu'une dévotion particulière de l'Impératrice. Ayez les 22 pièces de la garde, les 1,200 chevaux, les 24 bataillons de la garde, à 500 hommes, prêts à partir au premier moment : mon intention est de les faire camper dans une position intermédiaire. Ne mêlez donc pas cela avec la défense de Paris. Envoyez à Compiègne un bataillon de la garde de 2 à 300 hommes, qui se complétera à 500, avec 2 pièces de canon pour défendre le palais et la ville contre des incursions de partis ennemis. Envoyez un autre bataillon de la garde à Fontainebleau, pour défendre également le palais et la ville contre des partis ennemis. Les officiers que vous enverrez pour com-

mander sur ces deux points organiseront la garde nationale de la ville, pour qu'elle concoure avec eux à la garde du palais; ce que ces villes feront volontiers, puisque ces palais sont presque leur propriété. Dites à Demazis d'enlever de Compiègne et de Fontainebleau l'argenterie et tout ce qui pourrait être trophée. Il y a à Compiègne les portraits de tous mes ministres et des personnes de ma famille. Il faut qu'il fasse cette opération sans esclandre et sans bruit. »

Nap. à Jos. Nogent, 9 février 1814.

« Mon frère, je reçois votre courrier du 8, à onze heures du soir. Le ministre de la police vous donne de faux renseignements. Je crois qu'il ne sait pas interroger. Il dit que le sieur Bonne, officier supérieur du corps des ingénieurs-géographes, a vu l'ennemi à la Ferté-sous-Jouarre. Envoyez-le chercher, il vous dira que ce n'est pas cela; mais qu'on lui a dit seulement que l'ennemi s'approchait : ce qui est bien différent. A Vieux-Maisons c'est la même chose. J'ai toujours reconnu que la police fait un mal affreux par son peu de jugement : elle alarme sans éclairer. Je lui avais donné une méthode d'interroger, que j'avais fait imprimer, où toutes les questions sont prévues : ce qui mettait à l'abri de pareilles erreurs. Je désire que vous recommandiez à la police de donner à tous ses agents de ces imprimés, pour les diriger dans leurs informations. »

Nap. à Jos. Nogent, 9 février

« Mon frère, je pars pour me rendre à Sézanne, et j'espère demain attaquer l'armée de Silésie. J'ai

1814. (2 heures après-midi.) ordonné au général Minot, que vous m'avez envoyé à la Ferté-sous-Jouarre, de pousser sur Montmirail, où Sacken se trouve avec 15 mille hommes. Je débouche sur lui par Sézanne et par Champ-Aubert. Si cette opération a un succès complet, la campagne peut se trouver décidée. Voici les dispositions que j'ai faites, et qu'il importe que vous connaissiez. Je laisse à Nogent le duc de Bellune avec ses deux divisions, la division du général Gérard et le 5e corps de cavalerie du général Milhaud. Cela forme un corps d'infanterie, cavalerie, artillerie, de 14 à 15 mille hommes. Il a ordre de défendre les hauteurs de Pont (1), la ville de Nogent, que j'ai fait barricader; et enfin, si toute l'armée de Schwartzemberg venait déboucher sur lui et qu'il ne pût défendre Nogent, de faire sauter le pont, et de prendre position sur la rive droite. Le grand parc, le quartier général de l'intendant et la plus grande partie de ma maison prennent position à Provins, sous l'escorte de la division de jeune garde du général Rothenbourg. Le duc de Reggio commande le 7e corps, composé de 20 bataillons qui viennent d'Espagne et de Bordeaux. Une de ces divisions est à Provins : elle sera ce soir et demain à Nangis. Il tient son quartier général à Provins. La division Rothenbourg et tout le quartier général sous sa garde, la division de garde nationale qui est à Montereau et à Sens; le général Pajol, qui a la défense de la Seine à moitié chemin de Nogent à Bray, de

(1) Pont-sur-Seine, un peu en avant de Nogent.

Bray, Pont-sur-Yonne, Sens, et, en 2e ligne, Moret, Nemours, Montargis, jusqu'à la Loire, sont sous les ordres du duc de Reggio. Je compte que les deux divisions d'Espagne, augmentées de tous les bataillons de Bordeaux, forment 12 mille hommes. Le général Pajol doit avoir 2 mille hommes de cavalerie; les gardes nationales de Montereau doivent former 6 mille hommes; la division Rothenbourg est de 4 mille hommes. Le duc de Reggio a donc la valeur de 25 mille hommes dans les mains. Si l'armée de Schwartzemberg, qui est à Troyes, marche sur Sens et Pont-sur-Yonne, négligeant Nogent ou seulement le masquant; ou si, après l'avoir forcé, elle jette le duc de Bellune sur la rive droite, dans toutes ces hypothèses le duc de Reggio, soutenu du duc de Bellune, se portera, si le mouvement de l'ennemi est sérieux, sur Yonne, sur Montereau, où il réunira toutes ses troupes. Prévenu que le grand mouvement offensif de l'ennemi est sur Fontainebleau, vous aurez le temps de garnir les ponts de Corbeil et de Choisy, et de faire marcher nos réserves sur Moret et le Loing. Si je réussis, ces deux ou trois jours, à écraser l'armée de Silésie, je déboucherai sur Nogent ou sur Montereau. Je pourrai, avec nos réserves, avoir 80 mille hommes, et donner aux affaires une tournure inattendue. Mon armée est donc divisée en trois corps : un agissant sous mes ordres; il est composé de deux divisions de la vieille garde (8 mille hommes); de deux divisions de la jeune garde, qui sont avec le prince de la Moskowa (6 mille hommes);

du corps du duc de Raguse (6 mille hommes) : total, 20 mille hommes d'infanterie; de la cavalerie de la garde (6 mille hommes); du 1er corps de la cavalerie (2 mille hommes); de la cavalerie du général Defrance (2 mille hommes) : total, 10 mille hommes de cavalerie. J'ai donc sous mes ordres 30 mille hommes et environ 120 pièces de canon. On évalue les généraux York, Blücher et Sacken de 40 à 45 mille hommes; mais le duc de Tarente doit occuper au moins 5 mille hommes. Je serai donc 30 mille contre 40 mille, proportion qui me fait espérer du succès. Le point d'appui de mon corps est ce soir à Sézanne, et son mouvement sur les routes de Montmirail et de Château-Thierry. — Corps du centre : — le duc de Bellune, comme je l'ai déjà dit, avec 14 mille hommes. — Corps de droite : — le duc de Reggio, comme j'ai dit, avec 25 mille hommes ; ce qui compose la totalité de mes forces de 60 à 70 mille hommes de toutes armes, y compris le génie et l'artillerie. Je compte que j'ai affaire à 45 mille hommes de l'armée de Silésie, et à 150 mille de Schwartzemberg, mais en y comprenant Bubna et les Cosaques ; de sorte que si j'obtiens un succès sur l'armée de Silésie, et que je la mette pour quelques jours hors de la lutte, je pourrai me retourner sur Schwartzemberg avec 70 ou 80 mille hommes, y compris les renforts que vous m'enverrez de Paris, et je ne pense pas qu'il puisse m'opposer sur ce point plus de 110 à 120 mille hommes. Si je ne me trouve pas assez fort pour l'attaquer, au moins le serai-je assez pour le contenir et le

harasser pendant quinze à vingt jours : ce qui donnera lieu à de nouvelles combinaisons. Il est nécessaire qu'Albert porte cette lettre au ministre de la guerre et de l'administration de la guerre, afin que chacun sache bien ce qu'il a à faire pour son service. Comme demain j'attaquerai l'ennemi sur ses derrières, s'il poussait sur la Ferté et sur Meaux, il n'y aurait pas d'alarme à encourir. Je n'ai pas compté dans mes ressources la division de gardes nationales de Meaux, que je suppose devoir être bientôt de 8 à 10 mille hommes. J'ai ordonné à Saint-Germain, qui est à Meaux avec 800 hommes de cavalerie, de se porter sur la Ferté-sous-Jouarre : la division des gardes nationales armées pourra aussi s'y porter. »

Jos. à Nap. Paris, 9 février 1814. (4 heures du matin.)

« J'ai reçu la lettre de Votre Majesté pour faire suspendre l'insertion de la notice du *Moniteur*. J'ai envoyé mon aide de camp chez le duc de Cadore; j'espère qu'il sera arrivé à temps. La lettre ci-jointe fera connaître à Votre Majesté la position des affaires du côté de Laon.

Je n'ai pas encore reçu le travail de Gérard (1), de la guerre ; mais Votre Majesté sait déjà, par ce que je lui ai mandé hier soir, que le ministre de la guerre m'a dit, après s'en être bien assuré, qu'il n'avait que 11 *mille fusils*, *qu'il réservait plus particulièrement pour la garde impériale*. »

Jos. à Nap.

« Sire, je reçois votre lettre d'hier, à onze heu-

(1) Chef de division au ministère de la guerre, dans lequel l'Empereur avait une grande confiance.

Paris, 9 février 1814. (4 heures du matin.)

res, en réponse à celle qui accompagnait une lettre de Louis (1). *Votre Majesté peut être assurée que ses intentions seront remplies autant que cela dépendra de moi*, et que dans divers cas cette lettre pourra être utile à l'accomplissement de votre volonté, puisqu'elle en est l'expression; et que, sous ce rapport, ma lettre aura obtenu un grand but, *celui de l'expression écrite de la volonté de Votre Majesté, ce qui peut devenir indispensable pour décider divers personnages, dont l'incertitude sera ainsi terminée* (2). »

Jos. à Nap. Paris, 9 février 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, je reçois vos lettres du 8, à huit heures du soir. J'envoie celle de l'impératrice Joséphine, et j'en attends la réponse par Tascher. Je verrai, après le conseil des ministres, MM. de Feltre et d'Hauterive. Je reçois une lettre du ministre de la guerre, que j'envoie en original à Votre Majesté; elle verra que nos ressources en fusils se réduisent à 6 mille (3); *ainsi, qu'il est impossible d'espérer une armée de réserve de* 30 *à* 40 *mille hommes dans Paris. Les choses sont plus fortes que les hommes, Sire; et lorsque cela est bien démontré, il me paraît que la véritable gloire est de conserver ce que l'on peut de ses sujets et de son territoire; et le parti de commettre une vie précieuse à*

(1) C'est la lettre de l'Empereur que nous avons donnée au texte de ce livre.

(2) C'est précisément ce qui arriva; seulement ce ne fut pas cette lettre du 8 février qui fut montrée au conseil, mais celle du 16 mars.

(3) On ne doit pas oublier qu'il en était parti pour diverses villes voisines de Paris, et que chaque jour on en distribuait aux conscrits.

un danger trop évident n'est pas glorieux, puisqu'il n'est pas avantageux à une grande masse d'hommes qui ont attaché leur existence à la vôtre. Votre Majesté peut être assurée que j'exécuterai fidèlement ses dispositions, quelles qu'elles soient. Ici personne n'est pour rien, ni directement ni indirectement, dans ce que j'écris à Votre Majesté avec un entier abandon, tel que cela se présente à mon esprit. Je vois un abattement tel, que je ne pense pas qu'il y ait rien de bon à espérer dans Paris pour une armée de réserve ni aucun effort extraordinaire ; il faut donc obéir avec courage à la nécessité, soit que cette nécessité vous permette de faire le bonheur d'un grand système d'hommes, ou qu'elle vous ordonne de vous soumettre, ne vous laissant plus de choix qu'entre la mort ou le déshonneur : et je ne vois pour Votre Majesté déshonneur, au point où nous en sommes, que dans l'abandon du trône, parce que cet abandon ferait le malheur d'un grand système d'individus qui se sont livrés à vous. Si donc vous pouvez faire la paix, faites-la à tout prix ; si vous ne pouvez pas, il faut périr avec résolution, comme le dernier empereur de Constantinople, à la bonne heure. Dans ce cas, Votre Majesté doit compter qu'en tout et pour tout je suivrai ses intentions, *et que je ne ferai jamais rien indigne d'elle ni de moi.* »

Jos. à Nap. Paris, 9 février 1814. (Midi.)

« Sire, Voici une lettre dont Votre Majesté appréciera la vérité. Si le maréchal Marmont a fait son mouvement sur Sézanne, elle doit être fausse. La garde

aura 10 mille hommes le 10. La garde nationale a 3 mille hommes en service journalier, 1,500 aux barrières, et 1,500 en réserve. Pour le moment, elle ne peut pas davantage. J'attends l'état de situation de la ligne. »

Jos. à Nap. Paris, 9 février 1814. (11 heures du soir.)

« Sire, je reçois votre lettre de ce matin, à trois heures. J'ai déjà écrit au ministre de la guerre pour activer l'armement, et envoyer aux bataillons de gardes nationaux les majors et officiers dont ils manquent.

J'ai mandé à Votre Majesté que nous avions à Vincennes une énorme quantité de voitures d'artillerie. La lettre ci-jointe du ministre de la guerre mettra Votre Majesté à même de m'indiquer si elle approuve le déplacement, et quel est le point sur lequel il convient de diriger toute cette artillerie (1). J'attends impatiemment quel aura été le résultat du mouvement du duc de Raguse en faveur du duc de Tarente. Voici des nouvelles du général Minot, de la Ferté-sous-Jouarre. Beaucoup de personnes partent de Paris.

Le directeur du Musée me suit partout, pour être autorisé par moi à fermer le Musée et à emballer les objets les plus précieux. J'ai écrit pour cela hier à Votre Majesté. Je ne donnerai aucun ordre sur cet objet important sans recevoir ceux de Votre Majesté. Cette mesure achèvera l'opinion. »

Joseph

« Monsieur le duc, je crois qu'il est important de

(1) C'était un matériel de siége principalement.

à Clarke. Paris, 9 février 1814

faire reconnaître les ponts de la Marne, tels que Charenton, Saint-Maur, Lagny, Meaux, Trilport, etc., et les moyens d'ôter ces passages à l'ennemi, s'il avait pénétré, entre Nogent et Montereau, dans le pays compris entre la Seine et la Marne, et qu'il voulût jeter de la cavalerie à la droite de la Marne et de la Seine jusqu'à l'Oise, ce qui ôterait à Paris les vivres qu'il tire de ce pays, et permettrait aux partis de se montrer sur les hauteurs qui dominent la capitale. Ces passages ôtés à l'ennemi ne lui laisseraient plus de moyens d'arriver sur Paris qu'en marchant à la gauche de la Seine, puisque sa ligne d'opérations entre Seine et Marne finit au confluent de ces rivières; on l'empêcherait de se porter sur cette gauche en lui ôtant les passages de Choisy, Corbeil et Melun. C'est en ce sens que l'Empereur recommande, dans les notes dictées la veille de son départ, de bien assurer la défense de tous les ponts de la Seine, depuis Arcis-sur-Aube jusqu'à Choisy. Je crois qu'il a été donné des ordres pour la défense ou la rupture de ces ponts, jusques et y compris celui de Melun; je vous prie de les étendre à ceux de Corbeil et de Choisy. On ôterait à l'ennemi les passages de la Marne et de la Seine, dans l'hypothèse où il aurait passé la Seine entre Nogent et Montereau. Il resterait à se défendre contre les partis qui tenteraient de marcher directement à la gauche de la Seine, en passant le canal de Loing. S'il voulait pénétrer par Moret et Nemours, il aurait à forcer ces postes et les positions en arrière; je crois qu'il faut les bien recon-

naître et fortifier avec soin, et, s'il se peut, y mettre de l'artillerie, du moins à Moret. Fontainebleau me paraît bien choisi pour la défense d'une réserve destinée à les soutenir, et disputer les routes dans les rochers et la forêt. Mais il faut entre Fontainebleau et Paris une position intermédiaire, sur laquelle se replieraient les troupes qui auraient défendu la forêt et le canal. Cette position me paraît être celle d'Essonne, en occupant, comme poste avancé, le contre-fort de la rive droite entre la rivière et la Seine, de manière à couvrir les moulins de Corbeil et les moulins à poudre. Je vous prie, Monsieur le duc, de faire reconnaître cette position et les moyens de la défendre. Cette reconnaissance se lie à celle du pont de Corbeil, qui doit couvrir la gauche. Enfin, il convient de prévoir le cas où l'ennemi, par Montargis et les autres ponts du canal entre Nemours et Briare, tâcherait de jeter des partis sur la route d'Orléans, afin de marcher contre Paris par les deux grandes communications qui sont à la gauche de la Seine. Dans cette hypothèse, il faut une position qui tienne à la fois les deux routes; cette position me paraît être celle de Longjumeau, indiquée par le maréchal de Puységur pour une armée, s'il est possible de la resserrer en occupant, comme postes de flanc, les points où il appuyait ses ailes. Je vous prie, Monsieur le duc, de faire reconnaître cette position, et les moyens de la disputer à l'ennemi. Enfin, il ne sera pas inutile de voir le parti qu'on peut tirer des positions d'Antony et de Bagneux, qui laissent

à l'ennemi les plaines de Longjumeau et d'Ivry, mais qui peuvent servir comme position de retraite aux troupes obligées de quitter celle de Longjumeau. Ce travail aurait pu être fait par les officiers du génie et les ingénieurs-géographes de la 1[re] division militaire, si le personnel du génie de la division était organisé pour un service de guerre. En attendant, je vous serais obligé de le faire faire par les ingénieurs-géographes ou topographes, sous les ordres de M. le comte Dejean, qui s'en est, je crois, occupé comme président du comité de défense. Vous jugerez, sans doute, convenable d'organiser le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie de la 1[re] division militaire, de manière que le service extérieur et de guerre soit assuré dans toutes les circonstances. Cette organisation me paraît devoir être indépendante de celle de l'artillerie et du génie de la garde nationale, dont la destination est de défendre l'enceinte même de Paris contre les partis. Dès que je connaîtrai cette organisation, les points occupés et les ouvrages qu'il faut y faire, je m'occuperai de suite des dispositions nécessaires pour les garder et les soutenir.

Berthier à Joseph. 10 février 1814. (3 heures après midi.)

« L'Empereur, après avoir laissé une grande partie de son armée à Pont et Nogent-sur-Seine, est parti de cette ville hier, et a fait un chemin considérable pour faire une marche de flanc contre Blücher, dont la plus grande partie de l'armée passe sur la route de Montmirail. Arrivé à Pont-Saint-Prix, l'ennemi était en position à Baye pour cou-

vrir la route de Sézanne; l'Empereur a aussitôt fait attaquer la position de Baye par le corps du duc de Raguse. L'ennemi a été culbuté; c'est le corps de Sacken qui se trouve attaqué en flanc. Le corps battu se replie sur Champ-Aubert; notre cavalerie est à sa poursuite. Le corps du maréchal duc d'Elchingen et une partie de la garde arrivent heureusement; l'ennemi se trouve coupé. L'Empereur fait poursuivre vivement l'ennemi. Il paraît qu'une partie du corps ennemi se trouve dans la direction de Montmirail, et l'autre n'est pas passée encore, et se replie sur Châlons. Nous en concevons un heureux présage. L'Empereur se porte bien, et vous donnera lui-même de ses nouvelles. Nous avons déjà fait des prisonniers. L'armée continue sa marche, et il n'est que trois heures. »

Nap à Jos. Sézanne, 10 février 1814. (10 heures du matin.)

« Mon frère, je reçois vos deux lettres du 9. Votre aide de camp vous aura porté ma lettre d'hier. Je suis arrivé ici hier soir; je monte à cheval pour me porter à Champ-Aubert. Je suis fort contrarié par les chemins; ils sont affreux. Il y a six pieds de boue. On m'assure ce matin que l'ennemi commence son mouvement rétrograde de Montmirail sur Vauchamps. Je ne conçois pas que le duc de Tarente fasse sa retraite avec tant de précipitation. Comme le plus court pour communiquer avec lui est de passer par Paris, mandez-lui qu'aujourd'hui 10, à onze heures du matin, j'étais à Champ-Aubert sur les derrières de la colonne ennemie qui est à Montmirail. »

Nap. à Jos. Champ-Aubert, 10 février 1814. (10 heures du soir.)

« Mon frère, j'ai attaqué aujourd'hui l'ennemi à Champ-Aubert. Il était fort de 12 régiments; il avait 40 pièces de canon. Le général en chef Alsufief a été pris avec tous ses généraux, tous ses colonels, officiers, canons, caissons et bagages. On compte à cette heure 6 mille prisonniers, 40 canons, 200 voitures. Le reste a été jeté dans un étang, ou tué sur le champ de bataille. Ce corps est entièrement détruit. On marche sur Montmirail, où nous serons ce soir à dix heures. J'y serai de ma personne demain matin avant le jour, pour marcher sur Sacken avec 20 mille hommes d'infanterie sur la Ferté-sous-Jouarre. Je talonne l'ennemi de très-près. Le duc de Tarente a 8 ou 10 mille hommes avec la garde nationale de Meaux, et tout ce que vous pourrez détacher de Paris serait seul suffisant pour le contenir. J'ai les espérances les plus flatteuses que Sacken est perdu; et si la fortune nous seconde comme aujourd'hui, les affaires seront changées dans un clin d'œil; car c'est dans le corps de Sacken que consiste toute la force de l'armée russe, puisqu'il a 10 divisions ou 60 régiments. Blücher est coupé de Sacken; il a avec lui 2 divisions : il est à huit lieues d'ici sur le chemin de Bergères. Il sera contenu pendant ma marche. Je ne crois pas que nous ayons 200 hommes à regretter. »

Jos. à Nap. Paris, 10 février 1814. (A midi.)

« Sire, j'ai reçu vos lettres du 9 de onze heures du matin et de deux heures après-midi. La lettre de l'impératrice Joséphine est partie par l'estafette de

ce matin : elle est aussi pressante que possible. Je recommande à la police la distribution des imprimés dont Votre Majesté me parle. J'ai donné tous les ordres au ministre de la guerre, au comte Dejean, premier inspecteur général du génie, au général Ornano et au comte Hullin, pour l'exécution des diverses mesures prescrites par vos lettres. Ainsi, les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre ont eu communication cette nuit de la lettre de Votre Majesté. Le ministre de l'administration a fait les dispositions pour le cas d'une bataille ; celui de la guerre est prévenu pour compléter les cadres de l'artillerie et les faire venir des dépôts. Le comte Dejean reçoit de nouveau l'ordre pour fortifier les ponts de Corbeil et de Choisy ; le général Hullin, celui de les faire défendre en y envoyant des troupes. Le général Ornano doit envoyer les deux bataillons, l'un à Compiègne, l'autre à Fontainebleau. Celui-ci aura l'ordre, dans les événements de force majeure, de se porter sur Corbeil, et de contribuer à la défense de ce point important. Le comte Hullin reçoit l'ordre de s'occuper de l'organisation de son artillerie, afin de laisser à la garde ses 22 pièces. Cette batterie n'avait été mise à sa disposition que d'après l'ordre que Votre Majesté m'en avait donné. Je dois passer demain en revue la garde nationale. Le duc de Conegliano désire beaucoup qu'elle place un poste au palais, la garde nationale mettant beaucoup d'importance à cette marque de confiance, et sachant que Votre Majesté l'a dit ainsi au ministre de l'intérieur, en ma présence, le soir de la veille de

son départ. J'ai donné les ordres nécessaires pour le palais de Compiègne au duc de Cadore; j'avais précédemment donné l'ordre pour celui de Fontainebleau. »

Jos. à Nap. Paris, 10 février 1814. (A midi.)

« Sire, le major Gros, commandant à Montargis, m'écrit, en date du 9, qu'une colonne ennemie s'étend de Courtenay jusqu'à Fontenay; que quelques Cosaques ont été sur Château-Landon. J'envoie copie de cette lettre au duc de Reggio, à Provins. J'ai fait donner l'ordre au général Roussel de se porter à Fontainebleau pour prendre le commandement de toute cette partie, sous les ordres du général Pajol, conformément à un article des instructions que Votre Majesté m'a laissées. Le général Ornano m'apprend à l'instant qu'un bataillon de la garde, aux ordres d'un colonel de la garde, se trouve déjà à Fontainebleau. »

Jos. à Nap. Paris, 10 février 1814. (A midi.)

« J'apprends à l'instant que le duc de Tarente a été obligé d'abandonner la Ferté-sous-Jouarre, et qu'hier il avait pris position à Meaux, en avant du pont de Trilport. Il doit avoir été rejoint aujourd'hui par les troupes parties d'ici, et on m'assure qu'il doit se trouver aujourd'hui à la tête de 15 mille hommes. Je lui fais envoyer 10 mille paires de souliers : ils seront transportés en poste à Meaux, d'après l'assurance que j'ai reçue des besoins de son corps d'armée, qui sont généraux et extrêmes. Il paraît que le général Molitor aurait perdu hier trois pièces, ce qui a donné de la confiance à l'ennemi, au point qu'il s'est avancé presque jusqu'à Meaux.

J'augure toutefois bien de cet événement, si Votre Majesté a pu effectivement exécuter celui dont elle me parle dans sa lettre d'hier. J'envoie cet avis, quelle que puisse en être l'utilité, par un courrier. »

Berthier à Joseph. Château-Thierry, 12 février 1814. (4 heures du soir.)

« Sire, depuis ce matin l'Empereur pousse le reste de l'armée de Blücher; nous l'avons joint auprès de Vieux-Maisons, sur la route de Château-Thierry, culbuté de position en position; l'ennemi se trouve en ce moment jeté dans les marais de Château-Thierry. Notre cavalerie a fait merveille; les colonnes d'infanterie ont été sabrées; la cavalerie ennemie a été mise dans une complète déroute. La confusion dans laquelle se trouve l'ennemi est sans exemple : bagages, artillerie, tout est presque en notre pouvoir. Nous avons encore deux heures de jour, et nos troupes entrent pêle-mêle avec les débris de l'armée dans Château-Thierry.

P. S. Nous avons à cette heure plus de 3 mille prisonniers d'aujourd'hui, dont plusieurs généraux, 30 pièces de canon. On ne peut nombrer les voitures de bagages. »

Nap. à Jos. De la ferme de l'Épine-aux-Bois, entre Montmirail et Vieux-Maisons. 11 février 1814. (8 heures du soir.)

« Mon frère, Berthier vous a expédié un courrier du champ de bataille. J'ai depuis expédié le jeune Montesquiou. Il est huit heures, et, avant de dormir, je veux qu'on vous expédie ces deux mots pour vous faire connaître que la journée d'aujourd'hui a été décisive. L'armée ennemie de Silésie n'existe plus; je l'ai mise dans une complète déroute. Nous avons pris tous ses canons, ses bagages, et fait bien des milliers de prisonniers, peut-être plus de 7 mille.

Il nous en arrive à chaque instant. Il y a 5 ou 6 mille ennemis sur le champ de bataille. Tout cela a été obtenu en engageant seulement la moitié de ma vieille garde, qui a fait plus qu'on ne doit attendre des hommes. L'ennemi, à la débandade, s'est sauvé du côté de Château-Thierry. Je suppose que le duc de Trévise les aura suivis sur la Ferté-sous-Jouarre et sur Château-Thierry. Ces deux journées changent entièrement la situation des affaires. Sacken a été tué; beaucoup de leurs généraux sont pris; quelques-uns sont blessés, et plusieurs sont restés sur le champ de bataille. Voilà donc 10 divisions de Russes, formant 60 régiments, à peu près anéanties. Je crois qu'à la nuit nous avons eu affaire au corps d'York, qui arrivait sur le champ de bataille. Il a subi le sort des Russes. J'écris à l'Impératrice de faire tirer soixante coups de canon. Notre perte a été légère. Le général Michel, de la garde, a été blessé au bras. Je ne crois pas avoir perdu plus de mille hommes. Ma garde à pied, mes dragons, mes grenadiers à cheval ont fait des miracles. J'espère demain être en communication avec la Ferté-sous-Jouarre. Je pense donc que ces deux journées feront disparaître tous les dangers de Paris, car cette armée de Silésie était la meilleure armée des alliés. Donnez-moi des nouvelles de ce qui se passe du côté de Sens et de Montereau. Cela m'est nécessaire pour diriger mes opérations ultérieures. »

Jos. à Nap. Paris, 11 février

« Sire, je reçois votre lettre de Sézanne du 10, à dix heures du matin, aujourd'hui seulement à sept

1814. (7 heures du matin.) heures du matin. J'ai expédié un courrier au maréchal Macdonald, en lui donnant avis de l'arrivée de Votre Majesté à Champ-Aubert sur les derrières de la colonne ennemie qui était à Montmirail. Il n'y a rien de fort extraordinaire ici. L'opinion est toujours la même. Les femmes et les enfants de beaucoup de premiers fonctionnaires publics ont quitté la capitale. La hausse qui a eu lieu hier au soir est attribuée à une lettre du duc de Vicence, faisant espérer une heureuse issue aux négociations. Tout le monde étant convaincu d'ailleurs que c'est la seule manière de rétablir les affaires; la situation du Trésor, des arsenaux, n'étant plus un secret pour personne, et quels que soient les prodiges que l'on espère encore de l'expérience et de l'habileté de Votre Majesté, on ne pense pas qu'elle puisse lutter seule contre la difficulté des choses et des hommes (1). Votre Majesté aura sans doute été instruite par ses ministres de l'arrivée d'un Bourbon à l'armée de lord Wellington, et d'un autre en Hollande. Il est arrivé ici beaucoup de malades. L'argent manque pour la paye des troupes; aussi commettent-elles beaucoup de désordres, qui aigrissent tellement les habitants (et je puis parler plus particulièrement de ceux de Versailles, de Compiègne et de Senlis), qu'il n'est pas extraordinaire d'entendre dire publiquement : « Les ennemis ne feront pas pis. » Je ne mande pas ces vérités désagréables à Votre Majesté dans le but de l'engager à la paix : je sais qu'elle la désire plus que

(1) On voit que Joseph, en France comme en Espagne, comme en Italie, disait toujours la vérité à son frère, quelle qu'elle fût.

qui que ce soit; mais c'est pour la consoler, si elle est obligée à des conditions auxquelles la France ne serait point réduite, si la force d'âme de tous était en rapport avec celle du chef. Je prie Votre Majesté de croire que je tiens un langage fort différent avec tout le monde; mais je suis forcé de convenir que nous n'avons de salut que dans la paix la plus prochaine, quelles que puissent en être d'ailleurs les conditions. Je ne sache personne qui ne pense ainsi; les serviteurs les plus dévoués de Votre Majesté se distinguent plus particulièrement par l'intime conviction qu'ils ont qu'avec la paix Votre Majesté trouvera dans les ressources de son génie, et dans la confiance de la nation, les moyens de rétablir bientôt les affaires (1). »

Jos. à Nap. Paris, 11 février 1814. (9 heures du matin.)

« Sire, le maréchal Macdonald écrit de Meaux, le 10 février après-midi, qu'il avait été obligé de se retirer après avoir soutenu plusieurs combats contre des forces supérieures. Il n'avait encore aucune connaissance des troupes du duc de Raguse. Il demande au ministre de la guerre des renforts de toutes les troupes disponibles, sans quoi il croit que Paris court les plus grands risques. Il propose d'agir entre la Seine et la Marne. D'un autre côté, le général Pajol rend compte, par une lettre datée de Fossarts hier, à 8 heures du soir, que Platow avait passé

(1) Cette lettre arrivait mal : Napoléon venait de remporter trois victoires complètes en trois jours, et à la suite de chaque succès il envoyait de nouvelles instructions au duc de Vicence, et avait droit de se montrer plus exigeant.

l'Yonne le 8, à Villeneuve-le-Roi, avec plus de 6 mille chevaux et 8 pièces de canon ; plusieurs régiments l'avaient encore rejoint sur Courtenay, où il s'était dirigé. Son intention paraissait être de marcher sur Nemours et Fontainebleau. Le général Pajol doit réunir aujourd'hui à Moret 2,000 gardes nationaux et 1,200 chevaux, avec lesquels il espère retarder la marche de l'ennemi. Dans cet état de choses, j'attends des ordres de Votre Majesté, et je me dispose à parer autant que possible au plus pressé. La garde impériale a aujourd'hui 13 mille hommes disponibles et 22 pièces d'artillerie. »

Jos. à Nap. Paris, 11 février 1814. (4 heures après-midi.)

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté au moment où je passais la revue de la garde nationale parisienne dans la cour des Tuileries. J'ai fait connaître aux officiers les bonnes nouvelles que le courrier m'apportait : elles ont excité le plus vif enthousiasme. 6 mille hommes de garde nationale ont défilé dans une bonne tenue et dans de très-bonnes dispositions. Le roi de Rome était à sa fenêtre, et a été parfaitement accueilli aux cris de *Vive l'Empereur!* J'ai communiqué les mêmes nouvelles aux conseillers d'État, et tout Paris est dans la joie : car enfin l'honneur national n'est pas mort. L'Impératrice, que j'avais vue avant sa promenade, et que je viens de revoir, a ordonné qu'on tirât le canon, et qu'on publiât ces nouvelles au spectacle ce soir. Je fais communiquer ces événements aux ducs de Reggio, de Tarente et de Bellune, qui les auront probablement déjà reçus du quartier impérial. »

Jos. à Nap. Paris, 11 février 1814. (11 heures du soir.)

« Sire, je reçois des nouvelles du maréchal Macdonald d'aujourd'hui, en date de Meaux, qui prouvent qu'il ignorait encore les événements d'hier. Il en sera instruit dans ce moment par l'aide de camp que je lui ai envoyé aujourd'hui, avec les nouvelles que Votre Majesté avait bien voulu me faire connaître ; elles ont excité une grande joie dans Paris. J'ai déjà écrit à Votre Majesté aujourd'hui, en répondant à sa lettre du 10 à huit heures du soir, que je l'avais reçue pendant la revue qui avait eu lieu dans la cour des Tuileries. Les 6 mille gardes nationales ont montré beaucoup de bonnes dispositions. Je ne puis assez faire l'éloge du zèle des chefs et de la bonne tenue des troupes. Sa Majesté ayant ordonné que ces nouvelles fussent publiées sur les théâtres, elles l'ont été avec beaucoup de succès. J'attends avec impatience les événements qui auront suivi ceux du 10. Je n'ai pas connaissance qu'il se soit rien passé de majeur sur les autres points de la ligne. »

Nap. à Jos. Faubourg de Château-Thierry, 12 février 1814.

« Mon frère, je suis dans le faubourg de Château-Thierry. J'ai poursuivi l'arrière-garde de l'armée ennemie : lui ayant coupé le chemin de Châlons, toute l'armée a été obligée de passer la Marne pour se jeter sur la route de Soissons. Je lui ai enlevé toute son arrière-garde, composée de 4 bataillons russes, 3 bataillons prussiens, et 3 pièces de canon. Tout a été enlevé, même le général russe qui les commandait; on a fait aujourd'hui 2 mille prisonniers. Le duc de Raguse va se porter d'Étoges sur

Épernay et Châlons. Si le maréchal Macdonald, comme je l'avais espéré, avait agi sur la rive droite de la Marne, pas un homme n'aurait échappé. Cependant nous avons fait 8 à 10 mille prisonniers, dont 5 à 6 généraux, qui partent demain pour Paris. Nous lui avons pris presque toute son artillerie et tous ses bagages, et tué énormément de monde. Cette armée, qui était forte de 35 mille hommes, ne l'est pas certainement de 12 mille aujourd'hui. L'ennemi se trouve dans une horrible confusion. Si je ne suis pas porté sur la Seine par les mouvements des Autrichiens, je prendrai les derrières. Pour de si grands résultats je n'ai engagé que très-peu de troupes; ma garde à pied et à cheval s'est couverte de gloire. »

Berthier à Joseph. Château-Thierry, 12 février 1814.

« J'ai écrit hier à Votre Majesté à trois heures après-midi. Jusqu'à huit heures nous avons poussé l'ennemi, pris 24 pièces de canon, 100 caissons, 4,000 prisonniers, 1 général en chef, 60 officiers. Tout ce corps russe a été détruit aujourd'hui au jour. L'Empereur, parti de Champ-Aubert, a poussé le duc de Raguse sur la direction de Châlons, pour observer des colonnes qui s'étaient rejetées de ce côté. L'Empereur, avec toute son armée et sa garde, a pris la route de Montmirail. A une lieue de Montmirail, il a rencontré l'avant-garde du corps de Blücher qui revenait sur nous. Après deux heures de combat, toute l'armée ennemie a été culbutée. Jamais nos troupes n'ont montré plus d'ardeur. L'ennemi, enfoncé de tous points, est dans une déroute

complète : infanterie, artillerie, munitions, tout est en notre pouvoir ou culbuté. Nous avons encore une heure et demie de jour. Les résultats seront immenses. Toute l'armée russe est détruite; la journée de demain nous donnera le reste. Jamais les armes de l'Empereur n'ont eu une plus belle journée. Je présente à Votre Majesté l'hommage de mon profond respect. »

Jos. à Nap. Paris, 12 février 1814. (10 heures du matin.)

« Sire, les fonds affectés au service de la garde sont épuisés. Le crédit est nul, et le général Ornano me presse beaucoup pour obtenir de Votre Majesté un nouveau crédit d'un million, qui pourrait être réparti ainsi qu'il suit : A la cavalerie 500 mille fr., et 500 mille fr. à l'infanterie. Faute d'argent, les hommes et les chevaux resteraient dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui. Il existe aujourd'hui 1,500 hommes qui ont besoin d'être habillés. Votre Majesté sait qu'il en arrive journellement 1,000 à 1,500 pour la garde. Il faudrait aussi une remonte de 1,000 chevaux, faute de quoi les cavaliers restent ici inutiles. J'envoie à Votre Majesté la situation de la garde; aujourd'hui, je compte la voir à midi. Le maréchal Macdonald me mande qu'il n'avait pas de nouvelles de Votre Majesté directement. Il a reçu celles que je lui ai envoyées hier de l'affaire de Champ-Aubert. Il a entendu une forte canonnade dans la direction de Montmirail. Le général Saint-Germain, avec 300 chevaux, avait été dirigé par le maréchal sur ce point. Il avait pris

quelques cavaliers à Saint-Fiacre. On avait commis une grande faute en faisant sauter le pont de Trilport ; un officier, que j'avais envoyé hier à Meaux, m'assure que l'on se hâte de préparer des radeaux pour le passage. Il pense que l'artillerie ennemie ne pourra pas se retirer, les ponts ayant été coupés vers la Ferté-sous-Jouarre. »

Jos. à Nap. Paris, 12 février 1814. (4 heures du soir.)

« Sire, j'ai reçu les nouvelles de la journée d'hier; elles ont été publiées sur-le-champ; elles ont fait la plus vive sensation. Demain, on me promet mille hommes de plus, et on me demande 200 mille francs, dont 100 mille pour la cavalerie et 100 mille pour l'infanterie. Faute de fonds, les troupes ne peuvent plus être habillées. J'ai donc pris sur moi d'autoriser M. de la Bouillerie à accorder 200 mille fr. pour la garde, à compte d'un quatrième million que je suppose que Votre Majesté accorderait. Je ne prendrai pas sur moi de donner d'autorisation de ce genre dès que je saurai que Votre Majesté a reçu cette lettre : que Votre Majesté n'oublie pas cet objet si pressant. J'adresse à Votre Majesté les copies de lettres du duc de Reggio et du général Pajol. C'est en conséquence de ces lettres que j'ai donné l'ordre au général Ornano de faire partir, pour occuper les positions de Corbeil et d'Essonne, couvrir Fontainebleau et se lier avec les mouvements du général Pajol et du duc de Reggio, une division de la garde avec 8 pièces de canon et deux escadrons, aux ordres du général

Charpentier. Les communications de Fontainebleau et Melun me paraissent dans ce moment les plus découvertes (1). »

Nap. à Jos. De la ferme de Lumeron, près Château-Thierry, 13 février 1814. (10 heures du matin.)

« Mon frère, l'ennemi a attaqué, pendant toute la journée du 11, la ville de Nogent. Le duc de Bellune s'était porté sur la rive droite avec tout son monde, et n'avait laissé dans la ville que 1200 hommes, sous les ordres du général Bourmont (ce Bourmont est le fameux chef des chouans, dont je suis extrêmement content). L'ennemi a voulu entrer en colonnes serrées; on l'a fusillé des maisons et des barricades : Bref, il a été repoussé à trois assauts consécutifs, et a perdu, comme cela est croyable dans une pareille échauffourée, près de 2 à 3 mille hommes. Le général Bourmont a été blessé; mais, du reste, notre perte a été assez légère. Alors, de rage, l'ennemi a fait avancer des obusiers et mis le feu dans la ville, ce qui n'a rien fait; et, le 12, on était prêt à recevoir l'ennemi de la même manière. On assure que le général Schwartzemberg, avec toute son armée, suivait ce mouvement. Je n'ai pas de nouvelles de Montereau depuis le 11. Le général Pajol se trouvait à Fossart, près Montereau. J'ai donné ordre au duc de Reggio de se porter sur Montereau avec la division Rothenbourg et la 9e division arrivant d'Espagne. Mais cette 9e division, qui devait arriver le 9, n'était pas

(1) Cela était vrai, et résultait du mouvement offensif de l'Empereur contre l'armée de Silésie, mouvement qui découvrait les lignes de l'Yonne et du Loing.

arrivée le 10 au soir. Le ministre de la guerre doit savoir ce qui en est. C'est sur Montereau que cette division doit être dirigée. J'ai appelé à moi la division Leval; et comme je n'en ai pas besoin, ce mouvement devient un faux mouvement. Par l'état de situation que je reçois du général Ornano, je vois que la garde a sous les armes 2 mille hommes de cavalerie et 8 mille d'infanterie, formant 10 mille hommes et 22 pièces de canon. J'ai ordonné qu'on y joignît deux autres batteries, de manière à avoir 32 pièces. Le ministre de la guerre fait des rapports, et attend mon approbation pour exécuter mes ordres. Ce n'est pas ainsi qu'il faut agir dans les circonstances actuelles ; c'était bon quand j'étais à Paris. *Il faut que sur-le-champ on mette à la disposition du général Ornano les deux compagnies d'artillerie venant d'Espagne avec* 16 *bouches à feu* : Cela seul formera un joli corps de réserve. Faites-le marcher dans la direction de Fontainebleau. Les généraux Charpentier et Boyer doivent y aller. Il manquera des généraux de brigade : il faut que le ministre de la guerre en désigne. Il ne faut pas cependant éloigner toutes ces troupes de Paris ; mais, au lieu de leur faire prendre leurs cantonnements sur la route de Meaux et de la Villette, il faut les leur faire prendre sur Charenton, Villejuif, Essonne, et garder toujours une division à Paris. Le ministre de la guerre m'a aussi fait un rapport sur la formation de deux divisions de réserve de la ligne ; je n'ai pas encore lu ce rapport avec attention. Le principal est d'exécuter, et de ne pas perdre de vue

qu'avec des conscrits il vaut mieux n'avoir que des bataillons de 300 hommes, que d'en avoir de plus nombreux. Expédiez un courrier à Soissons pour avoir des nouvelles de l'ennemi, et que le commandant de cette ville y tienne jusqu'à extinction; car si l'ennemi ne peut entrer à Soissons, il va se trouver bien embarrassé. Je ne pense pas que le prince de Schwartzemberg s'enfourne sur Fontainebleau tant que nous serons maîtres du pont de Nogent. Les Autrichiens connaissent trop ma manière d'opérer et en ont trop longtemps porté des marques; et ils se doutent bien que, s'ils nous laissent maîtres du pont de Nogent, je déboucherai sur leurs derrières, comme je l'ai fait ici. Toutefois, si le mouvement de l'ennemi était prononcé et en grande force, je ferais dire au duc de Bellune de se porter de Nogent à Montereau, pour appuyer le duc de Reggio. Il ferait sauter le pont de Nogent, et laisserait vis-à-vis, sur la rive droite, les troupes nécessaires pour empêcher l'ennemi de rétablir le pont. Je ne suis pas encore décidé sur le plan d'opération que je vais suivre aujourd'hui; mais avec le corps du duc de Bellune, le duc de Reggio et la réserve d'Ornano, je me porterai en toute diligence de ma personne sur Montereau, si cela est nécessaire, et j'ai suffisamment de forces pour contenir Schwartzemberg. Je tremble que ces coquins de Russes ne mettent le feu à Fontainebleau, en représailles. J'espère dans la journée avoir rétabli le pont de la Marne à Château-Thierry; je prendrai alors mon parti. Les nouvelles que j'ai reçues de

Sens prouvent que le général Allix avait repoussé l'ennemi; il tenait le 11 au soir. Il avait contraint l'ennemi à ouvrir la tranchée. Toute la cavalerie qui arrive d'Espagne doit se rendre, comme je l'ai ordonné, sur Montereau, sous les ordres du général Pajol et du duc de Reggio. »

Nap. à Jos. Château-Thierry, 13 février 1814.

« Mon frère, le général Drouot m'annonce qu'il a distribué le 14[e] million. Je reçois votre lettre du 12 à dix heures du matin. Je vous envoie une lettre du duc de Trévise; vous pouvez en faire mettre l'extrait dans les petits journaux. Tous les renseignements que j'ai ici prouvent de plus en plus le désastre de l'ennemi. Les habitans assurent que de cette immense armée il n'en est pas revenu 12 mille. Je n'entends plus parler de la 2[e] division de la ligne. Je vous ai mandé d'envoyer une division de la garde d'abord sur Essonne; ce que vous avez envoyé à Fontainebleau comptera pour cette division. Je vous ai expédié ce matin mon officier d'ordonnance Gourgaud. Si Soissons tient, l'ennemi va se trouver bien embarrassé (1). Ils auraient voulu se retirer sur Reims; ils ont en vain cherché des chemins. Si le général Berruyer fait son devoir à Soissons, ils ne sauront que devenir. A tout hasard, expédiez à Berruyer un officier pour lui recommander de tenir. Le pont de Château-Thierry n'est pas encore raccommodé. »

Nap. à Jos.

« Mon frère, le major général vous fera connaî-

(1) Malheureusement Soissons ouvrit ses portes à Wintzingerode et Woronzof.

tre les dispositions que j'ai faites pour la défense de Montereau. Aussitôt qu'elles vous seront connues, adressez-les par estafette au duc de Reggio. Il est nécessaire que vous fassiez partir de suite le général de division Charpentier avec 2 batteries d'artillerie à pied et une division de la garde de 12 bataillons. Il peut arriver demain à Essonne. Il occupera Corbeil, la Ferté-Alais, et tous les petits ponts sur l'Essonne. Il sera nécessaire de lui donner mille chevaux de la garde. L'autre division et les autres mille chevaux se cantonneront à Charenton et Paris, et seront prêts à prendre poste sur l'Yères, s'il était nécessaire. Je ne sais où en est l'organisation de la ligne. Si vous avez une division déjà organisée, dirigez-la sur Villeneuve-sur-Seine, et faites-moi connaître où en est la réserve de Paris. Il est probable que la nouvelle du désastre de Sacken et de York arrêtera le mouvement de l'ennemi. Il faut que la police et la guerre envoient des agents pour être instruits de l'effet que cela a produit sur eux. Il est nécessaire que toutes ces divisions reçoivent l'artillerie convenable. Dans ce moment, j'ai ordonné que la partie disponible de la division de garde nationale qui est à Meaux se porte sur Montereau, sous les ordres du duc de Tarente. »

Château-Thierry, 13 février 1814. (2 heures après midi).

« Mon frère, j'ai vu l'officier que vous m'avez envoyé. On dit que cet officier est un très-brave homme ; mais il n'a pas l'instruction et l'esprit que doit avoir votre aide de camp. Il ne m'a dit que des bêtises de Nogent et de Provins. Il faut des hommes

Nap. à Jos. A la ferme de Lumeron, près Château-Thierry, 13 février 1814.

plus déliés, qui aient plus de connaissances et plus d'esprit, pour être employés comme aides de camp auprès de vous. Cet homme, qui était très-bon capitaine de grenadiers, serait peut-être bon à la tête de quelque bataillon. »

Marie-Louise à Joseph. Paris, 13 février 1814.

« Mon cher frère, j'ai reçu deux lettres de l'Empereur. Il se porte bien. Il a atteint et pris hier soir l'arrière-garde ennemie, et le général qui la commandait, Sacken, a été tué. Si vous avez d'autres nouvelles, je vous prie, mon cher frère, de me les donner. Quand je vous verrai ce matin, je vous prierai de m'aider à déchiffrer mes lettres, car il s'agit de faire mettre les nouvelles que l'Empereur me donne dans le journal, sous la rubrique de Paris. Je vous prie de croire à toute ma sincère amitié. »

Marie-Louise à Joseph. Paris, 13 février 1814.

« Monsieur mon frère et cher beau-frère, je reçois à l'instant une lettre du grand maréchal, datée de Nangis à midi, qui m'annonce que l'Empereur avait déjà à son pouvoir 6 mille prisonniers et 40 pièces de canon; que plusieurs généraux et un grand nombre d'officiers se trouvent parmi les prisonniers; qu'on apporte à chaque instant des décorations de Sainte-Anne et de Saint-André, et que l'Empereur fait poursuivre l'ennemi sur les routes de Nogent et de Montereau. L'Empereur me charge de faire tirer 30 coups de canon pour cette victoire. J'avais reçu, à deux heures et demie, une lettre du général Drouot qui, en m'envoyant le sabre d'un général ennemi fait prisonnier, m'annonçait cette

victoire, la prise de 5 mille hommes et de plusieurs pièces de canon. Je n'en ai point fait part à Votre Majesté, parce que je savais que le même courrier lui porterait une lettre du prince de Neufchâtel. J'ai reçu par le duc de Bassano le bulletin ci-joint, dont je vous prie de prendre connaissance, et qu'il sera nécessaire que vous vouliez bien me renvoyer après.

Je renouvelle à Votre Majesté l'assurance des sentiments d'estime et d'inviolable attachement avec lesquels je suis, de Votre Majesté, la bonne sœur et bien affectionnée belle-sœur. »

Jos. à Nap. Paris, 13 février 1814. (8 heures du matin.)

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 11 à huit heures du soir, aujourd'hui seulement à trois heures du matin. J'ai écrit hier à Votre Majesté, et je lui ai adressé copie de deux lettres du duc de Reggio et du général Pajol, d'où il résulte que l'ennemi avait devancé le général Pajol sur le Loing, et occupe en forces la grande route de Fossart à Moret. Le général Pajol continuait avant-hier, à six heures du matin, à garder le poste de Fossart avec une partie de sa cavalerie et un bataillon de gardes nationales. Il craignait que, si l'ennemi forçait le pont de Nemours et de Moret, il ne prît Fontainebleau et ne marchât sur Paris. Le duc de Reggio écrit de Provins, le 11, la même chose que le général Pajol, et dit qu'il importe de prendre promptement des mesures pour s'opposer au mouvement de l'ennemi, qui paraît se porter décidément sur Paris. Le duc de Reggio, ayant envoyé la division Leval et la ca-

valerie du général Blancard à la Ferté-Gaucher, n'a plus aucune troupe à sa disposition, puisque la division Rothenbourg est particulièrement affectée à la garde du grand quartier général et des parcs de l'armée, et qu'elle est à peine suffisante pour cela. Le général Allix a évacué le 10, à sept heures du soir, la ville de Sens, après y avoir combattu toute la journée contre un corps de 10 mille hommes de toutes armes, dont 15 pièces de canon et un cinquième de cavalerie. Il s'est retiré sur Pont-sur-Yonne, d'où il écrit le 11 février, à onze heures du soir, et d'où il doit se porter le lendemain matin sur Montereau. Une brigade de la garde impériale est partie hier au soir pour Villejuif, d'où elle s'est mise en marche ce matin pour Fontainebleau. Une autre brigade de la garde est partie ce matin de Paris pour aller prendre position à Essonne. Cette division est sous les ordres du général Charpentier. »

Jos. à Nap. Paris, 13 février 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, j'adresse à Votre Majesté deux lettres que m'envoie le ministre de la guerre. D'après ces lettres et d'autres rapports dont je sais que le ministre envoie à Votre Majesté les originaux, je donne l'ordre au général Ornano d'envoyer une troisième brigade de la garde à Essonne : elle relèvera celle qui est partie ce matin avec le général Charpentier. Ce général pourra ainsi réunir toute sa division pour marcher sur Fontainebleau et se porter où elle sera nécessaire, en liant ses mouvements avec ceux du duc de Reggio et les points importants de Corbeil, Essonne, Choisy et Longjumeau, qui tien-

nent les deux routes de Melun et de Fontainebleau, qui seront occupés. Le pont de Choisy le sera aussi. Ce point permettra à ces troupes d'exécuter tout autre mouvement que Votre Majesté pourrait être dans le cas d'ordonner. »

Jos. à Nap. Paris, 13 février 1814. (A midi.)

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 12, datée du faubourg de Château-Thierry. J'ai rendu compte à Votre Majesté des dispositions que j'ai faites en envoyant trois brigades de la garde pour soutenir le duc de Reggio, si l'ennemi continuait son mouvement sur Paris.

J'ai envoyé hier soir le général Strolz, un de mes aides de camp, pour savoir par lui le véritable état des choses sur le canal de Loing et de Moret. J'attends son retour. Quel que soit son rapport, le mouvement des trois brigades dans la direction de Melun et de Fontainebleau peut être fort nécessaire, et dans aucun cas nuisible. J'espère que Votre Majesté aura eu le temps d'achever l'armée de Silésie. Toutes ces bonnes nouvelles ont singulièrement amélioré l'opinion et exalté la garde nationale, qui m'a demandé de passer une seconde revue dimanche prochain. Les chefs espèrent qu'elle sera bien plus nombreuse que la dernière, où il y avait cependant de 5 à 6 mille hommes bien habillés et équipés, et passablement armés. »

Jos. à Nap. Paris, 13 février 1814 (5 heures du soir.)

« Sire, le ministre de la guerre vient de me communiquer la lettre du duc de Reggio, dont j'ai l'honneur d'adresser copie à Votre Majesté. Le général Strolz, mon aide de camp, que j'ai envoyé

cette nuit au général Pajol, et qui est parti ce matin à quatre heures de Montereau, me fait le rapport suivant :

« Le 11 au soir, la cavalerie du général Pajol a été chassée de Bray; elle est allée prendre poste à Marolles. Le général Allix a quitté Pont-sur-Yonne, sans y avoir attendu l'ennemi, le 12 au matin. Le général Pajol m'a dit qu'il n'en avait pas fait sauter le pont. Cependant on m'a assuré que ce pont avait été endommagé par l'effet de la mine, et que l'ennemi l'avait réparé. Un courrier du duc de Vicence à l'Empereur y a passé cette nuit, et m'a fait ce rapport : L'ennemi est entré à Sens le 11, au soir; on n'en a pas fait sauter le pont. L'ennemi, c'est-à-dire un parti de 8 mille chevaux et de 10 pièces d'artillerie légère, commandé par l'hetman Platow, s'était établi le 11 à Égreville; il faisait des démonstrations sur Montargis et Nemours. Hier au soir, Nemours et Moret tenaient encore. On assurait que Nogent-sur-Seine était évacué par nos troupes, et qu'on en avait fait sauter le pont : cette dernière nouvelle n'était pas sûre. L'ennemi, fort de 40 mille hommes, a débouché de Sens hier 12, à trois heures après midi. C'est le général Giulay qui commande ce corps. On dit que le prince de Schwartzemberg s'y trouve; on dit aussi qu'une autre colonne a marché directement de Troyes sur Nogent. Le général Pajol s'est battu hier, une bonne partie du jour, sur la route de Fossart à Moret. Ce matin, à cinq heures, tous ces corps, qui étaient en avant, devaient se mettre en mouvement pour venir se

concentrer à Montereau. On s'attendait à y être attaqué, et on se disposait à y faire une bonne défense. Le duc de Reggio devait faire ce matin, au point du jour, un mouvement sur Bray, pour y reconnaître l'ennemi et tâcher de le rejeter de l'autre côté de la Seine, s'il ne se trouvait pas en forces trop supérieures. Le général Pajol devait coopérer à ce mouvement, en jetant de ce côté 600 hommes de cavalerie. J'ai vu à Melun, à mon retour, à six heures du matin, la 2e brigade commandée par le général Chassé, de la 2e division venant d'Espagne, monter sur des chariots qui étaient réunis, pour être transportée à Nangis. »

Hier et ce matin, j'avais fait partir, pour les diriger sur Fontainebleau, 12 bataillons, 3 escadrons et 12 pièces de la garde. Je fais arrêter toute cette troupe à Essonne, et je charge le général Charpentier, qui la commande, de se mettre en communication avec le duc de Reggio, et de le soutenir au besoin. Je fais encore partir à Villeneuve-Saint-Georges, en ce moment, 6 bataillons et 2 pièces de la garde, pour éclairer le pays entre Seine et Marne, et servir, si cela devient nécessaire, de réserve au duc de Reggio. »

Nap. à Jos. Château-Thierry, 14 février 1814. (3 heures du matin.)

« Mon frère, il est trois heures du matin. Le duc de Trévise a passé hier le pont de Château-Thierry à cinq heures du soir, et s'est porté à la suite de l'ennemi. Il s'est embarrassé dans des chemins de traverse d'ici à Reims par Fère en Tardenois, où il a abandonné ce qui lui restait de ses voitures. Le

duc de Raguse était à Étoges hier, et s'est reployé sur Fromentiers, ayant vu déboucher, sur lui, Blücher avec une force qu'il estime supérieure à la sienne. Je pars au moment même; j'y serai à huit heures du matin. J'attaquerai l'ennemi; j'espère le bien battre dans la journée, et détruire encore ce corps-là; il paraît que c'est Wittgenstein. Comme il paraît que l'ennemi ne passera pas par Soissons, j'ai ordonné au duc de Trévise, aussitôt qu'il aura couvert cette ville, d'en retirer une partie des troupes et des gardes nationales qui s'y trouvent, pour renforcer son corps, en laissant cependant à Soissons quelques troupes pour le défendre. Que le ministre de la guerre donne ordre que l'on continue de fortifier ce poste important. J'ai reçu votre lettre du 13 (sans date d'hier). Passez des revues de gardes nationaux; excitez-les à se mettre en état. Je pense que le ministre de l'intérieur ferait bien d'envoyer un conseiller d'État ou autre, pour prendre connaissance des horreurs que l'ennemi a commises dans les pays qu'il évacue et de la conduite des communes. Il écrirait des dépêches qui seraient insérées dans le *Moniteur,* pour faire connaître comment l'ennemi s'est conduit partout. Le duc de Bellune me mande, en date d'hier 13 à midi, qu'il a pris position à Provins, qu'il a fait sauter le pont de Nogent, et qu'il a été conduit à cette opération parce qu'il a appris que l'ennemi se renforçait sur Montereau et menaçait Paris du côté de Fontainebleau, et qu'il a voulu s'approcher de Montereau. J'ai donné ordre au duc de Tarente de se porter avec toutes

ses forces, qui se montent à plus de 16 mille hommes, y compris les gardes nationales de Meaux, sur Montereau. Le duc de Reggio doit y être avec la division du général Rothenbourg et la division n° 9 d'Espagne, que le ministre de la guerre m'assure y être arrivée le 12. La situation des troupes qui sont à Montereau est donc la suivante : Le duc de Bellune, 10 mille hommes d'infanterie et 3 mille de cavalerie, avec 40 pièces de canon; le duc de Reggio, 15 mille hommes d'infanterie, y compris la division de gardes nationales de Montereau; 4 mille hommes de cavalerie de Bordesoulle et de Roussel, et 50 pièces de canon. Le duc de Tarente a 12 mille hommes d'infanterie et 3 mille de cavalerie, et 40 pièces de canon. Voilà donc une force de 50 à 60 mille hommes, sans comprendre la réserve de Paris.

Si la journée d'aujourd'hui est heureuse, comme je l'espère, et si je parviens à me défaire de ce corps, que je suppose être celui de Wittgenstein, qui venait du Rhin, je pourrai aller sur-le-champ de ma personne à Montereau, à moins que l'ennemi n'ait cessé ses mouvements offensifs.

Donnez ordre au ministre de l'intérieur de faire rétablir sous vingt-quatre heures le pont de Trilport et celui de la Ferté-sous-Jouarre. Si on ne peut pas rétablir les ponts, qu'on fasse des ponts de bateaux, de manière que je puisse passer. Que le ministre de la guerre envoie un commandant à la Ferté-sous-Jouarre avec un bataillon, et un autre à Meaux. Que le ministre de l'intérieur écrive au

maire de Meaux que je ne suis pas content de la conduite des habitants; qu'il faut qu'ils se conduisent de manière que je n'aie pas d'exemples à faire. »

Berthier à Joseph. Du champ de bataille de Vauchamps. 14 février 1814. (1 heure après-midi.)

« Sire, j'ai mandé hier à Votre Majesté que nous avions culbuté Sacken et York au delà de Château-Thierry. Le pont ayant été réparé à cinq heures du soir, le duc de Trévise s'est mis à la poursuite des débris de ces deux corps, qui fuient sur Reims. A deux heures du matin, l'Empereur a été instruit que les corps de Zieten et de Kleist, forts de 25 mille hommes, arrivaient sur le duc de Raguse, qui avait été laissé en observation à Champ-Aubert et qui avait pris position en avant de Montmirail. L'Empereur est parti à trois heures du matin. Sa Majesté est arrivée à Montmirail, où était sa garde, la division Leval et une partie de sa jeune garde; elle a aussitôt marché à l'ennemi. Il est une heure après midi. Nous avons culbuté l'ennemi de sa première position. Déjà nous avons 4 mille prisonniers et 10 pièces de canon, 2 drapeaux. L'Empereur continue à chasser l'ennemi de position en position. Tout porte à penser que, cette nuit, nous aurons détruit presque tous ces deux corps de 25 à 30 mille hommes. Nos troupes n'ont jamais été plus animées. Tous les paysans viennent les embrasser. Cette journée sera une des plus belles des trois qui l'ont précédée. »

Nap. à Jos. Montmirail, 14 février 1814.

« Mon frère, il est neuf heures du soir. Je vous écris un mot, pour vous faire connaître l'heureuse

issue de la bataille de Vauchamps. Le général Blücher, qui s'était séparé de son armée et dont le quartier général était à Vertus, avait été rejoint par le corps de Kleist, qui venait d'Allemagne et était fort de 24 bataillons, et par un nouveau corps russe de 12 bataillons, ce qui faisait en tout 36 bataillons ou 20 mille hommes. Il se porta le 13 sur Étoges et Champ-Aubert. Le duc de Raguse, qui était instruit de ce mouvement, battit en retraite sans être engagé. Je suis parti aujourd'hui à trois heures du matin de Château-Thierry, et suis arrivé à Montmirail au moment où l'ennemi était presque aux portes. J'ai fait marcher à l'ennemi, qui avait pris position au village de Vauchamps. Je l'ai battu, lui ai fait 8 mille prisonniers, pris 3 pièces de canon et 10 drapeaux, et je l'ai mené battant jusqu'aux portes d'Étoges. Sa perte en morts et blessés doit être de plus de 4 mille hommes. Je n'ai pas perdu 300 hommes tués ou blessés. Ce grand résultat tient à ce que l'ennemi n'avait pas de cavalerie, et que moi j'en avais 6 à 8 mille hommes de très-bonne, avec lesquels je l'ai fait constamment envelopper et déborder; qu'il a dû mettre la plus grande partie de son artillerie en sûreté, de crainte de la perdre; et que toute la journée je l'ai écrasé par la mitraille de 100 pièces de canon. Mes trois escadrons de service se sont couverts de gloire : les ayant sous la main, je leur ai fait faire plusieurs charges, et ils ont fait mille prisonniers. Je crois vous avoir mandé hier que le duc de Trévise suivait vivement, par la traverse de Reims, les débris de Sacken et d'York.»

Jos. à Nap. Paris, 14 février 1814. (9 heures du matin.)

« Sire, je reçois la lettre de Votre Majesté du 13, dix heures du matin. Je vous ai envoyé hier par duplicata les lettres que je recevais du duc de Reggio et du général Pajol sur le mouvement de l'ennemi, qui paraît être prononcé sur Paris avec des forces très-considérables. J'adresse ci-joint copie de la dernière lettre du général Pajol. Je suis bien aise d'apprendre que Votre Majesté était dans l'intention de se porter elle-même à Montereau. Votre Majesté aura vu, par mes dépêches d'hier, que j'avais déjà ordonné le mouvement d'une partie de la garde sur Essonne, et que l'autre était cantonnée entre Charenton, Villeneuve-Saint-Georges et à Paris. Je vais faire rectifier ces dispositions, conformément à celles prescrites par Votre Majesté. J'envoie à Soissons un officier pour prescrire de nouveau au général Berruyer de tenir à Soissons, et je lui fais connaître l'importance de contenir le corps qui fuit devant Votre Majesté, et qui n'a pas d'autres passages que celui que pourrait lui offrir cette ville. »

Jos. à Nap. Paris, 14 février 1814. (10 heures du matin.)

« Sire, je reçois votre lettre du 13, deux heures après midi. J'ai déjà répondu par ma lettre précédente sur les dispositions ordonnées pour le mouvement de la garde impériale. Je vous adresse l'état d'organisation des divisions de la ligne. J'envoie ce qui est déjà organisé à Villeneuve-sur-Seine, et j'écris au ministre de la guerre pour faire donner à ces troupes l'artillerie nécessaire. L'officier d'ordonnance que Votre Majesté m'annonce n'est point encore arrivé. Je n'ai point reçu non plus les dis-

positions que vous avez faites pour la défense de Montereau, et que doit me faire connaître le major général. Toutefois, comme les instants sont précieux et que le mouvement de l'ennemi me paraît prononcé et en grandes forces, j'écris au duc de Bellune de se porter de Nogent à Montereau, pour appuyer le duc de Reggio. Je lui prescris de faire sauter le pont de Nogent, et de laisser sur la rive droite les troupes nécessaires pour empêcher l'ennemi de rétablir le pont. J'écris aux ministres de la guerre et de la police d'envoyer des agents pour être instruits de l'effet qu'aura produit sur l'ennemi, qui agit contre Nogent et Montereau, le désastre de Sacken et d'York. »

Jos. à Nap. Paris, 14 février 1814. (10 heures du matin.)

« Sire, l'intention de Votre Majesté est que les deux divisions de la garde soient complétées en généraux. Le général Ornano me rend compte qu'il manque en ce moment quatre généraux de brigade; je demande au ministre de la guerre d'en désigner trois dans le nombre des généraux qui sont à sa disposition, et les plus près de Paris; quant au quatrième, d'après ce que Votre Majesté m'a écrit en réponse à la lettre que je lui ai adressée par le général Lecapitaine, j'ai pensé que je pouvais le proposer à Votre Majesté pour cette place. Le général Lecapitaine est un bon officier; il a toujours commandé des troupes. Il est plus propre à ce genre de service qu'à tout autre, et dans le cas d'agir avec succès sur les hommes qui seraient sous ses ordres.

Ces considérations, et l'opinion que Votre Majesté elle-même a conçue de cet officier, me déterminent à le désigner à Votre Majesté. Mais je n'ai point voulu l'indiquer au ministre sans l'agrément de Votre Majesté. »

Jos. à Nap. Paris, 14 février 1814. (1 heure après midi.)

« Sire, je remets à Votre Majesté copie de la lettre du duc de Reggio au ministre de la guerre. Elle y verra les mouvements de l'ennemi, et ceux qu'ont fait en conséquence les ducs de Reggio et de Bellune. Les ordres que j'avais donnés relativement au pont de Montereau devenant sans objet, je m'arrête aux dispositions que Votre Majesté trouvera dans la copie de l'ordre ci-joint, afin de maintenir libre la communication de Meaux à Melun, qui doit servir au mouvement de Votre Majesté. Je pense que cette circonstance est de nature à la faire hâter. Je compte que Votre Majesté, recevant cette lettre douze heures après sa date, pourra être avec les troupes des ducs de Reggio, de Bellune et de Tarente, dans la matinée de demain. Le ministre de la guerre m'instruit, en me donnant copie de la lettre du duc de Reggio, que l'original a été expédié à Votre Majesté ce matin. »

Jos. à Nap. Paris, 14 février 1814. (2 heures du soir.)

« Sire, je vous envoie copie de la lettre du duc de Reggio. Votre Majesté sentira combien il importe de donner une direction et un chef aux troupes et aux trois maréchaux qui vont se trouver réunis ce soir sur le même point. J'espère que Votre Majesté pourra s'y porter elle-même, conformément à ce qu'elle me mande par sa lettre de ce matin. L'offi-

cier porteur de la lettre du duc de Reggio m'assure que la division Treilhard n'était pas encore arrivée. »

Jos. à Nap. Paris, 14 février 1814. (3 heures du soir.

« Sire, je reçois votre lettre du 14, datée par erreur du 15(1). J'exécuterai les dispositions qu'elle contient. J'adresse à Votre Majesté le duplicata de ma lettre de ce matin, dont est porteur le jeune Montesquiou. Je ne doute pas que Votre Majesté ne hâte son arrivée et son mouvement pour couvrir Paris. Le général Reynier, à qui le duc de Rovigo a parlé, et qui vient de traverser l'armée ennemie, dit que cette armée, qui agit sur Paris, est de 120 mille hommes. Le ministre envoie à Votre Majesté son rapport sur cette conversation. Je l'envoie la rédiger. Le général Reynier a parlé aux empereurs Alexandre et François ; l'un et l'autre lui ont dit que la France n'aurait la paix qu'en se bornant à ses anciennes limites. »

Jos. à Nap. Paris, 14 février 1814. (10 heures du soir.)

« Sire, j'adresse à Votre Majesté copie du rapport que je reçois du général Pajol. Cette lettre est la sixième que j'écris à Votre Majesté aujourd'hui. J'attends avec une grande impatience le résultat des événements qui auront eu lieu aujourd'hui sur la Seine et sur la Marne. Les inquiétudes commencent de nouveau à se manifester à Paris. »

Joseph à Clarke. Paris,

« Monsieur le duc, l'Empereur, par une dépêche en date d'aujourd'hui, me prescrit de vous inviter

(1) Nous avons rétabli la date du 15.

de donner des ordres pour que l'on continue de fortifier le poste important de Soissons. »

14 février 1814.

Joseph à Clarke. Paris, 14 février 1814.

« Monsieur le duc, l'Empereur m'écrit qu'il importe que vous accélériez la formation de la 2e division de réserve de la ligne, en vous rappelant qu'avec des conscrits il vaut mieux que les bataillons soient de 300 hommes que plus nombreux. Dès qu'il y aura une division d'organisée, il faudra la diriger sur Villeneuve-sur-Seine, et la pourvoir de l'artillerie convenable. L'Empereur me prescrit en général de vous engager à agir sans attendre son approbation pour accélérer l'organisation militaire, tant que les circonstances actuelles dureront. »

Joseph à Clarke. Paris, 14 février 1814.

« Monsieur le duc, j'ai écrit au duc de Reggio de donner une direction aux troupes de la division Treilhard, qui doivent être arrivées à Fontainebleau. Quant aux régiments qui sont en arrière, j'approuve fort la proposition que vous me faites d'envoyer un officier à leur rencontre, avec l'ordre de les faire diriger sur Corbeil et les engager à se garder militairement. »

Joseph à Clarke. Paris, 14 février 1814.

« Monsieur le duc, l'Empereur me mande qu'il est nécessaire que vous mettiez sur-le-champ à la disposition du général Ornano les deux compagnies d'artillerie venant d'Espagne avec 16 bouches à feu; vous formerez une réserve avec ce qu'il y a déjà. »

Joseph

« Monsieur le duc, il résulte de votre correspon-

à Clarke.
Paris,
14 février
1814.

dance et de plusieurs autres rapports que le major Gros a évacué Montargis et s'est dirigé sur Gien et Orléans, ce qui met à découvert la route de Paris à Orléans et à Chartres ; puisque les partis peuvent, de Montargis, se porter par Pithiviers sur Angerville et Étampes, d'où ils menaceraient Chartres et Rambouillet. Ce mouvement de troupes légères de l'ennemi devient plus probable, s'il est vrai, comme l'annonce la correspondance de la gendarmerie, que l'ennemi ait fait sonder les gués et travailler au rétablissement des ponts du Loing, entre Moret, Nemours et Montargis, et qu'il ait demandé des vivres pour 10 mille hommes aux communes du canton de Chapelle-la-Reine ; ce qui annonce l'intention de déboucher sur Fontainebleau, Milly ou Étampes, pour agir sur les routes de Fontainebleau et d'Orléans, inquiéter celle de Chartres, et se porter plus tard sur les ponts de la Seine inférieure, pour cerner Paris de ce côté et couper la retraite sur l'Eure comme sur la Loire. La division de la garde, et les autres troupes dirigées sur les positions d'Essonne et de Fontainebleau, ne défendent que la route de Bourgogne. La position de Juvisy, Longjumeau, Palaiseau, tient les deux routes de Bourgogne et d'Orléans, mais près de Paris. Au delà, les routes d'Orléans et de Chartres ne sont ni défendues ni même éclairées. Je vous prie d'y pourvoir autant que les circonstances et nos ressources le permettront.

Une des mesures à prendre me paraît être de charger le général commandant les dépôts de cavalerie à Versailles d'employer les dépôts et ce qu'il

pourra maintenant organiser de cavalerie pour occuper Rambouillet, et s'il se peut Étampes, et défendre, ou du moins éclairer, les routes d'Étampes et de Chartres. Pour les défendre, il faudrait que cet officier général eût sous ses ordres quelque infanterie, et une batterie au moins d'artillerie légère. Je vous prie de vouloir bien donner sur cette défensive les ordres qui vous paraîtront les plus convenables. »

Nap. à Jos. Montmirail, 15 février 1814. (3 heures du matin.)

« Mon frère, je reçois votre lettre du 14, que m'apporte le jeune Montesquiou. Je partirai à la petite pointe du jour, et je serai avec ma garde de bonne heure à la Ferté-sous-Jouarre, d'où je continuerai la route de ma personne sur Meaux. Je ne conçois pas le duc de Reggio, de ne pas avoir défendu le passage de Bray. Je vois qu'hier 14, les ducs de Bellune, de Reggio et de Tarente ont dû se réunir entre Nangis et Guignes : je ne tarderai pas sans doute à apprendre ce qui se sera passé. Dans la note que vous mettrez au *Moniteur* sur la bataille de Vauchamps, il faudra porter comme prisonniers le prince Woronzow, général de division russe, et un général de brigade de cette nation, qui ont été faits prisonniers. Leur corps ayant pris l'arrière-garde à la nuit, on les a chargés, mis en déroute ; on leur a pris 1,200 prisonniers et 4 pièces de canon. Il paraît que l'ennemi opère entièrement sur la rive droite de la Seine. La division de cavalerie d'Espagne aura pu ainsi se réunir à Fontainebleau ; les ponts de Melun et de Montereau étant coupés, elle n'aura pour re-

joindre d'autre ressource que le pont de Corbeil. Il paraît qu'il y a encore un millier d'hommes de la garde nationale de Montereau qui ne sont pas armés, et que tous manquent d'effets de campement : donnez l'ordre qu'on leur en donne. Envoyez à la rencontre des 7 à 8 mille prisonniers qui partent d'ici, la gendarmerie du général Radet, qui doit arriver aujourd'hui à Paris. Les paysans ont ramassé ici sur les champs de bataille plus de 40 mille fusils, que la rapidité du mouvement n'a pas permis de recueillir. Peut-être la garde nationale de Paris, en envoyant ici des commissaires auprès des paysans, pourrait-elle s'en procurer beaucoup.

L'ennemi paraissant opérer sur la rive droite de la Seine et n'ayant que des partisans sur la rive gauche, il est important de renforcer le cordon qui couvre Paris sur la rive gauche. »

Nap. à Jos. La Ferté-sous-Jouarre, 15 février 1814. (2 heures après midi.)

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 14 à cinq heures. Je suis surpris que vous n'ayez pas encore reçu à cette heure le courrier que le major général vous a expédié du champ de bataille à une heure après midi. Je serai ce soir de bonne heure à Meaux avec ma garde. Je ne sais si toute ma garde à pied pourra s'y trouver, mais j'espère qu'elle dépassera ce soir la Ferté. Il sera donc difficile que la garde à pied puisse être à Guignes avant demain après midi. Le parti de se retirer derrière l'Yères et d'éviter les engagements avec l'ennemi est le plus sage. Si la position derrière l'Yères est telle que l'ennemi ne puisse pas attaquer l'armée demain, elle doit y res-

ter. Si, au contraire, elle craignait d'être attaquée, l'armée pourrait se retirer sur Fontenay, chemin de Meaux, par où je viendrai, en laissant un corps léger pour couvrir la route de Brie. Le grand parc dépasserait Brie-Comte-Robert, et se porterait sur la route de Fontenay à Paris. Au reste, je recevrai probablement d'ici à ce soir des nouvelles de l'armée, et je donnerai alors des ordres positifs; j'y serai cette nuit, de ma personne. Toutefois, je ne perdrai pas un moment pour vous instruire de mes intentions. Je suppose que les barrières du côté du jardin des Plantes sont en état, et qu'on y a placé des corps de garde et du canon. Il faut aussi nommer un commandant pour le poste de Bicêtre, et y jeter un bataillon et quelques pièces de canon : c'est une vedette qui gardera toute cette route. Si l'ennemi persiste dans son opération après les échecs qu'il a reçus, ce qui probablement entraînera sa ruine totale, il sera nécessaire de réunir toutes les forces en artillerie, infanterie et cavalerie, ce qui se fera par le pont de Corbeil ou de Choisy. Il faut que l'on garde les ponts de Choisy et de Corbeil, mais qu'on ne les détruise pas; ils me sont nécessaires pour manœuvrer sur les deux rives; car aussitôt que l'ennemi se mettra en retraite, de bonne volonté ou après une bataille, je passerai sur l'autre rive pour le poursuivre et le déborder; ce que je ne puis faire que par les ponts de Corbeil et de Choisy, puisqu'on a détruit les ponts de Melun et de Montereau. L'Yères est une rivière débordée, et qui n'est pas guéable; elle peut couvrir l'armée au moins

trois jours. Le 17, je serai à même d'attaquer. »

« Mon frère, j'arrive à Meaux ; ma garde sera demain à l'armée. (*Le reste de la lettre est biffé.*) »

Nap. à Jos. Meaux, 15 fév. 1814. (7 h. du soir)

« Mon frère, l'établissement d'un pont à Villeneuve-Saint-Georges est inutile, puisque j'ai le pont de Choisy. L'établissement d'un nouveau pont à Charenton est également inutile. Un pont de pierre où l'on passe au galop, et sur lequel deux voitures de front peuvent filer, est suffisant pour ce point, surtout lorsque j'ai le pont de Saint-Maur. Aussi l'établissement de ces nouveaux ponts alarmerait Paris inutilement, et donnerait lieu à de vaines dépenses. »

Nap. à Jos. Meaux, 15 février 1814.

« Sire, le général Bordesoulle est arrivé ici avec les deux lettres que j'adresse en original à Votre Majesté. Ce général m'apprend qu'il est de toute urgence que Votre Majesté détermine quel est celui des trois chefs qui doit commander. Tous désirent que Votre Majesté se trouve elle-même à la tête de ces trois corps d'armée : il est indubitable qu'ils seront attaqués demain, et les chefs ne paraissent pas avoir une grande confiance l'un dans l'autre. J'écris au ministre de la guerre pour qu'il fasse diriger sur Brie-Comte-Robert toute la cavalerie disponible du dépôt de Versailles. La garde impériale qui se trouvait à Paris va aussi se trouver engagée dans cette affaire décisive; de manière que, si elle tournait à notre désavantage, je n'aurais pas de troupes pour faire escorter l'Impératrice et le roi de Rome. Il n'est pas douteux que la présence de

Jos. à Nap. Paris, 15 février 1814. (5 heures du matin.)

Votre Majesté dans une affaire aussi importante ne soit d'un poids immense pour le succès de ses armes; et comme le salut de la capitale, et peut-être de l'empire, peut en dépendre, je ne doute pas qu'elle ne se hâte d'arriver, quels que soient d'ailleurs les événements qui se passent sur la Marne. Je n'ai pas encore de nouvelles de l'arrivée de Treilhard à Fontainebleau. Je lui fais envoyer l'ordre de se diriger sur Corbeil. »

Jos. à Nap. Paris, 15 février 1814. (10 heures du matin.)

« Sire, je n'ai pas eu de nouvelles de Votre Majesté ni des ducs de Reggio, de Bellune et de Tarente, depuis les dernières lettres de Votre Majesté du champ de bataille de Vauchamps. J'ai écrit à Votre Majesté par duplicata, et j'attends avec la dernière impatience pour connaître les dispositions qu'elle ordonnera pour les corps des ducs de Bellune, de Reggio et de Tarente. Votre Majesté n'a pas besoin que je lui dise combien sa présence me paraît indispensable sur ce point, où l'on est à la veille d'une bataille générale dont dépendra le sort de l'empire. Le général Bordesoulle m'a répété que le mouvement des ducs de Reggio et de Bellune a dû commencer la nuit passée à neuf heures, pour se porter sur la petite rivière d'Yères, appuyant leur gauche à Remy et à la forêt de Crécy. J'ai recommandé au général Bordesoulle d'engager les maréchaux à contenir l'ennemi, afin de donner le temps à Votre Majesté d'arriver. Votre Majesté verra, par la lettre ci-jointe, la nécessité où je me suis trouvé d'engager M. de la Bouillerie à avancer une

somme de 50 mille francs à prélever sur le 14e million accordé à la garde, qui n'a pas besoin aujourd'hui même de ce vingtième de son crédit, et qui pourra attendre le temps convenable pour que Votre Majesté puisse accorder les 100 mille francs que demande le ministre de la guerre pour un objet qui ne peut pas être retardé d'une heure. Une lettre du ministre de la guerre m'annonce dans ce moment l'arrivée bien positive du général Treilhard à Fontainebleau. Ce général doit avoir reçu l'ordre qui lui a été expédié de se porter sur Corbeil et Brie-Comte-Robert. Par excès de précaution, j'adresse à Votre Majesté un triplicata des dépêches des ducs de Reggio et de Bellune. »

Jos. à Nap. Paris, 15 février 1814. (3 heures après-midi.)

« Sire, je reçois vos lettres du 14 et du 15 à trois heures du matin. Je préviens les ducs de Reggio et de Bellune de ces grands avantages. Je reçois en même temps la lettre ci-jointe du général Pajol. J'ai prévenu le maréchal Moncey pour les fusils de la garde nationale et pour les prisonniers; ils seront reçus par 2 à 3 mille grenadiers. J'ai fait envoyer les effets de campement et les 1,200 fusils dont on avait besoin à Montereau. Les troupes doivent les avoir reçus. Les ponts de la Seine sont bien gardés. J'ai fait aussi envoyer de la cavalerie de Versailles pour protéger Rambouillet, et éclairer les routes de Chartres et d'Étampes. J'ai fait partir un bataillon pour occuper le pont de Lagny. L'occupation de Soissons par l'ennemi se confirme. Elle a eu lieu hier par un parti venu de Laon. »

Joseph à Berthier. Paris, 15 février 1814.

« Je remercie Votre Altesse des bonnes nouvelles qu'elle me donne du champ de bataille de Vauchamps, le 14 à une heure après midi. Je désire bien que l'Empereur soit en route à cette heure, pour se rendre aux corps des ducs de Bellune, de Reggio et de Tarente, qui sont en présence de l'armée autrichienne, qui a passé la Seine et marche sur Paris. »

Joseph à Clarke. Paris, 15 février 1814.

« Monsieur le duc, il est important que vous envoyiez de suite des ordres à Versailles pour en faire partir le plus promptement possible toute la cavalerie disponible, qui se rendra par la route de Choisy à Brie-Comte-Robert, où elle recevra des ordres du général Bordesoulle. Veuillez aussi en envoyer sur la route de Fontainebleau, pour accélérer l'arrivée de la cavalerie venant d'Espagne, qui devrait aussi se rendre à Brie-Comte-Robert, en passant la Seine à Melun ou à Corbeil.

Nap. à Jos. Meaux, 16 février 1814. (8 heures du matin.)

« Mon frère, il est huit heures; je pars pour me rendre à Guignes. J'attaquerai demain l'ennemi. Faites partir en diligence tout ce qui appartient à la vieille garde : on dit qu'elle a 800 hommes à Paris. Faites partir aussi ce qui appartient à la vieille garde à cheval, pour réparer les pertes que la garde a éprouvées. Le duc de Trévise manœuvre entre Soissons et Reims. N'envoyez pas de cavalerie à Rambouillet ni à Chartres, mais poussez tout sur Fontainebleau. Aussitôt que j'aurai marché, tout cela se dispersera. J'ai manqué hier un beau coup : 6 mille Bavarois étaient à deux lieues de moi,

près de Montmirail, dans la traverse. L'ennemi manœuvre avec tant d'ignorance, que j'espère avoir ces jours-ci quelques beaux résultats.

Sa Majesté, qui part pour Guignes, m'ordonne d'expédier cette lettre sans signature. Le secrétaire du cabinet, baron Fain. »

Nap. à Jos. Guignes, 16 février 1814. (4 heures après midi.)

« Mon frère, je reçois votre lettre d'aujourd'hui à neuf heures du matin. Je suis arrivé ici à trois heures après midi. Je mets aussitôt l'armée en mouvement. On prend position ce soir, pour être demain, à la pointe du jour, à Nangis. Je ferai également occuper Melun, et raccommoder le pont. J'ai envoyé à Fontainebleau pour savoir ce qui s'y passe. Je suppose que s'il y avait du nouveau de ce côté-là, vous l'auriez su promptement et m'en auriez instruit. Envoyez toute la cavalerie disponible sur Brie-Comte-Robert, pour nous rejoindre. Je fais revenir les parcs. Le préfet de Melun était parti; s'il est à Paris, faites-lui dire de revenir sur-le-champ à Melun. Il y a beaucoup de gardes nationales dispersées çà et là; il faut que le ministre de la guerre en fasse le relevé, et que tout cela nous rejoigne pour nous renforcer. Il n'y a pas d'inconvénient à placer dans la jeune garde votre aide de camp *Lecapitaine;* faites-le partir sur-le-champ. »

Nap. à Jos. Guignes, 16 février 1814. (6 heures du soir.)

« Mon frère, je reçois votre lettre du 16 à onze heures. Je pense qu'il n'y a besoin de personne du côté de Rambouillet. Le mouvement que je fais rappellera tous ces partis. Le duc de Trévise a ordre de surveiller Soissons et Reims. Il y a deux divisions

de cavalerie et une d'infanterie. Il faut que le ministre de la guerre lui écrive, et le tienne au fait des partis qui s'approchent de la capitale. Il faut continuer les remontes de Versailles avec la plus grande activité. Faites revenir les partis que vous avez envoyés à Rambouillet, pour les avoir en réserve. On pourrait les diriger du côté de Villers-Cotterets et de Soissons, s'il est nécessaire. Le général Dombrowski, qui est du côté de Compiègne, doit y rester. Il faut faire connaître au duc de Trévise qu'il est sous ses ordres. »

Jos. à Nap. Paris, 16 février 1814. (9 heures du matin.)

« Sire, j'ai reçu votre lettre du 15 à deux heures, de la Ferté, et celle de Meaux à six heures. Les ordres sont donnés pour le poste de Bicêtre et pour les barrières du jardin des Plantes. J'y ai un aide de camp, qui ne quittera pas que toutes les dispositions prescrites n'aient été exécutées. Le grand parc de l'armée a été dirigé sur Charenton. J'ai ordonné la construction de deux ponts de bateaux, l'un à Villeneuve-Saint-Georges, et l'autre à Port-à-l'Anglais, où il y a eu un bac et des routes qui aboutissent à celles de Vitry et d'Ivry. Je pense que Votre Majesté est sur les lieux à cette heure. Elle donnera ses ordres sur ces deux objets. »

Jos. à Nap. Paris, 16 février 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, je rappelle à Votre Majesté que le dépôt de Versailles a dû envoyer de la cavalerie à Rambouillet, pour y protéger ce point et observer les routes de Chartres. La grande communication de Soissons a aussi besoin d'être observée. Depuis

que cette ville est tombée au pouvoir de l'ennemi, nous n'avons pas de cavalerie à Paris. »

Jos. à Nap. Paris, 16 février 1814. (A midi.)

« Sire, les lettres que je reçois de l'armée confirment de plus en plus l'hésitation de l'ennemi, et peut-être sa retraite. D'un autre côté, le général Ornano m'annonce qu'il a l'ordre de faire partir sur Brie-Comte-Robert tout ce qui est disponible de la garde, et surtout la vieille garde. Le duc de Reggio désire aussi que le grand parc se dirige sur Brie-Comte-Robert. J'ai donné l'ordre pour que ses intentions soient remplies. Ainsi, le parc est en marche sur Brie-Comte-Robert à cette heure. Votre Majesté lui fera donner les ordres ultérieurs. »

Jos. à Nap. Paris, 16 février 1814. (3 heures après midi.)

« Sire, j'envoie un bataillon à Lagny, un à la Ferté-sous-Jouarre, Meaux et Bicêtre. Soissons est aujourd'hui le point d'où l'ennemi peut menacer Paris. Il nous reste très-peu de troupes. »

Jos. à Nap. Paris, 16 février 1814.

« Sire, je fais donner l'ordre à la vieille garde de partir; même ordre à toute la cavalerie disponible de Versailsle et Rambouillet sur Corbeil. J'ai prescrit la construction du pont de Villeneuve-Saint-Georges. »

Jos. à Nap. Paris, 16 février 1814.

« Sire, je reçois votre lettre d'aujourd'hui à quatre heures. J'ai déjà écrit à Votre Majesté que toute la cavalerie disponible est partie pour Brie. L'infanterie part, entre autres les deux bataillons de Rochefort; les traîneurs des 7e et 9e divisions d'Espagne; le 6e bataillon du 122e. Le général Lecapi-

taine part pour prendre le commandement de la division de la garde du général Boyer. Le général Reynier est venu me voir; il désire être employé sur-le-champ, et attend des ordres pour partir. Voici une lettre du général Charpentier, qui annonce que Fontainebleau a été évacué. Le préfet de Melun est reparti. »

Joseph à Clarke. Paris, 16 février 1814.

« Monsieur le duc, quoi que j'aie pu vous dire sur le mouvement de cavalerie que je désirais qu'on fît dans la direction de Chartres et de Rambouillet, je vous prie de révoquer les ordres qui ont été donnés, et de rappeler ce qui serait déjà en route vers ces points. L'Empereur me marquant à l'instant qu'il fallait diriger de suite toute la cavalerie disponible sur Fontainebleau, veuillez bien donner ces ordres et l'envoyer à Essonne, où elle recevra de nouveaux ordres. »

Nap. à Jos. Guignes, 17 février 1814. (4 heures du matin.)

« Mon frère, je vous envoie un rapport du ministre de la guerre adressé à la Bouillerie. Vous y verrez que je mets 2 millions à la disposition du ministre de l'administration de la guerre pour les remontes de Versailles, et que, sur ces 2 millions, 500 mille francs ont été payés avant mon départ; cependant on se plaint de manquer de fonds. Il paraît que le dépôt des remontes ne va pas. Faites-vous rendre compte des achats de chevaux qui ont été faits, tant par des marchés qu'autrement. Mon intention est d'employer ces 2 millions en remontes, mais c'est de la cavalerie que je veux avoir

promptement. Il paraît qu'on a acheté jusqu'à présent bien peu de chevaux. »

Nap. à Jos. Guignes, 17 février 1814. (5 heures du matin.)

« Mon frère, le duc de Trévise était hier au soir à Villers-Cotterets. Il me mande que l'ennemi a évacué Soissons, et a fait rentrer tous les partis qu'il avait détachés du côté de Compiègne. L'effroi de la déroute qu'ils ont éprouvée est tel, que le duc de Trévise croit qu'ils gagnent en toute hâte les Ardennes. Ils ont filé sur Fismes; ainsi vous voyez que vous êtes couvert de ce côté-là. Écrivez au ministre de la guerre de suivre les mouvements du duc de Trévise. Le 14 au soir, à peu près vers huit heures, le duc de Raguse, ayant fait réattaquer le corps russe à Étoges, leur a fait beaucoup plus de mal qu'on ne l'a dit dans le bulletin, puisqu'il leur a pris 9 pièces de canon et couvert le champ de bataille de morts. Les ennemis sont extrêmement épouvantés et fatigués. Réunissez tous les bataillons qui sont éparpillés. »

Nap. à Jos. Guignes, 17 février 1814. (6 heures du matin.)

« Mon frère, Paris n'est plus menacé d'aucun côté, puisque le duc de Trévise est à Villers-Cotterets. Je n'approuve pas que le ministre de la guerre envoie des bataillons à Meaux, à Lagny et autres points; il faut conserver ces moyens pour former la 1re et la 2e division de la réserve de Paris. Je vois que la 1re brigade de la 1re division, sous les ordres du duc de Padoue, est organisée. Je lui donne ordre de venir à Villeneuve-Saint-Georges. Veillez à ce qu'elle ait sur-le-champ ses 8 bouches à feu. Il faut que le duc de Padoue porte son quartier géné-

ral à Villeneuve-Saint-Georges aujourd'hui, et que sa brigade ait son artillerie, puisque dans la journée le duc de Padoue peut recevoir des ordres. Le duc de Padoue doit s'assurer que le soldat a ses quatre paquets de cartouches. La 2e brigade doit être formée sur-le-champ, et se réunir avec ses 8 bouches à feu à Charenton. Je désire qu'elle soit disponible là demain. Il y a à Corbeil un bataillon du 65e qui peut faire partie de cette division. On peut ramasser aussi d'autres bataillons, qu'on a disséminés mal à propos. Je donne l'ordre au général Charpentier de se porter sur Melun, et de là à Fontainebleau. Je donne ordre au général Boyer, qui est à Charenton, de venir le remplacer à Corbeil et Essonne. Il est possible que demain je dispose de lui; organisez donc promptement la 2e division de la réserve à Paris. Encore une fois, faites faire par le ministre de la guerre le relevé de tous les bataillons ou détachements, et rappelez-les tous. Faites partir une batterie d'artillerie à cheval pour rejoindre le général Charpentier; elle se dirigera sur Meaux par la rive droite. Cette batterie pourrait fortement s'approcher de Melun aujourd'hui. »

Nap. à Jos. Nangis, 17 février 1814. (3 heures après midi.)

« Mon frère, j'avais ordonné que mille fusils fussent transportés cette nuit de Vincennes à Brie-Comte-Robert pour armer les gardes nationaux; mais, ces gardes nationaux ayant pu s'armer sur le champ de bataille, je pense que le ministre doit faire revenir ces fusils à Paris. Toute la grande armée autrichienne et russe, bavaroise et wurtembergeoise

repasse la Seine dans toutes les directions, et avec la plus grande précipitation. Il est probable que cette nuit il n'y aura pas un seul homme de ce côté; mais je perdrai un temps bien important, celui qu'il faudra pour faire rétablir le pont de Montereau. »

Jos. à Nap. Paris, 17 février 1814. (10 heures du matin.)

« Sire, j'ai reçu la lettre de Votre Majesté d'hier au soir à six heures. Conformément à ses intentions, j'ai donné des ordres pour que les partis de cavalerie envoyés à Rambouillet soient réunis comme réserve à Paris, en mesure d'être dirigés sur Villers-Cotterets et sur Soissons, si cela devenait nécessaire. Le général Dombrowsky restera à Compiègne aux ordres du duc de Trévise, qui est prévenu de cette disposition. Les remontes de cavalerie au dépôt général de Versailles se continueront. La garde nationale escortera les prisonniers dans Paris seulement. *Comme on n'a pas pu jusqu'ici lui fournir de fusils, son armement est irrégulier, et la sortie de quelques centaines de gardes nationaux de Paris eût empêché l'équipement et l'armement de plusieurs milliers, qui est en bon train.* L'institution de la garde nationale a singulièrement amélioré l'opinion : elle a aussi un grand avantage comme force municipale intérieure; *mais on perdrait les avantages qu'on peut en tirer, si on voulait la regarder comme une force capable d'agir au delà des barrières : mon opinion est en cela conforme à celle de tous les chefs.* »

Jos. à Nap. Paris, 17 février

« Sire, je reçois votre lettre d'aujourd'hui à quatre heures, avec le rapport du ministre de la

1814. (11 heures du matin.) guerre et du trésorier général de la couronne, relativement au crédit ouvert au ministre de l'administration de la guerre sur le trésor général de la couronne. Je reçois en même temps une lettre du général Préval, chargé du dépôt de Versailles depuis le départ du général Roussel. Il se plaint du manque de fonds, et cependant 1,500,000 francs restent encore intacts au trésor de la couronne, à la disposition du ministre directeur de l'administration de la guerre. Cet état de choses vient de ce que cette somme paraît avoir été destinée spécialement à l'achat de chevaux, et non à la confection des effets d'habillement et d'équipement. Comme le but de Votre Majesté est d'avoir des cavaliers habillés et équipés sur-le-champ, je demande au ministre directeur de l'administration de la guerre, ainsi qu'au trésorier général de la couronne, que les fonds destinés aux remontes doivent s'entendre l'être à l'équipement et à l'habillement. Je les engage donc à ne mettre aucun retard au payement de ces dépenses; et je fais part de ces dispositions au général Préval, en lui recommandant de presser par tous les moyens possibles l'achat et le harnachement des chevaux, l'habillement et l'équipement des hommes. »

Jos. à Nap. Paris, 17 février 1814. (Midi.)

« Sire, j'ai reçu vos lettres d'aujourd'hui à cinq heures et à six du matin. J'ai déjà donné les ordres qu'elle me prescrit au ministre de la guerre, au général Ornano, au duc de Padoue. Ce dernier va se rendre à Villeneuve-Saint-Georges. La garde im-

périale reçoit tous les jours au moins mille conscrits. Votre Majesté comprend l'énorme dépense que nécessitent leur habillement, leur équipement, l'achat des chevaux, leur harnachement. Le général Ornano m'annonce que l'organisation est arrêtée par l'épuisement du 14e million. Il est urgent que Votre Majesté ouvre un nouveau crédit pour cette dépense. Je pense qu'il faudrait ouvrir sur M. de la Bouillerie, à la garde, un crédit d'un million, applicable par moitié à la cavalerie et à l'infanterie. »

Nap. à Jos. Nangis, 18 février 1814.

« Mon frère, le prince de Schwartzemberg vient enfin de nous donner signe de vie. Il vient d'envoyer un parlementaire pour demander une suspension d'armes. Il est difficile d'être lâche à ce point. Il avait constamment refusé, dans les termes les plus insultants, toute espèce de suspension d'armes, d'armistice, même de recevoir mes parlementaires, après la capitulation de Dantzick, celle de Dresde, chose horrible dont on trouverait peu d'exemples dans l'histoire. Ces misérables, au premier échec, tombent à genoux! Heureusement qu'on n'a pas laissé entrer l'aide de camp du prince de Schwartzemberg. Je n'ai reçu que sa lettre, à laquelle je répondrai à mon aise. Je n'accorderai aucun armistice qu'ils n'aient purgé mon territoire. D'après les nouvelles que j'ai, tout a changé chez les alliés. L'empereur de Russie, qui, il y a peu de jours, avait rompu les négociations, parce qu'il voulait pour la France des conditions pires que les anciennes limites, désire les renouer; et j'ai l'espérance que j'arri-

verai promptement à une paix fondée sur les bases de Francfort, ce qui est le *minimum* de la paix que je puisse faire avec honneur. Avant de commencer mes opérations, *je leur ai fait offrir de signer sous la condition des anciennes limites, pourvu qu'ils s'arrêtassent sur-le-champ.* Cette démarche a été faite par le duc de Vicence le 8. Ils ont répondu négativement, en disant que même la signature des préliminaires n'arrêterait point les hostilités, lesquelles ne pouvaient l'être que lorsque tous les articles de paix seraient signés. Cette inconcevable réponse a été punie; et, hier 17, ils me demandent un armistice! Vous concevez que, me voyant à la veille d'une bataille dans laquelle j'étais décidé à vaincre ou à périr, et dans laquelle, si je cédais, ma capitale eût été prise, j'eusse consenti à tout pour éviter cette grande chance. Je devais ce sacrifice de mon amour-propre à ma famille et à mon peuple; mais dès qu'ils ont refusé, que la chance de la bataille a eu lieu, et que tout est rentré dans les chances d'une guerre ordinaire, où le résultat d'une bataille ne peut plus menacer ma capitale, et que toutes les données possibles sont pour moi, je dois à l'intérêt de l'empire et à ma gloire de négocier une véritable paix. Si j'avais signé les anciennes limites, j'aurais couru aux armes deux ans après, et j'aurais dit à la nation que ce n'était point une paix que j'avais signée, mais une capitulation. Je ne pourrais le dire d'après le nouvel état de choses, puisque, la fortune étant revenue de mon côté, je suis maître de mes conditions. L'ennemi est dans une position

bien différente de celle où il se trouvait lors des bases de Francfort, et avec l'espèce de certitude qu'il ramènera bien peu de monde au delà des frontières. Sa cavalerie est excessivement fatiguée et à bas; son infanterie est lasse de ses mouvements et contre-mouvements : enfin, il est entièrement découragé. J'espère donc pouvoir faire une paix telle que tout homme raisonnable peut la désirer; *et mes désirs ne vont pas au delà des propositions de Francfort.* Dites sourdement que l'ennemi, embarrassé, a demandé un armistice ou une suspension d'armes, ce qui était une chose absurde, puisque c'était m'ôter les avantages de mes manœuvres; ajoutez que cela fait voir à quel point il est décontenancé. Que l'on n'imprime pas cela, mais qu'on le dise partout. »

Jos. à Nap. Paris, 18 février 1814. (7 heures du matin.)

« Sire, j'ai reçu votre lettre du 17 à trois heures après midi. J'ai écrit au ministre de faire rentrer à Vincennes les 1000 fusils qui avaient été envoyés pour armer les gardes nationales à Brie-Comte-Robert. Je réitère l'ordre pour la réunion des gardes nationaux et des troupes de ligne, afin de les diriger sur l'armée. Un officier danois, porteur d'une dépêche pour le ministre de sa nation, est arrivé cette nuit, accompagné d'un aide de camp du duc de Trévise, qui l'a adressé au ministre de la guerre. J'ai fait dire au ministre de la guerre que cet officier devait être accompagné par un officier français, qui surveillerait sa conduite jusqu'à ce qu'il ait connu la volonté de Votre Majesté à son égard. Tout Paris

s'est porté à la rencontre des prisonniers : le public a montré beaucoup de réserve et de bon esprit. La garde nationale a remplacé la troupe de ligne dans beaucoup de postes, aux barrières ; elle va aussi occuper les postes intérieurs aux divers établissements publics. Le ministre de l'intérieur a envoyé un auditeur, des commissaires, pour recueillir les fusils..... (*quelques mots indéchiffrables*) qui en manque. »

Jos. à Nap. Paris, 18 février 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, le ministre de l'intérieur me communique une dépêche du comte Boissy-d'Anglas en date du 16, dont il résulte que le duc de Dalmatie a donné l'avis au général Rivaud, commandant la 12e division, du débarquement prochain qui paraît être tenté par les Anglais sur les côtes de cette division. Le maréchal ajoute qu'il y avait tout lieu de croire que le duc de Berry se trouvait avec les troupes de débarquement. Le comte Boissy-d'Anglas ne dissimule pas que si le débarquement avait lieu, il craignait beaucoup que la Vendée ne se soulevât de nouveau. J'ai cru ce fait assez important pour en prévenir Votre Majesté, quoique je ne doute pas que le ministre de la guerre n'ait envoyé un rapport en règle et les pièces à l'appui. J'ai sous les yeux les journaux italiens des 5 et 8 février : l'esprit de vertige fait tous les jours plus de progrès. Il s'est répandu, du royaume de Naples, par les États romains, jusque dans la Toscane; cette province est même plus mal disposée que les États romains. Les victoires de Votre Majesté confondront les espérances de ses ennemis les plus éloignés. C'est en traitant directement avec les puissances

ennemies qu'elle vient de vaincre, que Votre Majesté comblera les vœux des Français, et répandra autant de bonheur sur la France qu'elle a acquis de gloire..... (*Trois à quatre lignes indéchiffrables.*)

Le ministre de la guerre met beaucoup d'activité et de zèle dans ses rapports avec moi. »

Jos. à Nap. Paris, 18 février 1814. (11 heures du soir.)

« Sire, j'ai reçu la lettre par laquelle Votre Majesté veut bien m'annoncer la demande que l'ennemi fait d'une suspension d'armes, et l'intention où elle est de signer avant tout la paix. Il est de fait qu'il y a assez longtemps que l'on traite pour être en état de signer des préliminaires sur-le-champ; et l'ennemi ayant proposé lui-même des bases à Francfort avant de passer le Rhin, ces bases peuvent très-convenablement être signées par les deux parties. Quant à Votre Majesté, que l'ennemi ait ou non repassé le Rhin lors de la signature, peu importe, s'il signe en deçà du Rhin ce qu'il a proposé au delà. Cette signature prouvera qu'il a eu tort de refuser des conditions qu'il avait proposées d'abord, et je trouve l'honneur français aussi sauf par la signature des conditions proposées à Francfort, soit qu'elles soient signées ici ou là, pourvu que les limites naturelles soient reconnues. Il est évident que l'ennemi, étourdi par les manœuvres de Votre Majesté, doit désirer une suspension d'armes pour avoir le temps de se reconnaître, de réunir son armée et ses forces dispersées, et que Votre Majesté doit faire ce qu'elle fait. J'ai présenté les choses telles qu'elles sont; et, quelle que soit la soif

qui dévore pour la paix, tous les esprits conviendront de la sagesse dont fait preuve Votre Majesté à vouloir sur-le-champ la signature de la paix que l'ennemi avait admise à Francfort. »

Joseph à Clarke. Paris, 18 février 1814.

« Monsieur le duc, conformément aux ordres de l'Empereur, je vous prie de nouveau, 1° d'ordonner la réunion des gardes nationales et des troupes de ligne, afin de les diriger sur l'armée ; 2° de faire rentrer à Vincennes les 1000 fusils qui avaient été envoyés à Brie-Comte-Robert pour armer les gardes nationales. »

Nap. à Jos. Surville, vis-à-vis Montereau, 19 février 1814. (3 heures du matin.)

« Mon frère, j'ai culbuté hier deux divisions de la réserve du général autrichien Bianchi, et les Wurtembergeois ; ils ont perdu beaucoup de monde ; on leur a pris des drapeaux et 3 ou 4 mille prisonniers ; mais ce qui est extrêmement précieux, c'est que j'ai eu le bonheur d'enlever le pont sans leur donner le temps de le couper. J'ai renvoyé le duc de Bellune, dont je suis mécontent par son excessive lenteur et sa négligence. Je vois avec plaisir que 1,200 chevaux partent du dépôt de Versailles. Il faut ordonner qu'on retienne tout ce qui appartient au 1er corps de cavalerie qui est avec le duc de Raguse, et que je destine à rester sur la route de Châlons. Tous ces hommes seront dirigés de Versailles ou (*mot illisible*) sur Meaux : par ce moyen, le corps du duc de Raguse sera renforcé d'autant. Je crois que vous avez mal fait de laisser communiquer l'officier danois avec son ministre. Il fallait attendre mes ordres, et j'aurais été

fort longtemps à les donner. Actuellement, mon intention est qu'on ne le laisse pas partir sans ordre de moi. Il n'y a pas de raison pour qu'il parte d'ici à longtemps. Il faut également diriger du côté de Compiègne, où est le corps du duc de Trévise, tout ce qui appartient aux gardes d'honneur et au 10e de hussards, afin de renforcer le corps du duc de Trévise.

Surville, (8 heures du matin.)

Tout ce que la 2e division de vieille garde a de disponible doit être envoyé au duc de Trévise. Faites former une colonne de 1,200 hommes, cavalerie, infanterie et artillerie, de ce qui appartient à ce maréchal, et envoyez-la lui. »

Nap. à Jos. Château de Surville, 19 février 1814. (9 heures du soir.)

« Mon frère, il nous a fallu toute la journée pour passer cet horrible défilé de Montereau. Je viens de faire jeter un pont sur la Seine, et un pont sur l'Yonne. Le général Roussel avec sa cavalerie et le général Gérard avec le 2e corps sont arrivés à Pont-sur-Yonne. Le général Allix s'est rendu sur Nemours; le général Charpentier est arrivé à Montereau. Je suppose que le général Boyer sera ce soir avec la division de la garde à Melun, et qu'il aura une brigade à Fontainebleau. Mon avant-garde est à Bray. L'empereur de Russie et le roi de Prusse étaient à Bray. Aussitôt qu'ils ont su que j'avais forcé le pont de Montereau, ils ont fui en toute hâte. La terreur est dans l'armée ennemie. Les trois souverains ont été quelques jours à *Pont*, chez *Madame*. Ils comptaient arriver demain à Fontainebleau, et sous très-peu de jours à Paris : tout ce qui

arrive leur paraît inconcevable. Nous avons aujourd'hui de la neige et un temps assez dur. J'envoie à l'Impératrice une notice pour le *Moniteur;* mais vous pouvez faire mettre dans le *Moniteur* et dans les petits journaux, sous la rubrique de Provins, un article sur la précipitation avec laquelle les souverains ont quitté Bray. Les Autrichiens ont garanti mon palais de Fontainebleau du pillage des Cosaques. On a pris plusieurs convois de bagages et des voitures qui filaient sur Bray. On a pris quelques centaines de Cosaques dans la forêt de Fontainebleau. Demain, mes avant-postes seront à Bray. Tâchez de prendre des mesures pour activer les fournitures de chevaux d'artillerie. Il faut que l'on confectionne aussi des munitions d'artillerie avec plus d'activité. On n'a encore que 40 mille coups de canon à Vincennes. Qu'est-ce que cela, si je donne une grande bataille? J'en consommerai 80 à 100 mille! Le duc de Raguse est à Montmirail; le duc de Trévise, à Villers-Cotterets; le général Grouchy est encore aujourd'hui à la Ferté-sous-Jouarre avec 6 à 7 mille hommes. Le duc de Castiglione doit avoir aujourd'hui 15 mille hommes de troupes. Je compte qu'il va se mettre en marche. Dites au ministre qu'il lui écrive encore : *il peut faire bien du mal à l'ennemi.* Je ne puis pas être plus content que je ne le suis de l'esprit que montrent toutes les villes et toutes les campagnes, et de celui qui anime tout le monde. Je regrette beaucoup la blessure du général Château ; c'était un officier d'espérance : on me disait ce matin qu'il en mourrait, mais ce soir

on m'assure qu'il n'en mourra pas. Je ne suis pas content du général Maison ; il ne montre pas les talents que je lui supposais. Je lui fais donner ordre de ramasser les garnisons des places de Flandre, pour se porter sur Anvers et rentrer en campagne. »

Marie-Louise à Joseph. Palais des Tuileries, 19 février 1814.

« Monsieur mon frère et cher beau-frère, je viens de recevoir une lettre de l'Empereur, datée de Montereau à la nuit, qui m'apprend la défaite d'un corps autrichien et de Wurtembergeois ; 4 mille prisonniers, 2 mille hommes tués, 6 pièces de canon, 2 drapeaux, beaucoup de caissons et de bagages. Parmi les prisonniers se trouvent un général et plusieurs colonels. Je vous prie de me dire si vous n'avez point de nouvelles plus récentes. Je vous renouvelle, Monsieur mon frère et cher beau-frère, l'assurance des sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels je suis, de Votre Majesté, la bonne sœur et affectionnée belle-sœur. »

Jos. à Nap. Paris, 19 février 1814.

« Sire, j'ai reçu avec une grande satisfaction la nouvelle que m'a donnée le ministre, de l'occupation des ponts de Montereau, à la suite de la défaite du corps de de Wrède. Ces succès justifient le refus de Votre Majesté à la demande d'une suspension d'armes faite par l'ennemi. Je fais donner l'ordre à 700 cavaliers arrivés ici de Versailles de continuer leur route par Montereau en passant par Melun. Votre Majesté sera en mesure de leur faire donner une autre direction. L'ennemi a évacué Soissons. Les divers rapports portent que Wintzingerode a de ces côtés 20 à 25 mille hommes sous ses ordres.

Le maréchal Augereau a 10 à 15 mille hommes à Lyon. Je suppose que Votre Majesté pourra en tirer parti en les faisant porter sur Autun, d'où ils menaceraient le flanc droit de l'ennemi, et pourraient se porter, selon les événements, sur Langres, Vesoul ou Besançon, au moment de sa retraite (1). 3 mille hommes de la garde sont ici réunis et armés : ils ne sont pas habillés, faute de fonds. Je rappelle à Votre Majesté cet objet, et, pour ne point perdre de temps, j'autorise M. de la Bouillerie à faire une avance de 200 mille francs. »

Jos. à Nap. Paris, 19 février 1814.

« Sire, le ministre de l'administration de la guerre doit avoir rendu compte à Votre Majesté que les hôpitaux de Paris contiennent déjà plus (*quatre à cinq lignes à peu près illisibles, et qui se rapportent évidemment aux nombreux malades entrés aux hôpitaux de Paris*). Le ministre de l'intérieur propose de disposer de l'hôtel impérial des Invalides pour recevoir les malades, et de placer les invalides chez les particuliers. D'autres proposent de disposer plutôt de la grande caserne de Courbevoie, qui est peu habitée aujourd'hui. La garde pourrait faire le triage des conscrits, qu'elle fait aujourd'hui à Courbevoie, à l'École militaire. Mon opinion, Sire, est de ne rien déranger à l'hôtel des Invalides. Je verrais moins d'inconvénient à disposer de la caserne

(1) Le maréchal Augereau, qui eut à cette époque, pendant quelques jours, le sort de la France entre ses mains, n'exécuta pas les ordres réitérés de l'Empereur, n'agit pas sur le flanc de l'ennemi, ne se porta pas de suite sur Genève, et fut une des causes du mauvais succès de la campagne.

de Courbevoie. Toutefois, il m'a paru devoir consulter Votre Majesté et prendre ses ordres sur cet objet. La correspondance du midi rend probable un mouvement de lord Wellington sur l'armée d'Espagne. Je n'ai rencontré personne qui n'ait beaucoup loué la conduite de Votre Majesté, qui se prononce pour une paix prompte et définitive, et écarte des suspensions qui pourraient n'être employées par l'ennemi qu'à réunir ses forces, concentrer ses moyens d'attaque, et éloigner pour toujours la paix. J'ai fait envoyer un officier pour avoir des nouvelles du duc de Raguse. »

Joseph à Clarke. Paris, 19 février 1814.

« Monsieur le duc, je reçois la lettre dans laquelle vous m'informez qu'une colonne de cavalerie de 700 chevaux, commandée par le général Wathier, est arrivée à Paris, où elle attend les ordres de l'Empereur. Je crois qu'il serait utile, pour ne pas perdre une ou deux marches, d'envoyer cette colonne sur Montereau, par Melun. Il sera facile de modifier la direction sur la route même, d'après la destination que l'Empereur lui assignera. »

Joseph à Clarke. Paris, 19 février 1814.

« Monsieur le duc, l'intention de l'Empereur est que tout ce qui appartient aux gardes d'honneur et au 10e régiment de hussards soit dirigé du côté de Compiègne, où est le corps du duc de Trévise, afin de renforcer son armée; je vous prie de donner des ordres en conséquence. »

Nap. à Jos. Château de Surville,

« Mon frère, je n'approuve pas que l'on mette à Paris plus de 12 mille blessés ou malades. On

20 février 1814. (6 heures du matin.)

doit facilement pouvoir en répartir 12 mille autres entre Versailles et Rouen, Évreux et Saint-Germain, Chartres et autres villes. Dans cette direction, il y aurait de l'inconvénient à mettre trop de malades dans une trop grande ville. Si la fièvre d'hôpital gagnait, la population de Paris pourrait périr. Il ne faut pas mettre de malades dans les abattoirs. »

Nap. à Jos. Nogent, 20 février 1814. (6 heures du soir.)

« Mon frère, je viens d'arriver à Nogent. L'ennemi, après Montereau, se reploya sur Troyes avec la plus grande partie de l'armée. Il a joui d'un rare bonheur, qui est la gelée, qui lui a permis d'aller à travers champs, sans quoi la moitié de ses bagages et de son artillerie aurait été prise. Il gèle si fort, que nous en sommes incommodés. L'ennemi a commis à Montereau, à Bray, à Nogent, des horreurs qui n'ont pas de nom : il faudrait que cela fût connu à Paris. L'empereur d'Autriche n'a pas quitté Troyes; l'empereur de Russie, de Bray, avait fait marquer son logement à Fontainebleau, lorsque, le 18, il s'est sauvé à travers champs. »

Nap. à Jos. Nogent, 20 février 1814. (9 heures du soir.)

« Mon frère, le duc de Bassano vous enverra copie des propositions des alliés. *Vous verrez par là combien vos sermons sont hors de saison, et que je n'ai pas besoin d'être prêché pour signer une paix honorable, si elle était possible.* Je vous enverrai également une lettre interceptée du duc d'Angoulême; vous consulterez pour savoir si l'impression de cette lettre serait d'un bon effet en Belgique.

Adieu, mon ami, adieu.

Les empereurs avaient fait marquer leur quar-

tier général à Fontainebleau pour le 18; mais, le même jour, ils ont quitté Bray en toute hâte pour Troyes, où les armées alliées se retirent. »

Jos. à Nap. Paris, 20 février 1814. (10 heures du matin.)

« Sire, les rapports que je reçois d'Orléans présentent cette ville comme menacée par un corps de 1,500 chevaux. Votre Majesté aura, sans doute, reçu les mêmes rapports que m'adresse le ministre de la guerre. Cependant, je juge devoir fixer un moment l'attention de Votre Majesté sur ce point. La brigade de dragons du général de Sparre (1) doit arriver aujourd'hui ou demain à Orléans. Votre Majesté jugerait-elle devoir l'autoriser à s'arrêter le temps nécessaire pour chasser l'ennemi des environs de cette ville? Soissons continue à être menacé. L'ennemi s'est aussi porté sur Reims. Une lettre du préfet de l'Aisne du 17, de Noyon, se termine ainsi : « Les nouvelles de Laon annoncent

(1) Cette brigade arrivait d'Espagne. C'est ce même général de Sparre qui, étant colonel du 5e de dragons, reçut du roi Louis, son ancien chef, la belle lettre ci-dessous, après une affaire des plus brillantes pour ce régiment, en Espagne :

« Monsieur le colonel de Sparre, j'ai reçu votre lettre du 16 du mois dernier. Je vous remercie de m'avoir donné des nouvelles du régiment que vous commandez. Je n'ai jamais douté qu'il ne justifiât et son ancienne réputation et la bonne opinion que j'ai toujours eue de la bravoure et du bon esprit qui l'anime, surtout lorsqu'il a à sa tête un chef aussi distingué que vous l'êtes. Continuez à me faire part des avantages qu'il obtient ; vous me ferez plaisir. Ne doutez pas du constant intérêt que je lui porte, ainsi qu'à chacun des individus qui le composent.

« Sur ce, Monsieur le baron de Sparre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Haarlem, ce 10 septembre 1809.

« LOUIS. »

« un passage de troupes considérables, et l'arrivée « du prince de Suède. » Le général Maison écrit de Lille, le 18, au ministre de la guerre, qu'il s'était retiré de Tournay devant des forces supérieures. »

Jos. à Nap. Paris, 20 février 1814. (11 heures du soir.)

« Sire, je reçois votre lettre d'aujourd'hui. J'ai aussi reçu les propositions des ennemis. Je suppose qu'elles sont dues à vos victoires ; on ne peut s'empêcher de convenir qu'elles sont plutôt une capitulation qu'un traité de paix. Après la destruction de l'armée de Silésie et la retraite des souverains alliés au delà de Montereau et de Nogent, ils doivent avoir d'autres idées. Votre Majesté a lieu de croire que ses vœux pour une paix honorable, sur les bases avouées à Francfort, seront remplis. Je ne pense pas qu'il y ait un seul Français qui puisse avoir des opinions différentes. »

Joseph au duc de Bassano. Paris, 20 février 1814.

« Monsieur le duc, j'ai reçu le projet que vous m'avez adressé. J'espère que les événements qui ont eu lieu depuis le 9 ont changé la manière de voir des alliés. L'Empereur a bien le droit de prétendre aux conditions de Francfort, et les amis de l'humanité doivent faire des vœux pour que les princes coalisés soient aussi raisonnables que l'Empereur. »

Nap. à Jos. Nogent, 21 février 1814.

« Mon frère, vous devez être sans inquiétude sur Orléans et Montargis. Le mouvement que je fais attirera l'ennemi en toute hâte (1), et leurs corps se trouveront heureux de pouvoir se replier promptement. Il me paraîtrait d'un bon effet que la régente

(1) Le mouvement sur Troyes.

écrivît à la ville d'Orléans à peu près en ces termes :
« J'apprends que la ville d'Orléans est menacée par
« 1,500 coureurs de l'armée ennemie. Quoi! la
« ville d'Orléans, qui contient 40 mille habitants,
« peut avoir crainte de 1,500 cavaliers! Où donc
« est l'énergie française? Formez votre garde na-
« tionale; organisez-vous une compagnie de canon-
« niers; tirez de vos écuries les attelages néces-
« saires. J'ordonne au ministre de la guerre de vous
« fournir 12 pièces de canon et 5 obusiers, afin
« que vous soyez en mesure de défendre votre ville
« et vos propriétés. L'ennemi qui nous menace est
« implacable; il ravage nos campagnes et pille nos
« villes : il n'a tenu aucune de ses promesses. Aux
« armes donc, habitants d'Orléans! et que, dans
« votre conduite, je reconnaisse l'opinion que j'ai
« de vous et de l'énergie de la nation française!... »
De pareilles lettres, multipliées et signées par l'Impératrice, feraient plus d'effet que si elles étaient signées par moi. Cette lettre serait envoyée avec une lettre du ministre de l'intérieur, qui l'accompagnerait. Le corps municipal se réunira pour la recevoir, et, après l'avoir entendue, prendra une délibération pour organiser la garde nationale, former des compagnies de canonniers, réunir des attelages, et se mettre en état de défense. Il enverra une députation à l'Impératrice, pour rendre compte des mesures qu'il aura prises. Le duc de Trévise a coupé le pont de Soissons. Il faut que le ministre de l'intérieur écrive dans cette ville qu'on y forme la garde nationale, et que cette ville soit mise en état

de défense. Je pense que l'Impératrice pourrait écrire à Lille, à Valenciennes, à Cambrai et autres grosses villes de la frontière du nord, à peu près dans le même sens que je viens d'indiquer pour la ville d'Orléans, et en variant les expressions selon les circonstances et les exemples que ces villes ont déjà donnés de leur zèle dans les dernières guerres. Il serait bon que ces lettres de l'Impératrice fussent toutes écrites de sa main. Je pense également qu'une proclamation que l'Impératrice ferait comme régente, à la Belgique, serait utile. Cette proclamation pourrait être rédigée en forme de lettre adressée au maire de Bruxelles, au maire de Gand, au maire de Bruges, de Mons, etc. — L'Impératrice leur ferait connaître les succès que j'ai obtenus; que les Anglais voudraient les détacher de la France, et les soumettre au joug d'un prince ennemi, de tout temps, de leur pays et de leur religion; et bientôt l'ennemi sera convaincu qu'il ne sera signé aucune paix que l'intégrité des limites naturelles de la France ne soit reconnue par les alliés. Ces lettres, envoyées aux différents maires, pourraient varier dans leurs expressions, afin d'en faire autant de proclamations différentes. Faites écrire à Montargis et à Nemours, pour qu'on y organise la garde nationale. Que le ministre de la guerre envoie partout *des piques*. Faites aussi organiser la garde nationale de Beauvais, et surtout veillez à ce que tout cela fasse grand bruit dans les gazettes. Les ennemis ont partout commis des horreurs. Il faut que le ministre de l'intérieur

envoie des auditeurs qui sachent bien écrire dans les villes qui ont été au pouvoir de l'ennemi, et que partout ils rédigent procès-verbal des atrocités qui ont été commises. Ces procès-verbaux seront insérés au *Moniteur*. Je désire aussi que les villes de Nogent, de Provins, de Nangis, de Bray, Montereau, Sens, Épernay, Château-Thierry, Reims, Soissons, etc., écrivent des lettres à la municipalité de Paris, pour lui faire connaître tout ce qu'ils ont souffert, et que ces lettres soient placardées partout; car enfin il ne faut pas se dissimuler, et vous devez le dire, que les Russes voulaient piller et brûler Paris. Il est donc du devoir du gouvernement de le faire bien connaître aux habitants. Je pense même qu'il serait bien que des députations de ces villes vinssent lire leurs adresses au conseil général de Paris. Il ne peut être que d'un bon effet que de partout on dise aux Parisiens: « C'est à vous qu'on en voulait; c'est vous que l'on voulait piller. » Faites mettre dans les journaux un extrait de tout ce qui est relatif à la belle conduite de ce brave général Verhuel (1), et faites connaître que nous tenons toujours l'escadre et la clef de la Hollande. Parlez-en au ministre de la marine. Le duc de Tarente a aujourd'hui son quartier général à Saint-Martin de Bosnay et Romilly. Les avant-postes sont à Châtres et Méry. Le général Gérard est à Sens, et a ses avant-postes à Villeneuve-l'Archevêque Mon quartier général restera aujourd'hui à Nogent.

(1) L'amiral Verhuel était à la tête de la flotte en Hollande.

Le pont a été tellement détruit, que j'aurai beaucoup de peine à le rétablir. J'ai fait établir un pont de bateaux. La route de l'armée sera désormais de Nangis sur Nogent. »

Nap. à Jos.
Nogent,
21 février
1814.

« Mon frère, voici mes intentions sur le roi de Westphalie. Je l'autorise à prendre l'habit de grenadier de la garde, autorisation que je donne à tous les princes français. (Vous la ferez connaître au roi Louis.) Le roi donnera des congés à toute sa maison westphalienne. Ils seront maîtres de retourner chez eux, ou de rester en France. Le roi présentera sur-le-champ à ma nomination trois ou quatre aides de camp français, un ou deux écuyers, et un ou deux chambellans, tous Français; et pour la reine, deux ou trois dames françaises pour l'accompagner. Elle se réservera de nommer dans d'autres temps sa dame d'honneur. Tous les pages de Westphalie seront mis dans des lycées, et porteront l'uniforme des lycées. Ils y seront à mes frais. Un tiers sera mis au lycée de Versailles, un tiers au lycée de Rouen, et l'autre tiers au lycée de Paris. Immédiatement après, le roi et la reine seront présentés à l'Impératrice; et j'autorise le roi à habiter la maison du cardinal *Fesch*, puisqu'il paraît qu'elle lui appartient, et à y établir sa maison. Le roi et la reine continueront à porter le titre de roi et de reine de Westphalie, mais ils n'auront aucun Westphalien à leur suite. »

Jos. à Nap.
Paris,
21 février
1814.

« Sire, l'Impératrice a tenu un conseil aujourd'hui, dans lequel on a arrêté le mode le plus praticable pour avoir les 2 mille chevaux que Votre

Majesté a demandés au ministre de la guerre. M. d'Hauterive me dit que M. de Saint-Charles avait reçu l'ordre de se rendre au quartier général de Votre Majesté. Elle trouvera ci-joint une pièce qui prouvera de plus en plus qu'il n'y a aucun fond à faire sur les princes; ils ne pourront jamais rien en faveur de Votre Majesté. Le bulletin d'aujourd'hui n'a pas été trop bien accueilli : on a interprété quelques passages comme devant faire craindre pour l'issue des négociations. Tout le monde convient que Votre Majesté n'a pas dû accorder de suspension d'armes. Tout le monde désire la paix avec les limites naturelles. *Personne aujourd'hui ne voudrait des anciennes limites.* »

Jos. à Nap. Paris, 22 février 1814.

« Sire, Votre Majesté verra par l'extrait ci-joint d'une lettre de M. Bastarrèche de Bayonne, que m'a communiquée le duc de Conégliano, quelle est la situation des choses à l'armée du duc de Dalmatie. Le ministre de l'intérieur, celui de la police et l'archichancelier sortent de chez moi; ils m'ont fait la peinture la plus désastreuse des choses à Toulouse et à Bordeaux. L'esprit de ces deux grandes villes est très-mauvais, et un Bourbon y serait accueilli s'il se présentait. Si Votre Majesté n'a pas ordonné sa retraite, elle sera étonnée de la conduite du duc de Dalmatie : c'est le seul homme en place dont je pourrais me permettre de suspecter les intentions.

Un autre rapport ci-joint (n° 2) donnerait quelque vraisemblance à ce que vient me dire le ministre,

de la nouvelle qui annonce l'entrée de l'ennemi à Amiens. Ces deux ministres m'assurent que les proclamations répandues par les Russes en faveur des Bourbons trouvent de l'écho. Je suppose que nous sommes à la veille d'une bataille. Quels qu'en soient les résultats, l'état actuel ne peut pas durer. Les deux ministres m'ont déclaré devant l'archichancelier que l'administration tombe partout en dissolution, que l'argent manque, et le système des réquisitions finit par neutraliser toutes les affections et isoler le gouvernement. *Quelque dures que soient ces vérités, comme Votre Majesté ne peut pas les entendre de la bouche de ses ministres, je n'hésite pas à m'imposer le pénible devoir de vous les faire connaître.* »

Jos. à Nap. Paris, 22 février 1814.

« Sire, j'adresse à Votre Majesté deux projets de lettres que l'Impératrice est disposée à signer dès qu'ils auront reçu votre approbation. J'ai vu le ministre de l'intérieur; il écrit à Votre Majesté. L'idée des députations de quelques villes au conseil général de la commune de Paris ne lui paraît pas dépourvue d'inconvénients. Je partage cette opinion, et je suis certain que si Votre Majesté a eu le temps de reporter une seconde fois sa pensée sur cet objet, elle y aura renoncé.

Le ministre, le duc de Conégliano, pensent aussi qu'il serait impossible de doubler la garde nationale sans la dénaturer : *l'invincible difficulté du manque d'armes* est d'ailleurs toujours existante; on a demandé au ministre de la guerre..... (*Quel-*

ques lignes indéchiffrables.) Quant à la garde nationale, telle qu'elle est aujourd'hui, c'est une sauvegarde contre les désordres anarchiques; elle est bien intentionnée; elle comprend l'intention du gouvernement; elle a été électrisée par le récit des prodiges opérés en peu de jours par Votre Majesté; elle désire que la paix la ramène dans sa capitale; elle est disposée à l'aimer autant qu'elle l'admire. Cette opinion de la garde nationale est celle de la capitale; *mais dire au delà*, Sire, serait se tromper et tromper Votre Majesté. Cette ville de Paris, si mauvaise pour le gouvernement il y a un mois, si touchée de la confiance que Votre Majesté lui témoigne en lui confiant sa femme et son fils, si hardie, si émerveillée des succès obtenus par Votre Majesté, n'est pas cependant dans un état tel qu'on puisse espérer d'elle autre chose que fidélité et obéissance. Elle a admiré votre génie; mais elle ne peut être mue, exaltée que par l'espoir d'une paix prochaine, et n'est nullement disposée à entreprendre aucune défense réelle contre un corps d'armée, ni à *envoyer hors de son enceinte des détachements de sa garde nationale. Voici, Sire, l'exacte vérité.* Que Votre Majesté ne compte sur aucun effort au delà de ce qu'il est permis d'attendre d'une population ainsi disposée. »

Joseph à Clarke. Paris, 22 février 1814.

« Monsieur le duc, l'Empereur prescrit que la ville de Soissons soit mise dans le meilleur état de défense possible. J'écris au ministre de l'intérieur, pour qu'il y fasse former la garde nationale; je vous

prie d'ordonner, en ce qui vous concerne, tout ce qui pourra concourir à ce but. Le ministre de l'intérieur a aussi l'ordre de faire organiser la garde nationale de Montargis, Nemours, Beauvais, etc., et Sa Majesté l'Empereur désire que vous envoyiez partout des piques. Veuillez prendre les mesures les plus convenables pour remplir ses intentions. »

Nap. à Jos. Châtres, près Méry, 23 février 1814. (2 heures après midi.)

« Mon frère, j'ai reçu vos lettres du 22. Je vois avec peine que vous vous faites toujours des tableaux, et la plupart des faits que contient votre lettre ne sont pas exacts. L'ennemi n'est pas à Amiens; le duc de Dalmatie n'a pas commencé sa retraite (1). Que le comte d'Artois soit à Bâle, c'est une très-vieille nouvelle; qu'il y ait 300 révoltés dans le Comtat, ce n'est pas sûr, et c'est d'ailleurs de peu de conséquence. Au surplus, il y a remède à tout avec du courage, de la patience et du sang-froid. Il n'y en a pas quand on réunit tous les faits pour en former des tableaux, et qu'on se bouleverse l'imagination. Cette manière de voir n'est propre qu'à faire naître le découragement et le désespoir. Mon avant-garde doit être en ce moment à Troyes, où je serai moi-même dans deux heures. Les alliés se retirent à Vandœuvre. Le prince de Schwartzemberg vient de renouveler la demande d'un armistice. Il a autorisé la réunion de commissaires pour voir si l'on peut s'entendre. Ils paraissent craindre une

(1) L'Empereur était dans l'erreur : le duc de Dalmatie avait été obligé de se replier dans les premiers jours de février, et avait commencé son mouvement de retraite sur Toulouse.

bataille générale et ses suites. Wintzingerode, Sacken, York et Blücher ont passé l'Aube, et vont tous se réunir sur Vandœuvre ; Marmont n'a donc plus personne devant lui. Je ne me dissimule pas que les circonstances ne soient très-fortes. Ne croyez pas que j'ignore rien : mais les ministres ont en général peu de tête. Les adresses placardées des différentes communes envahies par l'ennemi seront du plus grand effet. Il n'y a aucun inconvénient à ce que le conseil général de la commune de Paris reçoive les députations, les écoute. Que ces adresses soient pleines de faits, et qu'aussitôt après on les placarde. Les habitants de Paris verront que le pillage, le viol et l'incendie les menacent. Quant à l'idée de doubler la garde nationale, du moment que cela vous paraît mauvais, j'y renonce. *Si j'avais écouté les ministres, je n'aurais pas formé de garde nationale* (1), *et je me serais méfié de Paris.* Si l'on use avec adresse à Paris de ces relations des communes envahies, cela sera, je le répète, du plus grand effet; le résultat en sera incalculable. Quand une ville dira toutes les belles promesses qu'on lui a faites en arrivant, et ensuite tout ce qu'a fait l'ennemi, l'indignation s'emparera des esprits. Donnez la plus grande activité à ces communications des pays occupés par l'ennemi avec Paris. Les placards peuvent être faits dans ce sens :

« Les députés de Sens ont été admis à la séance

(1) Joseph ne voulait pas qu'on la doublât, parce qu'on n'avait pas de fusils pour l'armer.

« du conseil général de la commune, et lui ont pré-
« senté le procès-verbal suivant, etc. » On mettra également ce procès-verbal dans les journaux. Le résultat de tout cela sera que la peur dira aux Parisiens ce qu'ils doivent faire. Je suis mal servi dans le nord. Le général Maison est un homme qui a l'esprit étroit et peu d'énergie. Faites-lui renouveler l'ordre, par le ministre de la guerre, de sortir des places et d'attaquer l'ennemi en tombant séparément sur ses quartiers. Il faut que le duc de Trévise revienne à Château-Thierry, pour se rapprocher et me rendre disponible le duc de Raguse. J'ai fait écrire au duc de Castiglione. Je dis à l'Impératrice de parler à sa femme. Je pense que vous devez lui parler aussi, et lui faire parler par les dames du palais. Il faut qu'il marche, qu'il fasse comme moi, et se fasse honneur. L'ennemi brûle partout, et paraît ne plus songer à Paris. Le prince Liechtzenstein, aide de camp du prince de Schwartzemberg, avec qui je viens de causer longtemps, m'a laissé entrevoir qu'ils étaient fort effrayés de ce mouvement du duc de Castiglione. Je vous enverrai, de Troyes, la lettre que j'ai écrite à l'empereur d'Autriche. Voilà donc les armées ennemies rejetées à peu près sur Langres. Comme je vous l'avais prédit, Montargis et Orléans sont dégagés; les Cosaques se sauvent en toute hâte et dans toutes les directions. J'écris à Borghèse de diriger 6 mille hommes de sa division sur Chambéry : faites-lui réitérer cet ordre par le ministre de la guerre. Faites réitérer

également par le ministre de la guerre l'ordre au duc de Dalmatie de ne pas abandonner le territoire sans livrer bataille. »

Jos. à Nap. Paris, 23 février 1814.

« Sire, le ministre directeur me répond que, conformément aux ordres que je lui ai transmis de la part de Votre Majesté, il a été établi pour les malades et blessés une ligne d'évacuation sur Rouen. »

Jos. à Nap. Paris, février 1814.

« Sire, pour le dépôt de cavalerie à Versailles, l'intervention du duc de Valmy dans ces opérations les retarde, au lieu de les accélérer.

Le général Préval est entré en service le 15 de ce mois. Il a fait partir le 16, 405 hommes montés; le 18, 1,245; le 21, 1,019; total, 2,669.

Il espère en envoyer 800 pour le 24. Le général Préval met beaucoup de zèle dans son travail. »

Nap. à Jos. Du faubourg des Noirs, à Troyes, 23 février 1814. (7 heures du matin.)

« Mon frère, je suis à Troyes. L'armée ennemie m'assiége de parlementaires pour demander une suspension d'armes. On va peut-être en négocier une ce matin ; mais ce ne pourra être qu'autant que les négociations de Châtillon seront suivies sur les bases de Francfort. J'aurai ce soir tous mes corps à Châtillon-sur-Seine. J'ai eu plusieurs affaires de cavalerie. J'ai fait 2,000 prisonniers et pris 8 pièces de canon. J'écris à l'Impératrice de faire tirer 30 coups de canon, tant pour ces petits événements que pour la délivrance de la capitale de la Champagne. Je serais entré hier au soir à Troyes; mais il aurait fallu sacrifier la ville, l'ennemi voulant tenir pour déblayer ses embarras. Si j'avais eu 20 nacelles

pour passer la Seine où j'aurais voulu, il n'y aurait plus d'armée autrichienne : quoi qu'il en soit, la terreur est dans les rangs ennemis. Il y a peu de jours, ils croyaient que je n'avais pas d'armée; aujourd'hui il n'est rien où leur imagination s'arrête : trois à 400 mille hommes ne leur suffisent pas. Ils croyaient naguère que je n'avais que des recrues; ils disent aujourd'hui que j'ai réuni tous mes vétérans, et que je ne leur oppose que des armées d'élite; que l'armée française est meilleure que jamais, etc. Voilà ce que c'est que la terreur. Il est nécessaire que les journaux de Paris soient dans le sens de leurs craintes. *Les journaux ne sont pas l'histoire, pas plus que les bulletins ne sont l'histoire :* on doit toujours faire croire à son ennemi qu'on a des forces immenses. Je n'approuve pas les observations qui ont été faites sur les communications des communes avec Paris; mon intention est qu'elles aient lieu comme je l'ai ordonné. Le ministre de l'intérieur est un trembleur. Il a une idée folle des hommes : ni lui ni le ministre de la police n'ont pas plus d'idée de la France que je n'en ai de la Chine. Il faut, lorsque les députés des communes montrent ce qu'on leur a écrit, que le préfet laisse venir tous les notables pour les entendre : *ceci n'est pas un spectacle d'apparat ni d'imposture.* L'ennemi a commis tant d'horreurs que toute la France en sera indignée. Ici, sur les lieux, les plus modérés ne m'en parlent qu'avec fureur. Si les Français étaient aussi méprisables qu'ils le sont dans l'opinion du ministre de l'intérieur, je rougirais moi-

même d'être Français. Quant à l'idée de doubler la garde nationale, je me rends à vos observations, d'autant plus que je ne vois aucune nécessité à cette mesure. »

Joseph à Clarke. Paris, 24 février 1814.

« Monsieur le duc, je reçois votre lettre de ce jour, relative au renfort qu'il convient d'envoyer à Soissons. Je ne puis qu'approuver la mesure que vous proposez, de diriger sur cette place les 10 compagnies disponibles des 2 bataillons du régiment de la garde nationale mobile du département de la Seine, et je vous prie de donner les ordres pour qu'elles y arrivent le plus tôt que faire se pourra. »

Nap. à Jos. Troyes, 25 février 1814. (4 heures après midi.)

« Mon frère, mes troupes sont entrées à Bar-sur-Seine et à Vandœuvre. Il paraît que l'ennemi se retire dans la direction de Langres. Le général Blücher, après avoir passé l'Aube et s'être porté sur Méry, l'a repassée hier 24, et s'est reporté sur Anglure avec à peu près 8 à 10 mille hommes, restes du corps qu'il commandait. Le duc de Raguse l'a reconnu hier 24, mais ne s'est pas trouvé assez fort pour l'attaquer Le duc de Padoue est actuellement à Nogent-sur-Seine; le duc de Bellune est à Méry. Aussitôt que je verrai ce que Blücher veut faire, je tâcherai de tomber sur ses derrières et de l'isoler. J'écris au ministre de la guerre que le général Maison ne sait ce qu'il fait; qu'il doit sortir de ses places, réunir toutes les garnisons d'Anvers, et tomber sur les derrières de l'ennemi. J'écris au ministre de la guerre de faire parvenir le même ordre au commandant de Metz. Il faudrait tâcher de faire

parvenir aussi un ordre semblable à Mayence, où le commandant se laisse bloquer par de la canaille. Les commissaires pour l'armistice sont toujours en séance à Lusigny. On dit que le prince royal de Suède est à Cologne. Est-ce que vous ne pourriez donc pas, de votre chef, lui envoyer quelqu'un qui lui fît sentir la folie de sa conduite et le porter à changer? Essayez-le, mais sans que j'y sois pour rien. »

Jos. à Nap. Paris, 25 février 1814.

« Sire, je vois avec peine et je rends compte à Votre Majesté que l'arrivée des conscrits diminue sensiblement. La garde impériale en a reçu 2,236 depuis le 17 jusqu'au 23 inclus de ce mois. Hier, elle n'en a reçu que 95. La ligne n'a reçu depuis le 17, jusques et compris le 22 de ce mois, que 604 conscrits. Le 23, elle n'en a reçu que 25. J'entends par la ligne le dépôt général de Paris, sous l'inspection du général Fririon. »

Jos. à Nap. Paris, 25 février 1814. (9 heures du soir.)

« Sire, j'ai eu occasion de voir aujourd'hui les ministres dans un conseil que l'Impératrice a tenu, et j'ai été bien aise d'avoir à leur parler des succès de Votre Majesté et de ses espérances. Celui de l'intérieur travaille beaucoup dans le sens prescrit par elle. Demain, il y aura conseil à la commune. M. de Montalivet est extrêmement zélé pour le service de Votre Majesté. Je désire bien apprendre un armistice, si Votre Majesté juge qu'il sera suivi de la signature des préliminaires; car il paraît que l'ennemi attend des renforts de . . . . . et quelques

troupes russes, dont la tête serait à . . . . . Si la paix générale est impossible, on espère . . . . . » (*Deux lignes indéchiffrables.*)

Jos. à Nap. Paris, 25 février 1814. (9 heures du soir.)

« Sire, je reçois votre lettre d'hier à sept heures. Les publications sur les positions abandonnées par l'ennemi ont commencé. Le ministre de l'intérieur s'occupe depuis hier des communications avec le conseil général de la commune de Paris. Je crois devoir mettre sous les yeux de Votre Majesté les pièces ci-jointes, dans le cas où elles ne lui seraient pas encore parvenues. »

Nap. à Jos. Troyes, 26 février 1814.

« Mon frère, il paraît que les alliés n'ont pas encore ratifié le traité du roi de Naples. Je désire que vous expédiiez quelqu'un des vôtres qui se rende en toute diligence auprès du roi; que vous lui écriviez avec franchise sur l'iniquité de sa conduite, en lui offrant d'être son intermédiaire pour le faire revenir; qu'il n'a que ce parti à prendre, *sans quoi il est perdu, soit par la France, soit par les alliés.* Je n'ai pas besoin de rappeler ici tout ce que vous pourrez dire. Les Anglais même ne le reconnaissent pas comme roi. Il est encore à temps de sauver l'Italie et de replacer le vice-roi sur l'Adige. Écrivez aussi à la reine sur son ingratitude que rien ne peut justifier, et qui révolte même les alliés. Écrivez-leur qu'une bataille n'ayant pas encore eu lieu entre les troupes françaises et napolitaines, tout peut encore s'arranger; mais qu'il n'y a pas un moment à perdre. Comme le sénateur Fouché est encore dans ces cantons, vous pouvez lui écrire de

s'entremêler de ces affaires avec la personne que vous envoyez. »

Nap. à Jos. Troyes, 26 février 1814. (6 heures du soir.)

« Mon frère, je reçois votre lettre du 25 à neuf heures du soir. Le commandant autrichien et la garnison de Châtillon-sur-Seine ont quitté hier cette ville. J'ai ordonné que la garde nationale de Châtillon ferait le service, n'ayant pas voulu y mettre des troupes de ligne, puisque ce seraient 2 bataillons employés inutilement sur ce point, et de plus 2 bataillons de grenadiers, pour l'honneur dû au congrès. En attendant, voilà le congrès dans nos mains, ce qui prouve bien que tous les calculs de l'ennemi sont déroutés. Lord Castlereagh a demandé s'il serait en sûreté, vu qu'il n'avait pas le caractère d'ambassadeur; comme de raison, cela ne fait pas une question : tout ce qui appartient au congrès, directement ou indirectement, est sous le droit des gens. Nos troupes doivent être entrées ce soir à Bar-sur-Aube. On a entendu hier le canon du côté de Sézanne : il paraît que Blücher, qui a été blessé légèrement au combat de Méry, manœuvre de ce côté. Le prince de la Moskowa a passé l'Aube à Arcis, pour tomber sur ses derrières. »

Jos. à Nap. Paris, 26 février 1814.

« Sire, le ministre de la guerre me communique les lettres des ducs de Trévise et de Raguse. Votre Majesté verra que l'un de ces maréchaux croit avoir devant lui des forces infiniment supérieures aux siennes; que le second a dû se retirer devant 20 mille hommes et découvrir la Marne. J'envoie un officier à Meaux et un autre à Lagny, pour m'as-

surer de l'état des choses sur ces deux points. J'ai approuvé la proposition qui m'a été faite par le ministre de la guerre, de faire diriger sur Meaux les forces qui sont à Orléans, où elles ne paraissent pas nécessaires dans ce moment. Je n'ai pas de lettre de Votre Majesté depuis celle du 24 à six heures du matin. »

Nap. à Jos. Troyes, 27 février 1814. (11 heures du matin.)

« Mon frère, je me rends à Arcis-sur-Aube pour manœuvrer sur les corps qui s'avancent sur la Ferté-Gaucher. La plus grande partie de l'armée reste à Bar-sur-Aube. »

Nap. à Jos. Arcis-sur-Aube, 27 février 1814. (5 heures après midi.)

« Mon frère, je suis à Arcis. Je vais coucher à Herbisse; je serai demain à neuf heures du matin à la Fère-Champenoise; de là, selon les événements, je marcherai sur Sézanne et la Ferté-Gaucher. Je me trouverai ainsi sur les derrières de toute l'armée ennemie. Prévenez-en le duc de Raguse, qui a dû être, aujourd'hui 27, entre la Ferté-Gaucher et la Ferté-sous-Jouarre. Le duc de Trévise me mande qu'il a dû être réuni avec lui hier au soir 26; qu'ils manœuvrent en conséquence pour talonner l'ennemi, et l'empêcher de se retourner tout entier contre moi. Comme votre courrier pourrait être pris, écrivez en chiffres, et envoyez un officier intelligent qui saura de mémoire ce qu'on doit faire. J'espère que mon courrier vous arrivera demain avant trois heures du matin, et que le duc de Raguse recevra votre lettre avant neuf heures. La grande armée autrichienne continue à se retirer sur Langres. Je n'ai rien fait revenir de ce qui était sur Bar-sur-

Aube. J'ai reçu des gravures du roi de Rome. Je désire que vous fassiez substituer à l'inscription : *Dieu veille pour mon père et pour la France*, celle-ci : *Je prie Dieu pour mon père et pour la France;* cela est plus simple. Je désire aussi que vous fassiez faire des exemplaires où le roi soit en habit de garde nationale. »

Jos. à Nap. Paris, 27 février 1814.

« Sire, je n'ai d'autre nouvelle des ducs de Raguse et de Trévise que celles contenues dans la lettre ci-jointe. J'ai fait partir ce matin 3 mille hommes pour Meaux, Lagny et Sainte-Maure. J'ai passé aujourd'hui en revue 8 mille hommes de la garde nationale bien habillés et passablement armés, et 3 mille de la garde impériale. J'ai envoyé un homme de confiance à Lille, d'où il se dirigera où se trouve le prince de Suède. Je m'occupe de l'autre expédition pour l'Italie (1). L'alarme se réveille dans Paris, depuis les nouvelles de la retraite du duc de Raguse. J'attends impatiemment les nouvelles de Votre Majesté, qui, dès le 25, avait le projet de faire marcher sur les derrières du général Blücher. »

Joseph à Murat. Paris, 28 février 1814.

« Mon cher frère, j'ai répondu il y a longtemps à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 31 décembre. Je sais qu'elle ne vous est pas parvenue, et je m'empresse de réparer un oubli involontaire en vous renouvelant ma reconnaissance de

(1) La lettre pour le roi Murat, lettre qu'on trouvera à la suite de celle-ci.

tout ce que votre lettre contient de bon et d'aimable pour moi. C'était à l'expression de ces sentiments que se bornait ma réponse; mais je pense aujourd'hui vous devoir, à vous et à votre famille, l'expression de ma manière de voir et de sentir dans une circonstance aussi importante que celle où nous nous trouvons. Je n'entre pas dans des discussions politiques; mais ce qui me frappe, comme tous les Français, c'est qu'il est impossible que vous soyez heureux si la France est malheureuse; c'est qu'il est impossible que vous soyez heureux si vous devenez ennemi de la France. Ou je vous connais mal, ou vous ne supporterez pas le rôle odieux d'ennemi du pays à qui vous devez votre gloire même : vous êtes trop bon et trop loyal pour que vous n'ayez toute votre vie à gémir même du succès que pourrait obtenir l'ordre de choses dans lequel vous entreriez en opposition avec la France.

D'ailleurs il est de fait que vous n'avez à la longue rien à espérer des Anglais ni des alliés; ainsi donc votre tête doit suivre votre cœur : rien n'est encore désespéré, puisque aucune hostilité n'a encore eu lieu. Je m'estimerai doublement heureux si je puis m'employer à rétablir entre l'Empereur et vous le bon accord qui doit toujours exister, pour le bien de la France, de vos peuples et de notre famille. Je désire donc que vous me mettiez dans le cas de vous prouver, dans cette circonstance décisive pour votre bonheur, que je suis véritablement votre ami.

J'ai beaucoup causé avec M. Faypoult, qui a toute ma confiance et qui mérite la vôtre. Je désire qu'il

vous en inspire assez pour me rapporter votre volonté, et me mettre à même d'arriver au but que nous devons désirer... Parmi les personnes qui vous servent, combien peu en est-il qui aient les mêmes intérêts que vous? Si vous les examinez de bien près, vous verrez que vous devez peu les écouter : les ennemis de la France, les ennemis de l'Empereur sont les vôtres. »

Nap. à Jos. Herbisse, 28 février 1814. (2 heures du matin.)

« Mon frère, je serai aujourd'hui près de la Ferté-Gaucher. Donnez-en avis aux ducs de Raguse et de Trévise, pour qu'ils manœuvrent en conséquence. »

Nap. à Jos. Sézanne, 28 février 1814. (3 heures après midi.)

« Mon frère, le prince de la Moskowa est dans ce moment à mi-chemin de la Ferté-Gaucher, où nous serons demain de bonne heure. On a chassé de la Fère-Champenoise une division de Cosaques et des troupes légères commandées par Tetenborn. Il est nécessaire que le duc de Raguse soit informé de ces nouvelles. Écrivez-lui. Si l'ennemi est en position à la Ferté-Gaucher, nous l'attaquerons demain ; il faut donc que les deux maréchaux agissent en conséquence. »

Jos. à Nap. Paris, 28 février 1814.

« Sire, le duc de Raguse a envoyé cette nuit un colonel de son état-major au ministre de la guerre, pour l'informer que l'ennemi, en forces supérieures, l'a obligé de se retirer à Jouarre, d'où il doit se porter ce matin à Meaux. Le duc de Trévise l'a joint, et suivra son mouvement. Ce maréchal se retire aussi devant des forces ennemies considérables

qui viennent du côté de Reims. Le duc de Raguse pense que l'ennemi va marcher sur Paris; il demande des renforts à grands cris, et il y a ici bien peu de moyens de lui en donner. Je vais tout disposer pour faire garder les ponts de Lagny, Saint-Maur et Charenton, et pour avoir une petite réserve. »

Jos. à Nap. Paris, 28 février 1814. (9 heures du matin.)

« Sire, j'ai reçu vos lettres du 26 et 27. J'en ai communiqué le contenu au duc de Trévise, qui se trouve réuni avec le duc de Raguse à Meaux. J'ai envoyé à ce maréchal hier un renfort de troupes de la garde. Je lui envoie aujourd'hui tout ce qui est disponible, consistant en infanterie, 3 mille hommes; cavalerie, mille. La garde a donc fourni plus de 6 mille hommes. »

Jos. à Nap. Paris, 28 février 1814. (1 heure après midi.)

« Sire, voici la réponse que je reçois du duc de Trévise à une lettre de cette nuit de deux heures. Le général Expert doit être rendu dans deux heures au plus tard à Meaux. Il fera hâter le passage de la Marne par les troupes des deux maréchaux. »

Jos. à Nap. Paris, 28 février 1814.

« Sire, je reçois votre lettre de ce matin à deux heures. J'ai envoyé au duc de Trévise un officier général avec l'avis de tous les mouvements de Votre Majesté. Un de mes officiers arrive de Meaux. L'ennemi paraît avoir commencé son mouvement de retraite ce matin : malheureusement le pont avait été coupé. Un autre officier arrive de Lagny. Hier au soir, un général de cavalerie du corps du duc de Raguse a aussi fait brûler un pont. Je donne l'ordre pour que

l'on s'occupe de leur réparation. J'attends dans la nuit un autre aide de camp. »

Joseph à Clarke. Paris, 28 février 1814.

« Monsieur le duc, je reçois votre lettre d'aujourd'hui. Dès hier, j'ai fait envoyer aux ponts de Charenton et de Saint-Maur un bataillon de 700 hommes de la garde impériale, en sus des forces que le général Hullin y avait déjà placées. Je vous ai fait informer hier des dispositions prises par le général Maurice Mathieu, qui a remis la lettre au colonel Balthazar, votre aide de camp.

Je suis bien aise de l'ordre que vous aviez donné pour que 6 pièces de canon et les canonniers soient envoyés à chacun de ces ponts : je désire que vous vouliez encore y envoyer un officier général et un officier du génie, avec ordre de défendre ces deux ponts, et de ne les faire sauter qu'à toute extrémité. »

Nap. à Jos. Jouarre, 1er mars 1814. (8 heures du soir.)

« Mon frère, je reçois vos trois lettres du 28 à neuf heures du matin, à midi, et à une heure. Je n'ai pas encore communiqué avec le duc de Raguse, et ne sais rien de ce qui s'est passé hier. Je suis arrivé à Jouarre, et me suis emparé de la Ferté-sous-Jouarre, en même temps que j'ai fait lever les ponts que l'ennemi avait sur la Marne. J'ai pris quelques bagages et fait 3 à 400 prisonniers. Toute l'armée ennemie s'est jetée sur la rive droite de la Marne. D'après un rapport de Préval, je vois que les Polonais partent demain 2 : dirigez-les sur la Ferté-sous-Jouarre. Faites donner ordre que toute la cavalerie qui a été dirigée sur le duc de Raguse,

et qui n'appartient pas à son commandement, c'est-à-dire au 1[er] corps de cavalerie, soit dirigée sur Meaux; de là je les dirigerai sur leurs corps, car la grande affaire est de réunir tous les détachements de cavalerie. Envoyez-moi l'état des troupes que vous avez à Saint-Maur et à Lagny. Indépendamment des 600 Polonais qui arrivent, il y a 1,200 Polonais qui doivent être prêts; ce sont mes Cosaques. Je désire qu'ils partent promptement. Le général (*nom illisible*) m'a fait signer un décret pour que 150 mille francs qui étaient dans la caisse du général Dombroswki fussent mis à la disposition de ce régiment. Écrivez au général Préval pour qu'il surveille cette opération, et que ces hommes m'arrivent sans retard. J'ai laissé le duc de Tarente, le duc de Reggio et le général Gérard sur l'Aube, entre Bar-sur-Aube et Vandœuvre; j'ai laissé également le général Sébastiani, comme gouverneur, à Troyes. Envoyez un officier s'informer de ce qui se passe de ce côté. Il me semble que le général Ornano ne met pas l'activité convenable pour réorganiser la cavalerie de ma garde. Il a 2,200 hommes de disponibles, et 1,400 chevaux; pourquoi n'a-t-il pas un aussi grand nombre d'hommes non disponibles? Qu'il se donne plus de mouvement, car je porte un grand intérêt à tenir à un complet très-élevé la cavalerie de ma garde, qui par des marches forcées perd beaucoup de monde (1). Toutes les conversations qui me reviennent des officiers de l'armée de Blücher

(1) Ces opérations du général Ornano étaient arrêtées souvent par le manque de fonds.

blâmaient son opération, et le traitaient de fou. L'estafette qui a dû partir hier matin de Paris avec mes journaux ne m'est pas encore arrivée. »

Jos. à Nap. Paris, 1er mars 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, le général Expert, mon aide de camp, que j'avais envoyé auprès des maréchaux hier, est de retour, après leur avoir donné toutes les indications que vous m'avez adressées sur votre marche. Le duc de Raguse l'a assuré que tout était disposé pour rétablir les ponts de Meaux dès que cela deviendrait utile. Voici le rapport de l'aide de camp sur ce qui s'est passé hier en avant de Meaux, sur l'Ourcq (1). »

Joseph à la princesse Élisa. Paris, 1er mars 1814.

« Ma chère sœur, j'ai reçu ta lettre : j'ai été peiné de ta position. J'écris au roi de Naples : je désire réussir à rétablir la bonne harmonie, si nécessaire dans ces circonstances critiques. M. Faypoult entrera dans tous les développements de notre position : si M. Fouché peut lui être utile pour l'accomplissement de sa mission, je m'en rapporte à ce que tu feras dans ce but. J'écris aussi à Caroline. »

Marie-Louise à Joseph. Palais des Tuileries, 1er mars 1814.

« Monsieur mon frère et cher beau-frère, l'impatience que j'ai d'avoir des nouvelles de l'Empereur me porte à écrire à Votre Majesté, pour la prier de me donner celles qu'elle pourrait avoir. On m'a dit qu'il était à Meaux. Je désirerais que cela fût vrai. Si Votre Majesté en sait quelque chose, je la

(1) Combat de Gué-à-Trêmes.

prie d'être assez bonne pour me le faire savoir. Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Majesté les assurances de mon estime et de mon attachement. »

« Mon frère, je désire qu'au reçu de la présente vous réunissiez, sous la présidence de la régente, les grands dignitaires, mes ministres d'État et le président de mon conseil d'État, et que vous leur fassiez donner lecture de la note des alliés contenant leurs propositions; de la lettre que j'ai écrite à l'empereur d'Autriche; de la lettre du prince Schwartzemberg au major général; de la réponse du major général au prince Schwartzemberg, et du projet de note que je viens de dicter pour que le duc de Vicence la remette au congrès; enfin, de différentes pièces qui font connaître l'état de la négociation de l'armistice, afin que les conseillers naturels de mon gouvernement connaissent l'état de la question. Le duc de Cadore tiendra procès-verbal de tout ce que dira chacun. Je ne demande pas un avis en forme, mais je suis bien aise de connaître les différentes sensations des individus. »

Nap. à Jos. Jouarre, 2 mars 1814.

« Mon frère, je n'ai encore rien reçu.... de Paris à la Ferté par Meaux. Je vous avais cependant expédié hier au soir un courrier par la route directe. Recommandez à Lavalette de bien faire organiser les postes. Le pont de la Ferté sera rétabli ce soir. A minuit je serai à la poursuite de l'ennemi : on le dit très-embarrassé dans les boues. Il est possible que nous

Nap. à Jos. La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814. (Au soir.)

en ayons un très-bon résultat. J'ai fait donner l'ordre, par le ministre de la guerre, au prince Borghèse d'envoyer 6 à 8 mille hommes, avec de l'artillerie attelée, sur Chambéry : réitérez-lui mon ordre. Voyez un peu les ministres de la guerre et de l'intérieur. Je pense qu'il faut rappeler Gantheaume : il est trop pessimiste. La garde nationale de Toulon seule rendrait ce qu'il craint improbable (1), à plus forte raison 8 à 10 mille hommes de l'escadre qui s'y réuniraient. Faites réitérer les ordres pour que tout ce qui est disponible dans les 7e et 8e divisions se rende à Lyon : c'est là que les troupes sont nécessaires. J'ai demandé qu'on m'envoyât jour et nuit l'équipage de pont qu'on m'annonce être parti de Paris aujourd'hui ; c'est mon plus grand besoin, car l'armée de Schwartzemberg eût été détruite, si j'avais eu un équipage de pont à Méry ; et ce matin j'aurais détruit Blücher, si j'en avais eu un. *Je me prépare à porter la guerre en Lorraine, où je rallierai toutes les troupes qui sont dans mes places de la Meuse et du Rhin.* Il y a beaucoup d'hommes à Paris; je vois, dans l'état du bulletin, qu'il y en a de disponibles; on ne les fait pas partir : il faut plus d'activité. Il est nécessaire de former au plus tôt la 4e division provisoire de la garde, de remonter 2,000 chevaux, et de former la 4e division de la ligne,

(1) Napoléon veut parler ici des craintes que manifestaient l'amiral Gantheaume et Masséna d'un débarquement des Anglais à Toulon, où ils se trouvaient alors, le premier commandant la flotte, le second commandant la circonscription territoriale. A toutes les demandes de renfort venant de Toulon, l'Empereur répondait que du côté de Gênes, et non dans le midi de la France, était le danger.

afin que vous ayez toujours des troupes dans la main à Paris (1). »

Jos. à Nap. Paris, 2 mars 1814. (8 heures du matin.)

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté copie de la lettre que je reçois du duc de Raguse. Je dirige ce courrier par Lagny, où j'ai fait réparer le pont de bateaux qui était établi à Port-à-l'Anglais. »

Jos. à Nap. Paris, 2 mars 1814. (5 heures du soir.)

« Sire, je reçois votre lettre de Jouarre du 1er mars à huit heures du soir. Les 600 Polonais qui devaient partir aujourd'hui sont partis; ils arrivent aujourd'hui à Meaux. J'ai écrit au général Préval (*six lignes indéchiffrables, où il est question de la position de Blücher*).

On dit aujourd'hui que la commission pour l'armistice était dissoute. Il y a eu conseil de ministres; il paraît qu'on est partout à bout de toutes les ressources. J'avais fait envoyer 700 hommes à Lagny; ce sont de vieux soldats ramassés dans les hôpitaux, à la suite de la marche de la division Leval : ces soldats doivent rejoindre leurs corps. 600 hommes de la jeune garde avaient été envoyés aux ponts de Saint-Maur et de Charenton : ils ont dû être relevés ce matin par 600 hommes de la ligne et rejoindre leurs corps, dirigés sur le duc de Trévise. »

Nap. à Jos. La Ferté-sous-Jouarre, 3 mars 1814.

« Mon frère, depuis dix heures du matin la cavalerie passe. Notre cavalerie doit être actuellement sur les parcs : moi-même je me porte à Mon-

(1) Voir la réponse de Joseph (lettre du 3 mars, 6 heures du matin.)

treuil. Une de nos colonnes s'est portée sur Château-Thierry pour réparer le pont. Je n'ai pas eu cette nuit de nouvelles du duc de Raguse : je pense que nous ne tarderons pas à communiquer. Il était hier au soir du côté de Gesvre et de Crouy. L'ennemi était hier vis-à-vis de Mareuil.

P. S. Envoyez des officiers à Troyes pour savoir ce qui se passe. Les pièces annoncées dans les dépêches d'hier soir sont ci-jointes, au nombre de dix »

Jos. à Nap. Paris, 3 mars 1814. (4 heures du matin.)

« Sire, je reçois votre lettre du 2, par laquelle vous ordonnez la réunion des grands dignitaires et ministres pour la lecture des pièces de la négociation. Ces pièces n'étant point jointes à la lettre, je n'ai pas pu remplir vos intentions. Un billet contenu dans l'enveloppe de la lettre porte que les copies de ces pièces seront faites dans la journée, et partiront par l'un des premiers courriers : je les attends. »

Jos. à Nap. Paris, 3 mars 1814. (6 heures du matin.)

« Sire, je reçois votre lettre de la Ferté-sous-Jouarre du 2 mars au soir. Je recommande à M. de Lavalette d'envoyer ses estafettes par la route la plus directe. J'écris au ministre de rappeler au prince Borghèse d'envoyer les troupes sur Chambéry. Il m'a dit que l'exécution de cet ordre est rempli; et quant aux moyens de laisser à Alexandrie une garnison convenable, l'ordre est parti depuis longtemps. J'envoie pour m'assurer si l'équipage est parti. J'ignorais jusqu'ici qu'on dût en expédier un. Il me paraît difficile, si le mouvement de Schwartzemberg est vrai, que Votre Majesté puisse s'éloigner des envi-

rons de Paris. *Le général Hullin n'a point d'hommes qui puissent sortir de Paris, à moins de comprendre dans ce nombre les vétérans.* J'ai déjà écrit à Votre Majesté que, pour former aujourd'hui la 4e division provisoire de la garde, on manque de *conscrits, d'armes et d'argent.* On la formera à mesure que les hommes et les armes arriveront, si Votre Majesté ordonne la répartition du dix-septième million. Pour monter 2 mille hommes, il faudrait mettre en répartition un dix-huitième million. Quant à la 4e division de ligne, les obstacles sont les mêmes : on les lèvera au fur et à mesure qu'on pourra. Tant que la garde ne sera pas formée, celle de la ligne ne pourra pas l'être, puisque la garde, pour remplir promptement ses cadres, envoie peu d'hommes à la ligne. Je n'ai pas encore reçu les pièces de la négociation dont Votre Majesté a ordonné la lecture. »

Jos. à Nap. Paris, 3 mars 1814. (1 heure après midi.)

« Sire, la pièce ci-jointe me paraît assez importante pour l'adresser sur-le-champ à Votre Majesté, quoiqu'il soit présumable qu'elle l'ait déjà reçue en original (1). Je n'ai pas encore reçu les pièces de la négociation dont je dois faire donner lecture. »

Jos. à Nap. Paris, 3 mars 1814. (10 heures du soir.)

« Sire, je reçois votre lettre de la Ferté du 3 mars. J'ai envoyé à Troyes. Je rendrai compte à Votre Majesté de ce qui s'y sera passé. Je lui ai envoyé ce matin le double d'une lettre du préfet de Seine-et-Marne. Voici les pièces trouvées sur un hussard en-

(1) C'était une lettre de renseignements envoyée par le préfet de Melun.

nemi, qui prouvent l'intention d'attaquer Soissons. Je reçois les pièces de la négociation. Demain, je communiquerai vos intentions à l'Impératrice. »

Nap. à Jos. Bezu, 4 mars 1814.

« Mon frère, la nouvelle du préfet de Melun est fausse. Chargez le comte de Lavalette de punir les agents de son administration, qui répandent ainsi des bruits controuvés. Le fait est que Bar-sur-Aube n'était pas une position où l'on pût tenir. Il fallait marcher en avant ou se retirer. D'après le mouvement que j'ai fait sur la Marne, il a fallu se retirer. Nous avons eu une affaire où nous avons perdu 7 à 800 hommes; mais l'ennemi a perdu le double, et nous n'avons évacué la ville que pendant la nuit. Il y a à Paris plus de 3 mille hommes disponibles; mais le général Hullin ne met aucune activité à compléter les cadres. Il faut en charger un général qui s'en occupe spécialement. Vous auriez dû avoir la deuxième division de réserve prête, et elle aurait dû pouvoir marcher sur Meaux au secours du duc de Raguse (1). Encore une fois, tous ces hommes existent éparpillés dans les 5 bataillons qui sont dans la première division militaire. Dites au ministre de la marine de répondre à l'amiral Verhuel de tenir jusqu'à la dernière extrémité; qu'il n'y a pas de comparaison entre la perte de 2 frégates et de 5 à 600 hommes, et l'avantage de tenir pendant cinq à six mois la Hollande comme bloquée par la position du fort Lasalle. »

(1) Les armes manquaient; il était impossible au général Hullin ou à d'autres de donner ce qu'on n'avait pas.

Berthier à Joseph. Fère en Tardenois, 4 mars 1814. (1 heure après midi.)

« Sire, j'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que le quartier général de l'Empereur est dans ce moment à Fère en Tardenois, d'où Sa Majesté fait poursuivre l'ennemi sur les différentes directions qu'il a prises. Le duc de Trévise et le duc de Raguse marchent dans la direction de Soissons : l'Empereur se porte sur Fismes avec sa garde et le prince de la Moskowa. Le duc de Bellune et le duc de Padoue sont à Château-Thierry, et suivent le même mouvement. L'ennemi paraît incertain dans ses mouvements de retraite. Nous lui avons déjà fait 12 à 1,500 prisonniers et pris des bagages. Je présente à Votre Majesté l'hommage de mon profond respect. »

Nap. à Jos. Fismes, 4 mars 1814.

« Mon frère, je suis arrivé à Fismes. L'ennemi a été poussé dans toutes les directions ; on lui a ramassé 2 mille prisonniers et pris 4 ou 500 voitures de bagages et caissons. Le duc de Raguse doit être à Soissons, et mes coureurs sont sur Reims. L'ennemi paraît se diriger sur Laon et Avesnes : il est dans le plus grand désarroi. Il a perdu immensément en hommes, chevaux et charrois. Envoyez un de vos officiers à Troyes auprès des ducs de Tarente et de Reggio, pour leur faire connaître qu'il est possible que je manœuvre par Vitry, Saint-Dizier et Joinville, sur les derrières de l'ennemi, ce qui le fera disparaître, et l'obligera de quitter la Seine pour aller en diligence garder ses derrières. Ce mouvement aura l'avantage de débloquer mes places, d'où je retirerai de nombreuses

garnisons et de grands renforts. J'écris au ministre de la guerre, par estafette, que je suis mécontent du général Maison, qui fait des bêtises. Que le ministre de la guerre lui donne, de ma part, ordre de réunir les garnisons des places, celle d'Anvers, une partie de celle d'Ostende, et de tomber sur les derrières de l'ennemi. Il est de fait que j'ai là plus de monde que n'en a l'ennemi; mais, par l'inexpérience et le défaut d'audace du général Maison, toutes ces forces sont inactives. Que le ministre de la guerre lui défende, de ma part, d'entrer dans aucune place forte; qu'il réunisse tout à lui, et marche ou sur Anvers, sur les derrières de l'ennemi, ou sur les derrières de sa ligne d'opération, qui est par Avesnes et Mons. Ce général, qui s'était distingué, n'a pas répondu à la confiance et à l'espérance qu'il avait inspirées. Cependant je veux bien suspendre encore mon jugement. Le ministre de la guerre lui écrira qu'il faut plus d'activité, d'audace et d'intrépidité qu'il n'en montre. Le ministre doit écrire aussi au duc de Castiglione qu'il marche; qu'avec les troupes qu'il a, il battra le double des troupes ennemies, s'il est le premier au feu, et s'il reste constamment sous les coups de fusil (1). »

(1) Ce jour-là même, le duc de Castiglione, qui avait 20 mille vieux soldats des armées d'Espagne, renonçait à sa marche sur Genève, marche qui avait tant inquiété les souverains, et se repliait sur Mâcon. Se souciant assez peu de paraître à la tête de ses troupes les jours de combat, dégoûté de la guerre, il laissait entendre sur l'Empereur de fâcheuses récriminations.

Jos. à Nap. Paris, 4 mars 1814.

« Sire, je vous envoie en original la lettre que je viens de recevoir du général Sébastiani, à qui j'écris, en lui faisant connaître les mouvements de Votre Majesté et sa position actuelle. »

Jos. à Nap. Paris, ... mars 1814.

« Sire... (*deux lignes indéchiffrables*) qui l'accompagnent... qu'il est... Du reste, cela se réduit à 4 personnes. Il tiendrait beaucoup aussi à ne recevoir, dans son commandement, d'ordres que de Votre Majesté. Il a déjà congédié beaucoup de ses Westphaliens, et j'ai dit au ministre de la guerre, conformément aux ordres de Votre Majesté, qu'il pouvait leur donner des passe-ports pour retourner chez eux. Une partie des pages s'en va aussi (1). »

Jos. à Nap. Paris, 4 mars 1814. (6 heures du soir.)

« Sire, je n'ai pas de vos lettres depuis celle d'hier de la Ferté-sous-Jouarre. Aujourd'hui, l'Impératrice a tenu le conseil extraordinaire ordonné par Votre Majesté. J'ai fait donner lecture des pièces qui m'avaient été adressées. Tous les membres de ce conseil ont paru mus par les mêmes sentiments : on a trouvé les propositions de l'ennemi fort injustes, et on a montré une absolue confiance dans ce que Votre Majesté ordonnerait à son plénipo-

(1) Cette lettre, dont le commencement manque, est relative au roi Jérôme, qui, ayant sollicité un commandement, se disposait à partir pour Lyon, mais qui désirait correspondre directement avec l'Empereur. Les événements se pressèrent de telle sorte, et le duc de Castiglione effectua sa retraite sur Limonest et sur Grenoble si rapidement, que le projet de l'Empereur à l'égard du dernier de ses frères ne fut plus réalisable. Ce fut un malheur, car le prince était jeune, avait le feu sacré qui manquait si complétement alors au maréchal Augereau; il eût pu opérer une utile diversion dans le midi, en tenant quelques jours à Lyon.

tentiaire pour que la France pût jouir sur-le-champ du prix des sacrifices immenses que l'on exige d'elle, et que l'on sait bien que Votre Majesté ne fera qu'à la dernière extrémité; et pour cela, elle est meilleur juge que personne autre. Mais l'on s'est assez généralement réuni à penser que la nécessité de voir la France réduite au territoire qu'elle avait en 1792 devait être acceptée, plutôt *que d'exposer la capitale. On regarde l'occupation de la capitale comme la fin de l'ordre actuel, et le commencement de grands malheurs*. L'Europe coalisée tout entière veut réduire la France à ce qu'elle était en 1792; que ce soit le fond d'un traité ordonné par les circonstances, à la bonne heure; mais que le territoire soit évacué sur-le-champ. En résumé, la paix prochaine, quelle qu'elle soit, est indispensable. Ce sera une trêve de deux ou trois ans; mais, bonne ou mauvaise, il faut la paix. L'Empereur la fera la moins mauvaise possible. Dans l'état actuel, ce sera toujours un bienfait, puisqu'elle permet à l'Empereur de s'occuper exclusivement de l'intérieur, et que, par une bonne administration, il est en état de reprendre ce qui lui aura été injustement demandé et sagement accordé. Les limites naturelles seraient un bien réel pour la France et pour l'Europe : elles laisseraient l'espoir d'une longue paix ; mais à l'impossible nul n'est tenu. La paix est indispensable aujourd'hui; elle pourra cesser le jour où la France sera en état de revendiquer ses droits. Faites donc une trêve *in petto*, puisque l'injustice de l'ennemi ne vous per-

met pas une paix juste, et que la situation des esprits et des choses ne vous permet pas d'espérer de la France des efforts proportionnés au but qu'il faudrait atteindre. On a trouvé votre lettre à l'empereur d'Autriche, pleine de noblesse et de raison. Vous resterez à la France; elle vous restera la même que quand elle a étonné l'Europe; et vous, qui l'avez sauvée une fois, vous la sauverez une seconde en signant la paix aujourd'hui, et en vous sauvant avec elle. Soyez reconnu par l'Angleterre, délivrez la France des Cosaques et des Prussiens, et la France vous rendra un jour en bénédictions ce que des gens superficiels croiront que vous aurez perdu en gloire. Mais je m'aperçois que je suis beaucoup trop diffus. Que Votre Majesté ait remporté aujourd'hui une victoire ou non, il faut également qu'elle pense à la paix. Voici le résultat de ce que tout le monde pense et dit ici. »

Jos. à Nap. Paris, 4 mars 1814. (9 heures du soir.)

« Sire, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté une lettre du général Sébastiani, qui m'informe des mouvements de l'armée ennemie et de la marche rétrograde de nos troupes. Le ministre de la guerre me fait part de la capitulation de Soissons, qui s'est rendu aux ennemis. Le ministre envoie à Votre Majesté l'original de cette capitulation. La garnison rentre avec 6 pièces de canon, sans être prisonnière de guerre. »

Jos. à Nap. Paris, 4 mars

« Sire, le général Sébastiani mande de Troyes le 3, à 5 heures du soir, que le général Milhaud fait

1814. (9 heures du soir.) dire que l'ennemi fait un mouvement sérieux avec des forces considérables. »

Jos. à Nap. Paris, 4 mars 1814.

« Sire, je verrai demain le général Hullin relativement aux hommes à encadrer dans les bataillons pour former la deuxième division. J'écris au ministre de la marine pour la défense du fort Lasalle. 620 chevaux du 2e régiment de marche sont partis aujourd'hui de Versailles pour Meaux, sous les ordres de M. Planzeau, colonel du 8e régiment de chasseurs à cheval. »

Nap. à Jos. Fismes, 5 mars 1814. (11 heures du matin.)

« Mon frère, faites mettre la note suivante dans le *Moniteur* : « Sa Majesté l'Empereur et Roi avait, « le 5, son quartier général à Béry-au-Bac, sur « l'Aisne. L'armée ennemie de Blücher, Sacken, « York, Wittzingerode et Bulow, était en retraite. « Sans la trahison du commandant de Soissons, « qui a livré ses postes, elle était perdue. Le gé- « néral Corbineau est entré le 5 à Reims, à 4 heu- « res du matin. Nous avons battu l'ennemi aux « combats de Lizy-sur-Ourcq et de May. Le résultat « des diverses affaires est 4 mille prisonniers, 600 « voitures de bagages, plusieurs pièces de canon, « et la délivrance de la ville de Reims. »

Nap. à Jos. Fismes, 5 mars 1814.

« Mon frère, je croyais que le duc de Raguse avait été hier à Soissons ; mais le général qui commandait dans cette place a eu l'infamie de l'évacuer sans tirer un coup de fusil (1). Il s'est retiré avec

(1) Cet officier général, nommé Moreau, ne trahit pas : ne comprenant nullement l'importance énorme de la place de Soissons à ce

tout son monde, avec les honneurs de la guerre et 4 pièces de canon ; il est à Villers-Cotterets. Je donne ordre au ministre de la guerre de le faire arrêter, et juger par un conseil de guerre et passer par les armes. Il faut qu'il soit fusillé au milieu de la place de Grève, et qu'on donne beaucoup d'éclat à cette exécution. Il faut faire imprimer sa sentence avec un bon considérant; on nommera cinq généraux pour le juger. Cette affaire nous fait un tort incalculable. J'aurais été aujourd'hui à Laon, et il n'y a pas de doute que l'armée ennemie était perdue et tombait en dissolution. Actuellement il faut que je manœuvre, et perde beaucoup de temps à faire des ponts. Veillez à ce qu'on fasse enfin un exemple.

J'ai fait attaquer Reims à 3 heures du matin; nous y avons fait 2,000 prisonniers et plus de 100 officiers, dont plusieurs colonels, et pris beaucoup de bagages. J'écris à la Régente de faire tirer le canon. »

Jos. à Nap. Paris, 5 mars 1814.

« Sire, j'adresse à Votre Majesté le procès-verbal du conseil, que le duc de Cadore vient de me remettre. Je n'ai point de nouvelles du général Sébastiani. Je lui ai envoyé un officier ce matin. La défaite du duc de Dalmatie, la reddition de Soissons, la marche des Autrichiens sur la Seine, ont beaucoup détérioré l'opinion aujourd'hui. »

moment suprême pour l'ennemi, lorsque toute retraite était coupée à Blücher, lorsque déjà le canon de l'armée française se faisait entendre, il crut bien mériter de la patrie en obtenant de capituler avec les honneurs de la guerre. Il ouvrit les portes de la ville, et Blücher fut encore une fois sauvé.

Jos. à Nap. Paris, 5 mars 1814.

« Sire, je n'ai pas de lettres de Votre Majesté depuis celle d'hier de Bezu-Saint-Germain. Le prince de Neufchâtel m'a écrit de Fère en Tardenois. Voici la seule lettre que j'ai sur les événements qui se passent sur la Seine vis-à-vis les Autrichiens. 545 hommes montés de divers régiments partent demain. »

Jos. à Nap. Paris, 5 mars 1814.

« Sire, vous trouverez ci-joint une lettre du général Sébastiani, de Nogent. Je viens d'en donner lecture au ministre, afin qu'il puisse écrire au..... Je n'ai point de nouvelles de Votre Majesté depuis la lettre du prince de Neufchâtel de Fère en Tardenois, du 4 mars, à une heure après midi. »

Joseph à Berthier. Paris, 5 mars 1814.

« Je reçois la lettre de Votre Altesse d'hier après midi ; j'en attends une autre ce soir. Vos nouvelles sont toujours bonnes; mais voyez combien il faut qu'elles le soient pour contre-balancer le mauvais effet produit par la retraite du duc de Dalmatie, la chute de Soissons, et la retraite du duc de Reggio! J'écris à l'Empereur. »

Nap. à Jos. Béry-au-Bac, 6 mars 1814. (Midi.)

« Mon frère, si le duc de Tarente est malade, il faut qu'il remette le commandement au duc de Reggio, et que le général Sébastiani prenne le commandement du 11e corps. On m'assure que dans ce moment ils ont évacué Troyes; je ne puis pas croire à cette ineptie. Il n'y a pas de plus belle position que celle de Troyes, où l'ennemi est obligé de manœuvrer sur les deux rives (1). Je vais pous-

(1) L'ennemi s'était porté sur Troyes avec des forces tellement considérables, qu'il avait été impossible aux maréchaux de tenir.'

ser aujourd'hui l'ennemi sur Laon. Après cela, je marcherai sur Châlons, sur Arcis. Il est indispensable qu'on tienne cinq à six jours la position de la Seine à Nogent, Bray et Montereau. On ne peut pas être plus mal secondé que je ne le suis. J'ai laissé à Troyes une belle armée, une belle cavalerie ; mais il y manque l'âme. Certainement cette armée, en bataille rangée, est plus forte que tout ce que le prince Schwartzemberg peut lui opposer. Voyez le ministre de la guerre. Le pire de tout, c'est un commandant malade. Le ministre de la guerre donnera le commandement au duc de Reggio, et le corps du duc de Tarente au général Sébastiani. »

Jos. à Nap. Paris, 6 mars 1814. (2 heures après midi.)

« Sire, j'ai reçu vos lettres de Fismes du 4 et du 5, en même temps que celle du duc de Tarente, qui est annexée à la présente. Dans l'état actuel des choses, je présume que Votre Majesté *renoncera au mouvement par Vitry et Joinville pour se rapprocher de la Seine*. J'écris au duc de Tarente, en lui annonçant les 4 mille hommes prisonniers et l'entrée des troupes de Votre Majesté à Reims, et le préviens que je vous adresse sa lettre. J'écris au ministre de la guerre, afin de faire diriger sur Moret deux bataillons et un bon général, avec de l'artillerie. J'avais précédemment écrit au ministre de la guerre et au comte Dejean de faire établir des têtes de ponts sur la Seine et sur la Marne. »

Jos. à Nap. Paris, 6 mars

« Sire, j'avais écrit au ministre de la guerre pour presser la formation de la 2e division de réserve.

1814. (4 heures du soir).

D'après l'avis que je viens de recevoir du général Fririon, il existe en ce moment six cadres qui peuvent former la première brigade de cette division, et dont la force est de..... Ces troupes seront en état de marcher demain. J'écris au ministre de la guerre de les faire porter immédiatement sur Moret, sous les ordres d'un bon général, avec de l'artillerie et un escadron de cavalerie. »

Jos. à Nap. Paris, 7 mars 1814. (1 heure après midi.)

« Sire, voici le rapport d'un de mes officiers qui arrive de Nogent. J'ai fait partir ce matin 2 mille hommes pour Moret. Je reçois votre lettre du 6 à midi. Je vais voir le ministre de la guerre pour le commandement du duc de Reggio et du général Sébastiani. Hier, la garde n'a reçu que quatorze conscrits; il n'en arrive plus. L'approche de l'ennemi, et la dissolution de la commission chargée de négocier une suspension d'armes, ont de nouveau répandu l'alarme dans Paris. »

Jos. à Nap. Paris, 7 mars 1814.

« Sire, je vous adresse le duplicata d'une lettre que le duc de Tarente a écrite au prince major général, par précaution; j'espère que l'original sera parvenu deux heures avant la présente, et je ne doute pas que l'armée ne soit en mouvement pour secourir Paris. Le ministre de la guerre a reçu l'avis que le duc de Tarente est très-bien portant, et qu'il peut continuer à commander..... (*Quatre lignes indéchiffrables.*) De la Bouillerie, jusqu'ici présent... Une somme de 200 mille francs pour les besoins de la garde a été couverte par les fonds mis à la

disposition des généraux par des ordres subséquents de Votre Majesté. M. de la Bouillerie me prévient aujourd'hui de ne plus compter sur cette ressource, à moins que Votre Majesté ne lui donne des ordres pour la garde. Le maréchal duc de Conégliano m'ayant prévenu que la garde nationale n'a pu obtenir du ministère de la guerre *les piques* qu'il avait demandées, je l'ai autorisé à en faire faire. Il espère trouver à acheter dans Paris 3 *mille fusils;* je l'y ai autorisé (1). La commune de Paris fournira à cette dépense, qui pourra s'élever de 2 à 300 mille francs. Pour ne pas perdre plus de temps, je lui ai promis 50 mille francs, que je lui ferai compter demain par forme d'avance, qui sera remboursée par la contribution de la commune de Paris. Je compte cependant sur la condescendance de M. de la Bouillerie pour cet objet. Rien ne peut plus se faire ici par le crédit. »

Nap. à Jos. L'Ange-Gardien, 8 mars 1814. (11 heures du matin.)

« J'ai battu, hier 7, Wintzingerode, Langeron, Woronzow, réunis avec les débris de Sacken. Je leur ai fait 2 mille prisonniers, pris du canon, et les ai poussés jusqu'à *l'Ange-Gardien* depuis Craonne. Cette bataille de Craonne est glorieuse. Le duc de Bellune et le général Grobier ont été blessés. J'ai 7 à 800 hommes blessés ou tués. La perte de l'ennemi est de 5 à 6 mille hommes. Mon avant-garde est sur Laon. Faites tout adresser par Soissons. Donnez ces nouvelles au duc de Tarente : je n'ai pas de vos

(1) Ceci peut donner une idée du dénûment dans lequel on se trouvait à Paris pour les armes à feu.

nouvelles depuis le 6. Je me porte bien, quoiqu'il fasse un peu froid. Je vous embrasse, et votre femme.

P. S. Faites mettre l'analyse de cette lettre, comme nouvelle, dans le *Moniteur.* »

Jos. à Nap. Paris, 8 mars 1814 (A midi.)

« Sire, les nouvelles de Mont-de-Marsan annoncent l'entrée de l'ennemi dans cette ville, et nous font craindre la prochaine occupation de Bordeaux, qui se trouve à découvert par le mouvement du duc de Dalmatie..... (*Deux lignes indéchiffrables.*) D'un autre côté, les murs de Paris ont besoin d'être garantis par une levée de terre; et on remplirait ce double but, si on avait 4 à 500 mille francs à employer à ces travaux. Je propose à Votre Majesté, 1° d'ordonner la répartition d'une contribution de 500 mille francs sur les habitants de Paris pour ces deux objets; 2° pour ne pas perdre un moment, d'autoriser M. de la Bouillerie à en faire l'avance. J'ai ordonné la clôture de Saint-Denis et de quelques autres communes qui environnent Paris, et la formation de la garde nationale de ces communes (1). »

Jos. à Nap. Paris, 8 mars 1814.

« Sire, je n'ai pas de vos lettres depuis celles du 6 à midi. Je vous ai écrit ce matin. Les nouvelles de l'armée du duc de Dalmatie répandent de plus en plus l'alarme. On voit déjà les Anglais à Bordeaux, et l'on ne voit pas ce qui pourra arrêter leur marche, si le duc de Dalmatie néglige de s'opposer à leurs progrès dans le cœur de la France. La grande

(1) Ces mesures étaient déjà trop tardives, mais tout avait été arrêté par le manque de fonds.

armée autrichienne est sur la Seine, et l'on voit avec inquiétude que Votre Majesté est bien éloignée. Les maréchaux duc de Tarente et de Reggio ne s'entendent pas; il est impossible de rien espérer de ces deux maréchaux servant ensemble.

Il est bien important que Votre Majesté puisse se trouver incessamment sur la Seine et aux environs de sa capitale : avec ce qui se passe sur la Garonne, il est à craindre pour l'issue qu'aurait l'occupation de Paris; et si..... (*Quelques lignes indéchiffrables.*) ..... et nos espérances en conséquence..... répéter les mêmes choses. »

Jos. à Nap. Paris, 9 mars 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, je reçois votre lettre de l'Ange-Gardien le 8, à onze heures du matin. Je n'en avais point eu depuis celle du 6, à midi. J'ai donné les nouvelles de la victoire de Craonne au duc de Tarente. Je présume que Soissons est en notre pouvoir, et que vous vous rapprochez de Paris par cette direction. Cela est indispensable. L'armée du duc de Tarente paraît avoir été débordée par sa gauche, des partis ennemis étant entrés à Sézanne et s'étant même avancés jusqu'à Coulommiers. Hier, les effets sont tombés à 51 fr. Les mouvements du duc de Dalmatie donnent les plus vives inquiétudes pour Bordeaux, qui deviendrait facilement un foyer de guerre civile. Après la nouvelle victoire que vous venez de remporter, vous pouvez signer glorieusement la paix *avec les anciennes limites*. Cette paix rendra la France à elle-même après la longue lutte commencée depuis 1792, et n'aura rien de déshonorant pour elle, puisqu'elle

n'aura rien perdu de son territoire, et qu'elle aura opéré dans son intérieur les changements qu'elle aura voulus.

Quant à vous, Sire, victorieux tant de fois, je suis convaincu que vous avez dans vous tout ce qu'il faut pour faire oublier aux Français, ou plutôt pour leur rappeler ce que Louis XII, Henri IV et Louis XIV ont eu de mieux dans leur manière de gouverner, si vous faites une paix solide avec l'Europe, et si, trouvant dans votre caractère les traces primitives de sa bonté naturelle, vous vous y laissez aller, *et, renonçant à un caractère factice et à de grands efforts journaliers, vous consentez enfin à faire succéder le grand roi à l'homme extraordinaire.*

Après avoir sauvé la France de l'anarchie et de l'Europe coalisée, vous deviendrez le père du peuple, et serez aussi adoré que Louis XII, après avoir été plus admiré que Henri IV et Louis XIV; et, pour accumuler tant de genres de gloire, il ne faut que vouloir votre bonheur et celui de la France. »

Jos. à Nap. Paris, 9 mars 1814. (A minuit.)

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté, 1° un rapport du général Préval, qui demande 2,200,000 fr. pour mettre à cheval 6 mille hommes dans le courant de mars; 2° un résumé de l'état de situation des troupes de la 1re division militaire au 8 de ce mois. Votre Majesté verra que, dans l'étendue de son territoire, il n'y a de disponibles que 7,575 hommes. *A Paris il ne reste plus personne, tout ce qu'il y avait ayant été successivement dirigé sur Meaux, et depuis sur Moret.* »

Nap. à Jos. Chavignon, 10 mars 1814.

« Mon frère, j'ai reçu votre lettre du 9. L'armée que j'ai battue à Craonne était l'armée russe commandée par Sacken, réuni à Wintzingerode : ils ont considérablement perdu, et se sont retirés à Laon, où ils se sont réunis aux corps de Bulow, d'York et de Kleist, qui forment l'armée prussienne. La position de Laon leur étant entièrement favorable, je me suis contenté hier de les observer et de les reconnaître. Cette armée est plus dangereuse pour Paris que celle de Schwartzemberg. Toutefois, je vais me rapprocher de Soissons pour être plus près de Paris; mais, jusqu'à ce que j'aie pu engager cette armée dans une affaire qui la compromette de nouveau, il est difficile que je me porte ailleurs. L'armée de Schwartzemberg est diminuée par les détachements qu'elle a faits sur ses derrières, et paraît craindre de se compromettre en passant la Seine. Le duc de Raguse, qui marchait de Béry-au-Bac sur Laon, est arrivé près de cette ville. Il avait constamment poussé l'ennemi; mais à la nuit, comme il prenait position, il y a eu un hourra de l'ennemi qui a mis du désordre dans son infanterie. Ses soldats ont perdu la tête, et il a été obligé de se replier de plusieurs lieues un peu en désordre, en abandonnant plusieurs pièces de canon. Ceci n'est qu'un accident de guerre, mais très-fâcheux dans ce moment, où j'avais besoin de bonheur : c'est ce qui m'a déterminé à ne pas attaquer aujourd'hui, car j'avais déjà pris mes dispositions pour l'engager vigoureusement, quelle que fût la supériorité de son nombre. Je pense qu'il vous faut réunir les ministres,

pour aviser aux moyens de lever 30 mille hommes dans toute cette population qui se réfugie à Paris, et dans les ouvriers qui se trouvent sans ouvrage. Cette levée serait sous le titre de levée en masse des gardes nationales. *Puisque vous avez des fusils, cela doit être facile* (1). Tous les ouvriers qui ne savent que faire seront très-bien placés. Cette mesure me paraît indispensable. La garde nationale doit y concourir, puisque, par là, les propriétaires n'auront plus à craindre la révolte des prolétaires, et les feront au contraire concourir à la défense de la ville. Voyez ce qu'il est possible de faire là-dessus. »

Jos. à Nap. Paris, 10 mars 1814.

« Sire, les ministres écrivant à Votre Majesté, il est superflu que je répète combien les prisonniers de toutes les nations, épars dans le Midi, les inquiètent dans le moment actuel. Quelques chefs des plus dangereux se sont évadés parmi les Espagnols. Je prie Votre Majesté de permettre qu'un officier supérieur espagnol soit renvoyé en Espagne. Ce n'est qu'à cette condition que madame O'ffarill, femme du ministre, obtiendra la permission de rentrer en France. Un officier espagnol rentrant en plus n'est pas un grand gain pour l'Espagne, et cela procurerait la tranquillité à une famille à laquelle je prends le plus vif intérêt, et dont je ne puis autrement reconnaître le dévouement. »

(1) Cette phrase de Napoléon paraîtrait fort singulière après toutes les lettres de Joseph, si on n'avait pu remarquer déjà, en plusieurs circonstances, que l'Empereur aimait souvent à ne pas comprendre, surtout lorsqu'il s'agissait d'argent, d'armes, de matériel.

Nap. à Jos. Chavignon, 11 mars 1814.

« Mon frère, j'ai reconnu la position de l'ennemi à Laon; elle était trop forte pour pouvoir être attaquée sans beaucoup de pertes. J'ai donc pris le parti de revenir sur Soissons. Il est probable que l'ennemi aurait évacué Laon dans la crainte d'y être attaqué, sans l'échauffourée du duc de Raguse, qui s'est comporté comme un sous-lieutenant. L'ennemi a fait des pertes énormes; il a attaqué hier cinq fois le village de Clacy, et a toujours été repoussé. La jeune garde fond comme la neige; la vieille garde se soutient. Ma garde à cheval aussi se fond beaucoup : il est indispensable que le général Ornano prenne tous les moyens pour remonter tous les dragons et chasseurs, et d'abord les vieux soldats. On trouvera les 2 millions que vous me demandez pour Préval; donnez ordre qu'on les lui fournisse, et que quelques travaux nécessaires à Paris comme ateliers de charité soient organisés. Je pense que quelques redoutes sur les hauteurs seraient utiles, surtout comme effet moral. Il faut donner vos ordres pour qu'on commence des redoutes à Montmartre. »

Jos. à Nap. Paris, 11 mars 1814. (10 heures du soir.)

« Sire, j'ai reçu votre lettre de Chavignon. J'ai réuni les ministres : ceux de l'intérieur et de la police ont jugé qu'il était de toute impossibilité de trouver *mille* hommes qui voulussent sortir de Paris pour rejoindre l'armée; celui de la guerre m'a remis l'état des armes, dont Votre Majesté trouvera ci-joint copie (n° 1). Il résulte que, loin d'avoir 30 *mille fusils,* il n'y en a pas 6 *mille en état de servir, et que ces* 6 *mille servent à l'armement*

journalier des bataillons de la ligne et de la garde impériale. Ainsi, pour..... (*Deux lignes indéchiffrables.*) Il résulte de tout ce qui m'a été dit par les ministres, par les chefs de la garde nationale, par tout ce que je connais de personnes attachées à l'ordre actuel, que la paix est forcée par la nature des choses. Il n'est point d'individu dans Paris qui n'en fît hautement la demande, si on ne craignait de vous déplaire; et, dans le fait, il ne saurait y avoir que vos ennemis qui puissent vous engager à refuser la paix avec les anciennes limites. L'armée aux ordres du duc de Tarente est mal disposée. La lettre ci-jointe vous fera connaître la position de l'armée du duc de Dalmatie et des départements au delà de la Garonne. Des bruits fâcheux commencent à se répandre dans la capitale; ils tendent à dépopulariser Votre Majesté. Par exemple, on parle du rappel du duc de Conégliano, qui est aimé; de son remplacement par le général Sébastiani, qui est ici depuis cinq jours; de l'arrivée du duc de Padoue, qui va être aussi employé à Paris, que l'on voudrait défendre. Le mois de mars s'écoule, et les terres ne s'ensemencent point. Mais il est inutile d'entrer dans plus de détails. Votre Majesté doit sentir qu'il n'y a plus d'autre remède que la paix, et la paix la plus prochaine. Chaque jour de perdu nous fait personnellement un tort considérable; la misère particulière est à son comble, et le jour où l'on serait convaincu que Votre Majesté aurait préféré la prolongation de la guerre à une paix même désavantageuse, il n'est pas douteux que la lassitude tour-

nera les esprits d'un autre côté. Si Toulouse ou Bordeaux protégent un Bourbon, vous aurez la guerre civile, et l'immense population de Paris sera pour celui qui laissera entrevoir une plus prochaine paix. Telle est la disposition des esprits : il n'est donné à personne de les changer. Dans une telle disposition, il n'y a d'autre parti à prendre que celui de s'arranger. Si la paix est mauvaise, ce ne sera pas de votre faute, puisqu'elle sera dictée par la volonté de toutes les classes de la société. Je ne peux pas me tromper, parce que ma manière de voir est conforme à celle de tous : nous sommes à la veille d'une dissolution totale; il n'y a d'autre salut que dans la paix. Je me trouvais chez l'Impératrice lorsqu'elle reçut une lettre de son père. D'après ce qu'elle m'en a dit, il paraîtrait qu'il est dans de très-bons sentiments. Il paraît avoir répondu à votre lettre. Je désire bien vivement que la réplique soit pour terminer sur-le-champ.

1060 hommes montés au dépôt de Versailles couchent ce soir à Paris, et partent demain matin pour Soissons. Je reçois à l'instant le procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui, ci-joint sous le n° 3. »

Jos. à Nap. Paris, 12 mars 1814.

« Sire, j'ai fait écrire au général Préval de redoubler encore d'activité, s'il est possible, pour les remontes, et qu'il pouvait compter sur les 2 millions. Votre Majesté ordonne des travaux de défense, qui serviraient en même temps d'ateliers de charité, sur les hauteurs de Paris, et nommément de Montmartre. Le comité de défense a fait son pro-

jet; *l'exécution n'en est arrêtée que par le manque de fonds.* Lorsque, par ma lettre du 5, j'ai proposé à Votre Majesté d'autoriser une contribution de 4 à 500 mille francs sur la ville de Paris, je lui ai proposé en même temps de faire donner l'ordre à M. de la Bouillerie de faire l'avance de ces fonds, parce que je prévoyais les retards que doit nécessairement entraîner une contribution qui, avant d'être imposée, doit être délibérée au conseil de la commune, au conseil d'État, etc. Votre Majesté me donne l'ordre, par sa lettre d'hier, de faire exécuter ces travaux. J'écris à M. de la Bouillerie pour savoir s'il est autorisé à en faire les avances. Si Votre Majesté ne lui avait pas encore fait donner d'ordres à cet égard, il est indispensable qu'elle lui fasse écrire, si elle veut que les travaux aient lieu sans perdre de temps. »

Nap. à Jos. Soissons, 13 mars 1814.

« Mon frère, avant de commencer les travaux des fortifications de Paris, il faut connaître le plan : celui qui m'a été présenté m'a paru bien compliqué; il faut des choses très-simples. Partout j'ai des plaintes du peuple contre les maires et les bourgeois, qui les empêchent de se défendre : je vois la même chose à Paris. Le peuple a de l'énergie et de l'honneur : je crains bien que ce ne soient certains chefs qui ne veulent pas se battre, et qui seront tout sots, après l'événement, de ce qui leur sera arrivé à eux-mêmes. »

Berthier à Joseph. Au bivouac

« Sire, j'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que l'Empereur est parti à cinq heures du matin de

Soissons, pour se porter sur Reims. Nous y avons surpris le général de Saint-Priest, commandant un corps de 15 mille hommes : nous avons détruit ce corps d'armée, et lui avons fait 5 mille prisonniers et pris son artillerie. Le général Saint-Priest a été blessé grièvement à l'épaule. »

devant Reims, 13 mars 1814. (11 heures du soir.)

« Sire, la personne que j'avais envoyée au prince de Suède est de retour depuis aujourd'hui (1); elle a laissé le prince à Liége le 10 du courant. Si Votre Majesté veut l'interroger, elle n'aura qu'à lui donner ses ordres chez le prince de Neufchâtel, pour lequel je lui remettrai une lettre. Cette personne est un Français, ancien médecin de Bernadotte, et secrétaire de sa femme depuis huit ans : il est un peu lourd, mais fort sensé. Si Votre Majesté ne veut pas le voir, il pourra donner des détails militaires assez importants sur le pays qu'il a parcouru. Je ne tarde pas à annoncer à Votre Majesté la nouvelle d'une sortie faite par le général Carnot; il a poussé l'ennemi jusqu'à Malines, et est rentré dans Anvers avec des vivres et 600 prisonniers. Le prince de Suède parle ouvertement et fréquemment des Bourbons; il temporise pour vous donner le temps, à ce qu'il dit, de faire la paix; il la désire pour s'en retourner chez lui.... » (*Plusieurs lignes indéchiffrables.*)

Jos. à Nap. Paris, 13 mars 1814. (11 heures du soir.)

« Sire, je reçois votre lettre d'aujourd'hui. Demain, j'espère pouvoir adresser à Votre Majesté le plan des fortifications projetées pour Paris. Le comte

Jos. à Nap. Paris, 13 mars 1814.

(1) M. de Franzemberg.

Dejean me l'a fait espérer. On s'occupe de l'organisation des gardes nationales des communes les plus rapprochées de Paris, qui seraient comprises dans le plan de défense générale. »

Nap. à Jos. Reims, 14 mars 1814.

« Mon frère, je suis arrivé hier à Reims, que le général en chef Saint-Priest avait occupé avec trois divisions russes, et une nouvelle division prussienne qui venait du blocus de Stettin. Je les ai battus ; j'ai repris la ville, 20 pièces de canon, beaucoup de bagages et de caissons, et fait 5 mille prisonniers. Le général Saint-Priest a été blessé mortellement ; on l'a amputé d'une cuisse. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Saint-Priest a été blessé par le même pointeur qui a tué le général Moreau : c'est le cas de dire : O Providence! ô Providence! »

Nap. à Jos. Reims, 14 mars 1814.

« Mon frère, je reçois votre lettre du 12 mars. Je suis fâché que vous ayez fait connaître au duc de Conégliano ce que je vous ai écrit. Je n'aime pas tout ce caquetage : s'il entrait dans mes vues de mettre le duc de Conégliano ailleurs, le bavardage de Paris n'y ferait rien. La garde nationale de Paris fait partie du peuple de France, et tant que je vivrai, je serai le maître partout en France. Votre caractère et le mien sont opposés : vous aimez à cajoler les gens et à obéir à leurs idées ; moi, j'aime qu'on me plaise et qu'on obéisse aux miennes. Aujourd'hui, comme à Austerlitz, je suis le maître. Ne souffrez pas que personne cajole la garde nationale, ni que Regnaud, ou tout autre, s'en fasse le tribun. Je suppose cependant qu'ils font une différence du

temps de la Fayette où le peuple était le souverain, avec celui-ci où c'est moi qui le suis. J'ai pris un décret pour lever dans Paris 12 bataillons de la levée en masse ; il faut donc qu'on n'arrête l'exécution de cette mesure sous aucun prétexte. J'écris à ce sujet mes intentions aux ministres de l'intérieur et de la police. Si le peuple s'aperçoit qu'au lieu de faire ce qui lui est utile on cherche à lui plaire, il est tout simple qu'il se croie souverain, et ne conserve qu'une pauvre idée de ceux qui le gouvernent. »

Jos. à Nap. Paris, 15 mars 1814. (9 heures du matin.)

« Sire, vous aurez sans doute connaissance des nouvelles contenues dans les deux pièces ci-jointes ; toutefois je les adresse à Votre Majesté. On annonce aujourd'hui l'entrée des Anglais à Bordeaux. Le général L'Huilier se retire sur la droite de la Dordogne. Je ne prévois pas ce qui pourra arrêter l'ennemi, si le duc de Dalmatie continue à se retirer sur Toulouse. Mon opinion sur ce maréchal est faite depuis longtemps. Pourquoi n'a-t-il pas disputé le passage de la Garonne ? Pourquoi attend-il à aujourd'hui à demander des pouvoirs proconsulaires ? Si on ne les lui accorde pas, il dira qu'on lui a refusé les moyens de sauver le Midi ; si on les lui accorde, il aura obtenu de nouveaux moyens d'assouvir ses passions, et de se rendre important n'importe pour qui, dans les déchirements dont l'avenir menace la France. »

Jos. à Nap. Paris, 15 mars

« Sire, le porteur de la présente est M. de Franzemberg, qui vient de Liége, que j'ai annoncé hier à

1814. (10 heures du matin.) Votre Majesté. Je l'adresse au prince de Neufchâtel. Il pourra donner tous les détails que le prince pourrait désirer sur les forces ennemies et sur la situation des choses dans ces départements. Il sera aux ordres de Votre Majesté. Il a des enfants au service de Votre Majesté. C'est un bon Français, et il a du bon sens, quoiqu'il ne s'exprime pas avec beaucoup de facilité. Il a passé sept jours auprès de Bernadotte. »

Jos. à Nap. Paris, 15 mars 1814.

(*Deux lignes indéchiffrables, dans lesquelles on voit seulement qu'il est question des ouvrages de défense de Paris et des ateliers de charité.*)

« Sire, le conseil d'État discute aujourd'hui un projet de contribution de la ville de Paris pour pourvoir à ces dépenses. Cependant, pour que ces travaux puissent se commencer sur-le-champ, 1° il faut que le plan reçoive l'approbation de Votre Majesté; 2° qu'elle veuille bien autoriser une avance de 100 mille francs, remboursables au trésor de la couronne par le produit de la nouvelle contribution. »

Jos. à Nap. Paris, 15 mars 1814. (11 heures du soir.)

« Sire, je reçois la lettre par laquelle vous voulez bien me prévenir de la victoire remportée sur le corps du général Saint-Priest : elle a été annoncée dans les journaux et par une salve d'artillerie. »

Jos. à Nap. Paris, 16 mars 1814. (5 heures du soir.)

« Sire, je vous adresse la lettre que je reçois de M. Faypoult, qui est la personne que j'ai choisie pour porter au roi de Naples la lettre que Votre Majesté m'a mandé de lui écrire. Les événements de Bordeaux m'engagent à vous adresser aussi,

Sire, la lettre ci-jointe du sénateur Lemercier. Le général Ornano vient de m'apprendre que la garde impériale est partie ce matin, par suite des ordres qu'il a reçus de Votre Majesté. L'armement de la garde nationale en fusils de munition, de chasse et lances, est aujourd'hui pour *douze mille hommes.* »

Nap. à Jos. Reims, 17 mars 1814. (A midi.)

« Mon frère, j'ai vu la personne attachée à madame Bernadotte, que vous m'avez envoyée. Parmi de bonnes choses, elle en dit beaucoup qui sont fausses. Si vous êtes sûr de ce serviteur, je crois qu'il serait important de le renvoyer une seconde fois, et d'en envoyer encore d'autres, cela n'aurait-il que l'avantage de nous procurer des renseignements sur ce qui se passe dans ces provinces. Le duc de Bassano a écrit au comte d'Hauterive de vous remettre copie de la déclaration qu'ont faite les alliés à Châtillon, qu'ils voulaient à eux quatre traiter pour toutes les autres puissances. Vous pouvez faire communiquer cette pièce confidentiellement au prince royal, en l'engageant à faire ses efforts pour avoir un ministre au congrès; car enfin la Suède ne peut pas avoir intérêt à ce que ce *quatuorvirat* s'empare de toute l'Europe, et doit, selon l'usage de tous les temps, veiller elle-même à ses affaires. Avant d'envoyer cet individu, soyez bien assuré que ce n'est pas un traître, et recommandez-lui la plus profonde discrétion. »

Nap. à Jos. Épernay, 17 mars 1814. (Au soir.)

« Mon frère, je suis arrivé ce soir à Épernay. Je me remettrai en marche demain avant le jour pour me rendre sur Arcis-sur-Aube, où je serai le 19 à

midi. J'y jetterai trois ponts, et, selon les circonstances, je me porterai sur Méry ou sur Troyes, pour tomber sur les derrières de l'ennemi. Il faut donc que le duc de Tarente dispute le terrain pied à pied. Dès demain, à dix heures du soir, l'effet de mes dispositions aura lieu; car l'ennemi connaîtra mon mouvement, et dès ce moment cela influera sur toute son opération. Le duc de Raguse est resté à Béry-au-Bac; le duc de Trévise est à Reims; le général Charpentier est à Soissons. J'ai mandé au ministre de la guerre d'envoyer un général de brigade à Compiègne. Je laisse à Épernay le général de brigade Vincent, qui est chargé de toutes les levées en masse, et qui a quelques détachements de cavalerie. Je ne suppose pas que Blücher, qui a beaucoup souffert, puisse se mettre en mouvement avant deux jours. Il aura alors l'Aisne à passer, et le duc de Raguse ainsi que le duc de Trévise lui disputeront le terrain. Je m'attends à de grands résultats de mon mouvement, qui va jeter un grand désordre et une grande confusion sur les derrières de l'ennemi et sur son quartier général. S'il est encore à Troyes, il faudra m'expédier les courriers par la Ferté-sous-Jouarre, et de là sur Arcis-sur-Aube par Épernay ou par Montmirail. Il faut recommander aux ministres de la guerre et de la police de ne rien dire d'inutile, et de chiffrer ce qui serait important, jusqu'à ce qu'enfin j'aie rétabli les communications par Nogent. Envoyez un officier à Compiègne, à Soissons, à Reims et à Épernay. J'ai donné ordre à une division de 12 mille hommes que je fais réunir à Metz, de se

rendre à Châlons; je ne sais pas si cet ordre lui parviendra : ce serait un grand bonheur. »

Jos. à Nap. Paris, 17 mars 1814.

« Sire, le général Préval me fait prévenir qu'il s'en faut beaucoup que M. de la Bouillerie lui fasse connaître..... (*trois lignes indéchiffrables.*)... partir sans un ordre de Votre Majesté. Comme ces deux services importants sont ralentis par ces contrariétés de formes et qu'ils sont au moment de s'arrêter, je crois devoir mettre cette observation sous les yeux de Votre Majesté. Je sais que les ministres de l'intérieur et de la police générale envoient à Votre Majesté les rapports des événements du Midi. J'apprends dans ce moment qu'un parti ennemi s'est présenté à Bergerac, sur la droite de la Dordogne. »

Nap. à Jos. Épernay, 18 mars 1814.

« Mon frère, je n'ai pas reçu de lettres de Paris d'hier; je suppose que l'estafette a continué à faire le détour par Soissons. Toute mon armée est en mouvement pour aller coucher aujourd'hui au delà de Fère-Champenoise, et de là se porter sur Arcis et sur les ponts de l'ennemi; je suis en communication avec mes garnisons de Verdun et de Metz. J'attends une division de 12 mille hommes que je retire de toutes ces places. Il paraît que l'ennemi s'est éloigné de Noyon, ce qui dégage Compiègne : on s'est parfaitement comporté dans cette commune. »

Nap. à Jos. Épernay, 18 mars 1814. (A midi.)

« Mon frère, je reçois votre lettre du 17. Le général Préval a encore 450 mille francs dans les mains, indépendamment des 500 mille francs qui lui restent à toucher chez M. de la Bouillerie, sur

les 2 millions. Il y a donc 900 mille francs encore à dépenser; ainsi ce n'est pas 2,200,000 fr. qui lui seront nécessaires, mais 1,700,000 fr. Aussitôt qu'il aura épuisé le crédit qui lui est ouvert, je lui ouvrirai un nouveau crédit pour ces 1,700,000 fr. »

Jos. à Nap. Paris, 18 mars 1814. (A minuit.)

« Sire, j'ai reçu vos lettres des 16 et 17 mars. J'ai prévenu l'Impératrice des intentions de Votre Majesté; je les ai communiquées à l'archichancelier, au ministre de la guerre et au ministre de la marine (1). Le ministre de la guerre va prendre les mesures nécessaires pour leur exécution; il écrit directement à Votre Majesté. Je pense que le duc d'Albuféra est très-propre à la commission dont il est chargé. Je suis convaincu qu'il saura concilier ce qu'il doit aux habitants du Midi avec ce qu'il doit à son armée, et que, par esprit de conciliation et d'ordre, il réunira beaucoup de gardes nationales aux troupes de ligne que Votre Majesté met sous ses ordres. Le ministre de la marine va prendre des dispositions pour la rentrée de l'escadre. Il se concerte avec le ministre de la guerre pour mettre à la disposition de l'armée de terre tout le personnel et le matériel de la marine de Rochefort. »

Joseph à Clarke. Paris, 18 mars 1814.

« Monsieur le duc, l'Empereur m'écrit sur les événements qui se passent sur la Garonne. Il serait bon que je vous visse dans la matinée au pavillon de Flore, où je vous attendrai à midi. Je désire que

(1) Voir, au texte du livre, les lettres de l'Empereur des 8 février et 16 mars.

vous vous fassiez rendre compte des généraux de division et de brigade que vous jugerez devoir employer dans cette partie. Il est à désirer que ce soient des hommes dont les opinions et le caractère soient prononcés. Pourrez-vous trouver à Tours des moyens pour former deux ou trois batteries? Quelles seront les ressources que vous présenteront les dépôts de cavalerie au delà de la Loire? Où doivent se trouver aujourd'hui les 10 mille hommes envoyés par le duc d'Albuféra, et quels sont les généraux qui les commandent? »

Joseph à Clarke. Paris, 18 mars 1814.

« Monsieur le duc, la lettre de l'Empereur du 17 mars, de Reims, dont je vous ai entretenu ce matin, porte en substance que 6 mille hommes, à prendre sur les 10 mille détachés en dernier lieu de l'armée de Catalogne, doivent être transportés en poste sur la Dordogne; que l'on y réunira tout ce que l'on pourra tirer de Rochefort et des dépôts de cavalerie de la Loire, de sorte que, le duc de Dalmatie venant à reprendre l'offensive, nos troupes puissent rentrer à Bordeaux. L'Empereur pense que le duc d'Albuféra serait très-propre à commander cette armée; il faut donc lui donner l'ordre d'y venir. Il me paraîtrait que le ministre de l'intérieur pourrait ordonner un travail préparatoire pour les levées en masse de ces départements, qui se réuniraient aux troupes de ligne, et finiraient par former au duc d'Albuféra une armée capable de remplir le but auquel elle est destinée.

L'Empereur désire que vous employiez à cette

armée, qui portera le nom d'armée de la Garonne, deux généraux de division et quatre généraux de brigade parfaitement sûrs. L'Empereur pense qu'il y a à Tours de quoi organiser quatre à cinq batteries. Le commandement des Pyrénées-Orientales doit être donné au général Decaen. »

Jos. à Nap.
Paris,
19 mars
1814.

« Sire, je reçois votre lettre du 18. J'ai envoyé des officiers à Soissons, Épernay, Compiègne et Reims. J'ai fait prévenir les ministres de la guerre et de la police des précautions à prendre pour la sûreté de leur correspondance. Le duc de Tarente était le 18, à quatre heures de l'après-midi, à Villaines : il croyait l'ennemi déjà prêt à se retirer; il avait envoyé une reconnaissance de 2 mille chevaux s'en assurer. »

Jos. à Nap.
Paris,
19 mars
1814.
(1 heure
après midi).

« Sire, je reçois votre lettre du 18 à midi. Le général Préval m'écrit de nouveau. Il met beaucoup de zèle à remplir la mission importante dont il est chargé. Les 2 millions qu'il a demandés ne tarderont pas à être nécessaires, car les sommes qu'il avait par devers lui et les 500 mille francs qu'il avait touchés sont déjà absorbés. »

Nap. à Jos.
Plancy,
20 mars
1814.
(6 heures
du matin.)

« Mon frère, j'ai passé hier l'Aube à Plancy. Je me suis porté aussitôt sur Méry. J'ai fait attaquer la ville, et m'en suis emparé à sept heures du soir. Ma cavalerie avait passé la Seine au gué, tourné le pont de Méry, et intercepté la route de Nogent à Troyes. Les chasseurs de la garde ont enlevé beaucoup de bagages et un bel équipage de pont. L'empereur

Alexandre était venu le 18 à Arcis. Il n'y était resté qu'une heure; nous nous trouvions à peu près nez à nez. Il est retourné à Troyes, que leur grand quartier général a aussitôt évacué. Nous ramassons des prisonniers; l'ennemi fuit dans toutes les directions.

L'ennemi a commencé à battre en retraite le 17 au matin, aussitôt qu'il a su que j'avais repris Châlons et que je marchais sur ses derrières. Faites mettre dans le *Moniteur* la note ci-jointe (1). »

Jos. à Nap. Paris, 20 mars 1814.

« Sire, le général Préval continue à se plaindre du manque d'argent. Il me mande, en date d'aujourd'hui, que le défaut de fonds depuis trois jours nuisait à la mise en activité des détachements. »

Berthier à Joseph. Arcis-sur-Aube, 21 mars 1814.

« Sire, l'Empereur est arrivé hier à Arcis avant son avant-garde. Le corps du général de Wrède a voulu s'emparer d'Arcis de vive force. Il a été repoussé. Nous lui avons fait 400 prisonniers. Il nous avait pris 2 pièces; de notre côté, nous en avons pris deux. Pendant la nuit, ce général a fait sa retraite. L'armée du prince Schwartzemberg paraît se retirer sur Brienne. L'Empereur repasse l'Aube, et marche sur Vitry. Dans l'affaire d'hier, on n'a perdu personne de marque. Sa Majesté jouit de la meilleure santé. Notre communication est, dans ce moment, par Coulommiers, la Ferté-Gaucher et Sézanne (2). »

(1) Cette lettre est la dernière de Napoléon à son frère jusqu'à la bataille de Paris. Le mouvement sur Vitry n'allait pas tarder à commencer, et les communications à être complétement interrompues avec la capitale de l'empire.

(2) C'est le commencement du mouvement sur Vitry et Saint-

Jos. à Nap. Paris, 22 mars 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, les mouvements de Blücher sur Reims et Fismes, et ceux que les ducs de Trévise et de Raguse ont eu l'ordre de faire sur Châlons, découvrent Paris. Le duc de Trévise lui-même en a fait l'observation à l'officier que j'avais envoyé à Reims, d'après l'ordre de Votre Majesté. Comme vous êtes instruit de tout ce qui se passe par le duc de Trévise, je ne doute pas que Votre Majesté n'ordonne ce qui sera plus adapté à la circonstance. Le général Préval demande toujours que son crédit soit ouvert; ses opérations sont suspendues depuis le 17. Le ministre de la guerre doit en avoir rendu compte à Votre Majesté. Le général Dejean attend impatiemment l'approbation de Votre Majesté pour faire commencer les travaux de défense extérieure de Paris; j'ai envoyé le plan à Votre Majesté le 15 du courant. »

Joseph à Clarke. Paris, 22 mars 1814.

« Monsieur le duc, je reçois votre lettre de ce jour. Je trouve très-convenable que vous envoyiez à Meaux deux ou trois bataillons de la 2e brigade de la 2e division de réserve. Le pont de Meaux me paraît très-important à bien garder. »

Joseph à Clarke. Paris, 22 mars 1814.

« Monsieur le duc, l'officier que j'ai envoyé à Compiègne, et qui est arrivé à l'instant, me rend compte que les habitants du département de l'Oise sont animés d'un bon esprit et disposés à se défendre, mais qu'ils manquent de poudre. Il serait im-

Dizier, mouvement qui faillit sauver Paris, et qui de fait le perdit. (Voir l'ouvrage du baron Fain.)

portant d'en envoyer au commandant de Compiègne, et de le charger d'en surveiller la distribution aux habitants armés. Les troupes qui sont à Compiègne réclament les vivres de campagne. »

Joseph à Clarke. Paris, 24 mars 1814.

« Monsieur le duc, l'apparition de l'ennemi et sa marche sur l'Oise me paraissent nécessiter des mesures promptes, au moyen desquelles on puisse s'opposer à ses progrès. Comme l'esprit des habitants de ces contrées paraît bon, et qu'il ne s'agit que de le diriger utilement, je pense qu'il est nécessaire d'envoyer à Senlis, s'il n'y en a déjà, un officier général qui pourra requérir les gardes nationales ou la levée en masse, et qui sera chargé : 1° de faire mettre à l'abri d'un coup de main et défendre cette ville, susceptible, au moyen de quelques travaux, de faire résistance; 2° de faire occuper et défendre les ponts de Creil et de Pont-Sainte-Maxence, ainsi que les hauteurs de Verberie. S'il était possible de mettre quelques détachements de troupes de ligne à ces quatre points, pour marcher à la tête des gardes nationales et des habitants armés, ce serait fort utile. Il importe aussi d'envoyer à Pontoise, s'il n'y en a point en ce moment, un officier supérieur pour commander dans cette place, requérir les gardes nationales ou la levée en masse, et défendre le pont. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour l'exécution de ces mesures, qui me paraissent urgentes. »

Jos. à Nap. Paris, 25 mars 1814.

« Sire, toutes les nouvelles que l'on reçoit de la Garonne confirment celles qui vous ont été données

par les ministres de l'intérieur et de la guerre, sur le peu d'appui que les meneurs du parti bourbonien ont trouvé dans la masse des habitants. Si vous jugiez devoir employer le maréchal Suchet dans le Lyonnais (1), le maréchal Pérignon ne pourrait-il pas commander l'armée de la Garonne? Votre Majesté sait qu'il est avantageusement connu dans ces contrées. Je n'ai pas de lettres de Votre Majesté depuis celle d'Arcis-sur-Aube. On parle beaucoup du voyage du duc de Vicence. On s'occupe des dispositions de défense extérieure, dont le plan a été envoyé à Votre Majesté le 15 du courant. »

Joseph à Clarke. Paris, 25 mars 1814.

« Monsieur le duc, les rapports de plusieurs commandants de place, et notamment de celui de Meaux, prouvent qu'un grand nombre *de soldats sont sans armes*. Il me paraît pressant de se faire rendre compte de la cause de cet état de choses, et d'y porter remède sur-le-champ. Il est certain que des postes comme Meaux, la Ferté, etc., sont plus mal défendus par 2 mille hommes dont *la moitié est armée*, *que par mille seulement; et les mille désarmés seraient mieux dans Paris*, où ils ne seraient pas exposés à entraîner leurs camarades par leur exemple, puisque l'ennemi n'est pas en présence; ils ne déserteraient pas non plus aussi facilement que lorsqu'ils sont en campagne, de manière à ce

(1) En voyant la conduite singulière du duc de Castiglione, Napoléon eut l'idée de le remplacer dans le commandement de l'armée de Lyon par le maréchal Suchet; il écrivit même dans ce sens au ministre de la guerre. Les événements se succédèrent si rapidement, que ce projet n'eut pas de suite.

qu'ils sentent leur nullité. Ceci me ramène à l'idée de connaître journellement la quantité d'armes à pouvoir être distribuée à Paris. Il me paraît de toute nécessité : 1° de donner des armes aux troupes qui sont en campagne, et qui en manquent; 2° cette opération faite, s'il reste des armes, il faut exiger que les deux bataillons de gardes nationales mobiles auxquels Paris est taxé soient complétés, et successivement proposer des moyens pour que les soldats ne manquent pas d'armes. Je suis disposé à engager la Régente à ne négliger aucune mesure pour atteindre ce but de salut public; mais le point de tout ceci est un double état, 1° des troupes non armées; 2° des armes non distribuées, faute de soldats. J'écris au comte Daru pour les souliers dont on manque ici. »

Jos. à Nap. Paris, 26 mars 1814.

« Sire, le général Préval voit son opération arrêtée, faute de fonds. J'écris au trésorier de la couronne de payer, sur le crédit des 2 millions que je sais que vous voulez ouvrir au général Préval, pour une remonte qui s'élèvera à 11 mille chevaux dans ce mois : que le trésorier accueille ou non mon invitation, il est également urgent que vous lui donniez vos ordres. M. d'Hauterive m'a remis hier la pièce dont Votre Majesté m'avait parlé dans une de ses lettres : je vais essayer de remplir les intentions de Votre Majesté de ce côté. Je n'ai point de lettres depuis celle d'Arcis-sur-Aube, le 21. L'Impératrice en a reçu une du 22. Demain, une colonne mobile se portera sur l'Oise, où les habitants

sont armés pour repousser les partis ennemis. L'esprit de la ville est bon. On s'occupe toujours des postes extérieurs. »

Joseph à Clarke. Paris, 26 mars 1814.

« Monsieur le duc, je reçois votre lettre d'aujourd'hui, avec la copie de celle du général Compans. Je désire que vous fassiez donner l'ordre aux trois escadrons d'éclaireurs polonais de se mettre sur-le-champ en marche en se dirigeant sur Meaux. Pour plus de célérité, je fais en même temps donner l'ordre direct au général Hullin. »

Jos. à Nap. Paris, 27 mars 1814.

« Sire, le ministre de la guerre m'annonce les événements arrivés aux corps des ducs de Raguse et de Trévise. N'ayant point de chiffre, et le ministre en ayant un...... » (*Deux lignes indéchiffrables.*)

Jos. à Nap. Paris, 27 mars 1814.

« Sire, j'ai fait envoyer des troupes pour soutenir la garnison de Meaux, qui se retire sur Claye. Les nouvelles de Soissons du 25 sont bonnes. Je n'en ai aucunes de Votre Majesté depuis celles du 21. Nous nous attendions à chaque instant à apprendre celle de votre approche de la capitale. »

Joseph à Clarke. Paris, 27 mars 1814.

« Monsieur le duc, je reçois votre lettre de ce soir à 9 heures et demie, avec la copie de celles du général Compans et du duc de Trévise. Je donne ordre au général Ornano de faire porter à Claye une brigade d'infanterie, un escadron et une batterie de la garde. D'après les rapports que l'on recevra demain, ces troupes seront à portée de Meaux ou de Lagny. Vous ferez très-bien de faire envoyer

aux ducs de Trévise et de Raguse les chevaux haut-le-pied dont vous pourrez disposer. Il sera nécessaire que le général Compans prenne le commandement de toutes les troupes qui se réuniront à Meaux. *Puisque vous devez voir M. Lavalette, engagez-le à multiplier les courriers pour porter à l'Empereur des nouvelles de ce qui se passe, par plusieurs routes.* Comme vous avez un chiffre, je suppose que vous vous en servirez pour toutes les choses dont il est bon que l'ennemi n'ait pas connaissance : n'ayant pas de chiffre, j'écris à l'Empereur que je m'en rapporte à ce que vous lui mandez.

P. S. Je vous prie de recommander à M. Lavalette le billet ci-inclus. »

Joseph à Clarke. Paris, 27 mars 1814.

« Monsieur le duc, avant de recevoir votre lettre d'hier, j'avais chargé le général Hullin de faire partir le 11e régiment de marche de cavalerie, avec la colonne qui se rend sur l'Oise. Il ne restera pour la revue d'aujourd'hui que le 12e régiment de marche de cavalerie, qui pourra, après la revue, suivre sa destination, que je présume être pour Meaux. Je vous prie de me la faire connaître (1). »

Joseph à Clarke. Paris, 27 mars 1814.

« Monsieur le duc, le 12e régiment de marche de cavalerie doit s'être mis en route après la revue, pour coucher cette nuit à Claye et être rendu demain à Meaux, d'après les dispositions contenues

(1) Ainsi, le 28 mars, il ne devait plus rester aucune troupe à Paris; et si les corps des maréchaux Marmont et Trévise n'avaient battu en retraite sur la capitale, les alliés n'auraient eu à combattre que le corps formé des réserves de la garde, aux ordres du général Ornano.

dans vos lettres d'aujourd'hui, qui doivent déjà être remplies : cependant il sera toujours prudent de s'en assurer. »

Jos. à Nap. Paris, 28 mars 1814. (9 heures du matin.)

« Sire, je vous ai annoncé l'arrivée des ducs de Trévise et de Raguse à Provins. Des troupes sont parties d'ici pour Claye, afin de soutenir la garnison sortie de Meaux. Soissons tenait le 26. Point de lettres de Votre Majesté depuis celle du 21. Une lettre du 25, de M. Fain à M. Lavalette, est la seule parvenue. Nous attendons impatiemment des nouvelles de votre retour près de la capitale. »

Marie-Louise à Joseph. Rambouillet, 29 mars (5 heures 1/4 du soir.)

« Mon cher frère, j'arrive dans ce moment à Rambouillet, bien triste et bien tourmentée. Vous seriez bien bon de me faire dire les nouvelles, et si l'ennemi a avancé. J'attendrai votre réponse avant de rien décider si je dois aller plus loin, ou si je resterai ici. Je vous prierai, dans le premier cas, de me faire savoir l'endroit que vous croirez le meilleur et le plus sûr. Je désire bien que vous puissiez m'écrire de revenir à Paris ; ce serait une des nouvelles qui me causeraient le plus de joie. Mille choses à la reine. Je vous prie de croire à toute la sincère amitié avec laquelle je suis votre très-affectionnée sœur. »

Joseph à Clarke. Paris, 29 mars 1814.

« Monsieur le duc, afin qu'il n'y ait aucun malentendu pour tout ce dont nous sommes convenus, je crois devoir vous rappeler que vous devez donner des ordres pour que le duc de Trévise se porte cette nuit avec son corps à la Villette, où il réunira

sous son commandement les troupes du général Ornano (1). Le duc de Raguse devra se réunir aux environs de Pantin au corps du général Compans, qui sera sous son commandement. Au moyen de ces dispositions, le duc de Trévise sera chargé de la défense de Paris depuis et compris la Villette jusqu'à Saint-Denis inclusivement. Le duc de Raguse commandera depuis la Villette jusqu'à Charenton. Je me rendrai demain, dès le point du jour, à Montmartre, pour être à portée de voir le mouvement de l'ennemi, et de donner des ordres en conséquence (2). »

Joseph à la reine Julie. Montmartre, 30 mars 1814. (8 heures du matin.)

« Ma chère amie, on se tiraille depuis deux heures; il n'y a encore rien de sérieux, mais nous sommes au commencement de la journée. Je pense toujours que, si ta santé te le permet, tu dois partir avec les enfants (3), Miot, Presle, et les autres personnes que tu voudrais avoir avec toi. Sinon, il faudrait faire partir nos enfants avec M. Miot et madame Danneri; tu ferais alors donner de l'argent par Presle à M. Miot. La maison de ta sœur est ton meilleur refuge; mais j'espère que tu pourras partir. Renvoie-

(1) Le général Ornano avait réuni un corps composé de différentes armes de toutes les réserves de la garde qui lui restaient, et s'était porté avec ces troupes aux avant-postes.

(2) C'est ce que fit Joseph dès 6 heures du matin, accompagné de son frère Jérôme.

(3) Joseph voulait obéir en tout aux ordres de son frère, qui lui avait dit de faire partir ses enfants et sa femme. La reine Julie se rendit en effet le jour même à Rambouillet, où le soir toute la famille se trouva réunie.

moi Mailliard sans perdre de temps, avec ta réponse verbale. »

Joseph au comte grand-juge. Paris, 30 mars 1814.

« Monsieur le comte, je pense que vous devez prévenir les ministres qu'il est convenable qu'ils se retirent, sur les traces de l'Impératrice. Prévenez les sénateurs, conseillers d'État, etc. »

Joseph à l'archi-trésorier. Paris, 30 mars 1814.

« Monsieur l'architrésorier, je pense qu'il est convenable que les grands dignitaires se retirent de Paris, sur les traces de l'Impératrice, route de Chartres.

Veuillez prévenir les autres grands dignitaires. »

Joseph à l'archi-chancelier. Chartres, 31 mars 1814.

« Monsieur l'archichancelier, j'ai reçu la lettre ci-incluse du prince de Neufchâtel pour Votre Altesse Sérénissime. J'ai supposé qu'elle contenait des choses qu'il serait utile que je connaisse, dans l'éloignement de Votre Altesse; j'en ai donc pris connaissance, et effectivement je suis bien aise de la liberté que j'ai prise, puisqu'il est question d'Orléans, et, dans le cas où l'Impératrice aurait dépassé Chartres, de Blois, et, dans aucun cas, de Tours. Il me paraît donc, dans le cas actuel, qu'il faut s'arrêter à Blois. J'en ai parlé aux divers ministres qui sont ici, et qui m'ont semblé partager cette opinion.

Je reçois une lettre de l'Empereur du 31, à la poste de la Cour de France, à quatre heures du matin. L'Empereur a rencontré les armées des ducs de Raguse et de Trévise, qui vont être réunies aux autres armées près de Fontainebleau (1).

(1) L'Empereur ignorait encore l'affaire d'Essonne.

Je compte me mettre en marche demain, au point du jour. »

Joseph à l'impératrice. Chartres, 31 mars 1814.

« Madame ma sœur, voici une lettre de l'Empereur. Il mande sans doute à Votre Majesté de se rendre à Orléans ou à Blois. Je pense que Blois est préférable. L'Empereur préfère l'une et l'autre de ces villes à Tours : ainsi il ne faut plus penser à Tours.

L'officier porteur de la lettre de l'Empereur m'a dit qu'il a vu le prince de Neufchâtel et le duc de Vicence monter en voiture pour se rendre à . . . »

Jos. à Nap. Chartres, 31 mars 1814. (5 heures du soir.)

« Sire, je vous ai écrit ce matin un billet par un courrier déguisé. Je reçois ce soir la lettre de Votre Majesté de ce matin (1). J'envoie à l'Impératrice celle qui lui est destinée. Je partirai cette nuit pour suivre l'Impératrice. Elle avait dû d'abord se rendre à Tours. D'après ce que Votre Majesté me mande, elle se rendra, avec tout ce qui compose le gouvernement, à Blois. C'est aussi l'opinion des ministres qui sont ici, et qui partent ce soir. L'Impératrice et le roi de Rome sont bien portants, je les ai vus ce matin ; ce soir, ils seront à Châteaudun.

Les ministres de la guerre, de l'administration de la guerre, des finances, du trésor, de l'intérieur, de la marine, sont ici. Votre Majesté doit déjà connaître tout ce qui s'est passé par les rapports des maréchaux, par ce que j'en ai dit à M. Dejean, aide de camp de Votre Majesté. L'armée ennemie

(1) Nous n'avons pas cette lettre de l'Empereur.

était très-nombreuse : *il était impossible aux corps des ducs de Trévise et de Raguse de leur faire tête.* »

Nap. à Jos. Fontainebleau, 2 avril 1814.

« Je vous ai fait écrire par le grand maréchal (1) sur la nécessité de ne pas encombrer Blois. Que le roi de Westphalie aille en Bretagne ou du côté de Bourges. Je pense que Madame ferait bien d'aller retrouver sa fille à Nice, et la reine Julie et vos enfants de se rapprocher de Marseille. La princesse de Neufchâtel et les femmes des maréchaux doivent aller dans leurs terres. Il est naturel que le roi Louis, qui a toujours cherché à habiter les pays chauds, aille à Montpellier. Il est nécessaire d'avoir le moins de monde possible sur la Loire, et que chacun se case sans exciter de rumeur. Toute colonie en grand en occasionne toujours chez les habitants. La route de Provence est libre à présent, et peut ne l'être pas un jour. Dans la note des ministres, vous ne me parlez pas de celui de la police. Est-il arrivé? Je ne sais pas si le ministre de la guerre a son chiffre. Je n'en ai pas avec vous; ainsi je ne puis pas vous écrire des choses importantes, faute de chiffre. Recommandez à tout le monde la plus stricte économie. »

Jos. à Nap. Vendôme, 2 avril 1814. (11 heures du matin.)

« Sire, l'Impératrice vient de partir pour Blois, où elle désire pouvoir séjourner demain, pour laisser reposer les escortes et les attelages. Elle montre un courage et un calme au-dessus de son sexe

(1) Cette lettre n'était pas parvenue. (Voir la lettre de Joseph à Napoléon, en date du 3 avril.)

et de son âge. J'attends, pour repartir, l'arrivée de chevaux et de ma famille. Les ministres de la guerre et de l'intérieur écrivent à Votre Majesté. L'état des départements est tel, que je ne doute pas que Votre Majesté ne fasse l'impossible pour traiter. Les ministres et les personnes de la cour que je vois montrent de la fermeté et du dévouement. Je n'ai reçu que deux lettres chiffrées. M. Campi n'étant pas encore arrivé, non plus que M. d'Hauterive, il m'a été impossible jusqu'ici de les lire. L'archichancelier est parti peu avant l'Impératrice. Depuis votre lettre du 21, je n'en avais reçu aucune avant celle du 31 mars.

L'archichancelier a reçu une lettre de M. de Bassano, en vertu de laquelle il compte réunir les ministres. Il l'a communiquée à l'Impératrice, ainsi qu'à moi. Tous les ministres seront à peine réunis à Blois demain dans la soirée. Il n'y a jusqu'ici d'arrivés que ceux de la guerre et de l'intérieur; ni les uns ni les autres ne me paraissent pas avoir d'opinion faite sur cet objet. Ils manquent de données, et il paraît qu'ils désirent plutôt que Votre Majesté désigne dans sa sagesse le lieu de résidence le plus convenable, ce qui ne peut être fixé que par l'état des affaires militaires.

P. S. Ci-joint un paquet du ministre de l'intérieur, avec des dépêches du prince vice-roi. »

(*Nota.* Ces dépêches, au nombre de six, étaient portées par l'estafette à Paris le 28 mars.)

« Je reçois votre lettre du 31 mars de Fontaine- Joseph

à Berthier. Vendôme, 2 avril 1814.

bleau. Nous serons ce soir à Blois. Les ministres de l'intérieur et de la guerre répondent à Votre Altesse : la difficulté des armes est toujours insurmontable. Les autres ministres n'arriveront que demain à Blois. L'Impératrice est partie pour y être rendue ce soir : elle désire s'y reposer demain. J'espère recevoir à Blois des nouvelles de Votre Altesse, et la décision positive de l'Empereur sur le lieu sur lequel il faut diriger la cour et le gouvernement. Je prie Votre Altesse d'agréer mon ancienne et constante amitié. En deux mots, tout respire ici le besoin du repos. S'il est possible de traiter, il faut le faire à tout prix. Le parti royaliste lève la tête ; la paix, quelle qu'elle soit, abat un parti que la continuation de la guerre va rendre plus que menaçant. »

Jos. à Nap. Blois, 3 avril 1814.

« Sire, je reçois votre lettre du 2. Maman et Louis sont prêts à remplir vos vues. La première aura besoin d'argent ; il lui est dû six mois de sa pension. Jérôme n'a pas non plus d'argent. Ma femme n'a plus personne à Marseille. Ce qui augmente tant le convoi, ce sont les voitures vides de luxe de la cour. Je n'ai reçu aucune lettre du grand maréchal sur cet objet, ni sur aucun autre. Le ministre de la police est arrivé ici, de retour de son voyage de Tours. Le conseil d'aujourd'hui a été unanime dans son opinion et dans ses vœux. Nous attendons la décision de Votre Majesté sur le lieu de résidence. Puissent les craintes répandues par la nouvelle du duc de Vicence ne pas se réaliser !

Le ministre de la guerre n'a pas de chiffre avec Votre Majesté, ni moi non plus. Ceux du trésor et des finances ne savent plus comment faire leur service. M. de la Bouillerie demande des ordres pour la sûreté de son convoi. Il est arrivé à Orléans un de ses fourgons contenant deux millions, qui avait été laissé à Paris lors du départ de l'Impératrice. Jérôme ne pourrait-il pas être envoyé au commandement de l'armée de Lyon ? »

Jos. à Nap. Blois, 6 avril 1814.

« Sire, je m'étais rendu avant-hier à Orléans, pour me rendre pendant quelques instants auprès de Votre Majesté. Il m'a été impossible de passer plus avant, par l'arrivée d'un corps ennemi qui occupait la communication (1).

M. de Cadore a continué son voyage. Voici la proclamation qui a été envoyée aux départements. Je n'entre dans aucun détail. Nous n'avons pas de lettres depuis celle du 3. Un courrier répand la nouvelle d'une suspension d'armes. Je fais des vœux pour qu'elle soit suivie de la paix. »

Joseph au comte Bertrand.

« Monsieur le comte, j'ai reçu à Blois votre lettre du 8. Nous sommes ici depuis trois heures. Quel-

(1) Un employé supérieur de l'intendance ayant voulu rejoindre Napoléon, en fut empêché par l'arrivée d'un corps de troupes ennemies. Obligé de rétrograder, il se vint loger à Orléans à l'hôtel même où se trouvait le duc de Feltre. Ce dernier le fit prier de passer chez lui ; et là, en présence d'une personne qui n'était autre que le roi Joseph, il lui adressa les questions les plus minutieuses pour savoir s'il y avait possibilité de tenter le passage sur Fontainebleau. L'évidence du danger, et l'impossibilité absolue de rejoindre l'Empereur, décidèrent seules le roi Joseph à gagner Blois.

Orléans, 9 avril 1814. (10 heures du soir.)

ques voitures du convoi ont été pillées par des Cosaques, malgré la bonne volonté de l'aide de camp russe Schuvaloff, qui est effectivement arrivé à Blois hier avec M. de Saint-Aignan. Je ne trouve aucune nouvelle ici ; donnez-moi, je vous prie, celles que vous avez, et pressez l'Empereur pour qu'il prenne un parti décidé et prompt. Qu'il sache bien que la France veut la paix, un système monarchique libéral, mais n'aime et ne veut pas les Bourbons. S'ils retournent au trône, ce sera malgré le peuple, et par la faute du gouvernement impérial. »

Jos. à Nap. Orléans, 10 avril 1814.

« Sire, je vous ai écrit hier au soir que nous serions ici aujourd'hui; nous y sommes effectivement arrivés. Le général Schuvaloff, aide de camp de l'empereur de Russie, a accompagné l'Impératrice. Il est arrivé hier à Blois avec M. de Saint-Aignan, qui ne m'a rien dit de l'objet de sa mission. Si tout ce qui se débite se vérifie, et que les Bourbons soient appelés au trône, il m'importe de n'avoir rien à demander aux Bourbons, et il me serait impossible de vivre en France. Je ne pourrais pas non plus conduire à l'île d'Elbe ni ma femme ni mes enfants. Et si la cruelle extravagance des événements y conduisait Votre Majesté, j'irais l'y voir et lui prouver mon attachement; mais ce serait après avoir conduit dans un asile continental ma femme et mes enfants. Tout ce qui se passe, Sire, justifie trop complétement mes vieilles et funestes prédictions. Il faut prendre un parti décidé, et finir cette cruelle

agonie. Pourquoi ne pas recourir à l'Autriche, s'il le faut? Votre fils est le petit-fils de François! Pourquoi ne pas parler aux Français un langage vrai, et enfin proclamer la paix, abolir la conscription, les droits réunis, pardonner à tout le monde, adopter une constitution vraiment monarchique? La France veut la paix, une monarchie libérale; mais la France ne veut pas de Bourbons. Elle les préfère à la guerre éternelle, mais elle ne reçoit les Bourbons que comme un châtiment imposé; elle s'y résigne, parce qu'elle est vaincue. M. Faypoult arrive d'Italie : l'armée y est belle; le vice-roi est tranquille à Mantoue; le roi de Naples fait des vœux pour vous, si vous en faites pour la paix générale et l'indépendance de l'Italie. Un effort quelconque pourrait peut-être tirer la France de l'abîme où elle va tomber. Décision prompte, militaire et politique, et tout est peut-être réparable en faveur de votre fils; ayez le courage de le tenter. Sauvez l'État d'un danger imminent, en cherchant à éloigner des princes qui vont rallumer toutes les haines, conduire le pays à une perte nouvelle, par les divisions intestines qui vont être rallumées par l'orgueil des anciens grands et la fierté des nouveaux, et le caractère du peuple, que la révolution a élevé au point où il doit être, et qu'il aurait été tant à désirer que l'on eût laissé au point où il aurait dû être toujours dans les dernières années. Les Cosaques se sont montrés sur la route de Beaugency à Orléans, et ont pillé quelques voitures du convoi. »

Joseph à MM. O'Farill, Azanza, etc. Orléans, 14 avril 1814.

« Messieurs, si les événements actuels vous paraissent me prescrire quelques démarches en faveur des personnes qui m'ont suivi, communiquez-moi vos idées et vos désirs; l'incertitude de leur sort n'est pas le moindre de mes chagrins.

Comme, dans tous mes rapports avec l'Espagne, je n'ai jamais rien pensé ni fait que dans le vœu de son bonheur et de celui des personnes qui m'étaient plus particulièrement attachées, tout ce qui pourra accélérer la fin de leurs maux sera aussi heureux pour moi. J'oppose aux désastres que je ne puis empêcher le calme d'une conscience sans reproches; mais je dois aller au-devant des malheurs que je puis éviter. Je vous prie de ne pas douter des sentiments d'estime et d'attachement que je vous ai voués. »

MM. O'Farill, Azanza, etc. à Joseph. Paris, 15 avril 1814.

« Sire, nous prions Votre Majesté de ne pas ajouter au malheur de la situation où elle se trouve, la peine que lui cause la considération des malheurs auxquels sont exposés les Espagnols qui ont été attachés à sa personne. Nous sommes des Espagnols; Votre Majesté l'a été aussi dans le temps qu'elle a été en Espagne. Elle a défendu l'intégrité et l'indépendance nationale comme un prince espagnol; elle a renoncé à la couronne d'Espagne autant de fois qu'elle a cru qu'elle ne pouvait conserver la nation dans le rang que l'honneur national réclamait. Nous avons suivi ce noble exemple, et nous avons renoncé à nos places par les mêmes motifs. L'Espagne nous rendra justice; les hommes

éclairés la rendront à Votre Majesté. L'opinion des mouvements tumultuaires ne reste jamais pour l'histoire.

Nous n'avons rien à demander à Votre Majesté. Le souvenir des bonnes intentions de Votre Majesté envers notre patrie et la bienveillance qu'elle a pour nous, c'est tout ce qui peut flatter nos cœurs. Ces sentiments, Sire, seront connus de tous les Espagnols attachés à Votre Majesté. »

Marie-Louise avait remis à son beau-frère le glaive de l'Empereur, qui, parmi beaucoup de diamants, avait sur sa poignée *le Régent;* le 8 avril, Joseph pensant à son tour, d'après la tournure des affaires, que l'Impératrice était plus à même que lui de sauver ce précieux dépôt, le lui rendit, sur reçu.

DE 1815 A 1844

Le roi Joseph se retire en Suisse, au château de Prangins. — Il fait prévenir Napoléon à l'île d'Elbe qu'on veut l'assassiner. — Retour de Joseph en France (19 mars 1815). — Madame de Staël. — Départ pour Rochefort. — Affaire de la correspondance des souverains avec l'Empereur. — Joseph en Amérique à Point-Breeze. — La Fayette. — Joseph vient à Londres après la révolution de Juillet. — Mina. — Il est autorisé à résider à Gênes. — Puis à Florence, où il meurt le 28 juillet 1844.

Après l'abdication de Napoléon en 1814, le roi Joseph se retira avec sa femme et ses enfants en Suisse, sur les bords du lac de Genève, où il acheta le château de Prangins (1).

Pendant son séjour dans cette résidence, il fut informé d'un complot tramé par des assassins contre la vie de Napoléon. Deux hommes avaient juré de tuer l'Empereur, et ils avaient l'intention de se rendre à l'île d'Elbe pour accomplir ce crime. Un personnage important, ayant eu connaissance de cette détermination des deux sicaires, fut en Suisse, à Coppet, chez madame de Staël, et l'avertit de ce qu'il savait à cet égard. Madame de Staël s'empressa d'aller à Prangins prévenir Joseph. Ce prince était à déjeu-

(1) Tout ce qu'on va lire est puisé dans un manuscrit très-volumineux, écrit par le roi Joseph lui-même. Ce prince avait pris l'habitude de noter chaque jour tout ce qui lui arrivait. C'est donc de son journal de 1814 à 1844, époque de sa mort, que nous avons tiré les faits les plus saillants, et pouvant servir, soit à l'histoire de l'époque, soit à la lecture de la curieuse correspondance qui termine cet ouvrage. Nous avons abrégé autant que possible cette notice, pour donner à la correspondance tout le développement possible.

ner, ayant à sa table Talma. Le célèbre tragédien et madame de Staël elle-même se disputèrent l'honneur de partir pour l'île d'Elbe; mais Joseph y envoya un ancien serviteur de la famille qui habitait près de là, et qui avait eu des emplois importants sous l'Empire. Napoléon fut averti à temps. Un des assassins débarqua en effet; mais, arrêté presque aussitôt, il fut reconduit sur le continent.

Joseph était à Prangins lorsqu'en 1815 il apprit le débarquement de Napoléon sur les côtes de France et son arrivée à Lyon, d'où l'Empereur lui fit dire de venir le joindre à Paris le plus tôt possible. Il quitta secrètement son château, après avoir fait cacher dans un bois des valeurs et ses papiers précieux, le 19 mars à dix heures du soir, accompagné des princesses ses filles (1). En peu d'heures, il atteignit la frontière de France, au fort de l'Écluse. Il fut bien inspiré de partir aussi vite; car le lendemain matin arrivait chez lui un commissaire du gouvernement fédéral, avec un piquet de cavalerie, pour s'emparer de sa personne et le mener à Berne. En agissant ainsi, la Suisse cédait sans doute aux exigences des ministres étrangers accrédités près de la diète.

En 1815 comme en 1814, comme pendant toute sa vie, Joseph se mit à l'entière disposition de son frère. Lorsque l'Empereur dut rejoindre l'armée, il le pria avec instance de prendre pour major général le maréchal Jourdan, l'homme le plus honnête,

(1) La reine Julie se trouvait alors à Paris, retenue dans cette ville par suite de la mort de sa mère, madame Clary.

disait-il, et le militaire le plus dévoué à ses devoirs qu'il eût jamais rencontré. Malheureusement Napoléon, qui n'aimait pas Jourdan, lui préféra le duc de Dalmatie, dont les talents comme officier général étaient connus de toute l'armée, mais sur la fidélité duquel il pouvait peut-être un peu moins compter.

Avant le départ de l'Empereur pour l'armée du nord, Joseph lui présenta plusieurs personnages marquants, entre autres Benjamin Constant, qui fut le rédacteur des articles additionnels.

Un jour, il mena aux Tuileries le fils de madame de Staël, porteur d'une lettre de sa mère, dans laquelle elle disait à Napoléon, en lui parlant de l'acte additionnel : *C'est aujourd'hui tout ce qu'il faut à la France, rien que ce qu'il faut, pas plus qu'il ne faut.* On voit par là ce qu'on doit croire de l'ouvrage de madame de Staël, *Dix Années d'exil* (1). L'Empereur accueillit très-bien ce jeune homme.

Après Waterloo, Joseph, consulté par Napoléon, lui donna le même conseil que Carnot et Merlin de Douay : *Retournez à votre armée*, lui dit-il, *et laissez-nous batailler avec la chambre.* L'Empereur crut qu'il pouvait encore sauver la France, mais qu'il lui fallait le concours des chambres : « Ce « n'est pas moi, disait-il, qu'il faut sauver, c'est la « France, et je ne puis le faire malgré ses représen- « tants; ils auraient pour alliés toute la vieille Eu- « rope, déjà en armes au sein du pays. »

(1) Voir plus loin les lettres de madame de Staël à Joseph.

En juin 1815, prêt à quitter le palais de l'Élysée pour aller habiter la Malmaison, il dit encore à son frère Joseph qu'il lui avait envoyé à son hôtel une petite caisse contenant des papiers précieux, *parmi lesquels se trouvaient les copies des lettres que lui avaient adressées les souverains alliés*, *de les faire mettre en lieu sûr pour les soustraire aux recherches de la police.* Joseph observa que les originaux vaudraient mieux; mais Napoléon lui répliqua : LE MINISTRE EN EST CHARGÉ, C'EST D'AILLEURS SON DROIT.

Le 29 juin, en quittant Paris pour suivre l'Empereur à Rochefort, Joseph recommanda à sa femme et à M. Presle, son secrétaire, de prendre bien soin des papiers qu'il laissait dans son cabinet de travail, de les placer dans plusieurs malles, et de les confier à des amis de sa famille (1). Quelques années après, lorsque le docteur O'Meara revint de Sainte-Hélène en Angleterre, il écrivit au roi Joseph, alors en Amérique, de la part de Napoléon, de faire publier aux États-Unis la correspondance des souverains alliés, dont copie lui avait été remise à Paris en juin 1815 (et non à Rochefort, comme l'ont dit diverses personnes) : *C'est la meilleure réponse à toutes les calomnies qu'on débite contre moi,* avait dit l'Empereur.

(1) Cette affaire de la correspondance des souverains avec Napoléon a fait grand bruit en Europe; il en a été souvent question dans divers ouvrages, tels que ceux du docteur O'Meara; nous disons ici tout ce que nous avons pu découvrir à ce sujet. On verra du reste, dans la correspondance qui suit, une lettre curieuse du baron de Meneval relative à ce sujet.

Désireux de remplir la volonté de son frère, Joseph écrivit à la reine Julie, restée en Europe, ainsi qu'à M. Presle, pour qu'ils eussent à lui expédier tous les papiers confiés à leurs soins, surtout les papiers demandés. Malheureusement, lorsque M. Presle voulut exécuter cet ordre, il ne retrouva plus ces copies dans les malles où lui-même les avait mises, et toutes les recherches faites par lui pour savoir à qui attribuer cette soustraction restèrent infructueuses, ces malles ayant passé en différentes mains.

Pendant son séjour en Angleterre quelques années plus tard, Joseph apprit de M. O'Meara que les originaux autographes des lettres des souverains adressées à Napoléon avaient été offerts et vendus à Londres en 1822; qu'ils avaient été dans les mains de M. Murray, libraire-éditeur bien connu, qui l'avait dit à M. O'Meara et à un autre libraire, M. Ridgway; que les lettres concernant la Russie avaient été achetées, par un agent diplomatique de cette puissance, 10 mille livres sterling.

Joseph fit faire des démarches près de M. Murray et autres à Londres et à Paris; mais il ne put rien apprendre de positif sur cette vente. Il ne reste donc plus d'espoir que dans la double infidélité de ceux qui, ayant livré les originaux à des gens *intéressés à les détruire*, auraient pu en garder copie, ou bien dans la découverte de celle remise à Joseph en juin 1815, que M. Presle n'a pu retrouver : s'il en arrive autrement, ce sera une perte énorme que les historiens consciencieux auront à déplorer.

Joseph rejoignit Napoléon à Rochefort, où tous deux devaient s'embarquer pour l'Amérique sur deux navires différents. Après quelques jours passés dans cette ville, l'Empereur se rendit à bord des frégates qui devaient le recevoir lui et sa suite; puis il fut à l'île d'Aix. Joseph resta à Rochefort. Bien informé par les lettres de sa femme de ce qui se passait à Paris, il alla trouver son frère à l'île d'Aix, pour l'engager à revenir sur le continent se mettre à la tête de l'armée de la Loire, et tenter la fortune une dernière fois; mais il le trouva souffrant, et opposé à ce projet. Napoléon craignait d'allumer la guerre civile en France, d'autoriser son partage par les armées étrangères, qui déjà occupaient une partie du territoire. Joseph, prévoyant ce qui allait arriver, lui proposa alors de prendre sa place dans la maison qu'il occupait à l'île d'Aix, et d'y rester le temps nécessaire pour qu'il pût s'embarquer *secrètement* sur le petit navire américain qu'un négociant de Bordeaux (1) avait déjà frété pour lui dans ce port. Sur ce navire, et avec le peu de personnes qui accompagnaient Joseph, l'Empereur avait quelques chances pour passer inaperçu à travers la croisière anglaise, qui le croyait à l'île d'Aix. Joseph n'eût quitté sa chambre qu'après avoir été instruit que son frère avait échappé à la surveillance des Anglais. Napoléon refusa aussi cette offre, et engagea son frère, à s'occuper de sa propre sûreté, pour n'être pas tous deux victimes du

(1) M. Pelletreau.

gouvernement provisoire. Il répugnait beaucoup à Napoléon de se sauver comme un fugitif. Il ne voulut pas non plus profiter de l'offre toute française qui lui fut faite d'occuper l'ennemi avec les deux frégates, par un combat inégal contre la flotte anglaise, tandis qu'il tâcherait de gagner le large sur un navire léger : il savait que c'était vouer les équipages à une perte certaine.

Le lendemain de cette visite à l'île d'Aix, Joseph quitta Rochefort, et se retira dans une maison de campagne appartenant à M. Pelletreau, à quelques lieues de Royan, accompagné seulement de deux personnes dévouées (1), laissant à Rochefort son secrétaire interprète M. Carret, pour l'instruire du parti que prendrait l'Empereur et des nouvelles de Paris. Deux jours après, il reçut une lettre du général Bertrand, qui lui annonçait la fatale résolution prise par Napoléon de se rendre à bord de la flotte anglaise (2). Dans cette circonstance, l'Empereur eut une trop haute opinion de la loyauté des membres du parlement et de la constitution de la nation anglaise.

Joseph, toutefois, ne voulut quitter la France que bien convaincu qu'il ne pouvait plus être utile à son frère. Il s'embarqua à Royan le 25 juillet, sur le brick *le Commerce*, capitaine Misservey, avec quatre personnes de sa suite. Après avoir été visité plusieurs fois par les croiseurs anglais sans être reconnu (il avait un passe-port sous le nom de

(1) MM. Unzaga et Mailliard.

(2) Voir cette lettre à la Correspondance.

Bouchard (1)), il arriva à New-York le 28 août. Le capitaine du bâtiment lui-même ignorait son véritable nom ; il ne le sut que quelques jours après son entrée dans ce port : il croyait transporter le général Carnot, et c'est sous ce nom que le maire de la ville vint le complimenter de son heureuse traversée. On ne savait pas encore alors à New-York que Napoléon s'était confié aux Anglais ; deux frégates de cette nation croisaient devant le port, et visitaient les navires venant d'Europe : une d'elles voulut s'approcher du brick *le Commerce;* mais le vent, les atterrages et la hardiesse du pilote américain l'en empêchèrent fort heureusement ; car si avant son entrée dans la baie protégée par les forts, les Anglais fussent parvenus à s'emparer de sa personne, ils l'auraient conduit en Angleterre, et de là en Russie, où les alliés avaient décidé qu'il serait détenu.

Ce fut ainsi que le roi Joseph échappa à ses ennemis et arriva en pays libre, où il put jouir pendant longtemps de la vie privée, pour laquelle il avait un si grand penchant, et qui était si nécessaire à sa santé après tant d'événements malheureux ! Il prit le titre de *comte de Survilliers* (nom d'une terre qu'il avait en France), et ne tarda pas à se faire aimer et respecter de tout le monde par son mérite personnel et la bienveillance de son caractère. Après avoir voyagé dans divers États de *l'Union,* visité les villes principales, il acheta dans

(1) Fouché lui avait remis des passe-ports signés en blanc.

le Jersey une belle propriété appelée *Point-Breeze*, sur les bords de la Delaware. Il se plut à y recevoir les personnes les plus recommandables; sa maison fut, surtout pendant les premières années, un véritable bureau de bienfaisance ouvert aux malheureux réfugiés de tous les pays que l'Europe jetait en Amérique.

Entouré de quelques personnes qui lui étaient attachées, Joseph se trouvait aussi heureux qu'on peut être, loin de sa famille et de son pays. Sa femme, d'une santé très-délicate, ne put le rejoindre; mais ses filles, les princesses Zénaïde et Charlotte, et son gendre le prince Charles Bonaparte, partagèrent longtemps son exil en Amérique. En 1821, la mort de Napoléon vint briser son cœur. Les lettres des généraux Bertrand et Montholon rendirent encore sa juste douleur plus poignante, en lui apprenant les dernières souffrances de son frère bien-aimé.

Après avoir pris connaissance à Point-Breeze du testament de l'Empereur, Joseph rédigea de sa main la note suivante, que nous donnons ici telle que nous la trouvons dans ses papiers :

« Quelques personnes seront peut-être étonnées de trouver le nom de M. de la Fayette sous le poids d'une accusation aussi grande (1). L'empereur Napoléon juge les résultats, et laisse à la postérité le soin de juger les motifs secrets. Il faut avouer que c'est par la connaissance des motifs secrets de la

(1) Allusion au testament de l'Empereur.

conduite des hommes que devrait être distribué le blâme ou la louange. Sous ce point de vue, nous osons dire que le marquis de la Fayette nous paraît moins digne de blâme que celui qui a livré l'armée dont le dépôt lui était confié, ou que celui qui abandonne dans le malheur le prince qu'il a servi et aimé dans sa toute-puissance, dans le but d'obtenir un prix de sa trahison; mais nous sommes forcé de convenir que le résultat de la conduite et de l'un et de l'autre a été le même par rapport à la France et à l'empereur Napoléon. Rappelons les faits. En 1815, l'empereur Napoléon, en partant pour l'armée, laisse la chambre des députés assemblée, afin qu'elle puisse concourir aux mesures de salut public que les circonstances peuvent exiger. Elle est composée en majorité de gens qui sont amis de la liberté, et de leur pays, et de l'Empereur. A la nouvelle de la victoire de Ligny, le président du corps législatif écrit à l'Empereur une lettre de félicitation où on lit, entre autres expressions, « que même les plus grands revers ne seraient pas capables d'ébranler le dévouement de tous les membres du corps législatif; que c'est dans ce moment surtout que l'Empereur reconnaîtrait qu'il n'a dans le corps législatif que des admirateurs passionnés et des amis intrépides. » Cette lettre, spontanément écrite par M. Lanjuinais, de la part de ses collègues, auxquels il dit l'avoir lue dans la chambre des conférences, arrive, non à l'Empereur victorieux, mais à l'Empereur après la bataille de Waterloo. Elle le décide dans les dispositions qu'il prend : l'armée du Rhin

a ordre de détacher 25 mille hommes qui, réunis aux 40 mille de Grouchy, aux débris de Waterloo, aux nouvelles levées que la bouillante ardeur du corps législatif va improviser, doivent rétablir les affaires, ou au moins obtenir, les armes à la main, des conditions dignes de la nation. L'Empereur arrive à Paris, dans l'idée de prévenir l'effet d'un grand désastre sur une grande population, de profiter des dispositions bienveillantes de la chambre des députés, de concerter un plan général de défense nationale, de dire la vérité, et de recevoir tous les secours que la nation se doit à elle-même. L'Empereur arrive le matin; et, dans la nuit précédente, une grande partie des membres de la chambre des députés s'était réunie dans la maison de M. de la Fayette, où l'on ne concerta pas les moyens de sauver la nation et l'Empereur, mais bien de perdre l'Empereur pour sauver la nation. On rappelle les premiers temps de la révolution; M. de la Fayette est représenté comme un sauveur que la France peut avouer, que Paris connaît, que les alliés recevront comme l'organe de la chambre des députés, qui devient à leurs yeux la véritable représentation nationale. Les alliés s'arrêteront à sa voix; Napoléon II sera reconnu par eux, avec la constitution qu'on lui donnera; une régence sera formée, et cette régence garantira aux alliés les intentions pacifiques de la France, à la nation le maintien de la paix, un gouvernement plus libéral, plus rapproché du gouvernement anglais ou américain. Les têtes s'échauffent, M. de la Fayette se

laisse persuader qu'il pourra tout le bien qu'il désire. Pour cela, il faut s'assurer de la majorité dans la chambre des députés : l'Empereur arrive sans doute pour la dissoudre; il faut sur-le-champ porter une loi qui déclare ennemi public celui qui veut la dissoudre. On se crée des monstres pour les combattre. Le plan concerté s'exécute avec trop de succès. La peur était aux portes des uns; l'ambition et la vanité aveuglait les autres : l'Empereur et la nation sont sacrifiés à des chimères. L'étranger veut les séparer, et ce sont les députés de la nation, en majorité bien pensants, ennemis des constitutions octroyées et des systèmes anarchiques; ce sont ces députés qui servent plus les rois alliés que leur million de soldats. La Fayette se croit au jeu de paume de l'assemblée constituante; il met du courage à des actes de folie et de lâcheté. Il déclare, comme Mirabeau, qu'il est là par la volonté du peuple; il menace celui qui vient implorer la participation et le secours du corps législatif. Tous les projets qu'il propose sont accueillis par une majorité qui n'a plus d'opinion que celle que lui donne la masse des députés qui ont conspiré la nuit dans sa maison : la garde nationale est appelée au secours de la représentation nationale, que personne ne menace. L'Empereur est accusé; on demande son abdication en faveur de son fils. La Fayette est nommé pour traiter avec les souverains alliés, qui refusent de voir un ancien révolutionnaire. Ils se moquent de la chambre des députés et de la nation, dès qu'ils connaissent l'abdication de l'Empereur; c'est elle et

lui qu'ils craignent. Ils méprisent les insensés qui les ont séparés ; ils marchent sur Paris; et les Bourbons, rétablis sur le trône, garantissent à la triple alliance l'obéissance passive à tous ses décrets, l'asservissement de la France à ses volontés. On demande, après ce récit fidèle, si les trois personnes nommées avec M. de la Fayette dans l'article du testament de l'Empereur, ont plus nui à la France que lui! Il est vrai de dire qu'il a dû se repentir ; que ses opinions, que ses actions ont été libérales ; qu'il est resté ennemi des oppresseurs des peuples de l'Europe ; qu'il mérite sous ce rapport d'être distingué par nous, de ceux qui sont assez lâches pour jouir du fruit de leurs crimes, et qui, la tête de leur bienfaiteur à la main, eussent demandé leur salaire. On ne peut abandonner un sujet si fertile en sensations de tous les genres sans se demander : L'empereur Napoléon ne pouvait-il pas dissoudre la chambre des députés, dont il avait connu les mauvaises dispositions ? Il était bien tard ; il eût fallu recourir à des moyens extrêmes; peut-être le sang des citoyens eût coulé plus abondamment qu'à Waterloo; des scènes comme celles du 2 septembre se seraient renouvelées peut-être. L'Empereur n'était pas sûr de sauver la patrie en soulevant les dernières classes de la société, et il eût à coup sûr perdu sa gloire ; il eût fini comme un factieux ordinaire, comme un ambitieux ivre de pouvoir et altéré de sang. Il a eu en vue la postérité et la gloire ; il a dit plusieurs fois le même jour : « Le corps législatif se perd, il perd la nation ; je ne puis la sauver sans lui. Je ne

veux pas essayer de me sauver avec elle en marchant sur les cadavres de ses députés, et en allumant le flambeau de la guerre civile au centre de cette France, déjà entourée par l'incendie des hordes étrangères. Dans de semblables circonstances, je ne puis tout faire seul : je ne suis qu'un homme. Avec le corps législatif et la nation, je suis le seul qui puisse vous sauver. Vous n'aurez pas le gouvernement de mon fils, vous aurez les Bourbons. Ma seule présence arrête les étrangers. » Toutes ses prédictions se sont accomplies.

En 1824, la fille de Joseph, la princesse Charlotte, le quitta pour aller en Europe rejoindre sa mère et épouser son cousin le prince Napoléon, fils aîné du roi Louis. Elle fut accompagnée dans ce voyage par M. et madame Sari (1).

Joseph aimait beaucoup la vie de la campagne : néanmoins, il avait une maison de ville à Philadelphie, où il passait les hivers. Il était membre de toutes les sociétés bienfaisantes et philosophiques des États-Unis, et s'y était fait beaucoup d'amis.

Il serait trop long de nommer toutes les personnes marquantes qui vinrent visiter le prince exilé, et auxquelles il offrit la plus franche hospitalité. Le général la Fayette, dans son voyage triomphal en Amérique, fut de ce nombre. Joseph avait de l'estime pour lui, quoiqu'il ne partageât pas en

(1) M. Sari était officier de marine à bord du brick *l'Inconstant*, qui ramena Napoléon de l'île d'Elbe en 1815; bâtiment commandé par le capitaine de vaisseau Chautard, dont le fils a publié plusieurs ouvrages curieux sur l'Empereur.

tout ses opinions, comme on le verra par leur correspondance.

Lorsque la nouvelle de la révolution de Juillet parvint aux États-Unis, Joseph espéra revoir sa patrie et sa famille. Cet espoir ne fut pas de longue durée. Il adressa alors aux députés de la France une lettre en forme de protestation; mais elle ne fut pas lue à la chambre (1). Il écrivit à beaucoup d'anciens amis, par le général Lallemand, en faveur de son neveu Napoléon II. Sa protestation contre l'exil de sa famille, et la plupart de ces lettres, restèrent sans réponse; plusieurs même ne furent pas remises.

En 1832, la maladie du fils de Napoléon et des intérêts de famille déterminèrent Joseph à quitter l'heureuse retraite qu'il s'était créée dans le nouveau monde, pour venir en Angleterre, espérant pousser jusqu'à Vienne, y voir son neveu, et se réunir en Italie à sa mère et à sa femme. La mort du premier, qu'il apprit en débarquant à Liverpool, changea ses projets et l'obligea à rester en Angleterre, où il fut bien accueilli par toutes les classes de la société (2). Il fit encore deux autres

(1) Note B.

(2) Pendant son séjour en Angleterre, le roi Joseph reçut la visite du fameux chef de guérillas Mina; nous trouvons dans les papiers du prince, à ce sujet, les deux curieuses notes suivantes, que nous copions textuellement, en remplaçant quelques noms propres par des points.

« 16 janvier 1834, à Londres.

« A midi, je reçois M. O'Meara, et avec lui le général Mina; il reste tête à tête avec moi jusqu'à deux heures; il m'apprend qu'en 1812, lui, l'Infantado, Ballesteros, Montijo, grands d'Espagne, étaient

voyages en Amérique, mais il n'y séjourna que quelques mois.

En 1840, la santé du roi Joseph commença à se

d'accord pour me reconnaître roi d'Espagne, si l'Empereur eût consenti à retirer les troupes françaises. Il m'a beaucoup surpris en me donnant sa parole d'honneur que le général X..., dont j'avais une bonne opinion, avait beaucoup contribué à me faire des ennemis et à augmenter le nombre de guérillas par les déprédations, les violences, les exécutions qu'il avait permises. Il met dans la même catégorie les généraux D... et M...; il rend le plus éclatant témoignage au contraire à la probité des généraux Clausel, Foy, Paris, Abbé, de ce dernier surtout, dont la mémoire, dit-il, est vénérée en Navarre. Il m'a répété plusieurs fois que l'Espagne ne peut plus être heureuse que par de grands changements dans le gouvernement. Il m'a dit aussi qu'en 1812 j'avais entièrement acquis l'opinion de l'Impecinado (chef de parti), qui était prêt à faire cause commune avec eux pour moi. Le maréchal *** est l'homme, me disait Mina, qui vous a fait le plus de mal par les dilapidations de tous les genres qu'il s'est permises; il a approvisionné les Anglais de blé, a permis que les peuples nourrissent les troupes françaises en Andalousie au bénéfice des fournisseurs, qui étaient payés en argent. Il a emporté tous les *Murillo* qui décoraient l'Alcazar de Séville (Palais-Royal), etc. Il a trafiqué avec les produits des mines d'*Almaden* qui ont été exportés. Il paraît que le commissaire ordonnateur français lui prêtait la main; qu'un négociant français nommé X... était un de ses confidents le plus employé. Mina a une grande vénération pour MM. Urquijo, O'Ffarill, Azanza, Almenara, Mazaredo, mais non pour M. Arribas, ministre de la police, qui m'avait été donné par l'Empereur sur la recommandation de son ambassadeur M. de Laforest. »

« 16 juillet 1834.

« Le général Mina dîne chez moi; il me renouvelle les mêmes protestations d'estime et d'amitié; il retourne en Espagne, mais n'est pas encore décidé à embrasser le parti de la reine; il est essentiellement national et patriote. Il m'assure que M. Arguelles, son ami, est très-bien disposé; qu'il a partagé ses opinions politiques, et qu'il lui avait communiqué beaucoup de mes lettres, interceptées par lui, qui lui ont inspiré, depuis cette époque déjà si éloignée, tant de bons sentiments pour moi. Mina m'engage à ne pas quitter l'Angleterre, d'où je dois aller en France, n'importe à quel titre; il prétend que nous y avons plus d'amis que nous ne pensons. »

ressentir sérieusement de la fatigue des voyages, des contrariétés de sa position, que l'exil augmentait encore. Il éprouva à Londres une attaque de paralysie, qui l'obligea à aller prendre les bains chauds de Wildbad, dans le Wurtemberg. Les eaux apportèrent quelque soulagement à ses douleurs physiques. Il espérait pouvoir se rendre de là en Italie, près de sa famille; mais la politique ombrageuse des puissances ne le lui permit pas. Tout malade qu'il était, ce prince dut retourner à Londres, dont le climat était contraire à sa santé. Enfin, en 1841, le roi de Sardaigne, plus généreux que les autres souverains, lui permit de venir habiter Gênes. Il s'y rendit, sur un steamer anglais. Après quelques semaines passées dans cette ville, le grand-duc de Toscane, touché de son état maladif, voulut bien l'autoriser à habiter Florence, près de sa femme, de ses enfants et de ses frères.

En 1842, Joseph donna aux principales villes de la Corse plusieurs centaines de tableaux provenant de la galerie de son oncle le cardinal Fesch, dont il était le légataire universel.

En 1843, ayant eu connaissance du vœu émis par la commission de la chambre des députés, relatif au tombeau de l'Empereur, il s'empressa de faire hommage à la France du grand collier, du grand cordon et de la plaque de la Légion d'honneur de Napoléon, pour être réunis sur son tombeau à l'épée d'Austerlitz (1). Ces objets précieux lui

(1) Voir le procès-verbal de la remise aux Invalides. (Note C.)

étaient échus lors du partage fait par la famille Bonaparte.

Le roi Joseph mourut à Florence le 28 juillet 1844, à l'âge de soixante-seize ans, entouré de sa famille et de quelques serviteurs fidèles, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Par son testament, fait à Londres en 1840 et confirmé à Florence (1), il laissa sa fortune, bien moins considérable qu'on ne se l'était figuré, à ses huit petits-enfants, issus du mariage de sa fille aînée, la princesse Zénaïde, avec le prince Charles Bonaparte. Il légua ses papiers politiques à son petit-fils et filleul Joseph Bonaparte (2). Il nomma pour exécuteurs testamentaires MM. J. Hopkinson et L. Mailliard. A ce dernier, dont l'attachement lui était bien connu, il confia le soin de déposer ses restes mortels dans les lieux où il rendrait le dernier soupir, jusqu'à ce qu'ils puissent être transportés en France. D'après cette volonté, le roi Joseph a été déposé provisoirement dans l'église Sainte-Croix, à Florence, en attendant que sa famille remplisse ce vœu sacré.

La reine Julie ne survécut que peu de mois à son mari; elle fut aussi déposée dans l'église Sainte-Croix, près de sa fille la princesse Charlotte, morte en 1839.

(1) Voir le testament. (Note D.)

(2) C'est à l'aide de ces papiers que ces Mémoires ont pu être rédigés.

CORRESPONDANCE

DE 1815 A 1844

Nap. à Jos.
Paris,
22 avril
1815.

« Mon frère, je vous envoie un projet de constitution pour vous seul. Si vous avez quelques observations à me faire, vous me les apporterez ce soir. »

Nap. à Jos.
Paris,
2 mai 1815.

« Mon frère, il est nécessaire d'organiser les Espagnols qui sont en France. Il serait convenable de former une junte, qui serait composée de cinq membres les plus actifs et les plus entreprenants. Ces membres résideraient ici, et correspondraient avec le ministre des relations extérieures. L'existence de cette junte serait secrète. Elle aurait sur les principaux points de notre frontière des Pyrénées des commissaires, dont elle recevrait les rapports ; elle aurait à cet effet la franchise des postes. Ses commissaires seraient connus de nos agents civils et militaires. Leur travail serait de faire rédiger à Paris une gazette espagnole qui paraîtrait tous les deux jours, et serait transmise à ces commissaires, qui l'enverraient en Espagne par tous les moyens. Le but de ce journal serait d'éclairer les Espagnols, de leur faire connaître nos dispositions constitutionnelles, et de les porter à l'insurrection et à la désertion. 2° La

junte devra s'occuper des projets d'expédition de guérillas, de leur organisation, et des moyens de les faire entrer en Espagne. Le président de la junte serait accrédité auprès du ministre des affaires étrangères. Tous les secours donnés aux Espagnols, à raison de 120 mille francs par mois, seraient signés et distribués par la junte. »

Nap. à Jos. Paris, 19 mai 1815.

« Mon frère, je suis dans l'intention de composer la chambre des pairs, et d'en nommer d'abord 80 membres. Désirant m'aider des lumières des personnes qui ont ma confiance, je vous invite à me remettre dimanche une liste de 120 personnes que vous choisirez comme si vous étiez chargé de cette nomination. S'il en est parmi elles que je ne connaisse pas, vous voudrez bien joindre des notes à leurs noms. Ce travail restera secret entre moi et vous. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est inutile qu'on sache que je vous l'ai demandé.

J'ai adressé une lettre semblable à tous mes ministres, et à d'autres personnes dans l'opinion et dans les sentiments desquelles je me confie. »

Nap. à Jos. Paris, 2 juin 1815.

« Mon frère, ayant résolu de réunir la chambre des pairs samedi prochain, à trois heures, dans le lieu que nous avons désigné pour ses séances, notre intention est que vous vous y trouviez et que vous y preniez séance, pour contribuer de votre influence à tout ce qui peut être utile au bien de l'État et à la consolidation de notre autorité impériale. Cette lettre n'étant à autre fin, je prie Dieu, etc. »

Nap. à Jos. Avesnes, 14 juin 1815.

« Mon frère, je porte ce soir mon quartier général à Beaumont; demain 15, je me porterai sur Charleroi, où est l'armée prussienne, ce qui donnera lieu à une bataille, ou à la retraite de l'ennemi. L'armée est belle, et le temps assez beau; le pays parfaitement disposé. J'écrirai ce soir si l'on doit faire les communications le 16 (1). En attendant, il faut que l'on se prépare. Adieu. »

Nap. à Jos. Beaumont, 15 juin 1815. (3 heures du matin.)

« Mon frère, l'ennemi faisant des mouvements pour nous attaquer, je marche à sa rencontre. Les hostilités vont donc commencer aujourd'hui. Ainsi, je désire que l'on fasse les communications qui ont été préparées. »

Le baron Fain à Joseph. Charleroi, 15 juin 1815. (9 heures du soir.)

« Monseigneur, il est neuf heures du soir. L'Empereur, qui est à cheval depuis trois heures du matin, rentre, accablé de fatigue. Il se jette sur son lit pour s'y reposer quelques heures; il doit remonter à cheval à minuit. Sa Majesté ne pouvant écrire à Votre Altesse, me charge de lui mander ce qui suit :

L'armée a forcé la Sambre près de Charleroi, et placé des avant-gardes à moitié chemin de Charleroi à Namur, et de Charleroi à Bruxelles. Nous avons fait 1,500 prisonniers et enlevé 6 pièces de canon. Quatre régiments prussiens ont été écrasés. L'Empereur a perdu peu de monde; mais il a fait une perte qui lui est très-sensible : c'est son aide de camp le général Letort, qui a été tué sur

(1) La déclaration de guerre.

le plateau de Fleurus, en commandant une charge de cavalerie. L'enthousiasme des habitants de Charleroi et de tous les pays que nous traversons ne peut se décrire; ce sont les mêmes sentiments qu'en Bourgogne. L'Empereur désire, Monseigneur, que vous fassiez part de ces nouvelles aux ministres, et que vous voyiez l'usage qu'il convient d'en faire. Il est possible qu'il y ait demain une affaire très-importante. »

Nap. à Jos. Charleroi, 16 juin 1815.

« Mon frère, le bulletin vous fera connaître ce qui s'est passé. Je porte mon quartier général à Fleurus. Nous sommes en grand mouvement. Je regrette beaucoup la perte du général Letort. La perte de la journée d'hier est peu considérable, et porte presque toute sur les quatre escadrons de service.

P. S. Letort va mieux. »

Soult à Joseph. Ligny, 16 juin 1815. (8 heures 1/2 du soir.)

« Monseigneur, l'Empereur vient de remporter une victoire complète sur les armées prussienne et anglaise, réunies sous les ordres de lord Wellington et du maréchal Blücher. L'armée débouche en ce moment par le village de Ligny en avant de Fleurus, pour poursuivre l'ennemi. Je m'empresse d'annoncer cette heureuse nouvelle à Votre Altesse Impériale (1). »

Le général Bertrand à Joseph.

« Prince, l'Empereur a envoyé ce matin à la croisière anglaise. On n'avait pas encore la réponse

(1) Cette lettre fut la dernière que Joseph reçut de l'armée; le 18, avait lieu la bataille de Waterloo.

Ile d'Aix, 14 juillet 1815.

de l'amiral; mais le capitaine avait ordre de son gouvernement de recevoir l'Empereur s'il se présentait, avec les personnes qui le suivaient. Il ne connaissait point les intentions ultérieures du gouvernement; mais il ne doutait pas que l'Empereur ne fût convenablement traité; et lors même que le gouvernement aurait une autre volonté, il pensait que l'opinion de l'Angleterre forcerait le gouvernement à agir conformément à ce qu'on devait attendre dans une pareille circonstance. M. de Las-Cases est retourné à bord, et demain matin l'Empereur s'y rend. Sa Majesté m'a chargé de vous en informer. »

Le comte de Las-Cases à Joseph. Francfort, 21 février 1818.

« Sire, un des premiers usages de ma liberté à Francfort eût été de déposer à vos pieds l'hommage de mon respect et de mes vœux, et le peu de nouvelles que la vieille date de mon départ de Sainte-Hélène me mettait à même de vous donner sur votre auguste frère. Je m'en suis reposé sur les soins de la reine Julie, qui m'a dit avoir l'extrême bonté de vous transmettre tous les détails que je me suis empressé de lui donner. A peine arraché de Longwood et déporté au cap de Bonne-Espérance, je n'ai pas perdu un instant pour écrire à Votre Majesté les détails, frais alors, de ce qui concernait l'Empereur; mais ma captivité et une surveillance sévère m'ont empêché de vous le faire parvenir alors, et Votre Majesté verra sans doute dans les papiers anglais que cette même lettre, ainsi que quelques autres, ont été saisies à mon arrivée dans

la Tamise. Ils en publient quelques lignes, tout en s'étonnant de n'y trouver aucun secret. Sire, votre auguste frère, lorsque j'ai été arraché d'auprès de sa personne, était extrêmement mal sous tous les rapports. Sa santé était mauvaise ; son âme seule demeurait impassible, et s'élevait au-dessus de ses adversités et de tous les mauvais traitements des hommes. Il n'avait point le nécessaire; chaque mois, il était obligé de faire briser de son argenterie pour ajouter ce qui manquait au peu qui lui était fourni. En partant, j'ai été assez heureux de lui offrir, par l'entremise du gouverneur, une somme de 100 mille francs que j'avais dans les fonds anglais, composant tout ce que je possédais hors de France. J'ai eu le bonheur de les voir accepter. Sire, Votre Majesté aura vu dans les papiers anglais les mauvais traitements dont j'ai été l'objet en arrivant en Europe. La tempête semble apaisée pour le moment; l'Autriche m'a accordé un asile, et je demeure tranquille à Francfort, où l'état affreux de ma santé me retient. Ma vie est plus que jamais à l'Empereur. De près ou de loin, je n'ai d'autre occupation ni d'autres pensées que d'adoucir, s'il est possible, son horrible situation, et de lui faire arriver quelque consolation. C'est ce qui me portait si fort à vouloir m'établir en Angleterre; c'est ce qui fait que je sollicite encore chaque jour, par toutes les voies directes et indirectes, à être autorisé à m'y rendre. En attendant, j'écris régulièrement chaque mois, par la voie légale des ministres anglais, à Longwood, et je continuerai, tant que je le croirai permis, avec une

scrupuleuse régularité. Si Votre Majesté daignait me charger, par la voie de la reine, de faire parvenir ce qu'elle croirait agréable, je m'en chargerais avec plaisir. Bien qu'en ait dit lord Bathurst, avant votre lettre à votre auguste frère il en avait reçu deux de Madame, une du prince Lucien, et une de la princesse Borghèse. »

Le général Bertrand à Joseph. Longwood, 15 mars 1818.

« Prince, je profite du départ de M. Bale, négociant qui a ma confiance, pour vous écrire. L'Empereur est attaqué du mal de foie, maladie mortelle en ce climat malsain. Si on laisse l'Empereur ici, on l'aura tué sciemment. Vous pouvez profiter de la voie de M. Bale pour nous donner de vos nouvelles. Le général Gourgaud vient de nous quitter, à ce qu'il paraît d'assez mauvaise humeur. »

Le comte de Las-Cases à Joseph. Baden-Baden, 16 août 1818.

« Sire, je viens de recevoir la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, renfermant un effet de mille livres sterling. Je vais en soigner la rentrée. Au même instant je recevais le remboursement des 100 mille francs que j'ai été assez heureux de voir accepter par l'Empereur au moment de mon départ de Sainte-Hélène. Ce remboursement m'a rendu heureux, en ce qu'il me met à même de disposer au besoin de la même somme pour le même objet, si le cas venait jamais à s'en présenter. La somme que Votre Majesté m'envoie demeurera toujours prête pour le même objet, à moins que vous ou la reine n'en décidiez autrement. Elle sera toujours tenue à la disposition de l'un ou de l'autre. Les besoins annuels de l'Empereur ont été estimés à

150 mille francs, et les fonds faits pour l'année courante. Nul doute qu'ils ne le soient également pour l'année qui suivra, par les moyens que vous savez, et dont la reine, à ce que me dit Votre Majesté, a également connaissance. C'est un point qui ne vient de s'entendre et de se terminer qu'il y a seulement quatre ou cinq jours; encore n'est-ce pas sans quelque embrouillage inévitable, qui pourtant, j'espère, sera sans inconvénient grand. D'après cela, Sire, il ne me semble pas qu'il doive se présenter rien de cette nature à faire de la part de Votre Majesté, à moins que ce ne soient des cas inattendus, tout à fait hors de notre prévoyance. La sagesse de Votre Majesté a parfaitement jugé les inconvénients dont auraient pu être suivies certaines spéculations hasardeuses. Elle est sur les lieux, et personne ne saurait être meilleur juge qu'elle-même. Il y a peu de jours que je me suis trouvé dans le cas de donner à un commerçant une lettre d'introduction près de Votre Majesté. Je n'ai pu juger du mérite ni des probabilités de ses spéculations, mais seulement de sa moralité, de son bon cœur, de son zèle amical. Ils sont extrêmes, et j'ai cru devoir me rendre à sa prière. Votre Majesté pardonnera ma liberté, à cause de ma bonne intention. J'ai mis une telle publicité, une telle franchise, dans mes sentiments, mes intentions et mes soins, qu'on les a respectés. Je me trouve libre autant qu'on l'est dans ce vieux monde, et j'y demeure, parce que, s'il est possible de pouvoir être de quelque utilité, ce n'est qu'ici. Malgré l'état affreux de ma santé, je n'ai

pas d'autres occupations; c'est toute mon existence. Ce que l'imagination et le cœur peuvent suggérer de faisable a été tenté, l'est, ou le sera. Malheureusement jusqu'ici la plupart des efforts demeurent impuissants. J'ai la satisfaction néanmoins d'avoir déjà procuré quelque consolation et quelques adoucissements. Quelques envois ont été adressés; les communications régulières sont établies. Les vœux, les sentiments de tous les membres de la famille parviennent sur l'affreux rocher, et doivent porter quelque douceur dans une âme qu'on cherche à accabler, mais qu'on ne saurait abattre. Les mauvais traitements locaux semblent avoir redoublé dernièrement; le corps était gravement attaqué. Sire, je regrette que ma situation, et l'incapacité de travail où me maintient l'état de mon infirmité, me privent de vous donner tous ces détails. Je ne doute pas que la reine n'y pourvoie tout à fait, et qu'elle ne vous envoie, si elle en a la faculté, les diverses pièces et brochures relatives à l'objet qui nous est si cher. L'Empereur pensait souvent que les nombreux Français de votre voisinage ne manquaient pas d'employer leurs talents connus à combattre isolément ou en commun les calomnies de nos ennemis contre la belle cause que nous avons fait triompher si longtemps, et que tous les efforts des hommes aveugles ou absurdes ne sauraient anéantir désormais, ou même faire rétrograder. Je me suis éloigné de la reine pour le moment, mais je vais m'en rapprocher sous peu; sa présence est un bonheur et une consolation pour moi. Je profi-

terai de son voisinage (que Votre Majesté daigne me le permettre!) pour vous informer de temps à autre de ce qui serait digne de vous être mandé. »

Joseph au général Berton. Point Breeze, 1er octobre 1819.

« Mon cher général, j'ai reçu, depuis peu de jours seulement, votre lettre du 15 novembre 1818, avec l'ouvrage qui l'accompagnait (sur la campagne de Waterloo). J'ai lu et relu l'un et l'autre avec un égal intérêt. J'aime à croire que l'impartiale postérité sera guidée dans le jugement qu'elle portera de cette fatale campagne par des ouvrages tels que le vôtre. Je n'ai pas oublié les conversations que j'ai eues avec vous dans les Cent-Jours, votre conduite en Espagne; et si j'éprouve quelques regrets aujourd'hui, c'est de ne pouvoir vous offrir que des vœux stériles pour votre bonheur et celui de notre chère patrie. Veuillez toutefois les agréer comme des témoignages de l'estime et de l'affection que vous porte votre affectionné, etc. »

Joseph au docteur O'Meara. Philadelphie, 10 mai 1820.

« Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 1er mars. Je vous prie de vouloir bien faire vos efforts pour faire parvenir les deux incluses, dont l'une pour l'Empereur, et l'autre pour madame de Montholon. Je suis bien fâché du retard qu'elle éprouve à être payée. Je lui écris à ce sujet, ainsi qu'à l'Empereur. *Je n'ai pas reçu à Rochefort les lettres dont vous me parlez, et dont M. le comte de Las-Cases a aussi parlé à ma femme. J'écris à ce sujet pour savoir à qui ces lettres ont été remises, et par qui. Malheureusement*

je ne les ai pas reçues. Je regretterai bien vivement leur perte (1). L'ouvrage que vous avez publié a ici un succès prodigieux. J'ai perdu aussi par l'incendie de ma maison, arrivé le 4 janvier, beaucoup de papiers. Les lettres dont vous me parlez eussent été aussi perdues ; mais heureusement elles ne m'avaient pas été remises. J'ai fait, dans cette circonstance, d'autres pertes bien sensibles qui me forcent à me rappeler que j'en ai fait de plus grandes, pour n'en avoir pas trop de regrets. Veuillez, etc. — *P. S.* N'ayant aucun rapport personnel avec la reine d'Angleterre, une lettre de moi me paraîtrait moins convenable que de la part de mon frère Lucien ou de la reine de Naples, qui ont eu occasion de la connaître personnellement. »

Le général Bertrand à Joseph. Londres, 16 sept. 1821.

« Prince, je vous écris pour la première fois depuis l'affreux malheur qui est venu ajouter à tous les chagrins qui pèsent sur votre famille. Incertain si une lettre vous parviendrait, ne connaissant pas très-bien votre adresse, j'espérais l'apprendre par quelque lettre de vous ou de Rome. Je me décide à remettre celle-ci chez MM. Baring, espérant qu'elle vous arrivera.

Votre Altesse connaît ce qui s'est passé dans les premières années de ce cruel exil ; plusieurs personnes arrivées de Sainte-Hélène l'auront mise au fait de ce qui l'intéressait davantage, de la manière

(1) Il est question ici des copies de la correspondance des souverains, envoyées à Joseph comme nous l'avons dit, non pas de Rochefort, mais de Paris, avant le départ de l'Empereur le 29 juin.

de vivre et de l'horrible traitement qu'aggravait l'influence d'un climat meurtrier.

Dans la dernière année de sa vie, l'Empereur, qui depuis quatre ans ne prenait plus d'exercice, était extrêmement changé, pâle et faible. Dès lors sa santé a décru rapidement et d'une manière sensible. Il avait toujours pris des bains, mais alors il en prenait plus fréquemment, et il y restait plus longtemps; il lui semblait qu'il en éprouvait quelque bien-être.

A la fin, le docteur Antomarchi les lui avait interdits, croyant qu'ils ne pourraient qu'accroître sa faiblesse.

Au mois d'août, il se promenait à pied, mais avec peine; il était obligé de s'arrêter à chaque instant. Dans les premières années, il se promenait en dictant; il marchait dans sa chambre, et suppléait ainsi à l'exercice qu'il ne pouvait prendre au dehors, craignant de s'exposer à quelque insulte. Mais alors ses forces ne lui permettaient plus ce peu de mouvement. Il était assis presque toute la journée; il ne travaillait presque plus. Chaque mois, sa santé empirait visiblement. Une fois en septembre, et une autre fois dans les premiers jours d'octobre, il voulut monter à cheval, son médecin le pressant de faire de l'exercice; mais il était si faible, qu'il fut obligé de revenir en voiture. Son estomac ne digérait plus; sa faiblesse augmenta. Des frissons se firent sentir aux extrémités; il éprouvait quelque soulagement lorsqu'on lui mettait quelques serviettes chaudes sur les pieds. Ces froids se sont fait sen-

tir jusque dans ses derniers moments. Ne pouvant plus ni marcher ni monter à cheval, il fit plusieurs promenades en calèche au pas, mais sans que ses forces parussent y gagner. Il ne quittait plus sa robe de chambre. Son estomac rejetait les aliments, et à la fin de l'année il fut obligé de renoncer à manger de la viande; il se nourrissait de coulis, de gelées, de purées. Pendant quelque temps il ne mangea presque rien, buvant seulement un peu de vin pur, espérant se soutenir ainsi sans fatiguer son estomac; mais les vomissements continuèrent; il reprit l'usage des purées et coulis. Les remèdes qui furent essayés, les toniques qu'il prit, eurent peu d'effet. La machine s'affaiblissait chaque jour : sa tête seule était toujours la même. Il lisait, il causait volontiers; il dictait peu, quoique par intervalle il l'ait fait même jusqu'aux derniers jours de sa vie. Il sentait que sa fin s'approchait; il récitait souvent le morceau de *Zaïre* qui finit par ces vers :

... A revoir Paris je ne dois plus prétendre...

Cependant l'espoir de sortir de cet affreux pays se présentait souvent à son imagination; quelques articles de gazettes, quelques fausses nouvelles qui se répandaient, nous donnaient quelques motifs d'espérance. Nous nous croyions quelquefois au moment de partir pour l'Amérique; nous lisions les voyages, nous faisions des projets, nous arrivions chez vous, nous parcourions ce vaste pays, le seul où il nous fût permis d'espérer quelque li-

berté. Vaine espérance, vains projets ! ils n'avaient servi qu'à nous faire sentir davantage les malheurs de notre position. Il est impossible de les avoir supportés avec plus de sérénité, de courage, je dirais presque de gaieté. Il nous disait souvent le soir : « Où voulez-vous aller ? au Théâtre-Français, à l'Opéra ? » Et aussitôt il lisait une tragédie de Corneille, de Voltaire, de Racine ; un opéra de Quinaut, une comédie de Molière. Sa force d'âme, son grand caractère, ont peut-être été plus admirables que sur ce grand théâtre où il a éclipsé ce que l'antiquité et les temps modernes nous ont offert de plus grand. Il semblait oublier souvent ce qu'il avait été. Je ne me lassais pas d'admirer sa philosophie, son courage, cette supériorité de raison et de force d'âme qui le mettaient au-dessus de son malheur. Ce n'est pas que souvent des regrets, de tristes souvenirs de ce qu'il avait fait, de ce qu'il aurait pu faire, ne se présentassent. Il discutait avec une extrême bonne foi ce qui s'était passé ; persuadé au reste qu'en général il avait dû agir comme il l'avait fait, et ne partageant point tant d'opinions si bizarres et si contraires que nous entendons tous les jours sur des événements dont souvent on n'a pas la clef. Si la conversation prenait une tournure triste, il en changeait bientôt ; il parlait volontiers de la Corse, de son vieil oncle Lucien, de sa jeunesse, de vous, de toute la famille.

Vers la mi-mars, la fièvre s'est manifestée. Dès lors il n'est plus guère sorti de son lit, se levant tout au plus une demi-heure par jour ; se rasant

rarement : il n'en avait plus la force. Sa maigreur est devenue extrême. Jusque-là il avait assez conservé son embonpoint. Les vomissements sont devenus plus fréquents. Il a alors questionné les médecins sur la conformation de l'estomac, et, environ quinze jours avant sa mort, il avait à peu près deviné qu'il mourrait d'un squirre à l'estomac. Il se faisait lire presque tous les jours ; il a dicté très-peu de jours avant sa mort. Il causait très-simplement de la manière dont il était probable qu'il mourrait ; mais lorsqu'il s'est aperçu que sa fin était prochaine, il a cessé d'en parler. Il s'est beaucoup occupé de sa famille, de vos enfants. Il a été jusqu'au dernier moment simple, bon pour nous tous ; il ne paraît pas qu'il ait senti des douleurs aiguës, comme on serait porté à le croire, après avoir vu son estomac percé d'un cancer. Lorsque nous le questionnions, il répondait qu'il souffrait un peu, mais que c'était supportable. Les quatre ou cinq derniers jours, il n'avait plus sa mémoire aussi bonne ; de profonds soupirs, et quelques exclamations qui lui échappaient, nous ont fait juger qu'il souffrait beaucoup. Il nous considérait avec cet œil scrutateur que vous lui connaissez ; nous tâchions de dissimuler ; mais il était si accoutumé à lire dans nos regards, qu'il a sûrement deviné plus d'une fois l'inquiétude qui nous agitait. Il sentait trop bien les diverses gradations par lesquelles sa machine s'affaiblissait, pour ne pas juger son état. Dans les dernières deux heures, il n'a pas parlé ni plus remué ; nous n'entendions plus que sa respiration pénible. Elle a dimi-

nué graduellement avec une régularité remarquable; le pouls a disparu; et il a fini environné de quelques serviteurs, celui qui avait donné des lois au monde, et qui, pour le bonheur et la gloire de notre triste patrie, eût dû lui être conservé. Pardon, Prince, d'une lettre écrite si à la hâte, qui vous dira si peu, quand vous voudriez tant savoir; mais je ne finirais pas. Vous êtes si loin, que je ne puis prévoir quand j'aurai l'honneur de vous revoir. *Je ne veux pas omettre de vous dire que l'Empereur désirait beaucoup qu'on fît imprimer sa correspondance avec les divers souverains de l'Europe; il nous a répété cela plusieurs fois.* L'Empereur, par une disposition testamentaire, a désiré que ses cendres reposassent en France; ce n'est que dans ses derniers jours qu'il m'a dit que, si cela éprouvait des difficultés, de le faire déposer près de la fontaine qui l'avait abreuvé pendant si longtemps. »

Montholon à Joseph. Londres, 5 octobre 1821.

« Sire, les détails que les journaux ont donnés sur les derniers moments de l'Empereur sont entièrement faux; le rapport des médecins anglais n'est pas exact en tous points. M. Antomarchi s'est laissé lui-même intimider par la crainte de persécutions en Europe. Le foie était plus malade qu'il ne le dit dans son rapport. La confiance dont l'Empereur m'a honoré, ses bontés personnelles pour moi, l'intimité dans laquelle il me permettait de vivre avec lui jour et nuit, m'ont mis à même de mieux connaître ses souffrances que personne. Il a, à plusieurs reprises, souffert du mal de foie: cependant ce

rapport ne le prouve pas ; il ne parle pas non plus de l'influence désastreuse du climat de Sainte-Hélène. La maladie à laquelle l'Empereur a succombé n'a été connue des médecins qu'après sa mort ; ses progrès ont été rapides, et le peu de remèdes qu'il a pris ont, je crois, produit un effet inverse de celui qu'on se proposait. Dans le mois de janvier, le dépérissement fut sensible, la faiblesse extrême. M. Antomarchi pensa que cela tenait à une désorganisation du système lymphatique, il prétendit que la partie blanche du sang était en trop grande abondance, et l'emportait sur la partie rouge ; il craignit une apoplexie séreuse, et fit usage de toniques, de vésicatoires, d'un cautère, et tous remèdes qui occasionnent de vives souffrances, sans améliorer l'état de la maladie. Le 17 mars, l'Empereur étant en calèche avec moi dans son parc, selon son usage, se plaignit d'un violent malaise et de frissons ; je l'engageai à rentrer et à se coucher. Le lendemain, il n'eut pas de fièvre ; mais le 19 elle se déclara, et depuis ce jour il n'a plus quitté son lit. Le 21, M. Antomarchi annonça que c'était une fièvre gastrique intermittente, causée par l'engorgement glaireux des organes digestifs, et administra l'émétique trois jours de suite. Les douleurs occasionnées par ce remède furent si violentes, que l'Empereur se refusa à le continuer. Plusieurs espèces de pilules et potions furent alors essayées, sans succès ; sa répugnance à prendre des médecines était extrême, il voulait laisser agir la nature. Cependant le 30 mars il se trouva si mal, qu'il con-

sentit à faire appeler le docteur Arnold, du 20e régiment anglais, homme d'honneur et fort estimé. Celui-ci blâma hautement l'émétique, et ordonna des antivomitifs et autres calmants. D'abondantes transpirations apportèrent alors quelques soulagements; l'irritation de l'estomac se calma, les vomissements diminuèrent, la fièvre même céda un peu; et nous osions nous livrer à quelques espérances, lorsqu'à la fin d'avril les vomissements redevinrent presque continuels, et de nature à ne plus nous laisser le moindre espoir.

Je n'ai pas quitté le lit de l'Empereur pendant les quarante-deux derniers jours de sa vie; toutes les nuits, je les ai passées à le soigner; j'ai été témoin de toutes ses souffrances, de tous les mouvements de son âme; j'ai reçu son dernier soupir. Ah! Sire, quel homme! Il est mort digne de lui! Pardonnez à celui qu'il appelait son fils, de mêler ses larmes aux vôtres!

Ses dépouilles mortelles nous ont été refusées, au mépris de celles de ses dispositions testamentaires y relatives que j'ai officiellement communiquées au gouverneur de Sainte-Hélène, et de nos protestations. Arrivé en Angleterre, le comte Bertrand et moi nous avons réclamé auprès du roi et des ministres ces restes si précieux du plus grand et du meilleur des princes; nous avons remis à lord Castlereagh une demande de Madame: aucune réponse n'a été accordée à nos vives instances.

Les papiers que l'on a demandés à plusieurs reprises à Votre Majesté, sont ceux renfermés dans les

deux caisses qu'elle a mises en sûreté; *on faisait erreur en les désignant comme des lettres remises à Rochefort, et j'aurai l'honneur de vous faire connaître les intentions de l'Empereur tant à leur égard que relativement à tout ce qu'il a confié à vos soins*, Sa Majesté ayant institué ses exécuteurs testamentaires les comtes de Montholon, Bertrand, et Marchand. Les journaux assurent impudemment que ses papiers, ses fonds, ses dernières volontés, sont entre les mains du gouvernement anglais ou de l'Autriche; tous les libraires publient ou annoncent des Mémoires, etc., sous son nom ou sous celui des personnes de sa maison. Toutes ces annonces sont l'ouvrage des partis : les papiers de l'Empereur, ses dernières volontés, sont en sûreté. »

(*A la suite de ces mots, se trouvent trois lignes et demie en chiffres, dont nous n'avons pas la clef.*)

Le général Bertrand à Joseph. Londres, 6 octobre 1821.

« Prince, j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse, il y a peu de jours, par la maison Baring. Je vous donnai quelques détails sur les derniers moments de l'Empereur. Dans les derniers jours de sa vie, l'Empereur me dit plusieurs choses, en me recommandant d'en prendre note. J'en extrais ce qui est relatif à votre famille, ce qui me paraît le plus propre à vous intéresser, et ce que l'Empereur m'a recommandé de vous faire connaître. Je dois sous peu de jours rentrer en France. Je profite d'une occasion sûre, et sous plusieurs rapports je crois ne devoir pas la laisser échapper. Il paraît que la prin-

cesse votre fille va vous rejoindre. Le mariage de vos enfants ayant toujours paru important à l'Empereur, je pense que Votre Altesse sera bien aise de connaître son opinion à ce sujet. Je la prie de croire que mon attachement pour elle et pour les personnes de l'auguste famille de l'Empereur sont à l'épreuve des événements. Ma femme me prie de la rappeler à votre souvenir; elle désire que je vous rappelle aussi que l'Empereur vous avait chargé à l'Élysée de lui donner son portrait en médaillon, à l'époque où la princesse Lucien en reçut un; et qu'il vous réitéra le même désir en déjeunant un jour à la Malmaison. »

Extrait de la conversation du 22 *avril* 1821.

« L'Empereur a désiré que le grand maréchal dît à sa mère qu'elle ne pouvait mieux faire que de marier ses filles dans des familles romaines; que sa famille devait s'emparer de Rome, s'allier à toutes les familles princières, c'est-à-dire à celles qui avaient eu des papes; que l'alliance avec les Hercolani et les Gabrielli était bien entendue; qu'il avait fort désapprouvé le mariage avec le Suédois (1); que ses nièces pouvaient laver les pieds du pape, mais non ceux de la reine de Suède ni de tout autre; qu'ils devaient s'allier aux Colonna, aux Orsini et aux autres familles; qu'ils pouvaient aussi se marier entre eux; qu'ils ne devaient point se marier en France, à moins qu'il n'y eût un changement de gouvernement; que ce qu'il disait s'appli-

(1) Une des filles de Lucien avait épousé un Suédois.

quait à tous ses neveux et nièces; de le faire connaître à la reine Caroline et au roi Joseph ; que la famille aurait probablement des papes; que dans tous les cas elle exercerait une grande influence, même en France; qu'enfin Rome était la ville éternelle. »

Extrait de la conversation du 24 avril au soir, l'Empereur étant au lit, dans son salon.

« L'Empereur a dit qu'il répétait que sa famille devait s'emparer de Rome, en s'alliant à toutes les familles princières, c'est-à-dire aux familles qui avaient eu des papes et qui avaient commandé à toutes les consciences de l'univers; qu'elle ne tarderait pas à avoir un pape, des cardinaux, des légats; que cela leur donnerait de l'influence dans toutes les cours de l'Europe; que cela était important, intéressait nombre de familles puissantes à perpétuer le souvenir de sa gloire; que c'était attacher une théocratie puissante aux intérêts de sa famille, à l'honneur de sa mémoire; qu'il y avait partout de ces familles, non-seulement à Rome, mais à Bologne, Rimini, Perrugia; qu'au fait, sa famille était d'origine romaine; qu'il y avait des Bonaparte à Rome en 1000; que c'était un Bonaparte qui avait écrit en 1500 le sac de Rome par le connétable de Bourbon, lançant contre lui des imprécations; que son nom serait toujours populaire en Italie; qu'elle regarderait toujours comme une occasion manquée le temps où il avait voulu établir son indépendance; qu'il avait parlé à toutes les

imaginations en Italie; qu'il y avait réveillé le nom et les souvenirs de la patrie; que sa mémoire leur serait toujours chère; que le prince Lucien, Louis, Bacciochi et les enfants de la princesse Élisa étaient naturellement placés à Rome; que le prince Joseph ou la reine de Naples pouvaient aussi y marier leurs filles; qu'il suffirait de leur donner 300,000 francs de dot; que Madame ne pouvait mieux placer son argent; que c'était un moyen d'assurer la gloire et de perpétuer l'illustration de sa maison; qu'elle devait promettre 300,000 francs à chacun de ses petites-filles ou petits-fils qui s'établirait à Rome; que madame la princesse Pauline, le cardinal Fesch, ne pouvaient mieux employer leur fortune; qu'on pouvait baiser le ... du pape, que ce n'était baiser le ... de personne ni d'aucune famille; mais que sa famille ne pouvait baiser le ... du roi d'Angleterre, ni du roi de Suède, ni du roi d'Espagne; que sa famille ne pouvait s'établir que dans une théocratie comme Rome ou dans une république comme la Suisse, qui avait une certaine consistance et une force suffisante pour faire respecter son indépendance, au lieu qu'à Lucques on n'avait pas réellement de protection; qu'en se faisant oligarque de Berne ou d'un autre canton, on était indépendant, on ne devait rien à personne; que là les membres de sa famille pouvaient conserver leur dignité; que si le prince Jérôme ne voulait pas venir à Rome parce que sa famille était protestante (1), il pouvait

(1) La reine seule était protestante.

s'établir en Suisse ; que Trieste était un pays borgne ; qu'on serait flatté et content de le voir à Berne ; qu'il pouvait y porter 5 ou 6 millions; qu'on ne savait pas s'il n'en apporterait pas 40 ; qu'en tout pays, et en Suisse surtout, on était bien aise de voir arriver de l'argent; que là il pouvait être indépendant ; qu'il fallait se faire inscrire sur le livre d'or, mais qu'il devait faire son arrangement d'avance, et ne pas manquer à cela ; qu'il devait s'allier, par ses enfants, aux principales familles du pays ; que sa fille ou celle de Joseph pouvait épouser le jeune Wateville, l'officier d'ordonnance ; que Berne était préférable à tout autre canton ; que c'était le principal ; qu'il ne savait pas si ses enfants étaient catholiques ; cela ne serait pas un obstacle pour Berne; que dans ce cas il pourrait s'établir dans un autre canton, Zurich ou Fribourg ; que cependant il fallait tâcher que ce fût Berne avant tout ; qu'il pouvait avoir une maison de campagne sur le lac de Genève, de Neufchâtel ou de Zurich, ou dans le pays de Vaud, où on parlait français à douze lieues de sa résidence ; qu'il y avait des positions très-agréables et de belles habitations toutes construites, des propriétaires ayant 60 mille livres de rente ; que Genève même était une ville agréable, où tout le monde parlait français ; qu'on pouvait être *magnifique* de Genève ; que c'était beaucoup de ne dépendre et de n'avoir obligation à personne ; que cette situation était la seule qui convînt à sa famille ; que la reine Caroline ne pouvait être à Rome, à cause du voisinage de Naples, et que sa

sûreté y serait compromise; qu'elle devait s'établir en Suisse, et dans un autre canton que Jérôme, à Zurich; que tout ce qu'il avait dit de Jérôme s'appliquait à la reine Caroline, tant sur la manière d'établir ses enfants que pour les maisons de campagne; qu'ils pouvaient ainsi s'emparer des principales familles de la Suisse; que Joseph, étant établi en Amérique, s'y plaisait peut-être et désirerait s'y fixer; qu'alors il préférerait naturellement y établir ses filles pour les avoir près de lui; qu'il n'y avait guère là que des négociants; que cependant il y avait quelques familles, telles que les Washington, les Jefferson, etc.; qu'il pourrait avoir dans sa famille un président des États-Unis; que c'était une république, et qu'elle était admirable; que cependant il préférait Rome pour Joseph, et qu'il y établît ses filles pour les raisons déjà dites; que si cependant il ne pouvait s'établir à Rome, soit à cause des ressentiments qu'on pourrait conserver au sujet de sa conduite lors de l'assassinat de Duphot, soit à cause du voisinage de Naples et des souvenirs qu'il y rappelait, il pouvait s'établir en Suisse; qu'il préférait la Suisse à l'Amérique; qu'il y serait bien; que tout ce qu'il avait dit relativement à Jérôme et à la reine s'appliquait à lui; alors, qu'ils seraient maîtres de la Suisse et qu'ils auraient certainement une landermanie; que sa famille serait ainsi établie en deux ou trois points : trois familles à Rome, Lucien, Louis, et les enfants de la princesse Élisa; trois familles en Suisse, Joseph, Jérôme, et la reine Caroline. Restaient Pauline et lui, Empereur; ce qui

faisait les huit frères et sœurs; qu'il fallait que Madame comprît bien cela; qu'ils pourraient ainsi, avec une vingtaine de mariages, s'emparer de Rome et de la Suisse; que Lucien devait faire ses fils cardinaux le plus tôt possible. »

Extrait de la conversation du 26 avril, à sept heures du soir.

« L'Empereur a demandé s'il avait écrit ses conversations précédentes; il a dit que Madame devait laisser à son fils (de lui Empereur) plus qu'à aucun autre de ses petits-enfants; que ces petites choses attacheraient; que Pauline et le cardinal devaient en faire autant; que la famille ne devait rien négliger pour s'attacher le fils de l'Empereur; qu'on voudrait probablement en faire un cardinal; que la chose la plus importante pour lui était de ne jamais se faire prêtre; qu'il devait toujours se glorifier d'être né Français; qu'on ne pourrait savoir quelle serait sa destinée; qu'il ne devait rien faire qui pût éloigner de lui les Français et les indisposer; qu'il était important qu'il fût bien élevé; qu'il devait apprendre le latin, les mathématiques, la géographie et l'histoire. L'Empereur a ajouté qu'il fallait tâcher de se procurer le volume de sa correspondance avec les souverains, et la faire imprimer; que Joseph devait l'avoir. »

Voilà, Prince, l'extrait de ce qui m'a paru devoir intéresser davantage la famille de l'Empereur. J'ai lieu de penser que l'Empereur a dit à peu près les

mêmes choses, quoique avec moins de détail, aux autres personnes qui étaient auprès de lui, l'abbé Vignoli et Montholon. Je compte aller le printemps prochain à Rome, de sorte que je n'ai pas écrit ces détails; je pense que l'abbé Vignoli en aura dit à peu près autant. Cependant, comme il y a des choses qui regardent Madame, et qu'elle pourrait s'étonner de n'en être pas instruite la première, je vous prie d'attendre, pour les écrire à ce sujet, qu'elle vous en parle. L'Empereur supposait que vous avez un chiffre avec Lucien. Les cuisiniers qu'on envoyait à l'Empereur, et qui sont arrivés à Sainte-Hélène après la mort de l'Empereur et notre départ, nous ont remis ici une lettre de vous à l'Empereur, d'après laquelle il paraîtrait que les papiers que vous aviez n'ont pas été brûlés. Je présume donc que vous avez la correspondance avec les souverains, et en conséquence je vous engage à la faire imprimer; c'est un désir que l'Empereur a constamment exprimé depuis fort longtemps. Si vous avez ces pièces, voyez: il doit y avoir quatre ou cinq lettres de madame de Staël, qu'elle lui a écrites en Italie, et qu'il désire qu'on imprime. Nous n'avons jamais pu avoir son dernier ouvrage, de sorte que l'Empereur n'a pu y répondre. Il a fait des notes sur les ouvrages de Carnot, de Bernadotte, dont il a désavoué plusieurs lettres qu'on prétend lui avoir écrites. Il a été peiné de l'ouvrage du prince Louis. Il vous a toujours conservé les meilleurs sentiments et toute son affection. Nous nous flattions d'aller vous rejoindre... Mais, hélas!!! Je termine, et je crains

que M. Stokoe ne puisse me donner plus de temps. Je présume que je pourrai correspondre avec Votre Altesse par M. Baring, ou que vous avez une manière sûre et des occasions d'écrire en France. Ce dont je vous prie d'être persuadé, Prince, c'est qu'indépendamment du respect et de l'attachement que je dois à toute votre famille pour les bienfaits et les bontés de l'Empereur, je vous conserverai personnellement un souvenir reconnaissant de l'intérêt que vous avez daigné me témoigner dans tant de circonstances ; et j'ose espérer que vous me continuerez des sentiments de bienveillance auxquels j'attache et j'attacherai toujours le plus grand prix.

Le docteur Stokoe a l'honneur d'accompagner la princesse votre fille en Amérique ; il a été mal récompensé du zèle qu'il a montré pour l'Empereur malade, et aux prises à de mauvais traitements de toute espèce ; il a perdu sa place. S'il était possible que la famille de l'Empereur le dédommageât de ce qu'il a perdu et de ce qu'il a souffert par suite de la générosité de son caractère, je crois que rien ne serait plus convenable, et que peu de personnes le méritent mieux. »

David (1) à Joseph. Bruxelles, 19 juin 1823.

« Mon Prince, j'ai reçu la lettre dont vous avez daigné m'honorer ; elle m'a été remise par la comtesse votre épouse. Je la garderai comme un témoignage précieux de l'estime que vous faites de moi. Vous me félicitez, mon Prince, sur ma fermeté de caractère : je la trouve dans la reconnaissance que

(1) Le célèbre peintre David.

mon cœur éprouve, comme bon Français et comme homme privé, pour tous les bienfaits dont l'Empereur votre auguste frère avait comblé ma patrie. J'ai été bien sensible aux choses obligeantes que vous voulez bien me dire relativement à l'intérêt et à l'admiration dont mes ouvrages sont l'objet dans le nouveau monde; mais permettez-moi, mon Prince, de ne prendre de cette admiration que la modeste part qui m'appartient, et d'en laisser toute la gloire aux illustres personnages qu'ils représentent. Je suis bien sensible aux bons souvenirs de la princesse Charlotte, à laquelle j'ai l'honneur de présenter mes respects; je pense souvent à elle et à ses heureuses dispositions, que j'aurais eu beaucoup de plaisir à cultiver, si elle était restée près de moi. Mais, hélas! tout ce qui me rappelait ces jours de triomphe et de gloire s'éloigne, et je ne vivrai plus que de souvenirs; mais ils seront embellis par la certitude où je serai que vous me conservez quelque intérêt, et que vous me croyez, avec le plus profond respect, etc. »]

Joseph au général O'Farill. Point-Breeze, 28 octobre 1823.

« Mon cher général, je reçois votre lettre du 19 mars; je vous reconnais bien tel que je vous ai toujours vu. Je ne veux pas vous flatter, puisque vous ne m'avez jamais flatté en d'autres temps; mais je vous dirai, en homme vrai, que vous me faites éprouver un grand bonheur, celui de sentir que je mérite l'estime des gens de bien, et l'amitié d'un homme tel que vous. C'est une seconde conscience, et il faut avouer qu'elle a quelque chose de

plus doux encore que le sentiment que l'on retire de son propre jugement. M. Carret, qui vous remettra cette lettre, est avec moi depuis neuf ans, et il a toute ma confiance; il sait combien je vous suis attaché; il vous a souvent entendu nommer parmi les hommes dont le souvenir console de tant d'autres amis : il vous dira tout ce que vous pouvez désirer de savoir d'un ami qui vous est bien affectionné. Il ne tardera pas à repasser l'Atlantique, et ce sera avec grand plaisir que, dans les loisirs de sa retraite, je me ferai redire vos moindres conversations. Je vous prie de dire à M. de Santa-Fé que je ne vous sépare pas de lui dans mon estime et dans mon affection. Je suis heureux d'apprendre que madame Santa-Maria, madame Merlin et leurs maris vivent si près de vous; je vous prie de me rappeler à leur amitié. Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez du patriarche, de M. de (*nom illisible*), Almenara, Cambronero. Je voudrais que vous et la pauvre Espagne fussiez aussi heureux que vous le méritez par votre constance et votre modération dans l'adversité.

Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez du général Merlin, de madame, et du patriarche. Je désire bien que votre santé soit rétablie.

Merlin de Douai à Joseph. Bruxelles, 12 mars 1824.

« Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er novembre dernier a été pour moi, dans mon exil, ce que serait, pour un voyageur dévoré par la soif dans les sables brûlants

de l'Arabie, une source d'eau vive qui s'offrirait tout à coup à ses regards; elle m'a rafraîchi l'âme, elle m'y a fait un bien inexprimable. Les grandes circonstances des Cent-Jours que vous me rappelez sont toujours présentes à ma pensée, et les réflexions qu'elles amènent sous votre plume sont précisément celles que j'ai faites mille fois. Mais, hélas! inutiles regrets! Deux hommes, d'ailleurs amis de la liberté, ont tout perdu : l'un, par sa vanité de don Quichotte et ses calculs extravagants; l'autre, par son entêtement et ses idées étroites; et tous deux par l'ascendant que les malheurs encore réparables du moment leur avaient donné sur une majorité devenue moutonnière par peur. Ç'a été une consolation bien douce pour moi d'apprendre que vous jouissez d'une bonne santé dans la retraite que vous vous êtes choisie, et qui a été respectée comme elle devait l'être; à la différence de la mienne, dans laquelle je ne suis parvenu à prendre une certaine assiette qu'après des persécutions inouïes, et après avoir fait pour aller vous joindre une tentative qu'un naufrage a rendue inutile. C'est aussi pour moi une grande consolation de m'entretenir souvent de vous, et de ce que vous avez de plus cher au monde, avec madame la comtesse de Survilliers. La note que M. Carret m'a confiée de votre part, et que je lui ai remise, est parfaitement d'accord avec mon opinion de tous les temps sur l'individu qui en est l'objet. »

« Sire, la réception de votre lettre du 28 octobre

Le général

O'Ffarill à Joseph. Paris, 24 mars 1824.

dernier a été pour moi un jour de joie et de contentement : j'aurais voulu y associer le peu de personnes qui me sont encore chères; car, à ce titre, elles ne peuvent que vous aimer et vous respecter autant que moi. Tout ce qui vous concerne et vous intéresse m'est bien précieux; et comme les occasions de m'en instruire sont fort rares, j'y attache un prix inappréciable, et me fais un grand plaisir d'en profiter. La personne estimable qui a bien voulu se charger de cette lettre pourra vous en donner l'assurance, quelque rapide que soit son passage par ici, et que malheureusement encore il y ait des ménagements à garder. La compagnie de vos chers enfants vous aura un peu dédommagé de la pénible absence de leur respectable mère et votre meilleure amie. Je regrette vivement que l'état de sa santé ne lui ait pas permis de vous joindre : le bonheur n'est jamais complet dans ce monde, quels que soient les vœux de l'amitié. Je vois peu de monde, et presque exclusivement mes compatriotes et compagnons d'infortune. Le simple cours de la vie, quelque paisible qu'elle soit, suffit pour nous isoler, en nous arrachant successivement les personnes qui nous sont les plus chères : sous ce rapport encore, j'ai aussi éprouvé la perte de mon cher Santa-Maria, que j'aimais comme un fils et comme mon meilleur ami. Sa veuve, qui est demeurée avec moi, n'accueille d'autre consolation que celle de soigner et chérir sa fille unique. Madame Merlin a beaucoup perfectionné son talent pour la musique, est très en vogue, et plus goû-

tée que jamais dans cette capitale. Quoique répandue dans la société, madame Merlin est toujours excellente pour sa famille et bonne pour ses amis; les deux sœurs et le général Merlin vous réitèrent leur souvenir reconnaissant et respectueux.

J'ai quelquefois rencontré M. Andrieux, de l'Institut; il vous est bien attaché, et aime à le témoigner en toute occasion. Cela ne m'étonne pas; tous ceux qui ont été dans le cas de savoir apprécier vos dons ou vos conseils devaient finir par être vos amis. M. d'Azanza est encore à Bordeaux, et y prolongera son séjour en attendant la saison des bains minéraux que doit prendre son épouse. Le patriarche et M. de Negrète sont toujours ici, et MM. Cambronero et Almenara à Madrid; le dernier vient d'obtenir la permission de porter ses anciennes décorations, et un témoignage honorable sur sa conduite politique. Je sais que tous recevront avec reconnaissance l'expression de votre bienveillant souvenir : tant il est vrai que les souvenirs sont un trésor plus réel et plus sûr que les espérances, et que c'est bien là notre plus grand avantage d'avoir vécu avec les personnes dignes de notre estime et de notre amitié. En me conservant ces sentiments, vous avez comblé tous mes vœux. »

Le général Lamarque à Joseph. Paris, 27 mars 1824.

« Monsieur le comte, c'est seulement le 25 mars que j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 octobre 1823, et M. Carret doit partir demain au soir. Je sais un gré infini à M. et madame Lacoste d'avoir bien voulu vous par-

18.

ler de moi ; le souvenir de vos bienfaits vit aussi ardent dans mon cœur que le jour où je les ai reçus, et je voudrais trouver des occasions de vous le prouver. Déjà j'ai réfuté dans plusieurs articles de journaux des calomnies atroces ou ridicules qu'on publiait contre vous, et toujours je me suis présenté dans le monde comme votre admirateur et votre obligé. Soyez assuré que votre réputation est honorable et glorieuse. La vérité a déjà dissipé bien des nuages ; bientôt elle brillera dans tout son éclat. Les articles de journaux, les pamphlets, n'ont qu'une existence éphémère ; ce sont des reptiles qui rampent sur le piédestal d'une statue. L'ouvrage de M. de Las-Cases ne doit pourtant pas être confondu avec ces écrits obscurs, et il faut le mettre à même de réparer ses erreurs. Je le connais beaucoup, et demain j'irai à Passy pour l'engager à corriger dans sa seconde édition le passage qui vous afflige. M. de Las-Cases vous aime ; mais il est comme saint Jean aux pieds du Christ, et il ne sent pas assez que des conversations ne sont pas toujours des documents historiques, et que le malheur rend souvent injuste. Vous ferez très-bien de consacrer quelque temps à vos Mémoires ; mais, avant de les imprimer, il faudra les envoyer à Paris et les confier à quelque homme d'un goût sûr et épuré, qui les communique à quelques autres personnes de positions et d'opinions différentes : car vous n'écrivez pas pour un parti, pour une coterie ; et, de la haute sphère où vous êtes élevé, vous devez planer au-dessus de tous les intérêts, de tous les souvenirs, de toutes

les espérances. Il me semble que la partie la plus intéressante est celle de votre règne à Naples : vous y avez réellement été le philosophe sur le trône, que Platon désirait pour le bonheur de l'humanité. Je me souviens de vos voyages, où vous prêchiez aux grands l'amour du peuple; au peuple, le respect des lois; aux prêtres, la tolérance; aux militaires, l'ordre et la modération. Ne pouvant pas établir la liberté politique, vous vouliez faire jouir vos sujets de tous les bienfaits du régime municipal, que vous regardiez comme le fondement de toutes les institutions. Sous votre règne trop court pour une nation qui vous a tant regretté, la féodalité fut détruite, le brigandage disparut, le système des impôts fut changé, l'ordre dans les finances établi, l'administration créée, les grands et le peuple réconciliés, des routes ouvertes sur tous les points, la capitale embellie, l'armée et la marine réorganisées, les Anglais chassés de tout le royaume, Gaëte, Scylla, Reggio, Manthea, Amanthea pris. MM. Miot, Ferri, et surtout Rœderer, peuvent vous fournir des documents précieux que vous mettrez en œuvre; je me charge de vous envoyer de mon côté tout ce qui regarde l'armée. C'est l'affaire de votre chef d'état-major, et je m'en acquitterai avec zèle. Je vais chercher au dépôt de la guerre mes rapports et ceux de Berthier; je les emporterai dans mon ermitage des Landes, où je dois avoir mes registres, et avant deux mois M. Presle recevra un travail complet (1). Vous n'aurez qu'à lui donner

(1) Malheureusement ce projet n'eut pas de suite.

la forme et la couleur qui vous paraîtront le plus convenables. J'espère que cette partie ne sera pas mal accueillie du public, qui ne connaît encore rien de cette guerre. Vos Mémoires seront une leçon pour les rois; mais pour qu'ils soient accueillis avec le respect religieux qu'on doit à une grande infortune, il me semble que vous devez vous effacer de la scène du monde, dire que vous êtes mort, que vos écrits sont une voix qui s'échappe du sein de la tombe, et que vous ne demandez à vos contemporains que de ne pas calomnier et haïr la mémoire d'un homme qui n'a jamais fait de mal; qui, parvenu au faîte de toutes les dignités, en est descendu avec calme, avec résignation, et presque avec plaisir. A votre place, je ne dirais qu'un mot de l'Espagne, et ce mot serait un regret de ne pas avoir pu y faire autant de bien qu'à Naples (1). Mille pardons, mon général, d'oser ainsi donner des conseils à mon maître, à celui dont j'ai si souvent admiré les lumières, les talents et l'esprit. Mon attachement excusera, je l'espère, cette imprudente indiscrétion. Comme vous, j'ai été proscrit; comme vous, j'ai erré sur les terres étrangères, formant toujours des vœux pour ma patrie. Je sais combien on est irritable et sensible, combien on sent douloureusement les attaques de ses ennemis; mais à mon retour je me suis aperçu que dans l'exil on s'exagère l'importance de ces attaques. La générosité du

(1) Contrairement à l'avis du général Lamarque, nous avons pensé que la vérité tout entière devait être connue sur les affaires d'Espagne comme sur celles de Naples.

peuple français est un vaste bouclier qui couvre tous les infortunés; les traits qu'on leur lance retombent sur leurs agresseurs ! Vous auriez plus à craindre, Sire, si vous étiez encore sur le trône. Soyez donc tranquille sous ce rapport, et que les calomnies qui parviennent jusqu'à vous, après avoir traversé les mers, ne troublent pas un moment votre bonheur domestique et le calme de votre situation. Ce sont les derniers souffles de la tempête, le dernier bruit des vagues expirantes. Comptez, mon général, sur tout mon attachement (il égale presque celui que je porte à mon père); comptez sur ma reconnaissance, et agréez, etc. »

Le général Dumas à Joseph. Paris, 28 mars 1824.

« Monsieur le comte, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er novembre 1823 m'a été remise seulement ces jours derniers par M. Carret. Je m'empresse de vous remercier de cette faveur, et de la justice que votre honorable amitié daigne rendre à mes inaltérables sentiments. Je ne saurais répondre d'une manière sinon plus satisfaisante, du moins plus péremptoire, à la demande que vous voulez bien me faire, qu'en vous adressant les épreuves du quinzième volume de mes *Essais historiques*, qui sera publié ce printemps. Au lieu de vous envoyer des notes informes, j'ai préféré rédiger moi-même le résultat des renseignements que j'avais recueillis; j'ai profité de l'occasion toute naturelle que me donnait l'ordre des événements, pour insérer dans mon ouvrage cet intéressant épi-

sode (1). Je réclame votre indulgence pour les omissions ou les erreurs qui auraient pu m'échapper. Je crois avoir résumé tous les faits importants, et je n'ai pas négligé de mettre en lumière tous les actes de haute administration qui ont fondé les institutions salutaires que nous voyons résister encore aux plus terribles commotions. Ces institutions, qui sont votre ouvrage, conservent, sous les ruines des libertés publiques, les germes de la prospérité de ce malheureux pays. Jouissez, Monsieur le comte, dans la retraite du sage, de ces glorieux et consolants souvenirs. Je m'estimerai heureux si j'ai pu les fixer dans cette esquisse; il suffirait de les énumérer pour confondre la calomnie; plus de détails auraient excédé le cadre dans lequel je devais me renfermer, et peut-être, en me laissant entraîner au désir de tout dire, en aurai-je atténué l'effet. Quant à l'Espagne, où je fus trop peu de temps pour que mes souvenirs et mes connaissances personnelles puissent avoir la moindre autorité, je me suis borné à remettre à M. Carret un excellent abrégé, traduit de l'anglais, que j'ai continué jusqu'à l'époque de la restauration en 1814. Ce n'est qu'une chronique très-sèche, et que je n'ai faite que pour me préparer à écrire ces campagnes, si je vieillis assez, et avec assez de force intellectuelle pour entreprendre une si difficile tâche (2). J'ai pensé que ce cadre, ou plutôt

(1) Sur les affaires de Naples.

(2) Malheureusement l'ouvrage du général Mathieu Dumas s'arrête à l'année 1808.

cette table, vous serait commode. Agréez, Monsieur le comte, mes vœux les plus ardents pour votre bonheur et celui de tous les objets de vos affections. »

Le général O'Farill à Joseph. Paris, juin 1825.

« Sire, je vous ai témoigné toute ma joie et ma reconnaissance en recevant votre lettre du 28 octobre 1823, et je regrette de ne pouvoir vous porter moi-même cette expression de mon cœur. A mon âge, on a de la peine à se déplacer, à moins que ce ne soit pour rentrer au sein de sa famille; et je me suis dit mille fois que, si ce cas m'arrivait, je ne manquerais pas d'ajouter à ce bonheur celui d'aller vous voir, et vous réitérer mes tendres et respectueux sentiments. Votre dernier accident de voyage avait alarmé vos amis d'ici; et quoiqu'on m'ait assuré depuis qu'il n'a eu aucune suite fâcheuse, je désire l'apprendre de manière à ne conserver aucune inquiétude. L'année dernière, j'ai encore accompagné madame Merlin à son voyage en Suisse; son mari, sa sœur et leurs jeunes filles en étaient aussi, et nous avons passé près d'un mois dans votre ancien château de Prangins, en acceptant cette offre obligeante de M. Presle comme si elle venait de vous-même. Cette persuasion a beaucoup contribué à nous rendre ce séjour bien agréable à tous. Que ne pouvez-vous pas l'embellir encore par votre bienfaisance et par la présence de votre bonheur domestique! Cette idée serait bien facile à réaliser, si on vous rendait justice; mais la malveillance est toujours aux aguets, et est habile à se créer des motifs de suspicion, même dans

l'imprudence des autres. M. de ...., dont je voudrais bien partager le plaisir de vous voir, vous instruira mieux que moi, connaissant le terrain et les opinions qui prévalent. Dans tous les cas, si la tranquillité d'esprit n'est pas l'un de nos premiers biens, elle est au moins le complément de tout bien. Mon ami M. d'Azanza se trouve actuellement bien malade à Bordeaux; son épouse, qui le soigne, en est vivement alarmée. M. d'Almenara jouit de quelque considération à Madrid, sans y être content. Le patriarche et M. de Negrete sont ici, et tous désirent être rappelés à votre bon souvenir; mes deux nièces et le général Merlin y attachent toujours un grand prix : tous nous faisons des vœux pour votre conservation et celle de tout ce que vous aimez. Vous ne devez avoir que des souvenirs consolants et des espérances heureuses, ayant fait le bien partout, senti et mérité le bonheur domestique. »

Le baron de Menneval à Joseph. Paris, 21 juillet 1825.

« Que l'auguste protecteur de ma jeunesse me permette de profiter d'une circonstance particulière pour lui offrir l'hommage de la tendre vénération et de l'éternelle reconnaissance que je lui conserve! M. Nancrède (1) veut bien se charger de vous transmettre un livre où le général Gourgaud et moi avons cherché à venger la mémoire d'un grand homme et d'un bienfaiteur. J'ai été heureux de cette occasion d'exprimer des sentiments qui rem-

(1) Ancien officier français, qui, après avoir fait la guerre de l'indépendance en Amérique, s'était fixé dans ce pays, où vivent encore ses deux fils.

plissent mon âme. Je n'en pouvais trouver une plus opportune de me rappeler à votre souvenir, qu'en accompagnant les expressions de mon constant dévouement pour vous d'un témoignage, quelque faible qu'il soit, rendu à la mémoire du frère qui vous portait tant d'affection et d'estime. Je ne puis retenir des larmes d'attendrissement en pensant aux jours heureux que j'ai coulés au sein de votre auguste famille, aux bontés dont vous m'avez constamment honoré, et à tout ce que je vous dois; sentiments que je fais passer dans les jeunes cœurs de mes enfants, qui en hériteront pour les transmettre à leurs enfants. J'ai éprouvé un vif plaisir à entendre M. Nancrède, qui vous est entièrement dévoué, me parler de vous. J'ai appris de lui que l'accident qui vous est arrivé (1), et que nos journaux avaient présenté comme insignifiant, avait menacé vos jours, et j'ai su en même temps votre rétablissement. Permettez-moi de vous conjurer de prendre plus de soin d'une vie si précieuse, non-seulement à ceux qui ont tant de sujets de vous chérir, mais aussi aux gens qui comptent pour quelque chose les vertus et les talents; et le nombre en est grand encore, malgré la dégradation apparente. »

Le comte Thibeaudeau à Joseph. Bruxelles, 15 sept. 1825.

« Prince, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 4 juillet. J'avais appris presque en même temps l'accident grave qui vous était arrivé, et que vous étiez heureusement hors de danger : je vois avec plaisir que vous êtes rétabli. Pour tout le

(1) Une chute de voiture.

monde, la santé est le premier de tous les biens ; pour nous, c'est tout. Vous me dites que les campagnes d'Italie et d'Égypte sont les seules dont vous possédez tous les matériaux, mais que vous ne croyez pas qu'il y ait aucune pièce qui n'ait été déjà publiée. J'ai composé ces deux campagnes. Le gros des matériaux que j'ai employés se trouve dans le *Moniteur,* ce sont les rapports officiels de Bonaparte avec le Directoire ; et dans la correspondance inédite, officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte (en 7 volumes, Paris, Panckoucke, 1819). Je ne doute pas que vous n'ayez cette collection, et même le *Moniteur*. Elle a été imprimée, m'a dit le duc de Bassano, d'après une copie que Napoléon avait fait faire, pour son usage, des originaux existant alors dans les archives. Cette copie était connue, dans le cabinet de l'Empereur, sous le nom de *livre rouge*. On présume qu'elle a été soustraite : on ignore s'il n'en a pas été ainsi des originaux. Quoi qu'il en soit, pour savoir si parmi nos matériaux il y en a qui ne se trouvent ni dans le *Moniteur* ni dans la correspondance inédite, il faudrait les collationner par date avec ces deux collections (1) : ce serait une opération plus minutieuse que difficile. La personne qui la ferait mettrait de côté ce qui ne s'y trouverait pas, et vous, vous auriez la bonté de m'en faire envoyer des copies. Il est bien entendu qu'il ne s'agit que de

(1) Nous avons consulté l'ouvrage dont parle M. Thibeaudeau; nous n'y avons trouvé aucune pièce semblable à celles qui nous viennent du petit-fils du roi Joseph.

pièces écrites ou dictées par Bonaparte. Ce n'est pas que je ne fasse aussi usage textuellement ou par analyse des lettres de personnages qui ont été en correspondance avec lui; mais seulement quand elles sont nécessaires à l'intelligence de celles de Bonaparte, ou relatives à des événements, des faits et des personnes de quelque importance. Si les campagnes d'Italie et d'Égypte sont les seules dont vous possédez tous les matériaux, puis-je en conclure qu'il est d'autres époques sur lesquelles vous en possédez quelques-uns? N'avez-vous rien sur Naples et l'Espagne pendant que vous gouverniez ces deux royaumes, ni sur le long règne de l'Empereur? rien qui vous soit personnel ou qui concerne l'histoire de ce temps? Par exemple, Napoléon a dicté à Sainte-Hélène (Montholon, t. VI) les négociations du traité que vous avez fait avec les Américains; mais on n'a que très-peu de choses sur les négociations du traité de Lunéville, et à peu près rien sur celles du concordat. Les écrivains disent : « Les plénipotentiaires furent, etc., et la convention fut signée le 26 messidor; » mais quand commencèrent ces négociations? quelles furent les prétentions de Rome, les objets en discussion, etc., etc.? Voilà ce qu'il importerait de savoir (1). A Lunéville, ne fut-il pas question de l'assassinat de Rastadt? J'ai vu une lettre que vous écrivîtes alors à J. Debry, et qui le suppose. Si, sur ces objets comme sur d'autres, vous n'aviez pas déjà fixé vos souvenirs par écrit,

(1) L'histoire de ces grands traités, avec les pièces officielles, ne tardera pas à paraître.

votre mémoire vous permettrait bien de fournir quelques notes, dont je ferais l'usage qui pourrait vous convenir. Je travaille maintenant à l'histoire du consulat. Depuis longtemps j'avais écrit à Rome pour inviter les personnes de votre famille à concourir à mon ouvrage. La princesse Charlotte, depuis qu'elle y est, m'a donné quelques espérances; mais, jusqu'à présent, je n'ai rien obtenu. C'est une grande tâche que j'ai entreprise, et délicate dans ma situation : cependant j'ai à cœur de la terminer, et aussi complétement que possible. Achille, après la lecture des deux premiers volumes de mes Mémoires, m'a fort engagé à écrire une histoire de la révolution. Il en parle bien à l'aise; je n'ai qu'une tête et deux bras, et une existence mutilée par la proscription. D'ailleurs l'ouvrage auquel je travaille, sans être, à proprement parler, une histoire de la révolution, traitera cependant de presque toutes les grandes époques. Vous voulez bien m'offrir d'éclaircir les doutes que je pourrais avoir sur quelques circonstances des campagnes d'Italie et d'Égypte. Je ne m'en trouve pas sur celle d'Italie. Quant à celle d'Égypte, voici quelques points susceptibles d'éclaircissements. Les écrits du temps disent qu'après l'affaire de Bernadotte à Vienne, qui suspendit pour quelques jours le départ de Bonaparte pour Toulon, il écrivit à M. de Cobentzel une lettre où il était moins question de cette affaire que d'arrangements politiques en France : cette lettre ne se trouve pas. Le retour de Bonaparte d'Égypte est généralement attribué à des avis qui lui furent

donnés, sur l'état de la France, par ses frères Joseph et Lucien (1). Tous mes documents tendent, au contraire, à prouver qu'il ne prit cette résolution qu'après la communication qui lui fut donnée des journaux d'Europe par Sidney Smith, en thermidor an VII, à Alexandrie. On a appelé ce retour une désertion. Napoléon a répondu que, par les instructions du Directoire, il était autorisé à revenir quand il voudrait; qu'il avait carte blanche. Montholon dit que ces instructions ne se sont point trouvées dans les portefeuilles rapportés de Sainte-Hélène; que, si elles existent, l'original n'en est pas en Europe. Si vous les aviez, ce serait une pièce importante à employer. On a imprimé une lettre du Directoire, du 7 prairial an VII, qui témoigne à Bonaparte le désir de le revoir en Europe à la tête des armées : l'authenticité en est contestée. On prétend, au contraire, qu'elle a été écrite, et M. Merlin croit se le rappeler; mais l'amiral Bruix en fut chargé, et il n'alla point en Égypte. On ajoute que vous vous plaignîtes au Directoire de l'abandon où on laissait votre frère, et qu'il lui fut écrit de nouveau: cette lettre ne lui parvint pas non plus. Qu'y a-t-il dans tout cela à votre connaissance? S'il m'était possible de causer quelquefois avec vous, je ne doute pas que ces conversations ne fussent très-utiles au but que je me propose; mais je sens qu'avec toute votre obligeance une correspondance, surtout aussi éloignée, ne comporte guère une foule de questions

(1) En effet, Joseph envoya à son frère M. Bourbaki, ainsi qu'il le dit lui-même. (Voir le fragment historique du premier volume.)

imprévues sur des objets qui ne viennent d'ailleurs qu'accidentellement à la pensée : je vous prie donc de me pardonner celles que contient cette lettre.

P. S. Si vous étiez dans le cas de m'envoyer des pièces, je vous prie de faire mettre sur le paquet : *A expédier par la diligence, pour épargner les ports de la poste.* »

Joseph à O'ffarill. 12 mai 1826.

« Mon cher monsieur O'ffarill, j'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre dont était porteur M. de Melito ; il m'a souvent entretenu de vous, et tout ce qu'il m'en a dit s'est trouvé conforme à ce que je savais d'avance. Je ne me suis pas trompé sur vous ni sur M. d'Azanza : l'intimité de deux hommes de bien fait l'éloge de l'un et de l'autre, et j'avoue que je suis satisfait de voir que vous m'avez associé à votre estime et à votre affection. Vous avez toujours, l'un et l'autre, vu dans moi l'homme qui paraissait destiné à faire le bien de votre patrie, et c'est sans doute votre patriotisme qui vous a d'abord attaché à moi. Depuis, vous m'avez apprécié comme un simple particulier, et vous avez pris facilement pour moi les sentiments que vous m'avez inspirés l'un et l'autre. Quel dommage qu'une nation comme la vôtre soit tombée en de si mauvaises mains ! Dieu m'est témoin que ce respect que j'exprime m'est surtout dicté par son intérêt, par celui que je porte à des gens tels que vous, qui mettiez votre plus grand bonheur dans l'accomplissement de vos devoirs comme bons Espagnols, quelque pénibles et étrangers qu'ils dussent quelquefois vous paraître

dans les camps étrangers. C'est surtout à Talavéra, Monsieur, que je vous ai admiré. Caton n'a su que mourir : vous n'avez pas désespéré jamais, et, content de me connaître et de vous connaître, vous vous êtes ri des apparences. Laissant le masque aux hypocrites, vous vous êtes reposé sur votre conscience ; vous les avez servis plus heureusement par vos nobles sentiments à Ocana, où vous pouvez vous vanter, vous et les autres patriotes respectables qui m'entouraient, d'avoir sauvé 30 mille de vos concitoyens, de leur avoir dessillé les yeux sur le champ de bataille même, et de leur avoir rendu plus que la vie en les éclairant, et leur faisant voir dans le chef victorieux un roi espagnol qui seul alors paraissait pouvoir pacifier la Péninsule en la délivrant des armées étrangères, prêt à se soumettre au vœu national dans la grande assemblée nationale qu'il projetait de réunir à Grenade, décidé, comme je l'étais alors, de régner sur les Espagnols aussi libres que possible, par leur volonté et dans le seul but de leur bonheur. Les destins en avaient décidé autrement ; mais ils ne m'ont pas ôté le bonheur de sentir l'estime que je me porte à moi-même, et celle des personnes dont le suffrage contre-balance et annule les jugements passionnés ou commandés du vulgaire.

J'ai approuvé, Monsieur, la rédaction d'une note que j'ai prié M. de Melito de vous soumettre, désirant avoir votre opinion avant d'en faire usage.

Je vous prie, Monsieur, de me rappeler au souvenir de MM. Azanza, Almenara (*deux noms illi-*

sibles), et autres Espagnols, dont la conduite a toujours été guidée par un véritable patriotisme; ne m'oubliez pas surtout auprès de madame Merlin, de madame sa sœur, du général Merlin.

Si les événements de votre patrie vous rappelaient jamais chez vous, et que vous vous y trouvassiez bien, il serait très-possible que je vinsse vous y voir, et, selon les circonstances, peut-être y finir ma vie, quoique je n'aie qu'à me louer du pays où je suis, où l'on est exposé seulement à des transitions trop subites du chaud au froid, et du froid à une excessive chaleur. »

Joseph au général O'ffarill. 14 octobre 1827.

« Mon cher monsieur O'ffarill, j'ai sous les yeux votre lettre du 12 mai, dont était porteur votre neveu, M. de Herrera; il me l'a laissée à Philadelphie il y a quelques jours, dans le même hôtel où il était logé ainsi que moi, en partant par le paquebot; de manière que je n'ai su son passage que par votre lettre et après son départ. J'ai beaucoup regretté son prompt départ, et qu'il n'ait pu me donner quelques instants. J'aurais été très-heureux de parler de vous à quelqu'un qui vous tient de si près; mais enfin ce jeune homme est parti, et il ne me reste que votre lettre. J'apprécie bien tous les bons sentiments que vous me conservez; les miens sont de même nature pour vous, et ce m'est une consolation de penser que mes adversités ne les aient en rien atténués. Il est permis cependant de regretter une situation qui m'eût permis de montrer à vos compatriotes le cas

que je fais de vos nobles qualités et du patriotisme qui vous a toujours guidé, qui, pour avoir été trahi par la fortune, n'en a pas moins été vrai et véritablement vertueux; car il s'est nourri de désagréments de toutes les espèces et de tous les côtés; mais notre conscience nous reste, et ce sera celle de la postérité. Je ne puis jamais penser à vous sans me rappeler votre ami M. d'Azanza, et j'espère que la nation espagnole sera un jour juste pour l'un et pour l'autre. Puisse-t-elle vous juger comme je vous ai jugé dans la prospérité! »

Joseph au général O'Ffarill. 15 juin 1828.

« Mon cher monsieur O'Ffarill, j'ai reçu la lettre que vous aviez confiée à M. Keating. Je l'ai beaucoup interrogé ainsi que madame Keating sur vous, sur le général et madame Merlin. J'ai appris avec bien de l'intérêt les détails qu'ils m'ont donnés; ceux que vous me donnez vous-même de votre séjour actuel en France, et de la possibilité que vous auriez de retourner en Espagne, ne m'ont pas moins intéressé. Je sais bon gré au duc de San-Carlos de l'intérêt qu'il vous a témoigné, et je me rappelle avec quelque complaisance qu'à votre recommandation, je reçus dans d'autres temps madame la duchesse de San-Carlos, et je cherchai à adoucir la position fâcheuse où elle se trouvait à Madrid, par suite des préventions que les âmes vulgaires nourrissent, dans les temps de factions, contre ceux qui ne partagent pas en tout et pour tout leur opinion, et qui ne sont pas les plus forts. Le duc de San-Carlos n'est pas de ceux-là, à ce qu'il paraît, parce qu'il est bien

pour vous. Je m'en réjouis pour lui, et je voudrais bien qu'il pût promulguer en Espagne les doctrines du temps, qui seules peuvent terminer les révolutions, durant lesquelles les opinions naissent de la position où l'on s'est trouvé, et durant lesquelles il n'y a d'estimable ou de blâmable que les intentions et la pureté de motifs. Si jamais le sort veut que je retourne en Europe, soyez persuadé que la possibilité que j'aurais de vous servir, et de vous renouveler des sentiments que la bonne et la mauvaise fortune ont trouvés invariables, est une des choses qui me feraient le plus apprécier mon retour dans l'ancien monde. Je regretterai de n'y plus trouver notre ami M. d'Azanza. Il est vrai de dire que je ne sais jamais penser à vous sans penser à lui; et j'ose dire que deux noms comme les vôtres suffiront pour absoudre, aux yeux des gens qui vous connaissaient, tous les bons Espagnols qui m'ont entouré de leurs vœux et souri aux espérances que j'avais du bonheur de leur pays, indépendamment de mes intérêts et des leurs.

M. Binda, qui vous remettra cette lettre, est un neveu de M. de Luchesini, que vous avez connu, je crois, lorsque vous commandiez à Livourne; il a passé quelques semaines avec moi, ainsi que sa famille. C'est un homme très-intéressant par l'aménité de ses mœurs, la libéralité de ses principes, l'étendue de son esprit et de ses connaissances; il a désiré lui-même faire votre connaissance, d'après la bonne et honorable opinion qu'il a conçue de vous. Je pense que vous serez bien aise de le connaître, et

de lui faire faire la connaissance de M. et de madame Merlin. Madame, née d'un père américain qui a été gouverneur de son État, et d'une Française d'une famille distinguée, joint à la solidité du caractère des gens de ce pays toutes les grâces et l'amabilité du pays où vous vivez. M. Binda vous remettra un numéro d'une feuille périodique qui s'imprime ici.

Je voudrais bien que vous eussiez de bonnes nouvelles à me donner du patriarche, et des autres patriotes espagnols qui vivent près de vous. »

Le baron de Menneval à Joseph. Paris, 26 août 1828.

« Monsieur le comte, permettez-moi de commencer par vous remercier des expressions bienveillantes que contient votre dernière lettre, et de la bonne opinion que vous voulez bien conserver de moi. Veuillez croire que je ferai en sorte de m'en rendre toujours digne. J'attendais, pour répondre à votre lettre, l'arrivée de la *Revue trimestrielle* américaine. Puisque vous me laissez la faculté de disposer de la notice qu'elle contient, pour répondre à cette confiance dont je suis bien touché, je pense que le parti le meilleur à en tirer, dans la forme où elle se trouve, est de la faire publier dans notre *Revue britannique*. Son origine étrangère lui donne naturellement entrée dans cet écrit périodique, qui est spécialement consacré aux extraits des écrits périodiques anglais et américains. La *Revue britannique* jouit ici d'une grande vogue, et mérite sa réputation. Il me semble que c'est un moyen assez heureux de jeter, dans le public éclairé qui lit cet ou-

vrage, des notions justes sur vous, et de donner ouverture à des développements qu'amènera une première connaissance des faits. On peut dire que jusqu'à présent ils ont été défigurés plutôt par le défaut d'information exacte que par la malveillance. Dès que j'eus reçu par M. Binda, qui est arrivé il y a deux jours, le numéro de la *Revue américaine* du 1er juin, je l'ai sur-le-champ porté à un des rédacteurs de la *Revue britannique* (M. Regnault, qui, je crois, a l'honneur d'être connu de vous), pour concerter avec lui l'insertion de la notice en plusieurs articles, qui pourront paraître successivement de mois en mois. J'avais d'abord pensé à la *Revue trimestrielle*, qui se publie à Paris, depuis le 1er janvier dernier, en français; mais la notice n'aurait pu y paraître que par extraits. Et puis le directeur (M. Buchon), quoiqu'il ne soit pas malintentionné, est un jeune homme ardent, de la secte des doctrinaires, et qui aurait voulu donner à cet extrait sa couleur. Il m'avait offert de mettre dans sa Revue ma lettre, que M. Presle vous aura envoyée; mais comme le plus prochain numéro ne devait paraître que trois mois après, j'ai été obligé de recourir au *Spectateur militaire*. Je dois vous dire que M. Nancrède a traduit cette lettre en anglais, et l'a adressée au *New-Times*, où il a des moyens de la faire insérer. Vous aurez vu, dans le quatrième volume des *Mémoires* du duc de Rovigo, un passage sur votre administration dans le royaume de Naples. Les faits qui y sont contenus, et qui étaient peu connus ou un peu oubliés, ont produit un effet favorable, et

ont appris ou rappelé à la mémoire vos talents en administration, et à quel état de prospérité vous auriez pu laisser les deux États que vous avez été appelé à gouverner, sans les circonstances malheureuses qui ont détruit votre ouvrage. Le duc de Rovigo n'a pas été aussi bien inspiré dans le passage de ses *Mémoires* relatif à la bataille de Salamanque, et aux illusions qu'il vous prête dans les derniers jours de mars 1814. Il m'a avoué qu'il avait bien peu de lumières sur cette dernière époque, et que quant à la première, c'était le maréchal Marmont qui lui avait donné la lettre du major général de l'armée d'Espagne, qui le prévenait qu'il ne devait pas compter sur des secours, et lui prescrivait d'attaquer Wellington avec les troupes qu'il avait dans la main. Mais Marmont ne lui a pas parlé des nouveaux ordres qu'il a reçus dans l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre la date de cette lettre, qui est de la fin de juin, et celle de la bataille des Arapiles, qui s'est donnée le 22 juillet suivant. Le duc de Rovigo est, au reste, disposé à faire ces rectifications dans une seconde édition, et désirerait pour cela être fixé sur l'existence des nouvelles instructions au maréchal Marmont (1). Malheureusement il était à Berlin lors de l'impression de ses *Mémoires*. Je vois avec plaisir que vous vous occupez de mettre en ordre vos papiers. J'ai plus de souvenirs que de notes. Les pièces justificatives sont ce qu'il y a de plus recherché et en même temps de

(1) Tous les points historiques sont éclaircis dans le volume de cet ouvrage où il est question de la bataille des Arapiles.

plus rare. Les lettres de l'Empereur que vous avez sont des matériaux précieux. Les volumes reliés en maroquin rouge, des campagnes d'Italie et d'Égypte, ont été copiés au cabinet du premier consul par deux employés du dépôt de la guerre, après le choix fait par lui des différentes pièces de sa correspondance avec le Directoire, avec ses généraux et autres personnes : le reste a été brûlé. Je crois que la *Correspondance inédite de Napoléon*, recueil publié par Panckoucke en 7 volumes in-8°, il y a huit ou neuf ans, contient une grande partie des dépêches qui sont dans les volumes manuscrits. *Un extrait des lettres de madame de Staël serait la meilleure réponse aux déclarations de sa famille* (1). J'ai pris sur moi de communiquer au duc de Rovigo la phrase de sa lettre relative aux articles additionnels, pour qu'il s'en servît, mais sans vous nommer. M. Hopkinson, qui m'a remis votre lettre, et que vous m'aviez indiqué comme pouvant se charger des miennes, n'a fait que passer à Paris. Il était un peu malade quand je l'ai vu. Il avait le projet d'aller en Italie, et de revenir à Paris par l'Angleterre. Je n'ai pas entendu parler de lui depuis son départ, et j'ignore où il se trouve. Je profite de l'occasion du voyage d'un de mes amis au Havre pour vous faire passer cette lettre. L'incertitude de la voie par laquelle elle vous parviendra me porte à vous écrire sous votre incognito, quoique le titre auguste dont vous étiez revêtu soit pour moi indélébile, et que ma véné-

(1) On trouve, dans l'appendice à la fin de ce volume, plusieurs lettres de madame de Staël.

ration pour vous soit la même, et plus grande encore, s'il se peut, que lorsque vous étiez assis sur le trône. Je suis tout entier à votre disposition. Je vous prie de ne pas m'épargner pour tout ce en quoi je pourrai vous être bon à quelque chose; car je suis voué, autant que mon obscurité et mes faibles moyens peuvent me le permettre, à la défense de la mémoire de l'Empereur et aux intérêts de son auguste frère. »

Le comte Réal à Joseph. Paris, 14 octobre 1828.

« Monsieur le comte, c'est avec un plaisir bien vif, et, je vous l'avoue, c'est avec une surprise bien grande, que j'ai reçu à Paris votre lettre du Lac-Diane (1) du 27 juin. Je profite du départ de M. Louis Peugnet pour vous faire parvenir mes respectueux remercîments. J'ai toujours le désir, et je n'ai point perdu l'espoir, de revoir le Saint-Laurent. A cette occasion, vous me demandez, Monsieur le comte, comment je pourrais encore me séparer de ma fille et la laisser à Paris? Ma fille, depuis la mort de sa mère, ne peut plus me quitter : vous savez que je lui reste seul au monde. Elle ne me quittera donc plus; et le retour aux États-Unis est le doux rêve dont elle se berce jour et nuit. Elle y a été si heureuse, si bien reçue! elle est si bonne, si affectueuse, si reconnaissante! Du matin au soir elle a les yeux fixés sur le portrait de ma maison au Cap, dont M. Canda a fait un paysage charmant. Loin donc de s'opposer à mon retour sur le Saint-Laurent, ma bonne fille ne verrait dans ce voyage qu'une distrac-

(1) Propriété du roi Joseph, dans l'État de New-York.

tion qui lui promet les plus douces jouissances. Que fait-elle à Paris? qu'y fais-je? J'y vis plus retiré, moins agréablement occupé et bien moins indépendant qu'au Cap; je suis trop pauvre et j'ai été trop volé pour vivre à Paris, où trop de souvenirs m'obligent, et où je ne vois que deux ou trois amis. Je plaide avec le gouvernement; je lui redemande mes canaux confisqués, sans trop d'espoir de les recouvrer. S'ils me sont rendus, je ferai un voyage aux États-Unis; et si je n'obtiens rien, il faut que j'aille finir mes jours aux États-Unis. Si j'y éprouve quelques privations, elles seront du moins plus supportables que celles qui parfois me dépitent à Paris, où, malgré une assez bonne dose de résignation, on est souvent par trop tenté. Au reste, on jouit ici d'une très-grande liberté; et cette liberté, qui n'est pas le résultat d'un système, mais d'une heureuse faiblesse, nuit parfois aux souvenirs qu'a laissés une époque bien autrement brillante, mais où le gouvernement, très-fort, se faisait trop sentir. Je suis chagrin de vous voir si seul. Plus je vais en avant, plus je vois que s'il existe plusieurs moyens d'appeler à soi beaucoup de distractions, la famille seule peut fixer le bonheur. Vous êtes assez jeune encore pour voir renaître les jours où vous pourrez retrouver cette jouissance sans être obligé de l'attendre au delà des mers, où vous pourrez venir la chercher en Europe. Cette Europe, elle a été pendant quinze ans trop gouvernée. Depuis la mort de l'Empereur, elle ne l'est plus du tout. Je dis la mort, car, tant que l'Empereur a vécu, les gouvernants,

toujours sur le qui-vive, observaient les populations, qui ont commencé à respirer seulement depuis que les cabinets, affranchis de cette crainte qui faisait leur salut, ont pris vacances. Si l'Empereur vivait encore, il ne serait pas impossible que Metternich ne recommençât à être quelque chose. L'Europe est ébranlée, et les Russes ne passeront pas du moins cette année les défilés du Balkan : les Turcs, que je n'aime guère, ont fait bien du mal aux Russes, que je déteste. Les Turcs ont, dans cette campagne, rappelé aux populations nombreuses la puissance du fanatisme, quel qu'il soit, contre la tactique. Notre fanatisme de la liberté l'avait appris en 1793 à l'Europe vaincue. Le fanatisme de l'indépendance nous avait donné de rudes leçons en Allemagne et en Espagne ; c'est aujourd'hui le tour des Turcs, et je doute que les Russes viennent attaquer Constantinople. Notre expédition en Morée est une farce atroce et ridicule. Souvent proposée, aussi souvent ajournée et à peu près oubliée, elle fut brusquement reprise et décidée en vingt-quatre heures, par l'effet d'un coup de tête qui nous coûtera en pure perte bien des hommes et des millions. Il y a beaucoup de ministres et de diplomates en Europe ; vous y chercheriez en vain un ministère, un cabinet, une direction, une volonté! Wellington a accepté toutes les humiliations et tous les blocus ; cependant on arme à force à Plymouth et à Portsmouth, et il se pourrait que les Dardanelles fussent sous peu le théâtre de l'incendie de la flotte russe. On assure ici que tout le salpêtre de l'Inde est retenu pour le gouverne-

ment anglais. Tous les bons esprits, en France, voulaient que l'on profitât de l'occasion pour augmenter l'armée jusqu'à 300 mille hommes, restant l'arme au bras; et notre rôle était enfin d'attendre à notre tour l'épuisement des autres : et certes ce qui se passe en Orient démontre la sagesse de ce système. Les choses ont autrement tourné. On se repent aujourd'hui du parti pris, et l'on ne veut plus envoyer un seul homme en Morée; mais que deviendront les enfants perdus qui y ont été jetés? Je n'en sais rien. La Prusse a plus de 300 mille hommes sous les armes, et la Prusse est toute russe. De tout ce bavardage je conclus que d'autres intérêts vont probablement naître des prochains événements, et que ces intérêts nouveaux n'attacheront pas aux proscriptions de 1815 l'importance que leur donnait la sainte-alliance. Nous sommes inondés de Mémoires. Le duc de Rovigo, qui n'a pas voulu m'écouter, est en butte à mille attaques plus ou moins virulentes; et il se concentre pour faire une nouvelle pointe en lançant à ses ennemis une seconde édition, dont il peut risquer la dépense, venant de gagner en Prusse un procès qui lui fait rentrer un capital et des intérêts montant à 1,800 mille francs. L'eau va toujours à la rivière. Je me persuade que dans cette guerre de Mémoires, comme dans la guerre d'Orient, les plus sages seront ceux qui entreront en campagne le plus tard possible, et que les véritables sages ne publieront rien. A ce sujet, je vous dirai, Monsieur le comte, que je fais la sourde oreille aux propositions, bien séduisantes cependant, qui me sont faites par les

libraires; et, pour ne pas m'exposer à succomber à la tentation de publier quelque chose, je n'écris rien. Serai-je toujours aussi sage? Je n'en réponds pas (1).

Je vous remercie infiniment, Monsieur le comte, de la bonté avec laquelle vous recevrez mes recommandés. Je serai de plus en plus sobre et discret. Nos jeunes gens sont mûris par les événements, et par leur intervention prématurée dans les affaires. Ils n'ont point de printemps; ils ressemblent un peu à ces fruits mûris trop vite. Je ne sais ce qu'ils deviendront quand ils seront vieux. Ils ne connaîtront peut-être jamais l'enthousiasme : alors je les plains; mais ils auront de la raison jusqu'à la rouerie. »

Napoléon de Montebello à Joseph. Washington, 15 nov. 1828.

« Monsieur le comte, je passe mon temps à regretter de ne pas avoir profité plus longtemps de l'hospitalité que vous avez bien voulu me donner, et dont je conserverai toute ma vie le souvenir. Me voici depuis huit jours dans cette capitale manquée, où je ne trouve guère de bon qu'un peu de repos, que j'aurais bien mieux employé à Point-Breeze. Nous n'avons point de nouvelles de notre bâtiment, et nous nous sommes décidés à partir le 20 pour la Nouvelle-Orléans : nous y serons plus à portée des nouvelles du Mexique, et nous pourrons savoir, avant de nous embarquer, s'il y a quelque chance que Santa-Anna nous laisse le passage libre. Quant à moi, ce plan me convient beaucoup; il me fera

(1) Malheureusement le comte Réal a tenu parole, bien que l'Empereur lui ait laissé cent mille francs sur son testament, probablement pour l'aider à publier ses Mémoires.

voir un pays intéressant et m'évitera un voyage de mer, chose pour laquelle je n'ai pas beaucoup de vocation. Le seul regret qu'il me laisse est de ne pouvoir faire pour votre protégé ce que vous désiriez; mais ce regret est diminué par l'incertitude où je suis d'en avoir le moyen, la chose dépendant en grande partie de l'humeur du capitaine qu'on nous enverra, et de la manière plus ou moins stricte dont il se tiendra à ses instructions. Bressau, à qui j'ai témoigné le désir de faire ce que vous souhaitez, me paraît craindre, s'il le demandait, d'essuyer un refus; j'aurais cependant insisté davantage, si nos nouveaux arrangements n'avaient pas rendu la chose tout à fait impossible. Vous avez eu tant de bonté pour moi, Monsieur le comte, et l'accueil que vous avez bien voulu me faire m'a si bien fait comprendre toutes les conversions que vous avez faites dans votre vie, que c'est un véritable bonheur pour moi d'avoir l'occasion de vous exprimer tout ce que m'a laissé dans le cœur la courte visite que je vous ai faite.

Vous m'avez transporté d'une manière pleine d'intérêt dans une époque à laquelle j'appartiens par de glorieux souvenirs, et pour laquelle je ne cesserai de professer mon respect et mon admiration, tout en restant fidèle aux devoirs politiques que ma situation m'impose. A tous ces sentiments s'en joint maintenant un autre que vous êtes accoutumé à inspirer, et qui me fait désirer bien vivement de profiter de la permission que vous m'avez donnée d'aller vous faire, l'été prochain, une plus longue visite. Veuillez dire mille amitiés au prince Murat, qui

me permettra de le traiter en ancien camarade, et me rappeler au souvenir de M. et de madame Sari. »

Le baron de Menneval à Joseph. Paris, 30 déc. 1828.

« Monsieur le comte, j'ai reçu la lettre du 29 septembre dont vous m'avez honoré, et les copies de lettres qui y étaient jointes. Je vous dois une explication sur l'usage que j'en ai fait. M. Armand Regnaud, la même personne dont j'ai employé l'intermédiaire pour l'insertion, dans la *Revue britannique,* de la notice biographique, et qui est lié avec le directeur du *Courrier*, s'est chargé de faire insérer ces lettres dans ce journal. Nous étions convenus qu'elles y paraîtraient comme pièces à l'appui de la notice, et comme une espèce de supplément. A la lecture du *Courrier* du lendemain, je vis que cette indication n'avait pas été suivie. On avait jugé au bureau du journal qu'il avait été préférable de supposer une collection de lettres inédites, de laquelle les deux lettres seraient censées extraites. Je ne sais par quelles raisons on avait eu de la répugnance à servir d'écho à la *Revue britannique.* Quoi qu'il en soit, il était impossible de désavouer la supposition des lettres inédites. Il n'était peut-être pas mal, au reste, d'y laisser croire. Cette menace de publication de documents officiels qui renverseraient l'échafaudage de prétendues histoires, peut contenir les écrivains qui font des romans sur les événements de 1814 sans avoir de matériaux, et dans un but de spéculation. Je rédigeai l'article qui se trouve dans le numéro du 26-27, pour expliquer d'une manière moins générale le but de l'insertion des let-

tres, et pour la rattacher à la censure des ouvrages qui contiennent les erreurs les plus blâmables sur cette époque. Le doute même dont parle cet article, sur l'authenticité des lettres, prouve leur importance. Cette publication a déjà produit un bon effet, et l'on s'en entretient beaucoup. Je désire que vous soyez satisfait de cette explication. Je crois qu'en produisant de temps en temps des documents authentiques, avec simplicité et sans qu'on y voie d'intérêt personnel, le public, dont la confiance dans la plupart des écrits historiques publiés jusqu'à présent est déjà ébranlée, et qui cherche du positif, trouvera à se satisfaire, et formera enfin son jugement. M. Regnaud, dont j'ai eu l'honneur de vous parler au sujet de la publication de la notice dans la *Revue britannique*, et à cette occasion, n'est pas parent de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Il a été directeur d'un écrit périodique qui a paru sous le ministère Decazes, sous le titre de *Bibliothèque historique*. Il est connu de la comtesse de Survilliers, et du roi et de la reine de Suède. Il a été chargé par eux de démarches pour les rapprocher de votre auguste famille. C'est un homme d'un caractère loyal et ferme. La seconde édition des *Mémoires du duc de Rovigo* ayant paru, il n'est plus possible d'y rien insérer. Je n'ai pas encore lu cette seconde édition; l'auteur m'a assuré qu'il avait rectifié quelques erreurs que je lui avais signalées à votre sujet. Il ne m'a pas paru convaincu des torts du maréchal Marmont dans l'affaire des Arapiles. Les copies des lettres qui composent la collection

des volumes reliés en maroquin ont été faites par deux commis qui en ont été chargés spécialement. Elles étaient terminées en 1803 ou 1804. Lauriston, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, était chargé dans le cabinet de Saint-Cloud d'un travail de pétition, et temporairement. J'ai vu le duc de Bassano relativement aux lettres des souverains. Voici la substance de ce qu'il m'a dit à ce sujet : Dans les derniers jours de juin, il a reçu l'ordre de faire faire en toute hâte des copies de ces lettres sur des originaux déposés aux archives du Louvre. La veille de votre départ, il a été vous porter lui-même le paquet, qui avait à peu près l'épaisseur de la main. Il a laissé les originaux aux archives; il ignore ce qu'ils sont devenus. Il a fait depuis dix ans des tentatives pour les découvrir, mais toujours infructueusement. La correspondance des princes d'Espagne manquait aux archives. Le dossier qui la contenait était vide, et portait cette note : *Remise à M. de Blacas par son ordre*. M. de Bassano sait que cette partie des lettres a été soustraite par un M. ...., qui les a vendues. M. de Bassano en a acheté quelques pièces pour une somme de 1,300 francs. Il a entendu dire que les lettres de la Russie avaient été vendues à M. de Liéven, ambassadeur de Russie à Londres; mais il ne sait pas si c'étaient des copies ou des originaux. Il doit faire interroger l'imprimeur anglais à ce sujet. J'avais déjà entendu faire sur ces lettres une version à peu près pareille. Il règne sur le sort de ces importants documents une obscurité impénétrable. Il est étonnant que les

ministres des souverains n'aient pas pensé, en 1814, à les retirer; il est plus surprenant encore qu'ils ne l'aient pas fait en 1815, et qu'ils aient été obligés de les racheter. Les lettres les plus importantes de la collection étaient celles de l'empereur Alexandre. Quelques lettres de la Prusse, celles de Wurtemberg, l'étaient beaucoup comme pièces historiques. Les autres étaient de peu d'intérêt, autant que ma mémoire peut me le rappeler. Cependant, puisqu'une copie en a été faite, je ne perds pas l'espoir qu'elles apparaîtront un jour, ou en copie ou en original. Du reste, M. de Bassano a été singulièrement touché de la bonne opinion que vous conservez de lui; il m'a fait répéter deux fois ce que vous me dites dans votre lettre, en me remerciant beaucoup de le lui avoir laissé connaître. Mon dévouement pour votre auguste personne me porte à me réjouir de la résolution que vous avez prise d'écrire: la nécessité s'en fait sentir chaque jour davantage. A part l'importance de ce que vous avez à dire et du haut intérêt que doit inspirer la franchise et la loyauté de votre caractère, votre grande facilité est un nouveau motif qui doit vous y engager. Il y aurait à faire, dans les lettres de madame de Staël, un choix qui intéresserait. Permettez-moi de vous prier de ne pas oublier la communication que vous avez bien voulu m'annoncer, de la note sur le reproche fait à l'Empereur d'avoir fait rétrograder la révolution. Vous avez dû voir avec plaisir la réfutation de quelques passages de la *Vie de l'Empereur* par Walter Scott, par le comte de Saint-Leu. Je verrai,

selon votre désir, les comtes Bertrand et Montholon, quand ils seront de retour à Paris; ils sont encore tous deux à la campagne. M. de Montholon paraît avoir rétabli ses affaires; je ne sais pas si cela sera durable. Je n'ai pas de rapports avec Benjamin Constant, dont la conduite, je l'avoue, m'a toujours inspiré de l'éloignement, et qui n'a aujourd'hui la confiance d'aucun parti. Le général Lamarque n'est pas à Paris; il a été se faire nommer député dans son département. J'ai eu peu d'occasions de le rencontrer, mais je les rechercherai davantage. Je lui ai entendu dire qu'il y a des choses de position dont on ne peut guère s'affranchir. Le fait est que, tout en rendant justice à l'Empereur, il est entraîné vers ses ennemis, qui ont été les amis et les créatures de Moreau, par des impressions premières qui le dominent peut-être malgré lui. Du reste, c'est un homme estimé. Norvins, après avoir été flatteur de l'Empereur sous son règne, s'est fait son détracteur quand il était de mise de déclamer contre son despotisme. Depuis qu'il a vu qu'il était passé de mode d'insulter à sa mémoire, et qu'on ne lisait plus ses diatribes, il s'est mis à le louer à sa manière. S'il avait intérêt à tenir un autre langage, il en changerait encore. Il m'a recherché l'hiver dernier, et m'a proposé de lire son manuscrit. Connaissant son excessif amour-propre, je m'y suis refusé. Je ne m'en repens pas, parce que je n'aurais obtenu de lui aucun sacrifice; il ne se serait servi de moi que pour donner à son livre un peu plus d'autorité. La vogue passagère dont il jouit ne se soutiendra pas, quand la publica-

tion successive de quelques documents officiels aura démontré son ignorance des événements qu'il raconte. Cette vogue est due à la curiosité qui s'attache à toutes les publications qui parlent du grand siècle, et à l'intérêt toujours croissant qu'inspirent généralement la gloire et les malheurs du grand homme qui l'a illustré. La versatilité de l'écrivain et sa manière emphatique et obscure sont bien jugées. On peut dire à son égard comme madame de Staël : qu'elle lisait deux langues inintelligibles pour elle, le chinois et le Norvins. Ce n'est pas lui qui a été attaché à la princesse Pauline, c'est son frère, qui vaut mieux que lui. L'approche du renouvellement de l'année me fournit l'occasion de vous adresser particulièrement mes vœux ardents et ceux de ma famille, pour tout ce qui peut vous intéresser, sous tous les rapports possibles. Permettez que j'en profite, et que je vous renouvelle en même temps l'expression, etc. »

Joseph à Menneval. Point-Breeze, 18 février 1829.

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 30 décembre. Je suis bien touché du tendre intérêt que vous prenez encore à tout ce qui me touche. Je ne dois pas en être surpris ; mais je vous confesse, mon cher Menneval, que vous êtes dans une exception bien rétrécie. Les hommes valent moins, en général, que je ne le pensais dans mes premières années ; mais ils ne sont pas tous sortis du même moule, à ce qu'il paraît.

Je vous envoie les copies authentiques de quelques lettres qui m'ont paru les plus importantes

pour la discussion de M. Pons de l'Hérault; vous en ferez l'usage que vous jugerez le plus convenable. Je vous envoie copie de l'article de ma lettre à M. Thibeaudeau, en réponse à cette phrase : « L'Empereur a fait rétrograder la révolution. » Si vous la jugez bonne, vous pouvez la communiquer à M. Boulay de la Meurthe, dont l'opinion serait d'un grand poids pour moi. Je vous envoie quelques notes sur l'ouvrage de M. de Rovigo; si vous le jugez à propos, vous pouvez les lui communiquer. Le maréchal Jourdan et le général Desprez en savent autant que moi là-dessus, et peuvent éclairer le duc, s'il veut l'être, comme je le crois : je ne doute pas de sa bonne volonté même pour moi. Je vais rechercher si, parmi les nombreuses lettres de madame de Staël, il en est que je puisse, sans trop d'inconvénient, laisser publier; je vous les enverrai. Quelle opinion a-t-on de l'ouvrage du colonel Maingernaud? »

Le comte Thibeaudeau à Joseph. Bruxelles, 4 avril 1829.

« Monsieur le comte, votre lettre du 15 novembre m'est parvenue un peu tard, parce que mon fils, qui l'avait reçue à Paris, a attendu une occasion pour me l'envoyer. Votre mandat de 174 fr. 50 a été acquitté. Je ne vous ai point abonné à la *Revue trimestrielle* : ce recueil a cessé de paraître après son troisième numéro. Je vous en expédie le second, en vous priant, quand vous l'aurez lu, de le faire parvenir à Achille, dont il contient deux lettres. Depuis le 23 octobre, que j'ai eu l'honneur de vous envoyer la 3e livraison de l'*Histoire de Napoléon*,

l'impression en a été suspendue par des circonstances qui me sont étrangères, et auxquelles je ne puis rien. J'avais entrepris cet ouvrage de compte à demi avec M. Cotta, libraire à Stuttgard, qui est chargé de faire l'avance des frais et dépenses. Une contestation s'est élevée entre lui et son libraire correspondant à Paris, sur des comptes d'argent. La 4e livraison, qui était presque imprimée, est restée incomplète. Ce contre-temps, joint à d'autres contrariétés résultant de mon éloignement et de ma situation, a nécessairement refroidi le public, et nuit au débit. J'en suis réduit à craindre que l'ouvrage ne soit indéfiniment accroché, et à regretter d'avoir perdu déjà cinq années de ma vie que j'aurais pu employer plus utilement, sans compter le temps que j'emploierai encore à le terminer; car, quoi qu'il arrive, je tiens à le compléter. Il y a 3 livraisons imprimées (6 volumes); de la 4e il ne reste à imprimer que 100 pages. L'histoire tout entière sera de 14 ou de 15 volumes; j'en ai 4 composés, et en manuscrit. Sans trop de présomption, je me flatte qu'elle aura du moins le mérite d'être la plus complète, parce que j'y traite avec assez de détail l'ensemble de la législation et de l'administration de l'empire, partie essentielle, peu connue, négligée par tous les historiens, parce qu'elle exige du travail, de l'exactitude, des connaissances spéciales, et l'expérience, que peu d'entre eux possèdent. Mon but a été d'écrire l'histoire d'une époque à jamais grande et mémorable, et de dire la vérité. Quelquefois elle n'est pas favorable à Napoléon; mais, mal-

gré des taches, sa carrière est encore assez brillante pour que je me sois fait une loi de ne pas les dissimuler. L'écrivain est un homme de la révolution, qui a sur les institutions sociales des principes faits qu'il ne peut abjurer, parce qu'il y tient par conviction. Il ne juge point d'après les événements; cependant ils fortifient ses opinions. L'empire a péri; il n'est pas prouvé qu'un gouvernement vraiment représentatif ne l'aurait pas sauvé; et, à tout prendre, je trouverai toujours plus méritoire et plus glorieux de succomber par la liberté que par le despotisme. Napoléon jugeait que sa dictature était nécessaire à la France; il disait que, le danger passé, il rétrograderait vers la liberté; je le crois, votre témoignage me suffit; il est confirmé par les révélations de Sainte-Hélène. On a vu des rois dégoûtés du trône, le résigner; il n'y a point, que je sache, d'exemple d'un roi absolu limitant de son propre mouvement son pouvoir. Les institutions de Napoléon se rapportaient, non à une dictature, de sa nature, temporaire, mais bien à un système durable et permanent. Cette considération exigerait un développement que ne permettent pas les bornes d'une lettre. Les vieilles dynasties de l'Europe se sont acharnées à la ruine du monarque nouveau qui avait essentiellement travaillé à consolider l'autel et le trône: qu'eussent-elles fait de pire, s'il eût consacré son génie et ses facultés prodigieuses à favoriser le mouvement de son siècle, et à gagner l'amitié des peuples par des institutions libérales? J'ai lu l'original français de l'écrit contenu dans la revue amé-

ricaine que vous m'avez envoyée : c'est, permettez-moi de le dire, une notice biographique suffisante pour le but dans lequel elle a été composée, mais qui offre peu de matériaux à l'histoire. Il lui faut des choses plus substantielles; elle n'admet pas plus les apologies que les diatribes. Par exemple, on y lit « que, dans l'entrevue de Venise (décembre 1807), le roi Joseph eut connaissance des dissensions de la maison d'Espagne...; qu'il n'y avait rien d'énoncé, de décidé, quand il reçut l'invitation de se rendre à Bayonne. » D'après mes documents, des deux trônes qui étaient alors à donner, le Portugal fut, à Mantoue, offert à Lucien, pour prix d'une réconciliation. Napoléon voulait donner l'Espagne à Louis. Le roi Joseph le *réclama*, comme l'aîné de la famille (1). Salicetti le dit alors. On trouve dans les Mémoires contemporains une lettre de Napoléon au roi Louis, du 27 mars 1808, par laquelle il lui offre le trône d'Espagne. Lorsque le roi Joseph quitta Naples, des personnages marquants qui lui étaient attachés arrangèrent leurs affaires personnelles comme s'il n'eût pas dû revenir. Au fond, la diversité de ces opinions importe peu au roi Joseph et à l'histoire; mais il est difficile de ne pas croire qu'il fut personnellement appelé pour régner en Espagne. L'opinion de tous les militaires est que l'offensive prise à Talavéra contre les Anglo-Espagnols fut une faute et un malheur. Quand ils seraient entrés dans Madrid, leur position n'en eût

(1) On voit, par les documents publiés par nous, si le comte Thibeaudeau est dans l'erreur !

pas été moins critique, avec 50 mille hommes sur leur ligne d'opération. On croit que le roi Joseph, avec 45 ou 50 mille hommes, pouvait facilement manœuvrer pour contenir les ennemis et donner à Soult le temps d'arriver. Les Anglo-Espagnols s'étaient repliés, et avaient pris une attitude défensive.

Le général Foy fut envoyé à Madrid, non d'Oporto, mais de Toro, le 19 juillet, pour communiquer le plan de Soult. Il fut de retour le 24. On prévint de suite Jourdan du mouvement des trois corps, et que le 26 une avant-garde serait engagée vers Béjaz. Le 5e corps fut le 2 août à Placentia, et continua de marcher en avant, suivi par les deux autres corps, chacun à un jour de distance. Voilà ce qui est écrit dans la campagne de Galice, Portugal, etc., par Soult. On persuadera difficilement que la bataille de Talavéra fut un résultat favorable aux Français. Des deux côtés les pertes furent au moins égales. L'armée anglaise se sauva du mauvais pas où elle s'était imprudemment engagée, laissant les Espagnols, ses alliés, supporter tout le poids de la retraite. Par ces deux exemples, vous pouvez juger qu'un historien qui parle à un public environné d'écrits spéciaux sur la plupart des événements, ne doit procéder qu'avec circonspection et le flambeau d'une saine critique. Les *Mémoires de Rovigo* sont, comme vous le dites, écrits dans des intentions bienveillantes, surtout pour l'Empereur, et même pour l'auteur. Il faut user avec précaution de cet ouvrage. Je n'ai pu lire en entier

Norvins : c'est de la poésie où l'on vise à l'effet; il n'y a ni fond ni justesse. Malheureusement cela se débite. Les succès littéraires sont l'ouvrage des journaux et des coteries de Paris. Si un J.-J. Rousseau n'avait pas le *Constitutionnel* ou le *Globe* pour recevoir ses articles tout faits, il ne trouverait pas de lecteur. Je suis affligé de ce que vous me mandez sur la correspondance des souverains avec l'Empereur. Pour la copie portée chez vous en 1815, M. Presle vous a donc répondu qu'elle ne s'était pas trouvée dans la caisse, lorsqu'il l'a ouverte pour vous expédier ce qu'elle contenait? Cela paraîtrait étrange. Étiez-vous sûr de sa fidélité? Une copie, quoique contestable, serait pourtant quelque chose; mais les originaux! Quoique vous m'eussiez écrit que vous chargiez M. Menneval de la démarche envers leur dépositaire, mon fils, qui est en liaison avec lui, a cru pouvoir, comme de lui-même, le sonder à cet égard, et m'écrit : « Malgré sa diplomatie et à travers toutes ses finesses, il ne m'a pas été difficile de deviner, ou qu'il avait disposé dans son intérêt du dépôt, ou que, dans son intérêt encore, il ne voulait pas qu'il en fût fait usage. » Je vous remercie des deux copies de lettres que vous m'avez envoyées; elles trouveront leur place. Vous m'obligerez d'en faire de même pour les autres pièces que vous jugerez importantes. J'ai fait votre commission auprès de mes collègues et d'Anatole Lawœstine; ils ont été très-sensibles à votre aimable attention. Depuis huit jours nous avons perdu trois des nôtres : Ramel, ancien ministre des finances,

Maragon, et Cavaignac. Le dernier vous a été personnellement connu à Naples; il est mort subitement, d'un anévrisme au cœur. Votre famille et une quarantaine de conventionnels, dont le plus jeune a 63 ans (j'en ai 64), sont les seuls condamnés à mourir hors de cette France qu'ils ont servie, et qui a ouvert son sein à l'émigration. »

Menneval à Joseph. Paris, 8 mai 1829.

« Monsieur le comte, la lettre du 18 février, dont vous m'avez honoré, m'est parvenue tard, à cause de la mauvaise saison. L'approbation que vous voulez bien donner à ma conduite m'a été bien flatteuse et bien douce. Elle m'est une nouvelle preuve de cette bienveillance dont vous m'avez constamment entouré, et dont je conserve précieusement le souvenir. Depuis que j'ai reçu votre dernière lettre, Monsieur le comte, j'ai vu plusieurs fois le général Lamarque, que j'ai trouvé dans les meilleurs sentiments. Il m'a parlé de vous avec une effusion qui m'a paru sincère. *Il connaît indirectement les Mémoires du maréchal Soult; il n'en est pas content. Il a même refusé la proposition qui lui a été faite de se charger de leur rédaction. Il m'a dit que c'était à cause de l'aigreur qu'il y avait contre quelques parties de vos actes militaires en Espagne. Il a ajouté qu'il ne fallait pas y attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent, et qu'il ne vous appartenait pas d'entrer en explication ni en polémique avec lui. D'ailleurs le maréchal Soult ne paraît pas pressé de les faire paraître.* M. de Norvins, dont je vous parlerai plus tard, m'a dit les avoir lus, parce que le ma-

réchal lui a proposé aussi de les rédiger. Il les a trouvés si diffus et si remplis de vanité, qu'il n'en a espéré ni honneur ni profit. Il n'y a pas une escarmouche, ni une affaire de cinq hommes et un caporal, dont le récit n'occupe plusieurs pages. Le général Lamarque pense donc qu'il ne faut pas s'occuper du maréchal Soult; que vous devez écrire vos Mémoires avec simplicité, et avec le talent et la loyauté qu'il vous reconnaît (il offre de vous seconder de tout son pouvoir dans le *Spectateur militaire*, et dans d'autres feuilles); et que le public jugera que c'est à ce parti qu'il faut s'en tenir, comme à votre Évangile. Quand on est loin de la sphère d'activité des publications, on est porté à s'exagérer leur importance. Quelques journalistes, selon la coterie à laquelle ils appartiennent, les prônent ou les dénigrent, mais ne font pas l'opinion. Le sceptre de la critique est tombé dans les mains de quelques jeunes idéologues pleins d'un mépris superbe pour qui les a précédés, et qui jugent en dernier ressort sur les hommes et les événements qu'ils sont hors d'état d'apprécier, et même de connaître, avec l'ignorance la plus présomptueuse et la licence la plus révoltante. C'est une bonne fortune pour eux qu'une réponse à leur livre ou à leurs articles. Le général Lamarque me citait à cette occasion qu'il avait eu, il y a plusieurs années, des démêlés avec un général Canuel, que vous connaissez sans doute par ses actes. Le général Lamarque se défendait vivement par des réponses aux journaux qui l'attaquaient. Se trouvant, un jour qu'il avait fait met-

tre dans le *Constitutionnel* une lettre dont il était fort content, dans un dîner où il était placé à côté de M. de Talleyrand, celui-ci le pousse du coude en lui disant : « Général Lamarque, je croyais que vous étiez un homme d'esprit. Comment êtes-vous assez simple pour descendre dans l'arène avec ceux qui vous attaquent ? Mais vous ne savez pas le plaisir que vous leur faites. Croyez-moi, laissez-les dire et restez tranquille ; personne ne s'en occupera. » Le général Lamarque me dit qu'il s'était toujours souvenu de ce conseil, qu'il l'avait suivi, et qu'il s'en était toujours bien trouvé. Il regrette de n'avoir pas été votre chef d'état-major en Espagne. Il estime beaucoup le talent et le caractère honorable du maréchal Jourdan ; mais il ne lui trouvait pas assez de vigueur. Je vous demande pardon de vous raconter longuement tous ces propos ; je ne le fais que parce qu'ils m'ont été tenus à votre sujet, et pour que vous en preniez ce que vous jugerez à propos. Le général Lamarque a fait mettre dans le *Spectateur militaire* la lettre et les pièces justificatives contenues dans le journal américain que vous lui avez fait remettre. Il désire aller vous voir dans l'intervalle d'une des sessions de la chambre. M. de Norvins, qui était absent de Paris depuis quinze mois pour des affaires d'intérêt, est venu me voir à son retour, quoique je n'aie aucune liaison avec lui. Je lui ai donné le journal américain où il est question de son livre. Il m'a exprimé son regret de la manière dont il a parlé de vous ; il s'est rejeté sur les informations qu'il a recueillies, et qu'il devait croire

exactes; il aurait désiré que vous lui eussiez envoyé des notes. Puis, comme le bout de l'oreille perce toujours, il n'a pas pu retenir qu'il aurait à se plaindre que vous lui ayez fait autrefois des promesses que vous auriez tout à fait oubliées quand vous êtes monté sur le trône de Naples. En définitive, il doit faire une troisième édition de son *Histoire de Napoléon* au mois de juillet prochain. Il m'a prié de faire des notes sur cet ouvrage et de les lui donner, m'assurant qu'il en ferait usage; qu'il supprimerait surtout ce qui pourrait vous blesser. Cela m'a décidé, je le lui ai promis. J'ai communiqué au duc de Rovigo les notes que vous avez bien voulu m'envoyer sur ses *Mémoires*. Il m'a écrit la lettre que je prends la liberté de vous envoyer en original. Il est bien disposé à faire tout ce qui vous est agréable, et attache un grand prix à votre estime. Il m'a prié de lui laisser prendre copie des lettres de l'Empereur qui étaient jointes à votre dernière lettre. Je les garde, pour en faire le meilleur usage possible. J'ai reçu votre réponse au reproche fait par M. Thibeaudeau à l'Empereur, d'avoir fait rétrograder la révolution; je l'ai communiquée à M. Boulay, qui en a pris copie. Il a trouvé vos réflexions très-justes, et tout à fait conformes à sa manière de voir. Il a fait des Mémoires jusqu'à l'empire, dans lesquels il s'est attaché à venger l'Empereur de ces imputations. Son opinion bien arrêtée est que c'est à lui que nous devons la charte constitutionnelle, et que les libéraux sont bien ingrats ou bien prévenus quand ils ne veulent pas le

reconnaître. Il est convaincu que, sans le 18 fructidor et sans le 18 brumaire, la France retombait sous le joug féodal, et qu'un long temps et beaucoup d'événements se seraient passés avant qu'elle ait pu en être tirée; que l'Empereur, en adoptant tous les bienfaits de la révolution, les avait consolidés à jamais par la libéralité et par l'énergie de son administration. Il m'a chargé de vous remercier du souvenir que vous avez bien voulu conserver de lui, et de vous offrir l'hommage de son respect et de son dévouement. Je n'ai point lu les ouvrages du colonel Maingernaud; je n'en ai point entendu parler: il est vrai que je vis dans une grande retraite. M. Presle, qui les a fait lire à quelques militaires, m'a dit qu'on en faisait cas; mais qu'ils laissaient à désirer sous le rapport du style. Vous m'aviez chargé de voir les comtes Bertrand et Montholon. J'ai vu le général Bertrand, qui est dans des sentiments qui lui font honneur; mais il est d'une circonspection qu'il porte à l'excès. Il a quelques manuscrits de l'Empereur : sa loyauté ne lui permettra pas d'y souffrir la moindre altération; mais sa timidité l'empêchera de les publier. Quant à M. de Montholon, ses prodigalités ont fini par le ruiner entièrement. On a vendu ses meubles, et il a disparu; on le dit réfugié en Angleterre. C'est une grande douleur pour les amis de l'Empereur. Anatole de Lawœstine est ici; il a toujours les mêmes sentiments chevaleresques; il ne veut entendre à aucune concession sur ce qu'il croit être son honneur ou son devoir. Il a refusé jusqu'ici une place avantageuse

dans la maison militaire du duc d'Orléans. Il ne sait pas que j'ai l'honneur de vous écrire; mais il professe toujours pour vous le même respect et le même attachement. Les miens vous sont connus, ma femme les partage, et mes enfants en conserveront religieusement le dépôt. — J'omettais que M. de Norvins avait consulté MM. de Bassano et Sébastiani pour savoir s'il devait répondre à la lettre du *Courrier* des États-Unis, et qu'ils l'en avaient dissuadé. Je dois réclamer votre indulgence pour les négligences et les ratures de ma lettre; j'ai craint, en la recopiant, de manquer l'occasion de la faire partir à temps. »

Joseph à Thibeaudeau. Point-Breeze, 19 mai 1829.

« Monsieur le comte, j'ai reçu votre lettre du 4 avril. J'attends la *Revue trimestrielle* n° 3, que vous m'annoncez. J'ai depuis peu de jours seulement votre troisième livraison; j'ai écrit à M. Presle de s'entendre avec monsieur votre fils pour en acquitter le montant. Je suis fâché des contrariétés que vous avez éprouvées avec vos libraires; j'espère qu'elles ne seront pas de longue durée. Je suis fâché de n'avoir pas porté dans votre âme la conviction qui est dans la mienne. Je suis convaincu que Napoléon voulait laisser une monarchie constituée sur les bases de la représentation nationale, celle de l'égalité et de la liberté; les grands obstacles intérieurs et extérieurs l'ont forcé à dissimuler ses vues ultérieures. Ne pouvant contenter l'impatience des révolutionnaires qui l'eussent obligé à tourner trop court, il a dû s'étayer de toutes les au-

tres opinions pour assurer son pouvoir dictatorial. L'obstination de l'Angleterre l'a forcé à un grand développement de forces dont les succès mêmes l'ont embarrassé. Comment demander tant de sacrifices à la France, sans exalter l'héroïsme guerrier de la nation ? Comment proclamer si hautement la suprématie de la grande nation, sans blesser les autres ? Comment cacher pendant tant d'années, aux anciennes dynasties, ses vues secrètes ? En envoyant ses frères occuper des trônes étrangers, il ne contenta personne ; il se priva des confidents naturels de ses projets intimes, et il eut en eux de mauvais vice-rois, parce qu'ils ne pouvaient pas être autre chose, avec le nom de rois. Il s'isola beaucoup en France ; on finit par ne plus comprendre ce qu'il voulait. L'obstination de l'Angleterre à poursuivre la guerre a eu pour résultats les immenses succès de l'Empereur, sa puissance colossale qui a pesé sur les étrangers, et à la longue sur la France elle-même, par la réaction de toutes les opinions venues du dehors ; mais aussi l'Angleterre et le parti oligarchique de l'Europe ont été à la veille d'être écrasés, et Napoléon au moment de pouvoir démasquer son système, et asseoir un empire nouveau, conforme à l'esprit du siècle et aux circonstances dans lesquelles il s'est trouvé. Il a été terrassé dans la lutte, on ne peut juger de ce qu'il eût fait après Actium ; moi, je dis ce que je sais. Les hommes impartiaux, et qui n'ont vu que les faits extérieurs, diront qu'il est probable que Napoléon eût été aussi supérieur à Auguste qu'il l'avait été à Octave ; qu'un homme d'autant de gé-

nie ne pouvait vouloir que ce qui était convenable au peuple français; et que s'il vivait aujourd'hui, il rendrait la France aussi heureuse par ses institutions que l'heureux pays que j'habite, qui prouve que les institutions libérales rendent les peuples heureux et sages. Le code Napoléon dépose en faveur des intentions libérales de son auteur; c'est par les institutions de ce genre qu'il faut le juger, et non par des actes, des faits particuliers autorisés par la guerre, et qui souvent n'étaient que des manœuvres pour masquer ses véritables intentions, et faire marcher à la suite telle corporation, telle classe, tel cabinet dont il avait besoin dans le moment actuel. Je n'ai pas prétendu, Monsieur le comte, que l'article inséré dans la *Revue américaine* pût fournir beaucoup de matériaux à l'histoire, puisque c'est un sommaire de faits, et qu'il ne contient aucun détail; mais ce que j'ai dit ou voulu dire, c'est que cet article est un énoncé de choses vraies pour ce qui me concerne, et que j'ai dû savoir et connaître personnellement. Les deux articles que vous donnez comme preuve du contraire ne changent pas mon opinion, et tôt ou tard vous aurez, j'espère, les preuves matérielles de ce que j'avance; en attendant, j'insiste à vous assurer de la vérité de cette assertion : « *Il n'y avait rien d'énoncé, de décidé, quand le roi Joseph reçut l'invitation de se rendre à Bayonne.* » Salicetti, à qui je parlais de cette invitation, pensait, il est vrai, que l'offre d'aller en Espagne pourrait bien m'être faite, que, dans ce cas, il désirait m'y suivre; mais cette pré-

vision de Salicetti, qui fait honneur à sa pénétration, n'était qu'une opinion à lui, que les événements ont vérifiée. *L'Empereur m'avait seulement parlé à Venise des affaires d'Espagne comme d'un surcroît d'embarras qui lui survenait, et qu'il aurait bien voulu ajourner; mais que les événements marchaient plus vite que sa volonté, comme ceux qui se préparaient en Portugal; que la postérité jugerait peut-être bien mal, en pensant qu'il pressait des événements qu'il voudrait retarder;* comme des opinions qui le poussaient à une plus grande extension de puissance qu'il ne voudrait pour la tranquillité de ses vieux jours et pour le bonheur de la France : mais que l'Angleterre le poussait, et que les passions des princes de la Péninsule lui taillaient plus de besogne qu'il ne faudrait; mais qu'il avait bon courage. A Bayonne, son projet avait d'abord été de reconnaître Lucien roi de Naples, où il aurait fondé une dynastie nouvelle et se serait établi avec ses enfants, sans lui imposer aucune condition. L'arrivée de la grande-duchesse de Berg contribua beaucoup à changer sa résolution, et à envoyer Murat à Naples. L'Empereur était un homme qui faisait souvent son thème en plusieurs façons : ses projets dépendant souvent de la possibilité ou de la facilité de leur exécution, il se décidait par ce qui devenait plus convenable au dernier moment. Ce qui est faux, c'est que Joseph *réclama* l'Espagne, comme l'aîné de la famille. Il *céda* à Bayonne à la volonté de l'Empereur, à l'es-

poir de réconcilier Lucien en lui donnant Naples sans conditions, aux sollicitations empressées des grands d'Espagne et des membres de la junte de Bayonne. Je sais ce que les historiens militaires, tels que Dumas, etc., ont répété, ce qu'avait laissé croire le *Moniteur*. Il est fâcheux que le général Foy n'ait pas poussé ses Mémoires jusqu'à Talavéra. Il connaissait la vérité, ainsi que Dessolles, Jourdan, Sébastiani, Victor, etc. Le jour de Talavéra, les 50 mille Français que je commandais durent combattre, parce que 30 mille Espagnols commandés par Vénégas passaient le Tage et arrivaient à Madrid le surlendemain, le corps de Sébastiani leur ayant dérobé deux marches et m'ayant rejoint; de sorte que Madrid était à découvert devant les 30 mille hommes de Vénégas. C'était en appelant Sébastiani que j'avais pu réunir 50 mille hommes, et nous avions affaire à près de 80 mille ennemis, dont la moitié Anglais ou Portugais. La journée de Talavéra nous fut tellement avantageuse, que je pus laisser Victor avec 25 mille hommes en face de l'armée anglo-espagnole, devant laquelle il ne pouvait pas tenir la veille de la bataille, et qu'avec le reste de l'armée, le corps de Sébastiani et la réserve, je passai le Tage, et battis complétement l'armée de la Manche de Vénégas à Almonacid. Soult *arriva dix jours plus tard* qu'il ne me l'avait fait promettre par Foy. Soult, Ney, Mortier n'étaient pas d'accord, voilà la vérité. Je crains que votre fils n'ait raison. S'il devient pair,

je n'en douterai plus. Que les honneurs sont ennemis de l'honneur! Il faut se consoler de tout, conserver sa conscience, se rester à soi-même. »

Joseph à Francis Lieber-Boston (1). Point-Breeze, 1er juillet 1829.

« Monsieur, j'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 22 juin, à mon retour d'un voyage de quelques jours que j'ai fait à New-York. J'ai lu l'article que vous m'adressez; je vous le renvoie sur-le-champ, d'après vos désirs. Le nombre d'ouvrages sur l'empereur Napoléon est si grand, que la nomenclature seule serait un ouvrage; vous en connaissez beaucoup. J'ai sous les yeux un ouvrage intitulé *Commentari di Napoleone*, imprimé à Bruxelles en 1827, dont il n'est pas question dans la vente que je vous renvoie; il n'est pas question non plus de l'ouvrage de Botta : l'un et l'autre sont écrits en italien. Parmi les ouvrages cités dans la note en question, il en est beaucoup qui sont évidemment des libelles, payés par les ennemis de la révolution et de l'empire; d'autres, des ouvrages passionnés dictés par l'humeur et le dépit. Ceux des écrivains de Sainte-Hélène eux-mêmes contiennent des détails évidemment faux; mais ils représentent en masse assez bien les vues générales de l'empereur Napoléon. Lorsque ces auteurs parlent des individus et qu'ils écrivent de mémoire, ils se trompent quelquefois. J'en ai la preuve matérielle, pour ce qui me concerne, dans plusieurs articles; j'en ai même dans le temps écrit à M. Las-Cases, etc. L'ou-

(1) Professeur et littérateur résidant à Boston.

vrage du général Pelet est celui qui me paraît mériter le plus de confiance. Le jeune Ségur a eu évidemment en vue de se réconcilier avec la nouvelle cour : petit-fils du maréchal de Ségur, ministre de la guerre de Louis XVI, il a voulu faire oublier combien lui et son père avaient été dévoués à l'empereur Napoléon, puissant, etc. Walter Scott a écrit, pour le gouvernement anglais, sur des pièces fournies par le gouvernement qui a succédé à celui de l'empereur Napoléon. L'abbé de Montgaillard est un ennemi prononcé de la révolution et de Napoléon ; les Mémoires de Fouché sont apocryphes, ainsi jugés par les tribunaux. Thibeaudeau, conventionnel et thermidorien, veut attribuer à Napoléon les pas rétrogrades que la terreur de la convention et la terreur semi-royale qui succéda au 9 thermidor avaient fait faire à la France révolutionnaire. Napoléon trouva la France en délire; il chercha à la préserver de l'anarchie de 1793 et de la contre-révolution; il vogua avec elle au milieu de tous les débris de tous les partis, cherchant à éviter tous les écueils, ne se faisant l'esclave d'aucun parti, pour ne pas se faire l'ennemi de tous les autres; obéissant à ce qu'il croyait en conscience être le besoin et le vœu de la France, qui voulait de l'égalité, une liberté compatible avec la civilisation ; elle sentait, comme lui, que ces biens (que nous ne voyons qu'ici dans le nouveau monde), elle les posséderait à la paix générale, à la fin de cette guerre interminable qui avait nécessité cette dictature à jamais tyrannique, que les ennemis extérieurs et les

hommes d'un esprit superficiel ont appelée le despotisme impérial. Que Napoléon ait bien connu la volonté nationale, son retour miraculeux de l'île d'Elbe le prouvera assez à la postérité; mais le cabinet anglais s'est toujours opposé à la cessation de ce despotisme en alimentant la guerre, ce qui a obligé Napoléon à prendre toutes les formes pour réconcilier les gouvernements de l'Europe continentale avec la France. Tout ce que Napoléon a fait, sa noblesse (qui n'était pas féodale), ses relations de famille, sa Légion d'honneur, ses royaumes nouveaux, etc., il a dû le faire; les Anglais l'ont toujours obligé à tout ce qu'il a fait, pour se mettre en harmonie apparente avec tous les gouvernements qu'il avait vaincus, et qu'il voulait arracher à la séduction de l'Angleterre. La lutte a été très-longue; l'Angleterre a été servie par le caractère de l'empereur Alexandre, qui s'est fatigué, par celui de l'empereur d'Autriche; et l'oligarchie de Vienne, de Moscou, s'est coalisée avec celle de Londres, et a fini par triompher de Napoléon, de la France, en sacrifiant les intérêts futurs des peuples et des maisons régnantes de l'Europe, qui avaient fini par s'accorder dans des constitutions où les rois et les peuples eussent trouvé leurs avantages, où quelques centaines de familles aristocratiques eussent seules perdu quelque chose pour le moment : mais elles eussent retrouvé une juste indemnité dans la faveur de leur prince, dans le bonheur public, qui eût été le résultat d'un ordre de choses ordonné par le degré de civilisation que nous avons atteint. Les bons

peuples d'Allemagne ont été égarés ; et l'Angleterre, au moment de succomber sous le système continental, s'est relevée en abattant son ennemi par les mains des peuples et des rois, qui devaient considérer Napoléon et la France (aux termes où elle en était) comme les sauveurs, les modérateurs des destinées de l'Europe, qui voulait l'égalité légale, la liberté constitutionnelle, la liberté religieuse, et une paix permanente, à l'abri des exigences des hordes du Nord et des préjugés gothiques des nobles et des prêtres du moyen âge. Napoléon avait pris les mots pour détruire les choses ; il me disait souvent : *Il me faut encore dix ans pour donner une entière liberté.* Il était élève de Platon et des philosophes, et cependant il répétait souvent : « Je ne fais pas ce que je veux, mais ce que je peux ; ces Anglais me forcent à vivre au jour le jour. » Il lui a manqué dix ans de paix générale. Mais je m'aperçois que ma réponse devient un ouvrage. — Je vous écris sans préparation, comme je vous parlerais. — Je vous envoie, pour ce qui me regarde, les seuls documents que j'avoue comme vrais. — Les articles biographiques imprimés en Europe sont dictés par l'ignorance ou les passions. »

Rœderer à Joseph. Paris, 2 juillet 1829.

« Je saisis avec empressement l'occasion trop rare qui se présente, pour adresser à M. le comte de Survilliers l'hommage de mon fidèle et respectueux attachement. N'est-il donc pas permis de le revoir en Europe ? Si l'Italie a des inconvénients, le

royaume des Pays-Bas est un séjour agréable à beaucoup d'égards, qui a été tolérable pour l'exil même : je pourrais espérer de traîner là ma vieille machine, à laquelle il reste pourtant encore la mémoire du cœur. J'ai été très-fâché de rencontrer dans les Mémoires de Girardin beaucoup de choses que le défaut de discernement, plutôt que la malveillance, y a laissé passer. Je pourrais répondre que l'intention de Girardin n'avait jamais été qu'on y donnât de la publicité. Cela prouve qu'il ne faut écrire que ce que l'on veut laisser voir. M. Clary (1) vient d'avoir un avancement que je regarde comme le signe de dispositions plus favorables dans la maison royale pour la famille de l'Empereur. Il est certain que M. Clary ne l'a point obtenu par le désaveu des liens qui l'unissent à votre famille, ni par des soumissions indignes de lui; il le doit à son talent militaire, à ses services et à sa loyauté. Si je n'habitais la campagne, j'aurais plus d'occasion de me rappeler au souvenir de M. de Survilliers; mais je ne viens à Paris qu'accidentellement, quoique j'y aie toujours le même établissement dans la même maison. Je prie son ancienne bonté d'avoir quelquefois présente ma reconnaissance, qui ne finira qu'avec moi. »

Lamarque à Joseph. Bordeaux, 22 février 1830.

« Monsieur le comte, le hasard me fait rencontrer un brave officier de notre vieille armée, qui se rend près de vous pour y faire des essais d'agri-

(1) Le général Marius Clary.

culture ; je ne veux pas manquer cette occasion de me rappeler au souvenir d'un homme dont je n'oublierai jamais les bienfaits et la bonté. Sur le trône, vous aviez les vertus pratiques d'un philosophe ami de l'humanité ; rentré sans peine dans la classe des simples citoyens, vous avez l'âme grande et généreuse d'un roi qui répand autour de lui le bonheur et console toutes les infortunes. Votre ancien chef d'état-major a bien changé de rôle. Ce ne sont plus les boulets qu'il affronte, mais les ennemis de nos institutions qu'il combat ; il poursuivait la gloire, il s'est voué sans réserve à la défense de la liberté. Déjà, conscrit politique, il a bégayé quelques discours à la tribune : que n'a-t-il cette éloquence facile et brillante que j'admirais dans le roi de Naples, lorsque j'avais l'honneur de l'accompagner dans les Calabres, dans la Pouille et dans les Abruzzes ! Il terrasserait les hommes de la contre-révolution, dont le trône a eu l'imprudence de s'entourer. Une lutte grande et décisive se prépare ; le résultat définitif n'est pas douteux, mais la victoire peut être péniblement achetée : peu importe, je suis sur la brèche, et je n'oublierai pas que j'ai été capitaine des grenadiers ! Souvent j'ai eu l'envie d'aller vous voir, et, malgré la vieillesse qui s'avance, je n'en perds pas l'espoir. »

Joseph au colonel Maingernaud. Point-Breeze, 12 mars 1830.

« Monsieur, j'ai reçu, depuis quatre jours seulement, votre lettre du 25 décembre 1829, ainsi que les six cahiers manuscrits que je me hâte de vous renvoyer. Il est fâcheux que vous ne les ayez pas

remis à M. Presle; il est à croire qu'ils me seraient parvenus plus tôt.

La lecture de ces cahiers m'a convaincu que si vous eussiez reçu mes lettres des 18 mars, 23 juillet et 24 novembre 1829, vous auriez évité les hasards auxquels vous les avez exposés en me les adressant.

Je ne puis que vous répéter ici ce que je vous ai déjà dit dans ces trois lettres, que j'ai toute confiance dans les détails que peut vous donner M. le maréchal Jourdan sur les opérations militaires, tant qu'il a été mon major général en Espagne; il a mieux que sa mémoire, puisqu'il a conservé ses registres.

Je vous envoie la copie des lettres que vous désirez; vous la trouverez sous le n° 1.

J'ai été frappé de la manière dont vous qualifiez le peuple espagnol; une plus mûre réflexion vous engagera sans doute à rayer les épithètes de *idiots*, etc., qui me paraissent peu convenables et éloignées de la vérité.

Je ne pense pas que MM. Azanza et O'ffarill, membres de la junte de Madrid, aient pu aider au mouvement du 2 mai contre les troupes françaises; j'ai la conviction intime du contraire, et je vous en dois l'expression, puisque vous voulez bien me consulter.

J'ai la conviction que MM. les ducs de l'Infantado, d'Hijar, del Parque, et Cevallos lui-même, étaient de bonne foi lorsqu'ils m'ont prêté serment à Bayonne; les événements ont été plus forts que leurs caractères. Je dois dire, en témoignage de la

vérité, que c'est moi qui ai autorisé Cevallos, ministre des affaires étrangères, et Pinuela, ministre de la justice, à rester à Madrid. Le duc de l'Infantado était aussi disposé à me suivre si je l'eusse exigé; ils espéraient traiter avec Castanos; mais les événements de Portugal, qui rendirent toutes les forces anglaises et portugaises disponibles contre nous, donnèrent un tel élan aux juntes insurrectionnelles, que Cevallos, loin de manifester à Castanos les intentions dans lesquelles il était resté à Madrid, publia le pamphlet que vous connaissez, dans lequel il accumule des assertions fausses pour justifier le parti qu'il avait pris aux yeux des vainqueurs de Baylen.

Il n'est pas vrai que Cevallos ait épousé une sœur du prince de la Paix.

Vous me demandez des détails sur la bataille d'Ocana; vous les aurez trouvés dans le rapport du major général, envoyé au ministre de la guerre le jour même de cette victoire. Le roi Joseph fit attaquer les 50 mille Espagnols par les 25 mille hommes qui étaient aux ordres du maréchal Mortier et du général Sébastiani, sans attendre les 25 mille hommes que commandait le maréchal Victor, qui ne purent arriver que le lendemain de la bataille, parce qu'il craignit que l'armée espagnole n'évitât le combat en gagnant la Sierra-Morena dans la nuit.

L'expédition d'Andalousie a été entreprise par le roi Joseph sans qu'il en eût reçu l'autorisation de l'Empereur; il dut en donner l'ordre formel et *écrit* au major général. Il l'a entreprise dans le but

de terminer la guerre d'Espagne par la réunion d'une assemblée extraordinaire des cortès nationales, qui aurait été appelée à manifester sa volonté sur l'acceptation de la constitution de Bayonne. Mais, pour cela, il fallait occuper les quatre royaumes d'Andalousie. Le succès couronna ses espérances; les cortès devaient se réunir à Grenade. Les députés de Séville, Cordoue, Grenade, Jaën, partirent du port Sainte-Marie pour Cadix, pleins d'espérances; ils furent arrêtés par l'escadre anglaise. En même temps, les gouvernements militaires furent proclamés en Espagne. Ces deux événements détruisirent toutes les espérances que les Espagnols patriotes et éclairés qui étaient au service du roi Joseph, ou qui faisaient partie de l'insurrection, avaient conçues pour terminer les troubles qui déchiraient leur patrie.

M. Presle pourra vous donner tous les détails contenus dans la notice biographique sur le roi Joseph, et dans plusieurs articles insérés dans le *Courrier des États-Unis*, de New-York, en réponse à MM. de Norvins, de Beausset, de Bourrienne, etc.

J'ai sous les yeux ma réponse du 13 mars à votre première lettre; je ne puis que vous confirmer ce que je me suis permis de vous dire, combien il importe que vous restiez dans toute votre indépendance d'écrivain; ce qui ne m'empêchera pas de répondre le mieux que je pourrai aux questions que vous pourriez me faire.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer de nouveau les

sentiments d'estime et d'attachement avec lesquels je suis, etc. »

Jourdan à Joseph. Paris, 12 juillet 1830.

« Monsieur le comte, M. Presle m'ayant dit que vous avez témoigné le désir de connaître mes Mémoires sur la guerre d'Espagne, je me suis empressé d'en faire faire une copie qui vous est destinée. Je remets aujourd'hui à M. Presle la campagne de 1808 et celle de 1813. J'ai écrit moi-même la copie de la dernière, parce que j'avais à y faire quelques corrections. J'espère de pouvoir lui remettre la campagne de 1809 dans un mois. N'ayant pris aucune part aux opérations de 1810 et de 1811, je me suis borné à en rédiger un précis d'après les pièces officielles et les ouvrages publiés en France et à l'étranger, et d'après quelques documents que je me suis procurés au cabinet topographique. Vous recevrez plus tard ce précis et la campagne de 1812. Je réclame votre indulgence, Monsieur le comte : soldat depuis l'âge de seize ans, je n'ai pas pu apprendre à écrire dans les casernes et dans les camps; mais si mon travail mérite votre approbation sous le rapport de l'exactitude et de la bonne foi dans la narration des faits, si vous approuvez l'esprit dans lequel il a été rédigé, je serai au comble de mes vœux. J'ai eu particulièrement en vue de démontrer l'absurdité des reproches qui vous ont été adressés par des écrivains passionnés ou mal informés. Vous pourrez donc faire l'usage qui vous paraîtra le plus convenable de la copie

que vous recevrez, vous priant seulement de ne point nommer l'auteur. J'ai été forcé, pour faire ressortir la vérité, de rappeler la conduite et de critiquer les opérations de certains personnages, et je ne voudrais pas être engagé dans des discussions qui troubleraient ma tranquillité sur la fin de ma carrière. »

Joseph à la Fayette. Philadelphie, 7 sept. 1830.

« Mon cher général, M. le général Lallemand, qui vous remettra cette lettre, me rappellera à votre souvenir; il vous dira avec quel enthousiasme la population de ce pays, américaine et française, a accueilli les nouvelles des glorieux événements dont Paris a été le théâtre; les Américains ont voulu aussi voir flotter sur leur théâtre le drapeau tricolore. Si je n'avais vu à la tête des affaires un nom avec lequel le mien ne concordera jamais, je serais avec vous, en tout et partout, aussitôt que le général Lallemand. Vous vous rappelez nos entretiens sur cette terre hospitalière et libre : mes sentiments et mes opinions sont aussi invariables que les vôtres et ceux de ma famille : *Tout pour le peuple français!* Sans doute je ne puis pas oublier que mon neveu Napoléon II a été proclamé par la chambre qui, en 1815, fut dissoute par les baïonnettes étrangères, et l'armée dispersée sur la Loire, d'après la volonté de cette famille que les étrangers imposèrent à la France, et dont la France vient enfin de faire justice, comme en 1815 elle s'était fait justice elle-même en quittant le sol de la patrie pour se réfugier sous le canon de la coali-

tion. Je n'aurai jamais la lâcheté d'abandonner ce que je dois aimer; mais, fidèle à la devise de ma famille : *Tout par la France et pour la France!* je veux remplir mes devoirs envers elle; et je ne vois, dans les 3 millions de votes qui se fixèrent sur nous, que de plus grandes obligations encore que tout autre Français envers la patrie. Vous connaissez mes opinions depuis longtemps proclamées : les individus et les familles ne peuvent avoir que des devoirs à remplir dans leurs rapports avec les nations; celles-ci seules ont des droits à exercer, elles doivent la justice à tous. Si la nation française appelait à la tête des affaires la famille la plus inconnue, je pense que nous devrions nous soumettre à sa volonté en tout et pour tout; mais la nation seule a le droit de détruire son ouvrage. Les gouvernements étant un besoin des peuples, nul doute que les individus qui les composent sont subordonnés aux besoins des peuples clairement exprimés par la majorité. Je serais donc venu moi-même exprimer ces sentiments, si je croyais ma présence utile, si le devoir m'appelait en France, si la loi arbitraire qui, dictée par l'étranger, et appréciée par la famille qu'il avait imposée à notre patrie pour neutraliser sa juste influence dans les affaires de l'Europe, avait été abolie par les autorités que la nécessité a données à la France après les événements des derniers jours de juillet. Je demande donc l'abolition de cette loi tyrannique qui a fermé la France à une famille qui l'avait ouverte à tous les Français que la révolution en avait expulsés. Je

protestе contre toute élection faite par des corporations particulières, et des corps n'ayant pas obtenu de la nation des pouvoirs qu'elle seule a le droit de donner; et je déclare dans toutes les circonstances être prêt à me conformer à la volonté nationale légalement exprimée, quelle qu'elle puisse être, regardant tous les sacrifices que le bien de la patrie impose, comme un tribut qu'elle a droit d'exiger de ses enfants, et un bonheur pour eux de pouvoir les faire. Le vaisseau qui porte le général Lallemand étant au moment de partir, j'ai à peine le temps de vous tracer ces lignes; je vous les adresse parce que vous êtes le Français, parmi ceux qui ont pris part à la lutte secrète qui existait par la force des choses entre la nation et le gouvernement des étrangers, qui m'avez vu ici, qui avez entendu, qui avez lu dans le fond de ma pensée, et que l'homogénéité de nos opinions politiques, moins les devoirs de famille et de position, m'ont donné dans votre caractère une pleine et entière confiance. J'ai prié le général Lallemand d'être l'interprète de ma volonté auprès de vous, et je vous prie vous-même, mon cher général, d'être auprès des illustres citoyens qui, avec vous, ont coopéré à relever les couleurs nationales, l'organe de mes sentiments que vous avez connus ici, et qui, dans toutes les hypothèses possibles, sont inaltérables : tout pour le peuple français. L'Empereur, mon frère, mourant sur le rocher de Sainte-Hélène, a dicté pour moi au général Bertrand une dernière lettre par laquelle il me recommande son fils. En

me disant un éternel adieu, il finit ainsi : « Dites surtout sans cesse à mon fils qu'il est avant tout Français ; qu'il prenne ma devise : Tout pour le peuple français ! » J'ai rempli tant que j'ai pu ce devoir de sentiments ; je sais que son fils est aussi bon Français que vous et moi, en dépit de la fortune ; et j'espère que le moment n'est pas éloigné où il pourra m'aider à rendre à la France une parcelle de tout ce que nous lui devons. Adieu, mon cher général ; ma lettre vous prouve assez combien je rends justice aux sentiments que vous m'avez témoignés pendant le voyage triomphal que vous avez fait parmi ce peuple, où j'ai vu depuis quinze ans que la liberté n'est pas une chimère, qu'elle est un bien dont une nation modérée et sage peut jouir quand elle le veut. »

Joseph à Jourdan. New-York, 9 sept. 1830.

« Monsieur le maréchal, j'ai reçu hier matin, avant mon départ pour cette ville, votre lettre du 12 juillet, et les papiers que j'ai dû laisser chez moi avant d'avoir pu les lire. Je suis bien reconnaissant de cet envoi, et du bon souvenir que vous me conservez ; je vous prie de croire qu'il est bien placé, et que personne au monde n'a plus d'homogénéité que moi avec vos opinions, vos principes et votre manière de voir. Je suis aussi ami que vous de la liberté et de l'ordre. Je n'ai pas tardé à me rendre ici, à la suite des nouvelles arrivées par Londres sur les événements glorieux de la fin de juillet à Paris ; nous attendons à chaque heure des nouvelles directes de Paris ; les nôtres ne vont qu'au 1er août.

M. Beslay, fils d'un député libéral, retourne à Paris; il vous connaît et vous respecte beaucoup, comme tous ceux qui sont dignes de vous apprécier : il ne dépendra pas de moi que le nombre s'en augmente beaucoup. Si je n'avais vu le nom du duc d'Orléans parmi les nouvelles autorités, je serais arrivé en même temps que ma lettre. Je sais ce que pensent ici ceux qui s'occupent de diplomatie, pour la paix de la France et de l'Europe; je pense comme eux que Napoléon II aurait dû être proclamé, avec une régence provisoire et les restrictions proposées par la chambre de 1815. Je le désire, non pour mon ambition particulière, mais pour le bien de mon pays. Vous connaissez mes opinions : les nations ont des droits à exercer, les individus des devoirs à remplir. J'attends le premier packet pour voir ce que je devrai faire, pour ne pas rester en arrière de ce que je dois à la patrie, à l'orphelin de mon frère; donnez-moi votre opinion, vous savez combien je sais l'apprécier. J'ai écrit à quelques personnes. M. Beslay vous donnera de mes nouvelles, et pourra me faire passer sûrement les vôtres. Demandez à Ferri ce qu'il pense de Pozzo di Borgo? S'il le croit à propos, il peut le voir de ma part; il connaît mes vieilles relations personnelles avec lui : il ne faut rien négliger. Je n'ai que le temps de vous renouveler, Monsieur le maréchal, toute mon amitié, et vous assurer qu'elle ne finira qu'avec moi. »

Joseph à Lamarque New-York,

« Mon cher général, je vous ai écrit il y a quelques semaines, en répondant à la lettre que vous

9 sept. 1830.

m'avez écrite par M. Petit. J'ai appris depuis, par les papiers publics d'Angleterre, les événements qui ont signalé les derniers jours du mois de juillet à Paris, et auxquels vous avez pris une part si active. Nous attendons à chaque instant les nouvelles directes de France par les packets réguliers du Havre, qui, dans cette circonstance importante, ont été devancés par ceux de Liverpool ; je me suis rendu ici pour les recevoir plus tôt. Si je n'avais vu le nom du duc d'Orléans mêlé à ces événements, je vous serais arrivé au lieu de cette lettre. Vous sentez que je ne puis rien espérer d'un Bourbon, et que je n'ignore pas que le duc d'Orléans a été de moitié dans le projet tramé contre mon frère l'empereur Napoléon en 1814, peu de mois avant son départ de l'île d'Elbe. Vous n'ignorez pas qu'il fut dévoilé par le général Filangieri, qui l'avait appris à Paris, à son passage à Genève, d'où il se rendit à Coppet chez madame de Staël, qui m'envoya le général baron de Prangins, commandant en chef les troupes helvétiques, qui, ce jour-là, se trouvait à une fête que donnait madame de Staël. Si l'ancien comte d'Artois était encore sur le trône, et si je ne craignais pas de voir ma patrie tomber sous le gouvernement d'un homme qui ne vaut pas mieux que Charles X, je ne compromettrais pas le général Filangieri, le baron de Prangins, le brave et stoïque Boisneau d'Aubonne, qui, commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, venait d'arriver à Aubonne, sa patrie, près de laquelle j'étais établi. Ce fut cet homme aussi intègre que courageux que

j'envoyai à l'île d'Elbe, pour préserver mon frère du stylet des sicaires (dont je lui donnai la liste) qui, de Paris, étaient dirigés sur la Corse, d'où ils étaient expédiés à leur destination par le fameux Brullard, auquel on avait donné le commandement de la Corse. Boisneau partit, l'indignation dans l'âme, en me disant : « C'en est trop! il est un Dieu vengeur. Avant un an, je vous ramènerai votre frère à Paris, où nous nous reverrons. » C'est ce même Boisneau que vous rencontrâtes chez moi à Paris, le 22 mars 1815; il venait d'apprendre, comme vous, la nouvelle de mon arrivée de la Suisse, et, comme vous, il venait embrasser un vieil ami qui lui était si redevable. Je pense qu'il vit aujourd'hui à Paris; voyez-le, je vous prie, de ma part, mon cher général, et communiquez-lui cet article de ma lettre, qu'il ne démentira pas, j'en suis sûr. C'est lui qui sauva l'empereur Napoléon lorsque ses ennemis étaient les maîtres de l'Europe, et étaient parvenus à fasciner en partie les peuples; ce n'est pas de lui que je crains un lâche silence, si vous jugez qu'il est utile à la cause nationale qu'il le rompe. Je consigne ici, pour l'honneur éternel de deux individus également célèbres dans les arts et la littérature, qui l'un et l'autre se disputèrent de moi, proscrit en Suisse alors, comme je le suis encore en Amérique aujourd'hui, le dangereux honneur de traverser les mers pour se mettre entre les poignards et Napoléon, dont on sait que madame de Staël, qui est un des deux individus dont je parle, croyait avoir à se plaindre; le célèbre Talma était

l'autre. Je les remerciai de leurs offres généreuses, et préférai charger de cette commission difficile Boisneau, dont j'avais connu le patriotisme au siége de Toulon, et l'amour personnel qu'il portait à Napoléon, dont il avait été le commissaire des guerres pour l'arme de l'artillerie en 1793. Vous savez avec quel bonheur il remplit sa commission : quelques uns des assassins furent arrêtés à l'île d'Elbe; les autres cessèrent de se diriger sur cette île. Lorsque, quelques jours après mon arrivée à Paris en mars 1815, il fut question, à un conseil privé auquel assistaient les ministres et d'autres fonctionnaires, de répondre à l'anthropophage décision du congrès de Vienne, je crus devoir énoncer les faits ci-dessus; je fus arrêté dans mon récit par l'Empereur, qui me dit avec humeur : « A quoi bon? Vous voulez donc faire assassiner ces princes? » J'obéis et me tus : je ne voulais pas plus exciter alors les haines contre ces princes malheureux que je ne le veux aujourd'hui; mais alors je voulais défendre le père, aujourd'hui je veux défendre le fils. Votre dévouement à la cause nationale, la conduite du peuple de Paris aux derniers jours de juillet, me remplissent d'un noble orgueil, et me poussent à faire au moins ce qui est en moi pour vous aider. Je crois remplir un devoir civique en vous rappelant des faits qui préserveront la France de tomber sous le joug de la dernière branche de la maison de Bourbon, qui, tôt ou tard, se rappellera ce qu'elle ne saurait oublier, qu'elle a des droits divins au trône, des droits légitimes; et elle saura punir un

jour l'audace de ceux mêmes qui se seraient dévoués pour elle : car il est une vérité constante, c'est que ceux qui ont perdu des droits qu'ils croient tenir de leur naissance ne pardonnent jamais aux élus du peuple qui les leur ont rendus ; ceux-ci deviennent tôt ou tard les objets de leur haine. L'amour-propre aristocratique ne meurt jamais ; jamais il ne pardonne à ceux dont il est redevable. Ceux qui se croient maîtres ne veulent rien devoir à ceux qu'ils croient nés pour être leurs esclaves ; l'orgueil aristocratique ne plie que devant l'auteur du droit divin. Vous construiriez sur le sable, si vous oubliiez ces éternelles vérités : dans quelques années vous auriez encore un 14 juillet, un 10 août à demander aux peuples, si vous nommiez des légitimes, vous qui n'êtes que des illégitimes et des révolutionnaires. Vous seriez comptables à vos enfants, à la nation, à la postérité, des nouvelles calamités auxquelles vous les livreriez. Non, si vous jugez que je doive traverser l'Atlantique, je suis prêt. Tout ce que veut la nation est légitime, rien au delà : la famille Napoléon a été appelée par 3 millions 500 mille votes ; si la nation croit dans son intérêt de faire un autre choix, elle en a le pouvoir et le droit ; mais elle seule, et non des corporations particulières. Napoléon II a été proclamé par la chambre des députés de 1815 ; j'accepte pour lui, moi qui suis appelé après lui, toutes les modifications décrétées par la chambre de 1815, qui fut dissoute par les baïonnettes étrangères. J'ai des données positives pour savoir que Na-

poléon II serait digne de la France; c'est comme Français surtout que je désire que l'on reconnaisse les titres incontestables qu'il a au trône, tant que la nation n'aura pas adopté une autre forme de gouvernement. Seul, pour être légitime dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire légalement et volontairement élu par le peuple, il n'a pas besoin d'une nouvelle élection. Toutefois, la nation est maîtresse de confirmer ou de rejeter des titres qu'elle a donnés, si telle est sa volonté; jusque-là, mon cher général, vous vous devez à Napoléon II; et jusqu'à ce que l'Autriche le rende aux vœux de la France, je m'offre à partager vos périls, vos efforts, vos travaux, et, à son arrivée, à lui transmettre la volonté, les exemples, les dernières dispositions de son père mourant, qui m'ont été adressées sous la plume du général Bertrand, qui, étant à Paris, vous répétera ces propres paroles : « Dites à mon fils qu'il se rappelle, avant tout, qu'il est Français; qu'il donne à la nation autant de liberté que je lui ai donné d'égalité. La guerre étrangère ne me permit pas de faire tout ce que j'aurais fait à la paix générale; je fus perpétuellement en dictature : mais je n'ai eu qu'un mobile dans toutes mes actions, l'amour et la gloire de la grande nation. Qu'il prenne ma devise : Tout pour le peuple français! puisque tout ce que nous avons été, c'est par le peuple. »

Joseph à Maurice Mathieu. New-York, 10 sept. 1830.

« Mon cher général, les nouvelles des derniers jours de juillet ont fait arborer ici les couleurs nationales, aux applaudissements unanimes de la po-

pulation française et américaine. Je serais arrivé à Paris aussitôt que cette lettre, si je n'avais lu, parmi les noms nationaux appelés aux fonctions publiques, celui du duc d'Orléans, avec lequel je ne me trouverai jamais en France ; j'attends donc le premier packet. En attendant, le général Lallemand se rend à Paris ; il a ma confiance, il mérite la vôtre ; il vous dira tout ce que le temps ne me permet pas de vous dire moi-même : le packet est sur son départ. Je pense que la proclamation de Napoléon II peut seule donner à la France la paix et la liberté, à l'Europe la sécurité ; toute autre mesure ouvrira la carrière des révolutions. Je veux vous dire moi-même que je ne vous ai pas perdu de vue, et que je n'ai jamais douté un instant de l'intérêt et de l'affection d'un vieil ami et d'un neveu dont l'honnêteté m'est aussi connue que le bon cœur. »

Joseph à Belliard. New-York, 10 sept. 1830.

« Mon cher général, M. Victor Beslay, fils d'un député libéral, et lui-même d'opinion conforme à celle de son père, vous remettra cette lettre ; il vous dira avec quelle unanimité d'applaudissements le drapeau tricolore a été revu ici, autant par les naturels du pays que par les Français. Nous n'avons les nouvelles que jusqu'au 1er août. Je désire, pour le bien de notre pays et pour la tranquillité de l'Europe, que Napoléon II soit appelé au trône ; j'ai écrit à sa mère pour cela. J'eusse été à Paris lorsque vous lirez cette lettre, si le nom du duc d'Orléans ne se trouvait parmi ceux qui figurent dans les nominations nouvelles : tous les autres m'auraient donné

pleine et entière confiance : j'attendrai donc un nouveau packet. J'ai lieu de penser que mon opinion est aussi celle des principales cours de l'Europe. Le duc d'Orléans, ou la république, ouvriront probablement une nouvelle carrière de révolution : Napoléon II, appelé déjà par le peuple, n'a besoin d'aucune élection nouvelle, qu'il obtiendrait d'ailleurs, si le véritable souverain est consulté. Son nom, une bonne constitution, j'ose dire mes conseils, auraient donné à la France, la paix, la liberté, et à l'Europe pleine sécurité. »

Joseph à Menneval. New-York, 10 sept. 1830.

« Mon cher Menneval, le général Charles Lallemand vous dira mieux que je ne puis le faire, dans ce moment où le packet est prêt à partir, quelles sont mes opinions, mes vœux. J'ai écrit à l'Impératrice, c'est la seule démarche que j'aie faite près de la cour de Vienne; peut-être mes frères en auront-ils fait d'autres : étant plus rapprochés, ils sont plus à portée de juger de leur utilité. J'ai prié le général Lallemand de se concerter avec vous pour faire parvenir cette lettre. Vous jugerez mieux que personne de la meilleure voie, et si vous êtes en mesure de lui écrire vous-même. Nous n'avons rien de nouveau ici, sinon l'accueil général qu'y a reçu de tout le monde le drapeau tricolore. Nous n'avons des nouvelles de Paris que jusqu'au 1er août ; j'ai écrit à MM. Lamarque, la Fayette, Gérard, Jourdan. Je n'écris pas à M. Bignon ; je ne le connais pas personnellement, quoique je lise son ouvrage dans ce moment, et qu'il me confirme dans la haute opi-

nion que l'Empereur m'avait donnée de lui dans les Cent-Jours, temps auquel il a eu le projet de lui confier le ministère des affaires étrangères. Si vous le connaissez personnellement, voyez-le de ma part; assurez-le que la tranquillité en France et en Europe dépend du rétablissement de Napoléon II, en le rendant aux vœux du peuple. On voit quelquefois mieux les objets de loin que de près : j'ai lieu de penser qu'on pensera ainsi dans plusieurs des cours des plus importantes de l'Europe. Le rétablissement de Napoléon II empêchera une révolution nouvelle; la proclamation du duc d'Orléans en serait la préface. Vous me connaissez assez pour savoir que je ferai tout pour ce que je crois être mon devoir comme oncle et comme Français, rien pour ma grandeur personnelle : je ne la place que dans ma conscience et dans la modération de mes vœux. Je trouverai bien du bonheur à respirer encore l'air de la patrie avec les amis qui, au commencement de ma vie, ont senti et pensé comme moi, et ceux qui, plus jeunes, n'ont cessé de m'aimer, quoique je fusse en exil et loin d'eux. »

Joseph à Marie-Louise. New-York, 10 sept. 1830.

« Madame ma sœur et belle-sœur, les événements qui se sont passés à Paris sur la fin du mois de juillet, et dont nous n'avons ici, par les feuilles anglaises, la connaissance que jusqu'au 1er août, aplanissent les difficultés principales au retour de Napoléon II au trône de son père. Si l'empereur son grand-père lui prête le moindre appui, s'il veut permettre que, sous ma conduite, il soit montré aux

Français, sa seule présence le rétablira sur son trône. Le duc d'Orléans ne peut réunir quelques partisans que par l'absence du fils de Votre Majesté : son rétablissement en France peut seul y réunir tous les partis, empêcher les germes d'une révolution nouvelle de s'y développer, et assurer ainsi la tranquillité de l'Europe. Si j'étais à portée de développer à votre auguste père les raisons qui rendent indispensable cette démarche de sa part dans ce moment, elle n'aurait aucun doute de son indispensable nécessité; son ministère sentirait que le bonheur de son petit-fils, celui de la France, la tranquillité de l'Italie, et peut-être du reste de l'Europe, tiennent au rétablissement de Napoléon II en France. Il est le seul appelé par les vœux de la nation; seul il peut empêcher une révolution nouvelle, dont il n'est donné à personne sur la terre de prévoir les suites. J'espère que les longs malheurs qui nous ont accablés n'ont pas effacé du cœur de Votre Majesté l'affection qu'elle m'a montrée dans diverses circonstances; je ne puis lui offrir, pour son fils, que moi-même. Je remplis un devoir en satisfaisant à ce désir désintéressé de ma part : depuis longtemps je suis désabusé des illusions des grandeurs humaines, mais je suis plus esclave que jamais de ce que je crois être mes devoirs. »

Joseph à M. de Metternich. New-York, 18 sept. 1830.

« Il y a plus de dix ans qu'un duc de Brindisi vint me trouver dans ma retraite, se disant chargé d'une commission de votre part auprès de moi. Depuis, M. Dair-Parish m'a parlé de vos sentiments

bienveillants pour moi et ma famille. J'ai répondu à la première communication verbale comme je le devais; j'ai prié M. Parish de vous faire agréer mes remercîments, et j'ai attendu les événements pour me prévaloir de vos bonnes dispositions. Aujourd'hui ces événements ont eu lieu, et je m'adresse directement à vous, en vous priant de remettre à Sa Majesté ma lettre, et en même temps d'accueillir les observations qui me sont inspirées par les circonstances actuelles, qui me font un devoir de ne rien négliger de ce qui peut être utile au fils de mon frère, au petit-fils de Sa Majesté l'Empereur, au bien-être de la France, à la tranquillité de l'Europe. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne désiriez le bien-être du petit-fils de l'Empereur que vous servez depuis si longtemps, celui de l'Autriche, la tranquillité de l'Europe et même celle de la France, si toutes ces choses sont conciliables. Je suis, Monsieur, convaincu qu'elles sont très-conciliables aujourd'hui, et que Napoléon II, rendu aux vœux des Français, peut seul produire tous ces heureux résultats. Je m'offre à lui servir de guide : le bonheur de mon pays, la paix du monde, seront les nobles buts de mon ambition. Je déclare n'en avoir pas d'autres, et ne sortir de ma paisible retraite, si l'Empereur se rend à mes vœux, que mû par ce que je dois à la mémoire de mon frère, dont les intentions ont été méconnues, et par tous les sentiments qui attachent un homme de bien à sa patrie, à sa famille, au repos de l'humanité. Napoléon II, arrivant en France sous les

couleurs nationales, conduit par un homme dont les sentiments et les affections toutes patriotiques sont connus, peut seul empêcher l'usurpation du duc d'Orléans, qui, n'étant appelé ni par les droits de succession, ni par la volonté nationale clairement et légitimement exprimée, ne peut se maintenir au pouvoir qu'en caressant tous les partis, et en cédant à celui qui lui offrira plus de chances de succès, quels que soient les moyens qu'il faille employer pour cela. Napoléon empêcherait les ferments républicains de se développer en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Napoléon, empereur des Français, serait par reconnaissance, par son cœur, par son intérêt politique, attaché à l'Autriche, qui serait sa seule alliance de famille et de politique sur le continent. Les branches de la maison d'Espagne, ni de Naples, ne pourraient en rien s'opposer aux vœux des cabinets de France et d'Autriche réunis; l'Italie resterait dans le devoir, l'Allemagne n'aurait aucun sujet de trouble; le nouveau roi d'Angleterre serait heureux, par la reconnaissance de Napoléon II, d'effacer la honte dont le cabinet de son pays s'est couvert par sa conduite envers l'empereur Napoléon mourant. Le successeur d'Alexandre ne peut pas ignorer les regrets que, sur la fin de sa vie, ce prince a donnés au système qui l'avait porté à rappeler les Bourbons en France ; la Prusse ne peut pas désirer une révolution nouvelle en France, elle sentira qu'elle serait la première à en ressentir les effets; et les autres puissances doivent se rappeler sa conduite dans la première guerre

de la révolution. Mais que puis-je dire que vous ne sachiez mille fois mieux qu'un solitaire vivant au fond d'une retraite ? Mais ce que je connais peut-être mieux que qui que ce soit, se sont les dispositions du peuple français, et celles qui me portent à vous faire ces ouvertures, dans le seul but du bien de mon pays et du reste de l'Europe. Le général Lallemand, s'il a le bonheur de parvenir jusqu'à vous, Monsieur, entrera dans les développements que vous pourriez désirer; j'ai une pleine et entière confiance dans sa capacité et ses bonnes dispositions. »

Joseph à l'empereur d'Autriche. 18 sept. 1830.

« Sire, l'estime particulière que m'inspirent les vertus de Votre Majesté me porte à me rappeler à son souvenir dans des circonstances où le bien général me paraît être d'accord avec les sentiments de son cœur, pour rendre aux vœux des Français un prince qui seul peut leur porter la paix intérieure, et assurer la tranquillité de l'Europe : elle pourrait être ébranlée par les efforts que ferait pour se soutenir en France un gouvernement usurpateur comme celui du duc d'Orléans, ou même une république, si l'absence du fils de Napoléon, du petit-fils de Votre Majesté, portait la nation, ainsi abandonnée par le prince de son choix, à se donner une autre forme de gouvernement. Sire, si vous me confiez le fils de mon frère, celui que, sur son lit de mort, il a déclaré devoir suivre mes avis en rentrant en France, je garantis le succès de l'entreprise. Seul, avec une écharpe tricolore, Napo-

léon II sera proclamé. Serait-il nécessaire de parler de moi à Votre Majesté, pour lui donner confiance dans mon caractère? Serai-je condamné à rappeler à son souvenir qu'après le traité de Lunéville elle me fit connaître, par une lettre autographe au comte de Cobentzl, que l'opinion qu'elle avait de ma modération était telle, qu'elle verrait avec plaisir que je fusse appelé au trône de Lombardie? Je refusai ce trône, je préférai rester en France. Depuis, à Naples, en Espagne, ce caractère s'est-il démenti? Aujourd'hui, comme alors, je suis guidé par un seul sentiment, celui du devoir : mon ambition se borne à rendre ce que je dois à la France, à la mémoire de mon frère, et à mourir sur le sol de la patrie, témoin du bonheur du petit-fils de Votre Majesté, inséparable de celui de la France et de la tranquillité de l'Europe. Je ne puis aujourd'hui y contribuer que par des vœux : puisse Votre Majesté les seconder de sa puissante influence, et consolider ainsi la paix du monde et la gloire éternelle de son nom! »

Joseph au général Merlin. New-York, 18 sept. 1830.

« Mon cher général, le général Lallemand vous donnera de mes nouvelles; il vous dira comment, au moment de partir, je me suis décidé à attendre encore. Il m'importe d'avoir des nouvelles de mes amis de Paris; nous avons les nouvelles jusqu'au 4 août; j'ai vu avec peine la nomination du duc d'Orléans. Tant qu'une branche de la maison de Bourbon sera en faveur en France, je ne dois pas m'y rendre; mais cela ne me paraît pas devoir du-

rer longtemps, cela me paraît contre la nature des choses. Je voudrais que la France s'assît enfin, d'une manière vraie, sur une base solide, et non sur des promesses de gens qui guettent toujours le moment de tromper la bonne foi de la nation. Je vous écris un peu à la hâte, pas assez toutefois pour ne pas vous prier de me rappeler au souvenir de madame Merlin, de M. O'ffarill, de votre frère, qui m'a montré de l'intérêt dans plusieurs circonstances, dont je serais bien charmé de pouvoir lui en témoigner un jour ma reconnaissance. »

Joseph au duc de Padoue. Point-Breeze, 19 sept. 1830.

« Mon cher cousin, le général Charles Lallemand, qui vous remettra cette lettre, a toute ma confiance; il vous dira dans quelles dispositions il me laisse. J'ai été au moment de m'embarquer; mais l'élection du duc d'Orléans me retient encore ici. J'ai écrit à nos amis : vous aurez vu la défection d'un d'eux, sur lequel je croyais avoir droit de compter. Nos nouvelles de Paris vont jusqu'au 4 août. Je ne sais si l'on voit double, lorsque l'on regarde la France et l'Europe d'au delà de l'Atlantique; mais il me paraît que le duc d'Orléans ne remplit pas le but qu'on doit se proposer en France. Napoléon II, élu de la nation, convient à la France et à l'Europe. Le général vous dira toute ma pensée à ce sujet. »

Joseph au baron Bignon. Point-Breeze, 19 sept. 1830.

« Monsieur, les nouvelles des événements des derniers jours de juillet m'ont arraché à la lecture de votre *Histoire de la diplomatie française*. J'avais trouvé quelques observations à faire au premier volume, et j'étais occupé à les écrire, avec l'inten-

tion de vous les soumettre, lors de l'arrivée du packet. Il est vrai que, depuis ce moment, j'ai quitté votre livre; je le reprendrai dans quelque temps. Aujourd'hui, Monsieur, permettez-moi de vous entretenir de ce qui nous intéresse tant, par le temps qui court. J'ai écrit ma pensée tout entière à la chambre des députés, et je vous avoue qu'il ne me paraît pas possible d'avoir deux opinions, à moins d'en venir à la république. Je ne conçois pas que de bons esprits puissent croire à un gouvernement définitif avec le duc d'Orléans; ils ne sont là que la préface d'une révolution nouvelle. Ni le droit de succession ni la volonté nationale ne sont pour lui: Napoléon II a l'un et l'autre titre. J'aurais précédé cette lettre, et, fort des dernières dispositions de l'Empereur mourant victime des ennemis de la grandeur nationale sur le rocher de Saint-Hélène, appuyé par ce qu'il m'a fait dire par le général Bertrand, j'aurais porté avec moi la conviction de voir son fils en France, animé de son esprit, faire pour la nation ce qui était dans sa pensée à la paix générale; mais j'ai été retenu par la crainte de ceux qui, ne le jugeant que par sa dictature (nécessitée par la guerre que ne cessèrent de lui faire les ennemis de la France), ne le connaissent pas. Quelle serait aujourd'hui la France, après une paix de dix-huit ans, si Napoléon eût continué à la gouverner!! »

Joseph au comte Miot.

« Mon cher Mélito, le général Lallemand, qui vous remettra cette lettre, vous dira quelles sont mes

dispositions et mes désirs : vous pouvez avoir toute confiance en lui. J'ai balancé à l'accompagner, mais la proclamation du duc d'Orléans m'a fait ajourner ma décision. Je ne suis pas encore bien éclairé sur la nature des dispositions de la nation et des étrangers. Dites au général ce que vous savez, et quelle est votre opinion pour ce qui me regarde. J'espère que le rétablissement de madame et les événements de la fin de juillet vous auront ramené à Paris. »

Point-Breeze, 21 sept. 1830.

« Mon cher Rœderer, je fais des vœux pour que cette lettre vous trouve à Paris. Le général Charles Lallemand vous verra de ma part, et demandera vos avis. Vous pouvez avoir pleine et entière confiance en lui : il vous dira que j'étais au moment de l'accompagner ; mais le nom du duc d'Orléans m'éloigne, et je craindrais d'arriver mal à propos. Vous connaissez le fond de ma pensée ; je suis, avant tout, amoureux de l'indépendance et de la gloire de la France : aussi, je ne me permettrai jamais aucune démarche qui pourrait les compromettre en rien. La proclamation du 7 août, par des individus n'ayant pas mission pour cela, me paraît une insulte gratuite à la nation, et je suis prêt à m'y opposer autant que cela sera en mon pouvoir. Dites-moi quelle est votre manière de voir et celle des personnes que j'apprécie le plus. Que pensent Sieyès, Merlin de Douai, Berlier, Thibeaudeau, qui doivent être de retour à Paris ? Voyez encore Boulay de la Meurthe et de Fermon. Rappelez-moi au souvenir du

Joseph au comte Rœderer. Point-Breeze, 21 sept. 1830.

23.

général Gourgaud et de vos enfants. Croyez à toute mon ancienne amitié. »

Joseph au général Mathieu Dumas. Point-Breeze, 21 sept. 1830.

« Mon cher général, le général Charles Lallemand vous dira combien nous avons admiré ici l'énergie que vous avez montrée à la chambre des députés. Si vous aviez eu plus d'imitateurs, vous eussiez évité à la chambre une détermination inconsidérée dont elle s'est rendue coupable envers la nation, qui ne lui avait pas donné mission pour choisir son chef. Vous pouvez avoir toute confiance dans ce que vous dira de ma part le général Lallemand. Agréez, je vous prie, mon cher général, mon ancienne amitié. »

Joseph au comte de Flahaut. Point-Breeze, 24 sept. 1830.

« Monsieur, le souvenir de l'opinion que l'Empereur mon frère avait de votre caractère m'engage à vous écrire cette lettre, quoique les événements ne m'aient pas lié très-particulièrement avec vous. L'Empereur a emporté avec lui le souvenir de votre résistance aux menaces du ministère de la guerre du gouvernement provisoire de 1815, mais il en a légué aussi la reconnaissance aux membres de sa famille. Je vous ai suivi de l'œil, Monsieur, de ma lointaine retraite; et j'ai appris, avec tout l'intérêt que je vous dois, la vie indépendante que vous menez en Angleterre. Les événements des derniers jours de juillet me portent à désirer de me rapprocher de la France. Je n'aurais pas hésité à me rendre en Angleterre, si les souvenirs de Sainte-Hélène ne m'en éloignaient. Pouvez-vous me donner votre opinion, vous, Monsieur, qui y vivez depuis si long-

temps, sur l'accueil qui pourrait m'y être fait, soit par le gouvernement, soit par les personnes dont je devrais apprécier le suffrage? Je vous prie d'agréer, Monsieur, la véritable estime et le sincère attachement que je vous ai voués. »

Joseph au général Lamarque. Point-Breeze, 26 sept. 1830.

« Je vous ai écrit, mon cher général, en apprenant les nouvelles de Paris, des derniers jours de juillet; je ne me doutais pas alors que l'élan populaire aurait été sitôt étouffé, et que nous aurions fini par une proclamation improvisée d'un nouveau roi élu par deux cents individus n'ayant pas mission pour cela. Je plains le sort de notre patrie: une si belle victoire, si chèrement achetée, ne devait pas avoir pour résultat la proclamation d'une branche de la maison de Bourbon. Qu'espère-t-on du beau-frère du roi de Naples? Pense-t-on que la France nouvelle se sera donné des alliés dans les peuples de l'Italie, prêts à secouer le joug? Ceux d'Espagne déjà en armes seront-ils beaucoup électrisés par la proclamation du parent de Ferdinand? Les gens sensés de tous les pays pourront-ils beaucoup respecter la nation qui se sera laissé imposer un roi par une réunion de quelques individus qui, sans mission, ont agi avec toutes les allures d'une poignée de conspirateurs, et ont ôté au mouvement de la fin de juillet l'attitude qui lui ont donnée les Parisiens dans les trois journées des 27, 28 et 29? J'ai su que vous aviez été éloigné de Paris, et j'en ai gémi. Quelle direction vont prendre aujourd'hui les événements? Avec la liberté indéterminée de la

presse et l'esprit qui constitue le peuple français, il est impossible que ce qui est fondé sur l'injustice, l'usurpation de ses droits, soit de longue durée ; on ne trompe pas longtemps un grand peuple : comment ne verrait-il pas bientôt qu'il a été sacrifié aux combinaisons d'intérêt personnel de quelques individus ? Le duc d'Orléans, par sa naissance, par ses liaisons avec les branches régnantes de la famille de Bourbon, qu'il veut en vain renier, sera bientôt suspect aux patriotes de France et aux libéraux de l'Italie, d'Espagne. L'acte qui le porte au trône n'étant pas émané de la nation, ne peut pas le constituer roi des Français ; quelques capitalistes de Paris ne sont pas la France. Il ne peut donc pas avoir l'assentiment cordial des libéraux d'aucun pays ; il ne peut pas avoir l'appui de ceux qui croient à la légitimité de la branche aînée de sa maison ; il ne peut pas avoir l'assentiment de ceux qui n'ont pas perdu la mémoire des votes que la nation a donnés à Napoléon et à Napoléon II, que la chambre des députés proclama en 1815. L'Autriche va le rendre à la liberté ; ses opinions sont celles d'un homme qui doit tout à la nation, ainsi que son père et sa famille, et qui est prêt à tout sacrifier pour le prouver. J'ai envoyé ma protestation à la chambre des députés. Si cette chambre eût laissé le pouvoir dans les mains du gouvernement provisoire, c'est-à-dire dans les mains de ceux qui l'avaient pris au moment du danger, au fort de la mêlée, lorsque la cour, par sa fuite, le laissait par le fait aux mains des vainqueurs, la force des choses, et non l'intri-

gue de quelques hommes, en sanctionnait l'existence momentanée, jusqu'à ce que la nation consultée eût manifesté sa volonté, quelle qu'elle pût être. Mon opinion est qu'il fallait s'y soumettre par devoir autant que par nécessité. Le peuple français eût probablement sanctionné ce qui avait été fait en 1815, puisque tout le reste a été l'ouvrage des étrangers. Le peuple de Paris en avait fait justice à la fin de juillet, il eût sans doute confirmé la proclamation de Napoléon II. Eût-il, contre ce que je crois son intérêt, fait autre chose, sa volonté était la loi suprême, et nous n'aurions pas eu à déplorer de servir un ordre de choses qui n'est pas l'ouvrage de la nation. Elle est évidemment trop éclairée pour s'exposer, par l'élévation de la branche cadette de la maison de Bourbon au trône, à de nouvelles trahisons, à de nouveaux désastres; car enfin peut-elle compter encore sur un prince de cette maison, après avoir été trahie par Louis XVI, par Louis XVIII, qui avait détruit la liberté de la presse, et attendait du temps à pouvoir faire en France ce que Ferdinand faisait en Espagne? Pouvait-elle compter sur le chef de l'émigration, sur le comte d'Artois? L'Espagne, Naples, ont-ils eu raison de compter sur les autres branches de cette maison? Le duc d'Orléans n'est-il pas élève de Dumouriez? n'a-t-il pas, comme lui, déserté la cause de la nation? N'a-t-il pas à Londres, devant toute la noblesse française émigrée, demandé pardon et fait amende honorable pour avoir porté un instant les couleurs nationales? N'était-il pas venu jusqu'à Cadix, envoyé par les An-

glais pour y combattre les troupes françaises, qui n'avaient pas alors la cocarde blanche? N'est-il pas entré en France à la suite des alliés et l'épée à la main, avec ses cousins? Ne s'est-il pas sauvé avec eux, et n'a-t-il pas dû au désastre de Waterloo sa rentrée en France? Pourquoi lui et ses fils seraient-ils plus oublieux que leur cousin des droits de leur naissance? S'il en était autrement, se seraient-ils empressés de protester contre la légitimité du duc de Bordeaux? Et comment pourraient-ils l'oublier, puisque les imprudents qui les appellent au trône s'en souviennent si bien? Les trente-deux individus qui l'ont appelé d'abord à la lieutenance générale du royaume auraient appelé tout autre, s'ils n'eussent beaucoup considéré en lui ses droits de naissance. N'y avait-il pas en France un homme plus digne de prendre momentanément en main le timon de l'État; et le général la Fayette lui-même, qui se trouvait par le fait à la tête du gouvernement provisoire, ne donnait-il pas à la nation, et aux amis de la liberté et de l'ordre dans les deux mondes, de plus fortes garanties qu'un prince de la maison de Bourbon? Car enfin d'Orléans n'est-il pas du sang des Bourbons? et parce que le père a condamné Louis XVI, en est-il moins Bourbon, et, selon l'expression de M. de Chateaubriand, en a-t-il moins un tombeau vacant à Saint-Denis, celui de son père? Je pose en fait que la proclamation du duc d'Orléans ne peut être approuvée que par les ennemis de la France: son illégitimité, devant la souveraineté du peuple et devant les partisans du droit divin, est si évidente,

qu'il ne peut gouverner que sous le bon plaisir des factions ; qu'il sera contraint d'obéir tantôt à l'une et tantôt à l'autre. Sa position est fausse; son ascension a été injuste, illégitime : un système quelconque, clair, net, eût mieux valu qu'une demi-mesure, un terme moyen, qui ne peut contenter que les spéculateurs qui calculent sur un gouvernement qui a besoin d'eux, puisqu'il n'est soutenu ni par le droit héréditaire, ni par le droit résultant de l'élection populaire. Le général Lallemand a beaucoup causé avec moi ; il vous dira quelle est ma manière de sentir et de voir, ce que j'espère et surtout ce que je désire, le bien de mon pays. Le temps des gouvernements représentatifs est arrivé : liberté, égalité, ordre public, ne peuvent naître tant que les gouvernants seront d'une espèce différente des gouvernés. Tout individu à la tête des gouvernements représentatifs de l'Europe peut être bon, excepté celui qui, par sa naissance et le droit divin, avait des droits, quels qu'ils pussent être, au trône. Non, mon cher général, quelles que soient les concessions que vous fassiez au propriétaire d'une maison après l'en avoir dépouillé, il sera votre ennemi. Votre imprudence allât-elle jusqu'à lui en accorder l'administration et le logement principal, il pourra bien d'abord accepter vos concessions; mais ce sera dans le dessein de guetter le moment de vous punir, et de rentrer dans la plénitude de ses droits de maître absolu. »

« Mon cher maréchal, je vous ai écrit, il y a

Joseph

au maréchal Jourdan. Point-Breeze, 27 sept. 1830.

quelques jours, en vous remerciant des notes que vous avez bien voulu m'adresser. Depuis ce temps, les nouvelles de Paris ont absorbé toute mon attention. D'abord nous avons été pleins d'enthousiasme et d'admiration sur les journées de la fin de juillet; depuis, j'ai vu avec peine la demi-mesure à laquelle les trente-deux députés se sont arrêtés; j'ai adressé immédiatement mes représentations à la chambre des députés. Ici tous les amis éclairés de la liberté regrettent sincèrement un tel résultat des journées des 27, 28, 29. Les partisans de la légitimité blâment, ceux du droit résultant des élections populaires n'approuvent pas non plus. Pourquoi la Fayette, puisqu'il était à la tête du gouvernement provisoire, n'a-t-il pas eu la pensée de s'y maintenir jusqu'à ce que la volonté nationale se fût prononcée? On eût obéi à l'expression de cette volonté en France et à l'étranger. On juge quelquefois mieux les grands objets de loin que de près; et c'est ainsi qu'on juge ici la suite des journées populaires de la fin de juillet. Un prince, appelé tôt ou tard au trône par le droit divin, n'est pas propre à être mis à la tête d'un État représentatif, constitué en vertu du droit de souveraineté, qui appartient à la nation. Le général Lallemand, que vous connaissez depuis longtemps, se rend en France; il vous dira quelle est ma pensée tout entière; il ne vous exprimera jamais assez la véritable estime, etc. »

Joseph

« Mon cher général, je reçois votre lettre du 26.

au général Bernard. Point-Breeze, 29 sept. 1830.

Je suis fâché que M. Poussin, en vous rapportant quelques traits de la conversation que j'ai eue avec lui devant M. le colonel Combe, vous ait forcé à rompre le silence intentionnel que vous aviez dessein de garder avec moi sur les événements glorieux de la fin de juillet, que les intrigues de quelques capitalistes ont tournés contre la France, en violant les droits du peuple français, qui seul avait faculté de juger le fils de Napoléon et sa famille, et qui seul pouvait effacer, par un acte de sa volonté souveraine, les titres qu'il lui avait plu de donner à Napoléon et à son fils par plus de trois millions de votes. Je ne pense pas que les trente-deux votes qui ont donné la lieutenance générale du royaume à un prince de la maison de Bourbon puissent être mis en balance avec la volonté ainsi exprimée du peuple français; volonté reconnue et proclamée par la chambre des députés de 1815, et dont la protestation fut signée individuellement par les membres chez M. Lanjuinais, leur président, lorsqu'ils durent se séparer par la violence exercée par les baïonnettes étrangères. C'est à la suite de ces étrangers que les princes de la maison de Bourbon, de toutes les branches, entrèrent en France; et le prince dont vous faites l'éloge était du nombre. Vous étiez trompé par vos correspondants : Monsieur, lorsque vous dites que le nom de Napoléon n'a pas été prononcé par les combattants : il l'a été par eux, il l'a été par l'armée d'Alger, il l'est aujourd'hui par le peuple des départements, et le sera bien plus un jour par la France entière; car les artifices de l'intrigue

et du mensonge n'ont qu'un temps, et la volonté nationale tôt ou tard triomphera. Si cette volonté était pour la république, si elle pouvait faire le bonheur de mon pays, certes je ne serais pas le dernier à m'en réjouir. Mais que, le lendemain d'une si belle victoire, le commandant de la garde de Paris fasse abattre les aigles qui, plantés sur l'arc du Carrousel et sur la colonne de la place Vendôme, ont excité à la victoire; que trente-deux individus usurpent les droits populaires, qu'ils investissent du pouvoir le prince de la branche cadette de la même maison, le beau-frère des rois de Naples et d'Espagne, l'homme qui n'a porté la cocarde tricolore que pour la déserter avec Dumouriez, qui l'a désavouée à Londres devant les princes de la branche aînée, qui s'est présenté à Cadix pour combattre les couleurs françaises : que l'on veuille faire de ce prince un citoyen, un homme libéral; qu'on veuille aveugler le peuple à ce point, pensez-vous que je doive entendre tout cela de sang-froid ? Que l'intrigue s'agite ainsi, je le conçois et je n'en suis pas ému; que les *ultra* appellent Napoléon un chef de brigands, je ne puis qu'en rire; mais que des yeux que je crois amis veuillent préconiser l'usurpation de la souveraineté nationale, l'abus des richesses qui ont seules pu mettre sur la tête d'un prince de la maison de Bourbon la couronne dont la nation seule pouvait disposer, je ne puis m'empêcher de sortir du calme auquel l'âge, les malheurs et la connaissance des hommes auraient dû m'habituer. Les opinions sont libres, sans doute; mais ce n'est ni ma maison, ni

moi-même qu'il est convenable de choisir pour me faire l'éloge de l'homme qui usurpe le trône de l'orphelin de mon frère, mort victime des ennemis de la grandeur de notre pays, sur un rocher isolé du reste du monde, grâce aux menées de quelques capitalistes qui espèrent tout d'un prince qui n'a d'autre appui que dans eux-mêmes : car enfin, sont-ce les républicains qui seront pour un prince qui les met en défiance avec les républicains d'Espagne et d'Italie ? Sont-ce les partisans du droit divin ? Sont-ce les gens réfléchis qui voient dans cette élévation du duc d'Orléans le succès des menées qui existent dans cette branche depuis Louis XIII ? Sont-ce ceux qui conservent la mémoire de Napoléon, et qui l'ont assez connu pour savoir que son despotisme n'était qu'une dictature autorisée par la guerre continuelle et générale que la nation avait à soutenir? Cependant, l'égalité n'a pas manqué à la France; la liberté absolue eût été le résultat d'une longue paix, et la fin de l'action que les partis exerçaient encore sur la France. Les derniers mots qu'il m'a adressés mourant, sous la plume du général Bertrand : « *Dites à mon fils qu'il se rappelle avant tout qu'il est Français; tout par le peuple;* qu'il prenne ma devise : *Tout pour le peuple français!* en disent assez. »

Joseph à Andrieux. Point-Breeze, 12 octobre 1830.

« Monsieur, il y a des siècles que je ne vous ai écrit; mais aussi il y a des siècles que pareilles journées n'ont eu lieu, comparables aux dernières de juillet. Le général Lallemand se rend en France,

par suite de la révolution qui les a suivies ; il a toute ma confiance, ses opinions, ses sentiments sont les miens ; ainsi vous les connaîtrez dès que vous l'aurez vu. C'est un homme capable, sous tous les rapports ; il désire vous connaître, et je suis sûr que vous serez enchanté de l'avoir connu. Il est malheureux que le mois d'août n'ait pas été digne du mois de juillet. L'intérêt populaire a fait l'un, l'intrigue des gens à calculs a créé l'autre. La génération présente est sa postérité à elle-même, par les lumières que répand la presse. J'ai la conviction que la victoire doit rester à la révolution nationale, tôt ou tard bien connue. Sans doute les gens à argent peuvent faire une opinion factice, par les habiles écrivains qu'ils emploient ; mais ce sont lacs et digues d'enfants que la pluie du ciel emporte bientôt, et efface entièrement de dessus la surface sablonneuse qu'ils travaillent à grands frais. Veuillez, mon cher monsieur Andrieux, ne pas douter de mes opinions, de mes sentiments ; croyez qu'ils ressemblent aux vôtres, et ne doutez pas de mon entière estime et de ma parfaite amitié. »

Joseph au comte Boulay de la Meurthe. Point-Breeze, 12 octobre 1830.

« Monsieur le comte, j'ai eu de vos nouvelles, il y a quelques années, par M. Sari ; j'en ai eu, il y a quelques mois, par M. de Menneval. J'ai bien senti que vous compreniez très-bien notre position ; aujourd'hui, vous la comprenez sans doute très-bien aussi. Quoique bien éloigné du théâtre des événements, je me flatte de la savoir comme vous. Je remets cette lettre au général Lallemand ; il vous

dira quelle est ma façon de penser, et il m'apprendra si je me rencontre avec vous. Le peuple a été grand comme la nature en juillet; mais le mois d'août a été petit comme l'art, soumis à tous les calculs de tous les intérêts privés. Avec la liberté de la presse, la volonté nationale percera cette croûte servile d'opinions faciles, qui s'étudient en vain à donner le change à la nation sur ce qu'elle veut elle-même. Conservez-moi votre estime et votre amitié, dont vos enfants ont donné des preuves eux-mêmes. »

Joseph à M. de Cormenin. Londres, 29 octobre 1830.

« Monsieur, j'ai lu, dans le numéro du *National* du 24 du mois, votre discours à l'assemblée des signataires de l'acte de garantie de la liberté de la presse, qui s'est tenue à Montargis le 13 octobre. J'admire depuis longtemps la vérité de vos opinions, le courage avec lequel vous n'avez cessé de les exprimer; je me suis dit depuis longtemps que la France serait forte et heureuse, si elle avait eu beaucoup de représentants comme vous. Il faut avoir habité, comme moi, les États-Unis pendant tant d'années, pour être convaincu, plus que personne, que vos théories ne sont pas de stériles abstractions. Oui, Monsieur, le bonheur des nations est possible comme celui des individus, avec de la justice; la justice, pour les nations, repose sur la liberté religieuse, politique, civile, sur l'égalité des charges et des avantages, en proportion des forces de chaque citoyen; mais les citoyens seuls en sont juges, et point de justice sans le vote universel, seul fonde-

ment de l'impartialité de tous les délégués du pouvoir et de leur nationalité. Nulle garantie pour la certitude des jugements des citoyens, s'ils ne sont éclairés; nulle lumière persévérante, égale, éclairant tous les recoins d'un vaste empire. Vous avez parfaitement senti et deviné ce que je n'ai eu que le mérite de voir matériellement dans le pays où j'ai passé dix-sept années d'exil. Non, Monsieur, vos théories ne sont pas de stériles abstractions; je les ai vues en action. Ma patrie, elle, me trouvera toujours fidèle aux sentiments de ma vie, et à ceux du chef de ma famille, qui me sont particulièrement connus : tout pour la France! Elle crut autrefois devoir nous élever bien haut, le contraire lui convient aujourd'hui; son intérêt fait le droit, sa volonté le proclame; d'elle seule relèvent les chefs qu'elle se donne; devant elle seule ils sont responsables des actes de leur gouvernement. Les nations sont tout; quelques individus, une famille, ne sont rien; élevés par les besoins et la volonté nationale, ils rentrent dans la foule à la voix qui les en sortit. »

La Fayette à Joseph. Paris, 26 nov. 1830.

« Monsieur le comte, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ont été reçues avec tous les sentiments d'affection et de respect que je dois aux bontés dont vous m'avez donné des preuves dans tous les temps. Ma reconnaissance et mon attachement n'ont pu qu'être fortifiés par nos dernières conversations, lorsque nous nous sommes parlé avec confiance du passé, du présent et de l'avenir.

Vous avez été mécontent de moi dans les dernières circonstances, non que j'eusse pris avec vous ni avec personne aucun engagement; mais vous avez dit : Puisque la Fayette a cru devoir aux circonstances de se relâcher de sa préférence bien connue et de tout temps proclamée pour les institutions complétement républicaines, pourquoi cette concession a-t-elle favorisé une autre famille que la mienne? A-t-il oublié que 3 millions de votes avaient reconnu la dynastie impériale?» Vous voyez, mon cher comte, que je présente le reproche dans toute sa force. Je vais m'en justifier, comme je l'ai mérité, en toute indépendance et pureté de conscience. Lorsque l'attentat de Charles X et compagnie eut soulevé la population parisienne, et que la confiance publique m'eut placé à la tête de ce mouvement patriotique, ma première pensée, après la victoire, fut d'en tirer le meilleur parti pour la cause de la liberté et de mon pays. Vous jugez bien qu'aucune combinaison personnelle ne pouvait entrer dans cette résolution. La première condition des sentiments républicains étant de respecter la volonté générale, il m'était interdit de proposer une constitution purement américaine, la meilleure de toutes, à mes yeux : c'eût été méconnaître le vœu de la majorité, risquer des troubles civils, appeler la guerre étrangère. Si je me suis trompé, c'est du moins contre mon inclination de tous les temps, et même, en me supposant une ambition vulgaire, contre ce qu'on appellerait mon intérêt actuel. Un trône populaire, au nom de la souveraineté nationale, entouré d'ins-

titutions républicaines, voilà ce que nous avons cru pouvoir. Tel a été le programme des barricades et de l'hôtel de ville, dont je me suis fait l'interprète. La chambre des députés, représentant quatre-vingt mille électeurs, allait moins loin que nous; mais, d'accord avec l'opinion publique pour l'expulsion de la famille coupable, elle était, comme Paris et le reste de la France, pressée de rassurer toutes les inquiétudes et de savoir à quoi s'en tenir. Je pourrais me borner à vous dire que votre dynastie était dispersée, les uns à Rome, vous en Amérique, le duc de Reischtadt dans les mains autrichiennes; mais je dois à votre amitié ma pensée tout entière. Le système napoléonien a été éclatant de gloire, mais empreint de despotisme, d'aristocratie et de servitude; et s'il est encore une combinaison qui pût rendre ces fléaux tolérables et presque populaires en France, ce qu'à Dieu ne plaise! ce serait un retour du régime impérial. D'ailleurs, le fils de votre immortel frère est devenu un prince autrichien, et vous savez ce qu'est le cabinet de Vienne. Voilà, mon cher comte, et malgré mes sentiments personnels à votre égard, ce qui ne m'a pas permis de souhaiter le rétablissement d'un trône dont les Cent-Jours avaient montré la constante tendance vers d'anciens errements. Je connaissais à peine le duc d'Orléans; de vives inimitiés avaient existé entre son père et moi. Quelques rapports de parenté et de bons procédés ne m'avaient pas même conduit jusqu'à l'entrée du Palais-Royal, et néanmoins je savais comme tout le monde qu'il y avait dans cette

famille des vertus domestiques, des goûts simples, peu d'ambition, et un sentiment français auquel l'Empereur lui-même avait rendu justice. Je me rappelais le jeune républicain de 89, le soldat de Valmy et de Jemmapes, le professeur de Suisse, et le voyageur aux États-Unis. Il s'appelait Bourbon, et c'est un nom fâcheux; mais ce nom même était plus que le vôtre, plus que celui de république, une garantie contre la guerre; il n'empêchait point de constater, d'exercer le principe de la souveraineté du peuple, de mettre des armes aux mains de 2 millions de citoyens nommant leurs officiers, de rendre complète la liberté de la presse, et d'avoir des institutions populaires. Il m'a donc paru utile, dans les circonstances où nous étions, pour la paix du dedans et du dehors, que les diverses nuances d'opinion politique, à l'exception du parti de Charles X, se réunissent sur cette combinaison. Mon adhésion n'a pu être l'effet d'aucune prévention ou affection antérieure. Je dois dire aujourd'hui qu'après quatre mois d'intime connaissance, des sentiments de confiance, d'amitié et de cause commune sont venus se joindre à ces considérations primitives. Quant à l'assentiment général, ce ne sont pas seulement les chambres et la population de Paris, 80 mille gardes nationaux et 300 mille spectateurs au Champ-de-Mars, ce sont toutes les députations des villes et villages de France, que mes fonctions me mettent à portée de recevoir en détail, en un mot un faisceau d'adhésions non provoquées et indubitables, qui nous confirment de plus en plus que ce

que nous avons fait est conforme à la volonté actuelle d'une très-grande majorité du peuple français. J'ai vu dans une de vos lettres, qui toutes ont été fidèlement remises (1), que vous soupçonnez le duc d'Orléans d'alors d'avoir eu connaissance d'un complot contre l'Empereur, à l'île d'Elbe. Il en est incapable; et d'après ce que m'ont dit le républicain dénonciateur de ce complot et madame de Staël, restée l'amie du duc d'Orléans, j'aurais, indépendamment de son caractère connu, la conviction qu'il a été calomnié près de vous. Un de mes premiers soins, après son élévation au trône, fut de lui exprimer le vœu que vous, Monsieur le comte, vos enfants et leur respectable mère, vous pussiez, si cela vous convenait, rentrer paisiblement en France. Cette pensée fut très-cordialement accueillie par le roi; mais on objecta des traités avec les puissances étrangères, qui, tout absurdes et insolents qu'ils sont, nécessiteraient quelques négociations. La situation politique a changé depuis, l'horizon diplomatique s'est rembruni; on se précautionne des deux côtés. Mais il est superflu de s'arrêter à ces circonstances, puisque dans aucun cas, d'après la teneur de vos lettres, vous n'auriez voulu prendre ce parti. Je ne vous en parle que pour me reporter à ce que j'avais eu l'honneur de vous dire à ce sujet. C'est dans la sincérité de mon cœur que j'ai voulu avoir cette explication avec vous. Je ne dirai pas que tout se soit passé, ou se passe encore, comme je l'aurais

(1) M. de la Fayette était dans l'erreur, toutes les lettres de Joseph ne parvinrent pas à leur destination.

dicté. Vous savez que dans les affaires intérieures, comme dans celles du dehors, personne ne voit tout se faire à son gré. Votre incomparable frère, avec sa puissance, son caractère et son génie, l'éprouvait lui-même ; et vous, son meilleur ami, en avez votre part. Mais je n'ai voulu vous rien taire de ce que j'ai fait en pleine liberté d'esprit et de volonté, aimant mieux mériter par ma franchise la conservation de votre amitié, que de la trahir par une apologie moins sincère. »

Joseph à Madame mère. Point-Breeze, 30 déc. 1830.

« Ma chère maman, la lettre de Julie du 18 octobre ne me donne pas des nouvelles aussi bonnes que j'espérais de votre santé ; je vous prie d'accepter mes vœux pour que l'année qui va commencer voie votre entier rétablissement et notre réunion. J'ai envoyé à Julie la copie de ma protestation à la chambre des députés ; je ne veux pas que le public actuel et futur puisse mettre en doute mes opinions : je les ai publiées ici. J'ai eu le chagrin de voir que mon neveu Achille Murat en a publié qui reconnaissent le gouvernement actuel de la France, qui, n'ayant pas été consenti par la nation, ne peut pas préjudicier aux droits qu'elle a donnés à Napoléon II. J'espère que tôt ou tard la volonté nationale prendra le dessus : je serais doublement heureux si les événements qui en naîtront sont tels que je puisse vous revoir en Europe, et vous renouveler l'hommage des tendres et ineffaçables sentiments avec lesquels je suis, etc. »

Joseph

« Mon cher général, j'ai reçu votre lettre du 26

à la Fayette. Point-Breeze, 15 janvier 1831.

novembre. Les événements qui se sont écoulés depuis la date de ma première lettre auraient pu me faire craindre de ne recevoir aucune réponse de tout autre homme que de vous; mais je vois avec quelque satisfaction que je ne me suis pas trompé en appréciant, depuis bien des années, tout ce qu'il y a de généreux et d'indépendant dans votre caractère. Je suis convaincu que, dans cette circonstance aussi, vous avez fait ce que vous avez jugé en conscience devoir faire : je ne saurais donc pas ne pas agréer tout ce que vous me dites de la pureté des motifs qui ont dirigé votre conduite à la suite des trois journées de la fin de juillet 1830. Plus près des événements, vous avez pensé, comme moi et comme l'empereur Napoléon, que la république ne pouvait s'établir pour le moment en France; vous avez reculé devant les déchirements qu'elle aurait pu occasionner dans l'intérieur. Dans ce cas, vous eussiez sans doute trouvé un remède dans la famille que la nation avait appelée à de si hautes destinées; mais la haine des étrangers contre cette famille, appelée par la France, vous a fait craindre les malheurs d'une guerre étrangère, et vous a fait pencher pour un prince qui n'a entre lui et la légitimité qu'un enfant. Ma réponse sera bien courte : Que la France conserve la paix et la liberté avec cette famille, et que telle devienne la volonté nationale légitimement exprimée; et la conduite de soixante-deux députés qui appellent au pouvoir la seconde branche de la maison de Bourbon ne sera plus un objet de discussion pour personne. En sera-t-il ainsi? C'est ce que l'a-

venir nous apprendra. Je ne l'ai pas pensé ainsi le 18 septembre, lorsque je crus de mon devoir d'adresser à la chambre des députés la lettre dont je vous envoie copie, puisque je ne vois pas qu'elle ait été lue à la chambre, ni qu'on en ait fait mention dans aucun journal, quoiqu'elle ait été envoyée en France à plusieurs personnes, et nommément au président de la chambre des députés.

L'article de votre lettre dans lequel vous parlez du système napoléonien, que vous jugez avoir été empreint de despotisme et d'aristocratie, mérite de ma part une réponse plus détaillée. Je rends encore justice à vos bonnes intentions, mais je déplore la situation particulière où vous vous êtes trouvé en sortant des prisons de l'Autriche : elle ne vous a pas permis de juger les conséquences qu'avait eues sur l'opinion et le caractère national la malheureuse époque de la Terreur ; vous n'avez vu que le système libéral de l'Amérique, et vous avez condamné l'homme tout-puissant qui ne le transplantait pas en France. Je me rappelle qu'un jour l'Empereur mon frère, en sortant d'avoir un entretien avec vous, mon cher général, me dit ces propres paroles : « Je viens d'a-
« voir une explication assez vive avec M. de la
« Fayette, sur ce que la police a renvoyé de Paris
« quelques brouillons, factieux de tous les temps ;
« je lui ai dit que c'était pour qu'ils ne troublassent
« pas la tranquillité de quelques hommes de bien
« comme lui, dont l'existence en France leur sem-
« blait l'un de mes crimes. M. de la Fayette ne sait
« pas à quels gens il a affaire ; il était dans les pri-

« sons du despotisme lorsque ces gens faisaient trem-
« bler la France; mais la France s'en rappelle encore
« trop : nous ne sommes pas ici en Amérique. » Je vous ai rappelé quelques propos semblables de l'Empereur à votre sujet, lorsque j'ai eu le plaisir de vous voir ici; je vous ai dit que vous aviez de cruels ennemis parmi quelques constituants, mais que Napoléon, loin de n'être pas bien disposé pour vous, conservait encore les premières impressions favorables qu'avaient inspirées pour vous les premières années de la révolution ; j'ai été chargé par lui de vous faire proposer le grand cordon de la Légion d'honneur. En 1815 même, il a voulu vous placer dans la chambre des pairs. Il n'a jamais douté de vos bonnes intentions, mais il a cru que vous jugiez trop avantageusement vos contemporains. Napoléon a été forcé à la guerre par les Anglais, et à la dictature par la guerre : ces quatre mots sont l'histoire de l'Empire. Napoléon me disait sans cesse :
« Quand arrivera la paix ? Alors seulement je pour-
« rai contenter tout le monde, et me montrer tel
« que je suis. »

L'aristocratie dont vous l'accusez n'était qu'un mode de se mettre en harmonie avec l'Europe; mais l'aristocratie véritable n'a pas été sa dupe longtemps: la preuve en est qu'il a été sa victime, et qu'il a expié à Sainte-Hélène le crime d'avoir voulu tourner toutes les institutions en faveur du peuple; mais l'aristocratie européenne a su tourner contre lui jusqu'aux masses mêmes pour lesquelles il travaillait. La nation française lui rend justice, et les

masses européennes ne tarderont pas à dire de lui qu'il n'eut jamais en vue que le suffrage de la postérité, dont le jugement est toujours en faveur de celui qui n'eut en vue que le bonheur de son pays.

Vous me parlez de madame de Staël; voici le jugement qu'elle portait de Napoléon en 1815; consultez M. Benjamin Constant là-dessus : « J'ai lu les « articles additionnels; c'est tout ce qu'il faut au- « jourd'hui à la France, rien que ce qu'il faut, et « pas plus qu'il ne faut. Ce qui se passe en France « depuis votre départ de Prangins dépasse tout ce « que l'histoire nous raconte de plus merveilleux. « Je vous recommande mon fils; faites qu'il voie « l'Empereur. »

Le duc d'Orléans est venu en Espagne pour me combattre, et certes ce n'était pas avec la cocarde tricolore.

Veuillez croire, mon cher général, que je suis plein d'estime, de reconnaissance et d'amitié pour vous, contre vent et marée. Pourquoi n'êtes-vous pas à la tête du gouvernement national?

S'il arrivait donc que je ne dusse pas trouver un Bourbon à la tête du gouvernement de notre pays, quelle que fût la forme qu'il eût plu à la nation de lui donner, je vous prie de compter sur moi au moment du danger, comme sur le citoyen auquel vous accordez le plus de confiance. Entre l'étranger et la patrie, je ne connais que la patrie; et quel que puisse être mon poste, je suis à la France, menacée par l'aristocratie européenne, de cœur et d'âme; disposez du peu que je vaux. C'est assez vous dire en

quelles dispositions d'esprit et de cœur je suis pour vous. »

Joseph à Napoléon II. Point-Breeze, 15 février 1832.

« Mon cher neveu, le porteur de la présente sera l'interprète de mes sentiments; il a passé quelques semaines dans ma retraite; elles n'ont été remplies que du souvenir de votre père et de votre sort à venir. Je suis né dix-huit mois avant votre père; nous avons été élevés ensemble; rien n'a jamais affaibli l'amitié intime qui nous unissait : à la mort, il me laissa le soin de vous faire parvenir ses dernières volontés; mais avant que mon éloignement me permît de m'acquitter de ce devoir, son testament avait déjà été publié dans toutes les feuilles publiques de l'Europe. Depuis, en 1830, la maison qui, imposée à la France par les étrangers, tenait votre place, ayant été expulsée par la nation, je m'empressai d'adresser à la chambre des députés la lettre sous le n° 1, et à Sa Majesté Impériale votre grand-père, celle sous le n° 2; mais mon éloignement trahit encore mes vœux, et la branche cadette de cette même maison fut imposée à la France par une minorité factieuse. Toutes les calomnies propres à vous aliéner la nation ont été répandues avec profusion. Une chambre, dominée par le gouvernement usurpateur des droits de la nation, nous a de nouveau proscrits; mais la voix du peuple vous appelle, j'en ai les preuves les plus évidentes. Que Sa Majesté Impériale veuille vous confier à mes soins; qu'elle m'envoie un passe-port pour me rendre près d'elle et près de vous; je quitterai ma re-

traite pour répondre à sa confiance, à la vôtre, au sentiment qui me commande de ne rien épargner pour rendre à l'amour des Français le fils de l'homme que j'ai le plus aimé sur la terre. Mes opinions sont bien connues en France; elles sont en rapport avec celles de la nation. Si vous y entrez avec moi et une écharpe tricolore, vous y serez reçu comme le fils de Napoléon. Je serai le garant que demandent, d'une éducation étrangère, ceux qui ne connaissent pas comme moi les hautes vertus qui distinguent si éminemment votre auguste grand-père. Je sais que, d'accord en cela avec Napoléon, l'Empereur votre grand-père vous a toujours recommandé l'amour de la France, votre patrie, comme la première des vertus, comme celle qui le fait, à si juste titre, chérir de ses peuples, ainsi que les princes de son auguste famille. L'amour de la patrie est sans doute le premier des devoirs comme le premier des sentiments. Lorsque vous êtes né à Paris, le 20 mars 1811, votre père était devenu, par l'amour du peuple français autant que par l'obstination de l'oligarchie anglaise à lui faire la guerre, le prince le plus puissant de l'Europe. Elle avait prévu la prospérité de la France gouvernée d'après les doctrines libérales du siècle, si elle eût eu la paix; elle craignait la contagion de son exemple sur les autres États : aussi ne cessa-t-elle pas d'employer les immenses ressources que le monopole du commerce du monde mettait à sa disposition, pour susciter à Napoléon des ennemis à l'intérieur et à l'extérieur, et étouffer ainsi à sa naissance le système de l'union

des peuples et des rois par la réforme des priviléges antisociaux de l'oligarchie. Elle alluma donc sans cesse la guerre, et rendit ainsi la France tous les jours plus puissante par les victoires qu'elle obtint sous la direction de votre père, qu'elle accusa, devant les peuples conquis, des calamités inséparables d'une guerre allumée par elle-même, et dans le seul but de soutenir ses injustes priviléges. C'est à la suite d'une lutte sans cesse renaissante, excitée par le gouvernement d'une nation assez riche pour solder les autres, et à l'abri, par sa situation insulaire, de toutes tentatives contre elle-même, qu'après des triomphes de vingt années votre père succomba enfin sous les efforts réunis des alliés de l'Angleterre, qui s'aperçurent trop tard de leurs funestes erreurs. Napoléon était l'ami des peuples et des rois; il voulait réconcilier les uns avec les autres, il voulait éviter aux autres États les malheurs qu'avaient coûtés à la France sa sanglante révolution; ce sont des réformes qu'il voulait, des améliorations volontaires, commandées par la civilisation croissante du monde et l'intérêt bien entendu de toutes les classes, et non des commotions violentes, qui dépassent toujours le but. Ses plus grandes vengeances contre l'Angleterre n'allaient pas au delà de ce que veulent aujourd'hui les partisans du bill de réforme. A cette heure même, je pense que vous êtes placé pour continuer l'œuvre qu'un génie divin inspira à votre père. La France vous acceptera avec enthousiasme; les factions s'apaiseront; la puissance qui entourait votre père n'est plus nécessaire

à l'accomplissement de ses desseins. Ce fut la guerre qui éleva sur les trônes de l'Europe les princes de sa famille ; mais ce ne fut pas pour leur donner des trônes qu'il fit la guerre : c'étaient des positions militaires occupées pendant la lutte générale que les oligarchies avaient décidé de ne finir que par l'abaissement de la France. Il fallait ou laisser envahir les pays conquis par le système républicain auquel ils n'étaient pas préparés, ou les faire gouverner par des hommes dont le dévouement à la France et à sa personne était le plus assuré. Où pouvait-il trouver plus de garantie que dans ses frères, que la nature ainsi que les bienfaits qu'ils devaient à la nation avaient destinés à partager sa mauvaise comme sa bonne fortune, l'une et l'autre inséparables de celle de la France ? Aujourd'hui le temps a porté ses fruits : les nations sont plus éclairées sur leurs intérêts ; elles savent bien que la nation la plus heureuse est celle où un plus grand nombre d'hommes jouit de plus de bonheur, où elle obéit à un magistrat suprême qu'elle aime, et qui lui-même n'a pas le funeste pouvoir d'abuser de la vie, des propriétés, de la liberté des peuples, qu'il représente uniquement pour conserver les droits qu'ils lui ont confiés. Telles étaient les opinions et surtout l'instinct de votre père : « Tout pour le peuple ! » et à la pacification générale qu'il appelait de tous ses vœux : « Tout par le peuple et pour le peuple ! » Il n'a pas assez vécu. Puissé-je vivre assez pour vous revoir dans notre patrie, rendue à elle-même, digne héritier de son cœur tout

français, de ses généreuses intentions! Quant à son immense génie, il n'est plus nécessaire à la France, ni à l'Europe : vous êtes destiné par votre naissance à allier les peuples et les rois, à faire concorder l'ancienne et la nouvelle civilisation, à prévenir de nouveaux déchirements, à modérer toutes les passions politiques, à en faire ressortir cette prospérité des individus et des nations, qui ne peut plus naître que de la justice, du libre développement de tous les droits, de l'équilibre de tous les devoirs. Votre père avait coutume de me dire : « Quand arrivera le temps où la justice seule régnera? Quand finira ma dictature ? Nous ne verrons pas ce temps-là; l'oligarchie anglaise ne le veut pas : mon fils le verra peut-être. Puisse ce présage s'accomplir! » C'est aussi le vœu le plus cher de mon cœur; agréez-le, ainsi que la tendresse du plus vieil ami de votre glorieux père. — A Point-Breeze, État de Jersey, États-Unis d'Amérique, où je vis aussi heureux qu'on peut l'être loin de la patrie, dans le pays le plus prospère de la terre, sous le nom que j'ai adopté de comte de Survilliers. »

L'impératrice Marie-Louise à Madame mère. Schœnbrunn, 23 juillet 1832.

« Madame, dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle que je suis malheureusement dans le cas de vous annoncer, je n'ai voulu céder à personne le soin pénible de vous en faire part. Dimanche 22, à cinq heures du matin, mon fils chéri le duc de Reichstadt a succombé à ses longues et cruelles souffrances. J'ai eu la consolation d'être auprès de lui dans ses derniers moments, et

celle de pouvoir me convaincre que rien n'a été négligé pour le conserver à la vie. Mais les secours de l'art ont été impuissants contre une maladie de poitrine que les médecins, dès le principe, ont unanimement jugée d'une nature si dangereuse, qu'elle devait infailliblement conduire au tombeau mon malheureux fils, à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé! Il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa volonté suprême, et à confondre nos regrets et nos larmes.

Agréez, Madame, dans cette douloureuse circonstance, l'expression des sentiments d'attachement que vous a voués votre affectionnée, etc. »

La Fayette à Joseph. Lagrange, 13 octobre 1832.

« Mon cher comte, je suis vivement touché des honorables témoignages de confiance et d'amitié que vous voulez bien me donner, et je les mérite par tous les sentiments qui m'attachent à vous. C'est avec une profonde sympathie que j'ai ressenti votre douleur de deux pertes cruelles; et je me serais empressé de vous écrire à Londres, si l'on n'avait pas dit que vous étiez en route pour l'Italie, où pourtant j'ai su depuis que l'entrée de Rome, par une basse et barbare politique, était interdite à la piété filiale. Dans cette incertitude de votre marche, j'ai profité d'une correspondance bien précieuse pour moi, ainsi que les marques de bonté que madame la princesse Charlotte a daigné m'accorder; et j'attendais sa réponse, lorsque notre ami M. le Thierri a fait ici votre aimable et justement confiante commission. J'ai reconnu, avec

un vif intérêt, votre si national désir de revoir notre commune patrie, et j'ai été particulièrement sensible aux sentiments nationaux et désintéressés que vous exprimez. Vous vous rappelez, mon cher comte, que, dans le premier élan d'espérances patriotiques, en partie déçues ou plutôt retardées, j'avais conçu celle de votre retour immédiat, ainsi que je vous le mandais dans la lettre récemment publiée par M. Sarrans, qui la tenait d'un de vos amis. J'aime à penser que vous ne serez pas plus fâché que moi de cette déclaration de nos sentiments mutuels. Depuis longtemps, les journaux américains avaient proclamé les vôtres relativement au gouvernement actuel. Aujourd'hui, je n'ai que mes fonctions de député; la chambre ne se réunit que le 19 novembre. Quelques démarches que vous jugiez à propos de faire, elles trouveront en moi une affection personnelle, aussi persévérante que mon dévouement à la liberté et à la patrie, dont je sais que vous parlez avec une bonté bien touchante pour moi. Croyez, mon cher comte, que je vous rends aussi complète justice, et recevez l'expression des vieux et constants sentiments de reconnaissance et d'attachement que je vous ai voués de tout mon cœur. »

Joseph à la Fayette. Londres, 10 nov. 1832.

« Mon cher général, j'ai reçu votre bonne lettre, et vous en remercie de tout mon cœur. Le porteur vous est connu; il vous répétera ce que vous savez déjà de ma confiance dans votre amitié. Il est vrai que j'aime autant que vous les institutions des États-Unis; mais je suis près de la France, et je ne

voudrais pas la voir fuir de mes yeux comme une nouvelle Ithaque ; je la préfère donc aux États-Unis pour y finir mes jours, et je compte sur votre puissante coopération pour cela. Il ne me restera plus qu'à désirer de la voir aussi heureuse que le pays que je viens de quitter, et auquel je ne puis préférer que le sol de la patrie. Un jour viendra, sans doute, où il n'aura rien à envier à l'heureuse Amérique. Dès que l'on aura bien conçu que *tous* doivent être appelés à s'occuper du bonheur de *tous*, le plus difficile sera fait. Puissions-nous vivre assez pour en être les témoins ! et puissé-je avoir le bonheur de vous renouveler mon ancienne amitié dans notre commune patrie, en vous parlant quelquefois de l'admiration et de la reconnaissance que l'on conserve pour vous dans le nouveau monde ! »

Joseph à Madame mère. Londres, 31 janvier 1833.

« Ma chère maman, je me détermine à vous envoyer M. Sari, que vous avez envoyé auprès de moi il y a quinze ans. Il a toujours répondu à votre confiance, et m'a montré une affection qui ne s'est jamais démentie un instant. Aussi, ne pouvant pas venir moi-même vous voir, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous envoyer un homme qui, vivant avec moi depuis tant d'années, connaît mes moindres pensées. Ainsi il pourra répondre à tout ce que vous pourrez désirer de savoir sur mon passé, mon présent, mon avenir.

Je désire prolonger mon séjour ici, afin de multiplier les chances de pouvoir venir vous voir. C'est le plus cher désir de mon cœur, comme le premier

de mes devoirs; mais je sais aussi que vous voulez que je ne manque à aucun, et il en est qui ne me permettent pas de me livrer imprudemment aux caprices de nos ennemis. Les lois du pays où je suis et la volonté du peuple me donnent toute sécurité ici, jusqu'à ce que je puisse trouver la même sécurité ailleurs. Tout ce que vous dira Sari est l'exacte vérité. Je ne veux rien qui ne soit conforme à vos désirs, et rien de ce qui pourrait les contrarier après les avoir connus. J'espère que vous pourrez tout concilier, en commençant d'abord par ce qui vous est personnel. Charlotte attendra ici le retour de Sari; au beau temps, elle retournera auprès de sa mère, et viendra vous voir, ainsi que sa sœur. »

Victor Hugo à Joseph. Paris, 27 février 1833.

« Sire, je profite pour vous répondre de la première occasion sûre qui se présente. M. Presle, qui part pour Londres, veut bien se charger de remettre cette lettre à Votre Majesté. Permettez-moi, Sire, de vous traiter toujours royalement. Les rois qu'a faits Napoléon, selon moi, rien ne peut les défaire. Il n'y a pas une main humaine qui puisse effacer le signe auguste que ce grand homme vous a mis sur le front. J'ai été profondément touché de la sympathie que Votre Majesté m'a témoignée à l'occasion de mon procès pour *le Roi s'amuse*. Vous aimez la liberté, Sire; aussi la liberté vous aime. Permettez-moi de joindre à cette lettre un exemplaire du discours que j'ai prononcé au tribunal de commerce. Je tiens beaucoup à ce que vous le lisiez autrement que dans le compte rendu, toujours

inexact, des journaux. Je serais bien heureux, Sire, d'aller à Londres, et d'y serrer cette royale main qui a tant de fois serré la main de mon père. M. Presle dira à Votre Majesté les obstacles qui m'empêchent en ce moment de réaliser un vœu aussi cher; il faut, pour qu'ils m'arrêtent, qu'ils soient insurmontables. M. Presle vous dira une partie de ce que je vous dirais, Sire, si j'étais assez heureux pour vous voir. J'aurais bien des choses de tout genre à vous dire. Il est impossible que l'avenir manque à votre famille, si grande que soit la perte de l'an passé. Vous portez le plus grand des noms historiques. A la vérité, nous marchons plutôt vers la république que vers la monarchie ; mais à un sage comme vous, la forme extérieure du gouvernement importe peu. Vous avez prouvé, Sire, que vous saviez être dignement le citoyen d'une république. Adieu, Sire; le jour où il me sera donné de presser votre main dans les miennes sera un des plus beaux de ma vie. En attendant, vos lettres me rendent fier et heureux. »

Joseph à M. Belmontet. Londres, 19 mars 1833.

« L'incroyable et trop vieille proscription qui pèse encore sur moi et ma famille depuis tant d'années, ne me permettra pas d'assister à la fête qui doit avoir lieu, le 30 de ce mois, en faveur des détenus politiques. Puisque vous êtes un des commissaires, chargez-vous de présenter mes offrandes. Le porteur vous remettra à cet effet une décoration de la Légion d'honneur, montée en diamants, qui a appartenu à mon frère l'empereur Napoléon, et qu'il

me donna au camp de Boulogne, au moment de son départ pour la campagne d'Ulm et d'Austerlitz. Je désire que les souvenirs qu'elle rappelle en augmentent assez le prix pour qu'elle soit de quelque utilité aux généreux citoyens qui sont l'objet de la fête. Je vous prie de donner la même destination aux 600 francs montant du billet ci-joint. »

La duchesse d'Abrantès à M. Presle. Paris, 1833.

« Voulez-vous être assez bon, Monsieur, pour avoir la bonté de vous charger du livre que je joins ici, et de la lettre également que j'adresse à Sa Majesté le roi Joseph? Je désire avec passion que l'une et l'autre lui soient remis le plus promptement possible. J'aurais bien voulu, Monsieur, avoir le plaisir de vous voir. Mon attachement pour le roi Joseph est si profond et si vrai, si ancien, si fondé sur de ces bases qui jamais ne croulent, que je donnerais des jours de ma vie pour causer un moment avec des personnes l'aimant comme moi, et me parlant de lui comme j'en parle et comme j'en pense. Pour moi, le voir un moment seulement serait maintenant le plus ardent de mes vœux. Cette manière de penser, Monsieur, vous dit combien je serai heureuse de lui voir remettre bientôt la lettre que je vous recommande. Elle contient mes vœux de nouvel an; et je puis dire qu'en France il n'est pas un cœur qui en ait fait de plus sincèrement dévoués pour son bonheur, son vrai bonheur et sa gloire. Ah! Monsieur, dites-lui bien qu'en France il est un être qui lui est bien attaché et bien dévoué, ainsi que tous les siens. Mes fils ont été bercés au nom

des Napoléons, et l'ont été sans mystère. L'infortune de leur père était un lien de plus qui les attachèrent à la mémoire de l'Empereur et à tout ce qui porte ce nom révéré. Le buste de l'Empereur est dans mon alcôve, à côté du bénitier où je place mon eau lustrale. Je fais chaque soir, chaque matin, ma prière devant lui. Pourquoi ne le dirais-je pas? Je le fais, parce que mon amour pour mon pays me fait tomber à genoux devant ce nom qui fit sa gloire et son bonheur pendant quinze années.

Adieu, Monsieur. Je suis bien fâchée de ne pas vous avoir vu. A un autre voyage, soyez assez bon pour venir perdre dix minutes avec une personne qui appréciera cette condescendance. Recevez l'assurance de tous les sentiments les plus distingués. »

Joseph à M. Sari. Londres, 5 décembre 1833.

« J'ai pensé à votre projet de voyage, et j'ai voulu écrire aux personnes sur l'intérêt desquelles ma famille a droit de compter; mais la plume m'est tombée des mains en pensant à toutes celles que je serais obligé de négliger, pour ne pas vous faire un messager chargé de lettres en beaucoup trop grande quantité. J'ai donc renoncé à toute correspondance, et je me borne à vous écrire la présente, qui suffira pour les amis qui connaissent, mon cher Sari, votre fidélité à la mémoire de l'Empereur et au constant attachement que vous avez montré à sa famille depuis votre enfance, et en particulier depuis les vingt années d'exil que vous avez passées auprès de moi, si loin du sol de la patrie.

Vous connaissez jusqu'où peut aller le sacrifice

auquel peut me porter et l'amour de la patrie et celui de ma nombreuse famille, dont la position et les devoirs ne sont pas les mêmes dans chacun de ses membres. Quelque chose qu'aient pu dire ceux qui ne me connaissent pas, dans les actions les plus importantes de ma vie, je n'ai obéi qu'à ce que j'ai cru être mon devoir. Ce fut dans cet esprit que je refusai le trône de Lombardie; à Naples et en Espagne, je suis resté Français; à la paix générale seulement, mon sort pouvait être décidé par ma volonté, qui eût été celle du devoir envers ma nation et la nation étrangère qui aurait voulu de moi. Aujourd'hui, je ne veux que ce qui est juste et de devoir pour moi et pour ma famille, loin de vouloir être un obstacle à sa rentrée en France. Je désire que vous réclamiez auprès de tous ceux dont l'action peut être utile au but de votre voyage. Je désire que vous réclamiez, pour que la loi inique qui nous proscrit et confisque nos propriétés soit rapportée, ainsi que les actes arbitraires auxquels s'est livrée contre nos propriétés la branche aînée des Bourbons, et que la branche cadette n'a pas encore annulés.

Je sais que notre mère, son frère le cardinal Fesch, mes frères et leurs nombreux enfants, gémissent de vivre à l'étranger; je juge par moi-même de l'impression peu favorable pour le nom français produite sur les étrangers par la loi de proscription qui pèse sur la famille de l'empereur Napoléon, même après la réintégration de sa statue sur la colonne nationale d'Austerlitz. Avons-nous d'au-

tre crime que celui de porter son nom? Que nos ennemis répondent! Avons-nous porté le fer et le feu dans notre pays? Avons-nous d'autres prétentions que celles que des patriotes dévoués ont le droit d'avoir à la justice de leurs concitoyens? Avons-nous des amis et des alliés dans les ennemis du peuple français? Si quelques-uns d'entre nous sont chargés de quelques délits, que la France leur donne des juges! C'est à elle seule à punir ses enfants. Croit-on que la famille d'Hector eût porté ses débris et sa misère sur les mers et les terres ennemies? »

Joseph à M. Rogalia. Londres, 27 janvier 1834.

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 16; M. de Lira me la remet aujourd'hui, et je m'empresse, mon cher Rogalia (1), de vous faire mon compliment, et de vous remercier de tout ce que votre ami m'a dit de vos bons sentiments pour moi, et de tout ce que contient de bien votre lettre. Je m'en rapporte à vous pour bien expliquer ma position à maman et à mon oncle le cardinal. Si je n'ai pas fait parler davantage de moi par des publications dans ce pays libre, c'est par ménagement pour les intérêts actuels des miens, et un peu aussi par le culte que je conserve pour la mémoire de l'Empereur, qui, dans la longue tragédie dont j'ai été la victime en Espagne, a toujours été trompé par des intrigants étrangers à sa gloire et à ses affections, et qui a négligé les avis d'un frère qui était né son meilleur ami. Tous nos malheurs viennent de là : il a eu le tort d'avoir confiance en un M. de

(1) Secrétaire de Madame, mère de l'Empereur.

Laforest et au maréchal Soult. Néanmoins j'ai laissé de bons souvenirs à Naples et en Espagne, où je suis mieux connu qu'en France.

Je voudrais parvenir à revoir maman, Julie et le cardinal, avant de retourner où j'ai aujourd'hui plus d'amis qu'en Europe, et où j'ai des propriétés dont je puis m'occuper; tandis que dans cette vieille Europe mes amis contemporains de ma jeunesse ne sont plus; tous les jours le nombre en diminue: hier, le maréchal Jourdan; aujourd'hui, en Espagne, Cambronero. Pour un Lamarque, un Menneval, combien de gens comme ce misérable qui, dans son dernier voyage à Cherbourg, a bien eu le courage de dire à de nobles Anglais, qui en ont été indignés : « Que faites-vous donc en Angleterre de « tous ces Bonaparte? que ne vous en débarrassez- « vous? » Je n'ai qu'à me louer des Anglais de toutes les classes; mais comment y vivre à la longue? En Amérique, tout est bon et bien pour moi; j'y ai des amis de vingt ans, comme vous. »

Le cardinal Fesch à Joseph. Rome, 26 avril 1834.

« Mon cher neveu, la lettre ci-jointe de Madame répond à votre lettre du 4 du courant mois. Le duc de Padoue a dû vous écrire que M. Sapey lui avait remis une lettre pour Madame. Jérôme doit être avec vous à cette heure.

Je viens de voir Zénaïde; tous se portent bien chez elle. »

Madame mère à M. Sapey.

« Monsieur, les personnes qui connaissent l'absurdité du maintien de la loi d'exil de ma famille, et qui voudraient néanmoins proposer une excep-

tion pour moi, n'ont jamais connu ni mes principes ni mon caractère. Je restai veuve à trente-trois ans, et mes huit enfants furent ma seule consolation. La Corse fut menacée d'être séparée de la France : la perte de mes biens et l'abandon de mes foyers ne m'épouvantèrent point. J'ai suivi mes enfants sur le continent : en 1814, je suivis Napoléon à l'île d'Elbe; et en 1816, malgré mon âge, je l'aurais suivi à Sainte-Hélène, s'il ne l'eût pas défendu; et je me résignai de vivre à Rome prisonnière d'État, oui, prisonnière d'État. Je ne sais si ce fut par ampliation à la loi qui m'exilait avec ma famille de la France, ou par un protocole des puissances alliées. Je vis alors que la persécution arriverait à forcer les membres de ma famille qui se dévouaient à vivre à Rome pour me tenir compagnie, à l'abandonner; et je me décidai à me passer du monde et à n'espérer d'autre bonheur que celui de la vie future, puisque je me voyais séparée de ceux pour lesquels je tiens à la vie, et dans lesquels reposent tous mes souvenirs et tout mon bonheur, s'il pouvait y en avoir encore pour moi sur cette terre. Que pourrais-je trouver en France d'équivalent, qui ne fût encore empoisonné par l'injustice des hommes puissants, qui ne peuvent pas pardonner à ma famille la gloire qu'elle s'est acquise?

Qu'on me laisse donc, dans mes honorables souffrances, porter au tombeau l'intégrité de mon caractère : je ne séparerai jamais mon sort de celui de mes enfants, c'est la seule consolation qui me reste.

Agréez néanmoins, Monsieur, mes remercîments

de la part d'intérêt que vous prenez à moi. Je suis, avec la considération la plus distinguée, etc. »

Joseph au major Forster. Londres, 1er juin 1834.

« Monsieur, j'ai reçu les premières livraisons de l'ouvrage que vous venez de publier, intitulé : *la Vieille Pologne*. Je l'ai lu et souvent parcouru avec un bien vif intérêt. Dans des temps déjà loin de nous, j'ai aussi eu beaucoup à me louer des Polonais. Les généraux Dombrowski, Chicocki et tant d'autres sont entrés avec moi dans Naples. Une légion de 6 mille braves m'a accompagné dans les Calabres. En Espagne, combien n'ai-je pas eu à me louer de vos compatriotes! Ainsi, je n'ai pas de peine à concevoir ce qui se passe dans votre âme toute polonaise, lorsque vous m'adressez votre ouvrage : j'en juge par l'émotion que j'éprouve en recevant votre lettre, et par celle avec laquelle je vous assure en tout et pour tout de la réciprocité de mes sentiments pour vous et vos héroïques compatriotes. »

Joseph à la duchesse d'Abrantès. Londres, 29 août 1834.

« Madame, j'ai reçu depuis longtemps la lettre qui accompagnait les 13e et 14e volumes de vos *Mémoires*. J'ai tardé à vous en faire mes remercîments après en avoir achevé la lecture; j'ai bien eu raison, car je vous en dois pour la bienveillance qui évidemment accompagne les passages où je me trouve sous votre plume. Mais ma reconnaissance pour le bien que vous dites de moi ne doit pas m'aveugler au point de ne pas reconnaître que souvent vous êtes injuste envers mes amis; et je suis convaincu que les jugements que vous portez sur

le maréchal Jourdan par exemple, et sur les opérations que vous lui attribuez, vous sont inspirés par les suppositions gratuites et les erreurs de fait que l'on vous a données comme des vérités historiques incontestables. Le maréchal Jourdan est mort, et je suis banni de mon pays; et *l'homme coupable des malheurs de l'Espagne* est président du conseil des ministres, ministre de la guerre sous la restauration et sous la branche cadette. Il a pu à son gré détruire les documents qui eussent pu éclairer votre bonne foi ; mais le maréchal Jourdan laisse des *Mémoires*, j'en laisserai aussi ; et les pièces justificatives sur lesquelles ils s'appuieront suffiront, je l'espère, pour rétablir la vérité des faits.

1° C'est moi, et moi seul, qui ai assumé la responsabilité de la campagne d'Andalousie, qui l'ai voulue ; le maréchal Soult *ne la voulait pas*.

2° J'ai voulu donner la bataille d'Ocana; Soult *ne le voulait pas*, parce qu'il fallait faire attaquer par 25 mille Français 50 mille Espagnols qui, dans la nuit, se fussent retirés vers la Sierra-Morena. Le maréchal duc de Trévise, commandant l'infanterie, le général Sébastiani, commandant la cavalerie, l'ont voulu comme moi; et la bataille fut gagnée, et je rentrai dans Madrid avec 30 mille prisonniers.

3° Sur le passage de la Sierra-Morena, consultez le maréchal Mortier, duc de Trévise; qu'il rappelle ses souvenirs : je n'ai pas oublié qu'il me fit toucher *au doigt* ce que je ne croyais pas possible.

4° C'est le maréchal Soult qui, à Carmona, dit au général O'Ffarill et à Urquijo, qui voulaient que

l'on marchât sur l'île de Léon et Cadix avant de s'emparer de Séville : « *Qu'on me réponde de Séville, je réponds de Cadix.* » Le surlendemain Séville ouvrit ses portes, et Cadix ferma les siennes pour toujours.

5° Resté au commandement de l'armée d'Andalousie, Soult refusa d'obéir à l'ordre que lui avait porté le général Desprez, mon aide de camp, d'envoyer 25 mille hommes au secours de l'armée du Portugal : ces 25 mille hommes devaient avoir secouru Marmont, et la défaite des Arapiles, si fatale à nos affaires, n'eût pas eu lieu. Le maréchal Jourdan était alors mon major général.

6° Après la bataille de Talavéra, l'armée anglaise eût été contrainte de mettre bas les armes, si Soult fût arrivé à temps avec les 60 mille hommes qu'il commandait, selon le plan arrêté entre le général Foy, envoyé par Soult à Madrid, et moi et le maréchal Jourdan. Le maréchal arriva tout juste au pont de l'Arzobispo pour couper une faible queue à l'armée ennemie, qu'il eût fallu attaquer de front.

7° A la seconde affaire des Arapiles, lorsque le duc de Wellington leva le siége de Pancorbo-Burgos pour rentrer en Portugal, avant que les armées réunies du midi, du centre et du Portugal ne fussent en mesure de lui en barrer le chemin, le maréchal Soult, commandant l'armée du midi, forte de plus de 60 mille hommes, eut l'ordre par moi, sur-le-champ, de se mettre à cheval sur la communication du Portugal et d'attaquer de front le duc de Wellington, tandis que l'armée du Portugal, qui

venait d'arriver, suivrait son mouvement et manœuvrerait selon les circonstances. Je ne me rendis à cette armée, qui était à peu de lieues, qu'après avoir vu mettre en mouvement l'avant-garde de l'armée du midi. Tandis que j'étais avec l'armée du Portugal, si satisfaite de l'espoir de se venger de l'affront de la première affaires des Arapiles, et que j'arrivais à Salamanque de ma personne, attendant que le mouvement de l'ennemi fût prononcé, celui de l'armée du midi avait été arrêté; et là encore, comme au pont de l'Arzobispo, le maréchal Soult se crut assez heureux, au lieu d'une affaire générale, *de laisser passer l'ennemi* et de lui enlever une partie de son arrière-garde, commandée par lord Paget.

Ces faits sont constants, le public ne pourra pas en douter un jour. J'ai à peu près répondu dans ce sens à M. Bory de Saint-Vincent, auteur du *Dictionnaire géographique* sur l'Espagne; il était employé à mon état-major général lors de l'expédition d'Andalousie que j'ai commandée en personne, où je suis resté pendant cinq mois avec mes ministres, ma garde. Je dus la quitter lorsque la malencontreuse idée des gouvernements militaires me força à courir au centre, à Madrid, pour combattre l'impression désastreuse qu'elle avait faite parmi le peuple, qui commençait à se familiariser avec mon gouvernement, parce qu'il était sincère, patriote, et qu'il devenait national et méritait de l'être. M. Bory de Saint-Vincent s'attacha alors au maréchal Soult, à qui j'avais laissé le commandement.

Demandez ma lettre à M. Bory de Saint-Vincent; je n'en ai pas de copie ici : sa date est celle de l'arrivée du *Dictionnaire géographique* aux États-Unis. Je vous écris à la hâte. Agréez ma vieille amitié, et un bon souvenir à Junot et à Permon. Ainsi s'en va le monde qui vaut quelque chose. Adieu. »

Joseph au roi Louis. Londres, 15 janvier 1835.

« Mon cher frère, j'ai reçu la lettre du 27 décembre. Je suis affligé de la disposition d'esprit dans laquelle elle a été écrite. Il est vrai que depuis bien des années la fortune nous est constamment sévère; mais c'est quelque chose que de pouvoir se dire qu'elle est aveugle, et une conscience irréprochable et un bon cœur offrent bien des compensations; ils nous accompagnent partout, et nous empêchent d'être trop sévères à notre tour contre elle et contre ses favoris du jour. Il faut bien se dire qu'il n'y a que des éclairs de bonheur dans la vie; la moins malheureuse a cependant ses orages. Il y a bien peu d'hommes privilégiés. Combien n'en concevons-nous pas nous-mêmes de plus malheureux que nous? et nous ne nous rendons pas compte des souffrances des hommes avilis dont la conscience se réveille quelquefois, et réagit à son tour sur ceux qui lui ont fait violence, et n'ont pu que l'endormir. Ceux qui ont porté les armes contre leur patrie, contre leur bienfaiteur, qui ont vendu leurs bras à des étrangers, les crois-tu heureux? Le sentiment de n'avoir pas mérité le délaissement dont tu parles, n'est-il pas un sentiment heureux? Il faut donc se voir ce que nous sommes dans cette

vie, et non ce que nous voudrions. Hommes, nous sommes destinés à vivre, c'est-à-dire à souffrir. Par la conscience, nous appartenons probablement à un autre ordre d'êtres dont nous ne concevons pas l'existence, et dont nous avons quelquefois l'intuition involontaire; nous ne pouvons rien au delà, mais nous pouvons conserver notre propre estime, et celle de l'ami que nous apprécions : tant que cet état dure, on n'est pas absolument malheureux. Sous ce point de vue, personne ne doit être plus satisfait que toi-même, mon cher Louis. Tous les autres maux indépendants de notre volonté sont durs à supporter, sans doute; mais leur nécessité même, malgré nous, doit les faire supporter : il faut bien se soumettre à ce qu'on ne peut empêcher. Au reste, je ne te dis rien là que tu ne saches aussi bien que moi. Aussi je n'écris pas une dissertation, je te raconte mes sensations et mes sentiments, tels qu'ils se pressent sous ma plume; et en cela les plus grands génies n'en savent pas plus que moi, s'ils disent comme ils sentent et ce qu'ils sentent. La conscience de n'avoir pas mérité le mal que l'on souffre l'atténue en grande partie.

Adieu, mon cher Louis; je t'aime comme toujours; nous n'avons pas connu de révolutions dans nos affections. Je t'embrasse. »

Le prince

« Mon cher oncle (1), en arrivant aux États-

(1) En 1844, à la mort du roi Joseph, le prince Louis-Napoléon son neveu, alors détenu au château de Ham, envoya à la *Revue de l'Empire* une notice sur ce prince, notice à laquelle nous empruntons

Louis-Napoléon à Joseph. New-York, 22 avril 1837.

Unis, j'espérais y trouver une lettre de vous. Je vous avouerai que j'ai été vivement peiné d'apprendre que vous étiez indisposé contre moi; j'en ai même été étonné, connaissant votre jugement et votre cœur. Oui, mon oncle, il faut que vous ayez été étrangement induit en erreur sur mon compte, pour repousser comme ennemis les hommes qui se sont dévoués pour la cause de l'Empire.

Si, vainqueur à Strasbourg (et il s'en est fallu de bien peu), je m'étais acheminé sur Paris, entraînant après moi les populations fascinées par le souvenir de l'Empire, et qu'arrivant dans la capitale en prétendant, je me sois emparé du pouvoir légal; oh! alors il y aurait eu noblesse et grandeur d'âme à désavouer ma conduite et à rompre avec moi! Mais quoi! je tente une de ces entreprises hardies qui

les lignes suivantes, qui donnent l'explication de la lettre ci-dessus :

« En général, le prince Louis-Napoléon était d'accord avec son oncle sur toutes les questions fondamentales; mais il différait de lui sur un point essentiel, ce qui offrait un bizarre contraste. Le vieillard, dont les jours étaient comptés, ne voulait rien précipiter, résigné à tout attendre du temps; tandis que le jeune homme, impatient, voulait agir, et accélérer les événements.

« L'insurrection de Strasbourg du mois d'octobre 1836 eut donc lieu sans l'autorisation et sans la participation de Joseph ; aussi en fut-il très-mécontent, surtout parce que les journaux le trompèrent sur le but et les intentions de son neveu, et en 1837 il repartit pour l'Amérique. De retour en Europe en 1839, il retrouva son neveu en Angleterre ; et éclairé alors sur le but et sur les moyens, sur les intentions du prince Louis-Napoléon, il lui rendit toute sa tendresse. La publication des idées napoléoniennes mérita toute son approbation, et à cette occasion il déclara ouvertement qu'en sa qualité d'ami et de dépositaire des pensées les plus intimes de l'Empereur, il pouvait dire hautement que ce livre était le résumé exact et fidèle des intentions politiques de son frère. »

seules pouvaient rétablir ce que vingt ans de paix ont fait oublier; je m'y jette en faisant le sacrifice de ma vie, persuadé que ma mort même serait utile à notre cause; j'échappe, contre ma volonté, aux baïonnettes et à l'échafaud, et, arrivé au port, je ne trouve, de la part de ma famille, que mépris et dédain!

Si les sentiments de respect et d'estime que je vous porte n'étaient pas aussi sincères, je ne serais pas aussi sensible à votre conduite à mon égard; car, j'ose le dire, l'opinion publique ne peut admettre une scission entre vous et moi. Personne ne comprendra que vous désavouiez votre neveu parce qu'il s'est exposé pour votre cause; personne ne comprendra que les hommes qui ont exposé leur existence et leur fortune pour remettre l'aigle sur nos drapeaux soient traités par vous en ennemis; pas plus qu'on eût compris Louis XVIII repoussant le prince de Condé ou le duc d'Enghien, parce qu'ils avaient été malheureux dans leur entreprise.

Je vous connais trop bien, mon cher oncle, pour douter de votre cœur, et pour ne pas espérer que vous reviendrez à des sentiments plus justes à mon égard, et à l'égard de ceux qui se sont compromis pour notre cause. Quant à moi, quels que soient vos procédés à mon égard, ma ligne de conduite sera toujours la même : la sympathie dont tant de personnes m'ont donné des preuves, ma conscience qui ne me reproche rien; enfin la persuasion que si l'Empereur me voit du haut du ciel, il sera content

de moi, sont autant de dédommagements pour tous les déboires et les injustices que j'ai éprouvés. Mon entreprise a avorté, cela est vrai; mais elle a annoncé à la France que la famille de l'Empereur n'était pas encore morte, qu'elle comptait encore des amis dévoués; enfin, que ses prétentions ne se bornaient pas à réclamer du gouvernement quelques deniers, mais à rétablir en faveur du peuple ce que les étrangers et les Bourbons avaient détruit. Voilà ce que j'ai fait : est-ce à vous à m'en vouloir?

Je vous envoie ci-joint le récit de mon enlèvement de la prison de Strasbourg, afin que vous soyez au fait de toutes mes démarches, et que vous sachiez que je n'ai rien fait qui soit indigne du nom que je porte.

Je vous prie de présenter mes hommages à mon oncle Lucien; je compte sur son jugement et sur son amitié pour moi pour être auprès de vous mon avocat.

Je vous prie, mon cher oncle, de ne point vous offenser de la manière laconique dont je vous représente les faits tels qu'ils sont. Ne doutez jamais de mon inaltérable attachement pour vous.

Votre tendre et respectueux neveu,

NAPOLÉON-LOUIS.

P. S. Je ne vous avais pas écrit depuis longtemps, parce que vous n'aviez pas répondu aux lettres que je vous avais écrites d'Europe; mais en cela j'ai eu tort, je l'avoue.

Le 9 novembre, vers huit heures du soir, le direc-

teur Lebel vint m'annoncer que j'allais être transféré de prison. Un instant après, on ouvrit la porte de ma chambre, et on me fit monter dans une voiture, où se trouvaient le général Voirol et le préfet. Croyant d'abord que j'allais changer de maison d'arrêt, je demandai au général Voirol de rester dans le même local où étaient les autres prisonniers. Arrivés dans la cour de la préfecture, nous descendîmes; je vis alors deux voitures de poste attelées. Présumant que j'allais être éloigné de Strasbourg, je réclamai auprès du général Voirol pour qu'on me laissât en prison.

Mais bientôt placé dans une voiture avec trois personnes que je ne connaissais pas, elles m'apprirent qu'elles avaient l'ordre de me conduire à Paris.

Je compris alors que j'allais être l'objet d'une grâce spéciale; et, ne pouvant retenir mes sanglots, j'exprimai aux officiers qui m'accompagnaient combien la grâce que j'entrevoyais m'était pénible, en ce qu'elle tendait à me faire passer pour un lâche, et qu'elle me privait des moyens de faire connaître aux yeux du pays mes intentions, dénaturées par la calomnie.

M. Cugnat et M. Thibautot, dont je ne puis assez louer les soins et les égards, tâchèrent de me consoler, en me disant que mon éloignement pourrait être utile à mes compagnons d'infortune.

Nous arrivâmes à Paris le 11, à deux heures du matin, à la préfecture de police, où je trouvai M. Delessert, qui est la seule personne que j'aie vue pendant le temps que je restai à Paris. Il m'annonça que

ma mère était venue en France demander ma grâce au roi, et que je serais conduit à Lorient, pour delà être transporté aux États-Unis d'Amérique.

Je réclamai encore auprès du préfet contre mon enlèvement, en lui disant que mon absence priverait mes compagnons d'infortune de dépositions nombreuses qui étaient toutes en leur faveur. Le préfet me répondit : « A Lorient, où vous allez être conduit, « vous pourrez faire par écrit toutes les dépositions « que vous jugerez convenables. » Ignorait-il que le commandant Cugnat avait l'ordre exprès de ne pas me laisser écrire un mot jusqu'à mon embarquement? ordre tellement strict, qu'ayant écrit à madame Laity, par l'intermédiaire du préfet de Lorient, pour lui donner des nouvelles de son fils, le gouvernement fit dire par le télégraphe, à M. Cugnat, d'exécuter ponctuellement les ordres qu'il avait reçus.

Mon sort étant irrévocablement fixé, il ne me restait plus qu'à faire tout ce qu'il dépendait de moi pour être utile à mes amis. J'écrivis alors au roi pour lui dire que la grâce de la vie était peu de chose pour moi, puisque j'y avais renoncé en mettant le pied sur le territoire français; mais que s'il accordait la grâce à mes compagnons d'infortune, je lui en serais éternellement reconnaissant. A quatre heures du matin je repartis de Paris. Arrivé à la citadelle de Port-Louis, j'écrivis en cachette une lettre à M. Odilon Barrot, dans laquelle, prenant tout sur moi, je tâchais de disculper mes amis de toute préméditation.

Le 21, nous partîmes de Lorient, persuadés que nous allions à New-York. Au 32ᵉ degré de latitude, le commandant de la frégate ouvrit des ordres cachetés, écrits de la main propre du ministre de la marine, qui lui enjoignaient de me conduire à Rio-Janeiro; de ne me laisser communiquer avec personne; d'y rester le temps nécessaire pour y faire de l'eau, et de faire voile ensuite pour New-York. La frégate n'ayant rien à faire au Brésil, ce détour a donc été ordonné pour m'empêcher de communiquer avec les accusés de Strasbourg avant la fin du procès. »

Joseph au roi Louis. Londres, 23 juin 1838.

« Mon cher frère, j'ai reçu la lettre par laquelle tu m'annonces que tu as conservé ta liberté; je t'en fais mon compliment : à notre âge c'est ce qu'on a de mieux à faire, lorsqu'on cesse d'être marié. Tu vois trop en noir : le monde est ainsi fait, il ne changera pas! Trouvons quelques consolations dans nous-mêmes : le bon sens est d'accord en cela avec la religion. Notre conscience, celle de quelque peu d'amis que nous estimons, doivent suffire à l'homme sage. Nous avons trop bien présumé du monde; gardons-nous de le juger trop défavorablement à la fin de notre vie. Je jouis de l'estime que tu me conserves; jouis de celle que j'ai pour toi.

Tout ce qu'on peut dire de notre oncle le cardinal ne fait nulle impression sur moi; je suis convaincu de son attachement à la famille en général : il te rend justice. C'est un caractère ardent, impétueux, mais aimant ceux qui l'aiment, et sincère. Que

d'hommes qui ne le valent pas, et avec lesquels cependant on vit avec plaisir! Je serais volontiers son garant pour toute accusation contre la morale, la religion, la probité. Que de soins, d'affection, de tendre intérêt, il a prodigués aux lits de mort de notre père, de notre mère! Lorsque vous étiez encore enfants, il a partagé avec notre mère et moi-même les devoirs de tendre et religieuse affection pour votre enfance; et tout ce qui a été à sa disposition a été mis en commun par sa tendresse pour sa sœur et ses enfants. Moi j'en fais ici le serment, et j'affirme qu'il a été tel que nous pouvions le désirer, pour moi surtout qui avais, ainsi que lui, pris le même engagement au pied du lit d'un père mourant à trente-neuf ans, sur une terre éloignée de sa terre natale. Ne nous rendons pas plus malheureux que le sort nous a faits, en augmentant le nombre des gens que nous ne devons ni aimer ni estimer, aux dépens de la classe déjà si rétrécie de ceux qui nous aiment et que nous devons aimer.

Je ne prétends pas te faire un sermon; mais je me croirais coupable de ne pas t'écrire ainsi ce que je sens et pense d'un parent qu'il ne faut pas aigrir, et qui ne m'a jamais parlé de toi qu'avec les expressions de la plus vive affection et de la plus véritable estime. Nous ne sommes aucun irréprochable; mais on est heureux de penser que tel homme que nous devons aimer est estimable et nous aime.

Je suis médiocrement bien portant aujourd'hui; mais aussi je crois avoir à me plaindre de quelques personnes mêmes que j'aurais prises pour juges de

ma conduite. Lorsqu'on vit longtemps éloigné, que de passions étrangères soufflent leur venin entre les uns et les autres! Quel est le caractère qui n'en soit pas terni? J'espère que ce sera le tien et le mien, car je t'embrasse avec le cœur que j'avais il y a cinquante ans. »

Joseph au maréchal Moncey. Londres, 26 mai 1840.

« Mon cher maréchal, j'ai exprimé depuis 1832 la pensée que l'épée de l'Empereur fût confiée à la garde des vieux compagnons de sa gloire, et qu'elle devînt l'héritage de notre belle patrie. Les circonstances qui s'y sont opposées jusqu'à présent cèdent enfin devant la puissance de l'opinion publique : les cendres de Napoléon vont reposer sur la terre de France; son épée vous sera portée par son grand maréchal, que j'ai chargé de vous en faire la remise en votre qualité de gouverneur des Invalides. Faites, je vous prie, d'accord avec lui, les démarches nécessaires pour donner à cette remise toute la solennité qui appartient aux souvenirs de tant de grandeurs, de tant de gloire française!

Vous comprenez, mon cher maréchal, vous que l'Empereur se plaisait à nommer *le chevalier sans peur et sans reproche*, le sentiment qui m'interdit de faire en d'autres mains que les vôtres cet acte de donation au peuple français.

Je vous adresse les copies de ma correspondance à cet égard avec le général Bertrand.

Recevez, mon cher maréchal, la nouvelle assurance de ma vieille amitié et de ma parfaite estime. »

Le maréchal

« Prince, j'ai reçu des mains de M. le lieutenant

Moncey à Joseph. Paris, 4 juin 1840.

général duc de Padoue la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Londres le 26 du mois dernier. Mon émotion a été profonde. Appelé à devenir dépositaire des armes de l'empereur Napoléon, j'étais fier d'un tel honneur réservé à ma vieillesse. C'est dans ces dispositions que j'apprends à l'instant la remise faite, aujourd'hui même, de ces armes entre les mains du roi par M. le général Bertrand. J'ai donc à vous exprimer, Prince, tous mes regrets de n'avoir pu me conformer à vos désirs; mais vos intentions n'en seront pas moins remplies, et les armes de votre frère immortel seront déposées sur son tombeau le jour de la cérémonie funèbre destinée à glorifier sa mémoire aux yeux de la nation. Je n'ai plus qu'un vœu à former : c'est que les jours qui m'ont été accordés se prolongent assez pour me permettre de recevoir, en qualité de gouverneur des Invalides, les cendres du grand Empereur au milieu des vieux débris des armées françaises, qui deviendront sa garde d'honneur.

Veuillez agréer, Prince, mes humbles remercîments du souvenir honorable que vous m'avez conservé, et l'hommage de mon profond respect. »

Nous terminerons ces Mémoires par quelques mots empruntés à la notice dont nous avons parlé déjà à propos de l'affaire de Strasbourg :

« Le 5 mai 1821 fut un jour de déchirante douleur pour tous les membres de la famille Bonaparte : le grand homme était mort captif, et son fils l'était encore. Joseph, désirant faire tout ce qu'il croyait devoir être agréable à l'ombre de l'Empereur, demanda à l'Autriche la permission de se rendre auprès du duc de Reichstadt, afin que celui-ci pût recevoir les conseils et les consolations du frère et de l'ami de son père. M. de Metternich refusa.

Tandis que Joseph vivait en philosophe sur les bords de la Delaware, ne songeant qu'à faire du bien à ceux qui l'entouraient, il reçut une proposition qui le surprit autant qu'elle dut le toucher. Une députation de Mexicains vint lui offrir la couronne du Mexique. L'ancien roi de Naples et d'Espagne répondit à peu près en ces termes à cette députation : « J'ai porté deux couronnes, je ne ferais pas un pas pour en porter une troisième. Rien n'est plus flatteur pour moi que de voir des hommes qui, lorsque j'étais à Madrid, ne voulurent pas reconnaître mon autorité, venir aujourd'hui dans l'exil me chercher pour me mettre à leur tête. Mais je ne crois pas que le trône que vous voulez élever de nouveau puisse faire votre bonheur. Chaque jour que je passe sur la terre hospitalière des États-Unis me démontre davan-

tage l'excellence des institutions républicaines pour l'Amérique : gardez-les donc, comme un don précieux de la Providence; apaisez vos querelles intestines; imitez les États-Unis, et cherchez au milieu de vos concitoyens un homme plus capable que moi de jouer le grand rôle de Washington. »

Lorsque la Fayette fit son voyage triomphal aux États-Unis, il vint voir le frère de l'Empereur; il lui exprima hautement les regrets que lui inspirait la conduite qu'il avait tenue en 1815, et lui adressa ces propres paroles : « La dynastie des Bourbons ne pourra pas se maintenir; elle froisse trop ouvertement le sentiment national : nous sommes tous persuadés en France que le fils de l'Empereur peut seul représenter tous les intérêts de la révolution. Mettez 2 millions à la disposition de notre comité, et je vous promets qu'avec ce levier, au bout de deux ans Napoléon II sera sur le trône de France. » Joseph crut les moyens trop faibles, en raison du but qu'il s'agissait d'obtenir. Il n'accepta point ces offres.

. . . .

Nous avons passé rapidement en revue les principaux traits de la vie du roi Joseph. On a pu voir que si sa participation aux événements qui ont illustré la République et l'Empire s'efface à côté de l'immense figure de son frère, elle s'efface, non à cause de l'insignifiance de ses efforts, mais parce que tout paraît petit à côté d'un géant. Car si aujourd'hui il existait parmi nous un homme qui, député, diplomate, roi, citoyen ou soldat, se fût constamment dis-

tingué par son patriotisme et ses brillantes qualités; si cet homme pouvait se glorifier de ses triomphes oratoires et de traités avantageusement conclus pour les intérêts de la France; si cet homme eût refusé une couronne, parce que les conditions qu'on lui imposait blessaient sa conscience; si cet homme eût conquis un royaume, gagné des batailles, et porté sur deux trônes le flambeau des idées françaises; si enfin, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il fût toujours resté fidèle à ses serments, à sa patrie, à ses amis; cet homme, disons-nous, occuperait le plus haut point dans l'estime publique; on lui élèverait des statues, et des couronnes civiques viendraient orner ses cheveux blancs. Eh bien! cet homme existait naguère avec tous ces glorieux, avec tous ces honorables antécédents : cependant, sur son front on ne voyait que l'empreinte du malheur. »

APPENDICE

Quelques lettres assez intéressantes nous étant parvenues, ou ayant été retrouvées après l'impression des premiers volumes, nous avons cru devoir faire un appendice.

Louis (1) à Joseph. Vérone, 7 décembre 1797.

« Si je ne vous ai pas écrit depuis votre départ, mon très-cher frère, attribuez-en la faute aux différentes affaires qui ont eu lieu sur les bords de l'Adige : elles ont été si fatigantes, que j'ai eu, plusieurs jours après, la fièvre pendant trois fois vingt-quatre heures. Il ne nous arrive pas de gazettes; sans cela, vous en auriez déjà reçu. Les premières qui nous arriveront, vous les recevrez. Mon frère est à Milan depuis plusieurs jours. Le général Clarke est à Milan; il va à Vienne, député secrètement par le Directoire exécutif. Le général Alvinzi ne veut pas lui accorder un passe-port; il a envoyé à Vienne en demander la permission à l'Empereur. Les batailles de Loano ont été bien sanglantes : l'ennemi a eu environ 10 mille hommes hors de

(1) Le prince Louis était alors aide de camp du général Bonaparte.

combat, parmi lesquels 6 mille prisonniers; nous avons perdu à peu près 150 hommes tués et 7 ou 800 blessés. Les morts ont été enterrés par les Vénitiens, et leur rapport dit qu'il y en avait 2 mille, desquels 150 Français et 1850 Autrichiens. Il neige fort dans ce pays. On parle beaucoup de paix; je crois pourtant que nous aurons quelques affaires avant. Il est arrivé à l'armée 25 mille hommes d'infanterie présents sous les armes, et 3 régiments de cavalerie superbes. Il arrive des troupes tous les jours. Ce sont des demi-brigades de 3 à 4 mille hommes; plusieurs dépassaient ce dernier nombre. Le général Vaubois est à Livourne; le général Joubert, qui est général divisionnaire, l'a remplacé. Nous avons perdu à Loano deux de nos commandants: ce sont Muiron, chef de bataillon d'artillerie, l'aide de camp de mon frère depuis quelques jours, et Elleott, cousin de Clarke. Adieu, mon cher frère; bien des choses à tout le monde, à ma grand'mère, et au cousin Ornano. Et puis, ne nous privez pas longtemps du plaisir de vous voir. »

Louis à Joseph. Alexandrie, 13 août 1798.

« Le citoyen James (1) est arrivé aujourd'hui de Malte; il me donne de vos nouvelles, mais trop vieilles. Ne négligez, je vous prie, aucun moyen de nous en donner. Deux courriers expédiés par le Directoire exécutif ont été arrêtés; ils avaient des lettres de vous. Je vous écris par le contre-amiral Blanquet, qui a été blessé au combat qu'il y a eu, à trois lieues de cette ville, entre l'escadre anglaise

(1) Depuis intendant de la maison de Joseph.

et la nôtre. Je ne vous dirai rien de cette malheureuse journée ; le général Blanquet pourra vous en parler plus savamment que moi. C'est le 14 et le 15 de ce mois que cette affaire a eu lieu. Casabianca et son fils y ont péri ; l'amiral Brueys a été tué au commencement de l'action. Les Anglais ont attaqué avec quatorze vaisseaux ; il y en avait trois extrêmement vieux. Enfin, il ne nous reste plus de notre escadre que quatre vaisseaux et trois frégates, y comprenant les deux vaisseaux et la frégate de Malte ; les autres sont *le Guillaume Tell* et *le Généreux*, et les frégates *la Justice* et *la Diane*. Il nous reste encore l'escadre vénitienne ; mais il n'y a point de marins. Notre escadre au mouillage, et embossée dans la rade d'Aboukir, s'est laissé tourner et écraser. *L'Orient* a sauté, trois heures après le commencement du combat ; *le Timoléon* s'est échoué pour se sauver, et a été brûlé par les Français mêmes. Les Anglais emporteront six vaisseaux, mais deux en très-mauvais état, tous démâtés, ras comme pontons, et criblés ; ils les ont remâtés avec des mâts de hune. Si cette escadre nous eût rencontrés sur mer, nous eussions perdu beaucoup de monde ; mais aussi ils auraient été complétement battus. Les équipages de vaisseaux se sont conduits indignement ; et tandis que les détachements de troupes de terre qui étaient sur les vaisseaux se battaient en désespérés, les matelots jetaient les sacs des soldats et les malles des officiers. Notre escadre s'était embossée à deux lieues de terre, et hors d'état de recevoir la moindre protection de la

terre. L'amiral Brueys écrivait au général en chef, quelques jours après notre débarquement et la prise d'Alexandrie, qu'il s'occupait de faire prendre à l'escadre une position formidable. Le général en chef lui avait ordonné de débarquer l'artillerie et les effets appartenant à l'armée de terre, et de faire ensuite ce qu'il jugerait le plus convenable pour la sûreté de son escadre. L'amiral Brueys s'est conduit avec beaucoup de bravoure : malheureusement ce n'est pas assez pour un chef. Il est mort. Tout le monde dit qu'il aurait dû mettre à la voile ; mais, avec la mauvaise composition de ses équipages, peut-être n'en serait-il pas advenu mieux. Heureusement l'armée navale n'avait aucun objet à l'armée de terre. Puisse cet événement ne pas troubler la tranquillité de la république ! Pour nous, il ne nous décourage pas. Il n'y a pas un soldat qui ne sente doubler son courage en songeant aux Anglais. Une seule chose peut nous faire regretter d'être ici : c'est l'impuissance où nous sommes de participer à l'expédition d'Irlande, si, comme les dernières nouvelles l'annoncent, on profite de la résistance que les habitants d'Irlande font à l'horrible oppression du gouvernement anglais, pour secourir ces malheureux habitants, et donner la paix au monde. Adieu, mon cher frère ; embrassez ma belle-sœur Caroline, Jérôme, Lucien et Fesch, pour moi. Bien des choses à mademoiselle Désirée et à la femme de Lucien. Ce pays-ci n'est point connu ; il me semble d'être aux antipodes de la France. Mais où n'irions-nous pas pour l'avoir cette paix qui doit

assurer le bonheur de la France? Plus je voyage, plus je vois de peuples divers, des usages, des mœurs et des caractères opposés aux nôtres, et plus je me persuade que la France est le plus beau pays du monde. On court, on cherche le bonheur : si les Français étaient unis et en paix, ils seraient parfaitement heureux. Si toutes nos souffrances doivent hâter ce jour, je souffrirai dans la joie de mon âme, pour pouvoir me dire un jour : « J'étais de l'armée d'Égypte et de l'Inde. » Les Anglais vont sans doute nous bloquer. Songez qu'il faut écrire quatre ou cinq lettres, pour qu'il en arrive une. Adieu; je vous embrasse de tout mon cœur. Je ne vous dis pas que, le 10 messidor, nous prîmes Alexandrie d'assaut, et, le 4 thermidor, le grand Caire. Nous sommes maîtres de tout le Delta. Je vous répète cela, crainte que vous n'ayez reçu aucune de mes lettres. »

Le comte Mathieu de Montmorency à Joseph. (Sans date.)

« J'ai été bien malheureux d'arriver quelques moments après le départ du citoyen Joseph Bonaparte pour Mortefontaine. Je n'avais jamais eu plus besoin de le trouver, pour lui exprimer toute l'effusion de ma reconnaissance. Je venais d'apprendre que la radiation que je lui dois avait été signée hier, et je lui portais tout de suite l'hommage de mes remercîments. Je n'ai point de paroles pour les exprimer ; mais le sentiment que j'en conserve, celui qu'éprouve mon amie, dureront autant que notre vie à tous deux. On m'a dit, à la porte du citoyen Joseph, qu'il avait eu la bonté de m'écrire; je crain-

drais doublement que ce ne fût une invitation pour Mortefontaine, parce que je n'aurais pas le temps de la recevoir, partant à l'instant pour la campagne, où je vais porter la bonne nouvelle à ma famille. Si le citoyen Joseph me permettait de choisir un jour avant de savoir celui qui lui conviendrait mieux, je me proposerais d'aller le remercier dans sa belle campagne le 1er de la décade, ou le 5 ou le 6, s'il ne devait pas revenir dans la décade. Je prie le citoyen Joseph de faire agréer à madame Bonaparte l'hommage de mon respect. Mon père voulait partager avec moi ce matin l'avantage d'exprimer sa reconnaissance au citoyen Joseph. »

Madame de Staël à Joseph. Paris, 17 janvier 1801.

« Pourquoi un homme d'aussi bon goût que vous ne répond-il pas à une femme? Pourquoi un homme d'un aussi bon cœur afflige-t-il l'amitié et la reconnaissance la plus tendre qu'il ait peut-être jamais inspirée? Jaucourt, Girardin, Miot, toute la terre reçoit de vos lettres; moi seule je suis réduite à demander sans cesse de vos nouvelles, sans qu'un mot de vous me prouve que vous vous intéressez encore à moi.

J'ai été hier au bal de M. Yrensporten ; il se flattait d'avoir d'abord le premier consul, puis madame Bonaparte, puis Hortense, puis le ministre des relations extérieures : tout lui a manqué successivement. Il paraît qu'il n'a pas bien su les formes qu'il devait suivre, et qu'il a donné ce bal un peu inconsidérément. Néanmoins, la nouvelle de la quadruple alliance est arrivée le soir même, et il avait mis dans les décorations les drapeaux russes

unis aux drapeaux français, et le chiffre de Bonaparte. Ce pauvre Russe avait les meilleures intentions du monde, mais de ma vie je n'ai vu une pareille cohue : toutes les sociétés de Paris étaient réunies, l'aristocratie, la démocratie, et, comme Ovide le dit de l'âge d'or, « *les loups paissaient tranquillement à côté des moutons.* » Du reste, tout le luxe que permettait un très-petit appartement, des bouquets à la porte pour toutes les femmes, et plus d'abondance que de goût ; d'ailleurs, une telle foule, qu'on était tenté de se croire au bal de l'Opéra à visage découvert, et de se demander si l'on se reconnaissait. Les politiques disent que M. de Yrensporten sera un peu fâché de n'avoir eu personne du gouvernement : moi, je crois qu'il est si bon homme, que tout le charme; et si les négociations dépendaient de lui seul, nous en obtiendrions, je crois, assez facilement la moitié de l'Europe ! La société de madame de Saint-Maurice, de Boufflers, de Matignon, etc. ; celle de madame Récamier, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, etc.; quelques personnes de la mienne ; plus loin, madame Tallien : voilà ce qui composait la société. En hommes, pour seul ministre, Forfait ; Regnaud, à cause de sa femme ; Duroc, Junot, Barthélemy, et tout le corps diplomatique.

Voilà le bulletin du bal, qui intéressera peut-être madame Joseph. Quant aux autres nouvelles, vous les savez mieux que moi, et votre silence d'ailleurs m'impose : je ne sais plus si vous êtes pour moi ce Joseph si bon et si aimable, dont la con-

versation a été les plus douces heures de ma vie. »

« Vous aurez, mon cher Bonaparte, les premières lignes de ma main. J'ignore encore si je ne serai point estropié. Dès que je pourrai me mettre en route, je me rendrai au conseil. Oh! comme j'ai besoin de causer avec vous! Je reviens du tombeau. Si je n'avais point ma femme et mes enfants, je dirais de tout mon cœur qu'il est moins cruel de mourir que de vivre avec les affreux souvenirs qui m'obsèdent. Puisse au moins cet exécrable forfait tourner au profit de la république et des républicains! Mille choses honnêtes à tout ce qui vous est cher. »

Jean Debry (1) à Joseph Bonaparte. Strasbourg, 8 mai 1801.

« La Fayette s'est présenté chez le citoyen Joseph Bonaparte, pour lui exprimer sa vive reconnaissance de l'intérêt qu'il a bien voulu prendre aux deux radiations.

La Fayette est chargé de s'informer si le citoyen Joseph a reçu la lettre par laquelle le ministre américain lui annonce son arrivée. »

La Fayette à Joseph. Paris, 23 mai 1801.

« Citoyen ministre, c'est surtout à vous que je dois le témoignage de confiance que je reçois du premier consul. Je m'honore de votre bienfait; je m'honore de voir mon existence liée en quelque sorte plus particulièrement encore à la destinée du premier consul et à la vôtre. Pardonnez-moi l'or-

Mollien à Joseph. Paris, 22 juillet 1801.

(1) Jean Debry, plénipotentiaire au congrès de Rastadt, et qui échappa comme par miracle au guet-apens dans lequel ses collègues furent assassinés.

gueil de ce sentiment. Je connais et je chéris tous mes devoirs; puissé-je faire assez pour votre confiance! Je ne ferai jamais assez pour mon dévouement. »

L'abbé Grégoire à Joseph. Paris, 27 octobre 1801.

« Citoyen, la voix publique rend hommage à votre caractère loyal comme à vos talents. Vous m'avez témoigné de la bienveillance, j'ose dire même de l'amitié : trouvez bon que j'en réclame une nouvelle marque.

Plusieurs fois je me suis présenté chez vous, sans avoir l'avantage de vous trouver. Je vous prie de m'accorder quelques minutes d'entretien particulier, dont vous fixeriez le jour et l'heure. Salut et attachement cordial, parce qu'il est fondé sur l'estime. »

Jaucourt (1) à Joseph. 30 janvier 1802.

« Vous êtes toujours si bon pour nous, que je ne veux pas vous remercier : cela aurait l'air de particulariser une reconnaissance qui se joint à un attachement aussi vrai qu'inaltérable. En finissant l'affaire de Thyard mon beau-frère, vous avez fait le bonheur de deux familles; mais vous n'avez pu ajouter à la confiance que nous mettons dans votre système pour nous, et aux sentiments que je vous ai voués pour la vie. »

Joséphine Bonaparte à Joseph. Paris, 28 février 1802.

« Madame Dargeavel, jeune Cophte qu'un Français connu de Bonaparte a épousée en Égypte, se dispose, mon cher frère, à faire à lord Cornwallis quelques réclamations sur les pertes qu'elle a essuyées en se rendant en France. L'équipage de la

(1) Jaucourt fut plus tard chambellan de la reine Julie.

frégate anglaise qui l'a prise lui a enlevé son argent, ses bijoux, et en général tous les effets précieux qu'elle possédait. Elle espère obtenir, par l'entremise de lord Cornwallis, que la valeur de ces effets lui soit rendue. Elle est également étrangère aux deux nations, et c'est à ce titre qu'elle sollicite. Elle pense que vos bons offices lui seront utiles, et elle m'a priée de la recommander auprès de vous. Sans examiner jusqu'à quel point le plénipotentiaire anglais pourra la servir, et si vous-même vous jugerez convenable de favoriser auprès de lui ses réclamations, je n'ai pas hésité à accorder à sa jeunesse et à l'intérêt qu'elle inspire la recommandation qu'elle a désirée.

Je suis très-satisfaite d'avoir eu cette occasion de me plaindre en bonne sœur de votre silence; j'espère que vous me ferez le plaisir de me donner quelquefois de vos nouvelles. Comptez toujours sur mon amitié, et chargez-vous de mille choses tendres pour ma bonne petite sœur Julie. Adieu, mon cher petit frère; je vous aime et vous embrasse tendrement. »

Mathieu de Montmorency à Joseph. Genève, 19 août 1803.

« Cette date aussi pourra vous expliquer, Monsieur, ce que mes excursions dans les belles montagnes de ce pays ont rendu tout à fait indépendant de ma volonté, le retard de ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Plombières. J'éprouve un pressant besoin de vous exprimer combien elle m'a vivement touché. Il m'est doux de ne pouvoir pas croire à votre indifférence

dans une des circonstances de ma vie les plus pénibles ; et je vous dois même des remercîments de ce que vous avez tenté en ma faveur avec un excès de délicatesse qui ne voulait pas m'en prévenir. Que ne peut le mal tout entier se réparer aussi facilement que vos expressions aimables et franches, réparer la mauvaise impression que je n'avais pas su dissimuler ! J'ai de la peine à regretter la vivacité de cette première lettre, qui n'a dû vous prouver que la franchise de mon caractère, et le genre même de prix que j'attachais à vos sentiments pour moi, indépendamment de toutes les circonstances de votre position ; il me semble que notre liaison ne doit en devenir que plus réelle et plus solide après cette épreuve. Je sens, pour mon propre compte, que le cœur y est tout à fait intéressé, que c'est pour la vie ; et je vous demanderai franchement, à mon retour à Paris vers le 20 septembre, de me ménager de temps en temps quelques manières de vous voir toutes simples, et indépendantes de la représentation. Je suis bien décidé à ne vouloir jamais vous importuner de toutes ces ennuyeuses sollicitations de détail que les simples connaissances viennent demander sans cesse à ceux qui approchent du pouvoir. Je me réserverai quelques moments pour vous parler de mon propre attachement, et d'une amie (1) qui a encore plus de droits que moi par la sincérité et le désintéressement de son amitié pour vous. Ah ! elle mérite bien que vous réussissiez enfin à faire

(1) Madame de Staël.

apprécier son bon et généreux caractère plus justement qu'il ne l'est! J'espère que ce sera enfin une affaire finie cet hiver, comme vous m'en avez donné vous-même la première espérance. Elle veut répondre elle-même aux commissions aimables dont j'ai été charmé de me charger. Permettez-moi de vous dire, en souriant, que vous aviez choisi entre nous deux un juge un peu partial sur tout ce qui aurait pu éloigner l'un de l'autre. Recevez encore mes sentiments les plus sincères pour la vie. »

A la suite de cette lettre, madame de Staël a ajouté :

« Il est vrai que ce juge ne pouvait être qu'un avocat, et je n'ai jamais mieux senti combien mon affection pour vous était facile à ranimer tout entière. J'ai envié à Mathieu vos douces expressions d'amitié, mais j'en ai joui pour lui. J'espère vous revoir dans le courant de cet automne; car il me semble que dix-huit mois d'exil doivent paraître au premier consul une correction suffisante pour mes conversations intempestives (1). J'en ai sûre-

(1) Le premier consul fermait volontiers les yeux sur le séjour de madame de Staël à Mortefontaine; aussi, malgré son exil, y vint-elle souvent. Joseph assure qu'elle s'y trouvait le 16 mars 1804, lors de la mort du duc d'Enghien; et quoique l'ouvrage intitulé *Dix années d'exil* place cette femme célèbre à Berlin à l'époque de cette fatale catastrophe, nous sommes fondés à croire que Joseph ne s'est pas trompé dans ce qu'il a écrit à cet égard. Nous basons notre opinion sur trois faits : le premier, c'est que Joseph avait l'habitude d'écrire chaque jour ce qui lui arrivait; le second, c'est que l'ouvrage attribué à madame de Staël, ouvrage posthume, est tellement en contradiction avec ses lettres, qu'on peut croire qu'il a été refait après sa mort, si tant il est qu'il soit d'elle; le troisième, c'est que madame de Staël écrit sous la date du 17 *avril* 1804 à Joseph, lors de son ar-

ment perdu le goût, mais presque le talent, tant j'ai été triste, ennuyée et stupide. Il me reste cependant encore assez d'esprit pour vous entendre, et un cœur pour vous aimer. Rappelez-moi au souvenir de madame Julie, et recevez mon tendre hommage. »

Madame de Staël à Joseph. Berlin, 17 avril 1804.

« Je n'ai pas osé vous écrire par la poste, mon aimable protecteur; je ne savais pas si cela vous convenait, et je me croyais sûre que vous me connaissiez assez pour être assuré que votre image vivait toujours au fond du cœur. J'ai été reçue en Allemagne incroyablement bien; et, le jour de ma présentation ici, j'ai été comblée de tant de marques d'intérêt, qu'il y avait de quoi être heureuse, si la plus brillante réception des étrangers pouvait faire oublier sa patrie. La reine m'a dit, au milieu de cinq cents personnes, qu'elle espérait que je la croyais d'assez bon goût pour être flattée de mon arrivée à Berlin, et que depuis longtemps elle m'adorait. Le roi m'a adressé des paroles très-obligeantes; toutes les princesses sont venues m'embrasser, et la cour presque en totalité s'est fait présenter à moi. Il y en avait là mille de plus que je n'espérais; mais j'avais besoin de vous le dire, non par vanité, mais pour que vous sachiez que celle que vous avez si généreusement défendue est considérée ailleurs, et que votre courageuse amitié ne nuira point à la réputation dont vous jouissez. Votre lettre pour Laforest a été véritablement l'appui de mon séjour à

rivée à Berlin. Or, si elle arrivait à cette époque en Prusse, elle pouvait fort bien se trouver le 16 mars à Mortefontaine. Du reste, ceci n'a pas un grand intérêt historique.

Berlin; sans elle, je n'aurais pas risqué ce voyage. Laforest a été à merveille pour moi, uniquement à cause de vous; et je ne passe pas un jour sans vous rendre un compte secret. Quand me sera-t-il permis de vous exprimer combien je vous aime? Quand pourrez-vous me mander qu'il m'est *permis de revenir près de Mortefontaine? C'est là Paris pour moi, je n'en désire point d'autre.* Je quitte Berlin dans un mois, après avoir vu les revues, qu'on dit très-belles. S'il y a un courrier qui part, ne pourriez-vous pas le charger d'un petit mot pour moi? Je ne veux pas élever mon fils en Allemagne, il y deviendrait trop peu Français. Je veux donc l'envoyer à Paris; mais il m'est dur de m'en séparer, et je vais d'abord le conduire à Genève, pour qu'il revoie mon père. Mon voyage lui a appris l'allemand, ce qui sera vraiment utile au reste de sa vie; car il faut que vous croyiez, mon cher Joseph, qu'il y a des beautés inconnues dans la littérature allemande : mon dessein est d'en traduire quelques-unes, et de peindre le mieux que je pourrai ce pays-ci. Le monde savant est vraiment tout à fait remarquable en Allemagne; mais la société dans les grandes villes imite Paris, et Paris traduit en allemand y perd beaucoup. Si j'étais seule avec vous, combien j'aurais d'observations à vous raconter! Mais je ne me sens jamais à mon aise dans une correspondance, et il n'échappe à cet embarras que l'expression de mon sentiment pour vous, car aucune gêne ne pourrait le réprimer. Croyez-vous que l'automne prochain on me laisserait à quinze lieues

de Paris? Il me semble que le premier consul doit être convaincu à présent qu'il n'a rien à craindre de l'opinion républicaine, et que ceux qui pourraient parler ou croire dans le sens philosophique servent ses véritables intérêts; j'en ai toujours été convaincue, et j'espère qu'il finira par l'être. Voulez-vous parler de moi à madame Joseph? Mathieu m'a souvent écrit qu'elle ne cessait pas de s'intéresser aux pauvres exilés. Tout ce qu'il y a de qualités aimables sur cette terre se réunit dans cet asile resté pur, tranquille et secourable au milieu de toutes les séductions de la puissance et de tous les orages des passions. Acceptez mon tendre et respectueux hommage. »

Madame de Staël à Joseph. Coppet, 18 sept. 1804.

« Comme Mathieu est à la campagne depuis deux mois, mon Prince, votre lettre, que je peins faiblement en l'appelant adorable, ne m'est arrivée qu'avant-hier. Pourrai-je jamais vous dire ce que j'ai éprouvé en la lisant? Elle m'eût annoncé que ma patrie m'était pour toujours ôtée, qu'il fallait mourir, que j'aurais encore senti les plus tendres affections, le plus profond respect pour celui qui sait s'exprimer ainsi. Vous ne savez pas vous-même, mon Prince, toutes les nuances de cette lettre et de celles que vous m'avez envoyées pour Rome: ce qui est noble, ce qui est généreux vous est si naturel, que vous n'en pouvez calculer l'effet; mais, par exemple, ce mot au cardinal Fesch : « *Recevez-la comme elle désirerait que vous me reçussiez si nos positions étaient changées*, » ce mot est un carac-

tère tout entier. J'avais ici, chez moi, des échantillons de l'Europe, la duchesse de Courlande et le prince de Belmonte, Pignatelli. Quand j'ai lu ce mot, je n'ai pu résister à le leur dire, et j'ai joui de l'impression qu'ils en recevaient : il y a une harmonie de conduite, de vertus, de charmes, qui suffit sûrement pour fixer la fortune, et vous la fixerez. Le sort vous aura servi ; mais vous ferez bien bénir le sort. J'ai le besoin d'exprimer publiquement ce que vous me faites espérer ; j'avais commencé à parler de vous dans le morceau qui contient ce que j'ai senti de plus intime dans la vie privée de mon père ; mais j'ai craint qu'il ne fût pas convenable à moi d'imprimer votre nom sans que vous me l'eussiez permis, surtout pendant que je suis encore dans la disgrâce de l'Empereur. Quoi qu'il m'arrive, l'année prochaine je ne pourrai résister, dans mon voyage d'Italie, au bonheur, à la gloire de parler de vous, de parler de votre intérêt ; enfin à me servir de cette célébrité de mon nom, qui m'a fait tant de mal, pour faire parvenir partout ce que je sens et ce que je pense ; il y a un accent de cœur que les courtisans n'atteindront jamais. Il y a un accent de femme qui aime, d'âme libre qui honore, et cet accent est plus persuasif que tous les autres ; enfin j'éprouve une si vive, une si tendre reconnaissance pour vous, que c'est presque une douleur de ne pouvoir rien faire pour la prouver.

Le voyage d'Italie, qu'il faudra faire cependant, depuis que j'ai écrit à Votre Altesse, rencontre de nouveaux inconvénients ; on parle de guerre avec

les Russes, et, pour une femme et trois enfants, toute guerre est à craindre. Le cardinal Fesch, mon appui grâce à vous, va à Paris; enfin le pape y va lui-même :

Rome n'est plus dans Rome; elle est toute où vous êtes,

pourrait-on lui dire, et je voudrais que l'Empereur l'entendît ainsi. Enfin le bruit s'est répandu ici que, le jour du couronnement, l'Empereur rappellerait tous les exilés; il donnerait ainsi à ce jour une solennité supérieure à toutes les pompes. Je reste donc jusqu'au 15 novembre, à cause de cette faible croyance; mon cœur est si brisé en se lançant ainsi dans l'inconnu, loin de tous les amis qui me restent de ceux qui ont vu mon père, qui le pleurent avec moi, qu'il faut me pardonner de trembler avant de partir. Le cœur des femmes, mon Prince, n'est rempli que d'aimer; et les merveilles du monde ancien et nouveau ne valent pas un souvenir tout moderne, tout individuel, mais qui se rattache à vos habitudes et à vos affections. Je prendrai la liberté de vous envoyer dans quelques jours la copie du mémoire sur la créance de mon père, que j'ai envoyé à l'archichancelier, ne voulant pas m'adresser à vous-même pour les trois quarts de ma fortune; mais je ne pouvais, dans cette lettre, vous parler que de mon émotion en lisant vos ineffaçables paroles. J'écrirai à la princesse Joseph, qui est aussi, avec vous, l'un de mes protecteurs. Je suis sûre que dans les manuscrits de mon père, que je fais publier et que je lui enverrai, il y

a un roman qui l'attachera profondément. Ah! je ne devais pas survivre à cet homme, et je n'attends plus de la vie qu'une triste fin.

Soyez heureux! Au nom du ciel, ne vous désolez pas : la princesse Joseph doit exercer, pour l'empêcher, tous ses droits sur votre cœur; mais moi je vous dirai un simple mot : Ma destinée, s'il m'en reste une, est attachée à la vôtre.

Adieu, mon Prince; adieu, mon cher Joseph : que l'amitié et l'amour s'unissent pour vous exprimer mon éternel dévouement.»

Bernardin de Saint-Pierre à Joseph. Paris, 4 octobre 1804.

«Mon Prince, Votre Altesse Impériale m'a offert une pension de 6 mille livres avec tant de générosité et des marques si touchantes d'intérêt, que je n'ai point à délibérer pour la recevoir. En l'acceptant, je n'ai qu'à remercier la Providence, qui, dans la distribution des diverses destinées dont elle enchaîne les hommes les uns aux autres, a voulu qu'un simple particulier comme moi vous fût attaché, non-seulement comme à un philosophe par les liens de l'estime et de l'amitié, mais aussi comme à un prince par ceux de la reconnaissance, encore plus chers à un père de famille. Cependant le titre de bibliothécaire, dont vous voulez accroître votre bienfait à mon égard, m'a paru mériter quelques observations par rapport aux devoirs qu'il m'impose. Mon érudition est fort bornée, et elle est tout à fait nulle en bibliographie. J'ignore les langues anciennes et modernes, à l'exception de la latine et de ma langue maternelle. C'est sur ces mêmes rai-

sons que je motivai, dans la révolution, le refus de la place de bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, qui me fut offerte après la suppression de la place d'intendant du jardin des Plantes, que j'avais remplie pendant une année. En effet, qu'aurais-je pu répondre à un savant qui serait venu me consulter en langue étrangère sur des manuscrits ou des ouvrages anciens, comme il est arrivé plus d'une fois aux Bignon, etc.? Il m'aurait donc fallu lui faire l'aveu de mon ignorance. A la vérité, une grande bibliothèque publique a des sous-bibliothécaires plus habiles souvent que celui qui en est le chef; mais celle qui est petite et isolée n'en a point, et celui qui la dirige est d'autant plus obligé d'être savant qu'il y a moins de science dans ses livres, et que seul il doit répondre à tout venant. Celle de Mortefontaine m'a paru très-bien choisie, et elle mérite sans doute d'être visitée des curieux; elle fait un des ornements du château : mais son parc immense, à la fois décoré et sauvage, ses belles eaux, le prince aimable qui l'habite, attireront toujours plus de promeneurs, de chasseurs, de naturalistes et de convives, que la bibliothèque de lecteurs. Que deviendront alors les fonctions de bibliothécaire? Il est vrai que Votre Altesse Impériale m'a dit que je ne serais tenu à aucune; que je jouirais en tout temps de la plénitude de ma liberté, sans que rien pût me détourner de mes anciennes études, que le seul plaisir de venir vous voir quand je le jugerais à propos. Mais lorsque votre maison sera tout à fait constituée, comme il convient à celle

du premier prince de l'empire français, je pense que vous aurez un chancelier, des chambellans, des écuyers d'honneur, des secrétaires des commandements. Ces grands officiers seront choisis parmi des sénateurs, des généraux d'armée revêtus des premières dignités de l'État. Je me trouverai, par la nature même de mon titre, subordonné à quelqu'un d'entre eux. Il y aura donc de nouveaux intervalles entre vous et moi : je perdrai alors la plus belle prérogative de ma place et de votre bienfait, celle de pouvoir vous approcher à mon gré et vous témoigner immédiatement toute ma gratitude. Il me semble, mon Prince, que la simple qualité de votre pensionnaire lèverait toutes ces difficultés, et ne me serait pas moins honorable. C'était, dans l'ancien régime, un des attributs du premier prince du sang de donner, à l'exemple du roi, des pensions qui honoraient ceux qui les recevaient : j'ai joui moi-même d'un don de cette nature. Telles sont, mon Prince, les considérations que je prends la liberté de vous soumettre ; mais, soit que vous m'honoriez d'une pension avec un titre ou sans titre, je l'accepterai de tout mon cœur. Mon désir le plus vif sera de vous en témoigner ma reconnaissance, et, s'il m'est possible, d'en faire passer le sentiment à la postérité, afin qu'elle bénisse le bienfaiteur de ma vieillesse et le protecteur de mes enfants. »

Talleyrand à Joseph. Vienne,

« Monseigneur, madame de Talleyrand m'a mandé quel empressement aimable Votre Altesse avait bien

21 nov. 1804.

voulu mettre à la rassurer (1). L'expression de ma reconnaissance vous parviendra bien tard; mais je ne fais que d'apprendre ma mort; ma résurrection m'est arrivée par le même courrier : il faut bien que tout ce qui est attaché à l'Empereur fasse aussi son petit miracle. Comme je viens d'éprouver à la vie et à la mort la bienveillance de Votre Altesse Impériale, je la supplie d'agréer au même titre les assurances du profond respect et de l'attachement sans borne avec lesquels, etc.»

Joseph à la reine Julie. Naples, 22 mars 1806.

« Ma chère Julie, j'ai reçu ta lettre du 11. Je sais que ta santé n'est pas toujours bonne; pourquoi t'obstines-tu à aller le dimanche et le lundi aux Tuileries? Tu dois rester chez toi, et ne t'occuper que du rétablissement de ta santé : tu sais que rien ne lui est plus nuisible que les veilles et les contrariétés. Reste donc chez toi, avec tes filles et ta sœur et tes nièces; amuse-toi avec elles; fais des contes à Zénaïde, à Lolotte et à Oscar (2); et pense que c'est tout ce que tu peux faire de mieux pour elles, pour toi et pour moi, puisque tu rattraperas par là la santé.

Tout va bien ici; la ville est tranquille; je m'occupe beaucoup des affaires, et je vois avec plaisir que ce n'est pas sans succès. Je ferai l'expédition de Sicile dès que j'en aurai les moyens; mais tu ne dois avoir aucune inquiétude pour moi. Cela fait, s'il entrait dans les arrangements de l'Empereur de

(1) On avait répandu le bruit de la mort de Talleyrand.

(2) Fils de Bernadotte, neveu de la reine Julie, et actuellement roi de Suède.

marier Zénaïde ou Lolotte avec Napoléon, au lieu d'un étranger, je m'estimerais heureux si, par l'adoption de notre neveu, l'Empereur réunissait sur lui seul toutes ses affections, sans que mon honneur en fût blessé; je demanderais d'être aussi l'organe de sa volonté au sénat. Par ce moyen, je reviendrais vivre avec toi à Mortefontaine, et je ne m'arracherais avec plaisir à cette vie que pour obéir à l'Empereur, soit qu'il me voulût à la tête d'une armée, soit que, s'y mettant lui-même, il me laissât le soin d'être l'organe de sa volonté à Paris, comme il l'a déjà fait une fois. Je crois que l'intérêt de toute la famille, de l'Empereur surtout, qui reste seul exposé aux complots ennemis, toutes les affections de mon cœur, se trouveraient réunis dans ce projet.

Il est plus que probable que nous n'aurons pas de garçons : d'après cela, qu'y a-t-il de plus glorieux pour moi que de centraliser avec l'Empereur toutes mes affections sur le même enfant, qui devient aussi le mien? Je crois que tu pourrais en dire deux mots à l'Empereur, s'il t'en offre l'occasion.

Je le répète, il ne doit pas rester seul à Paris; la Providence m'a fait exprès pour lui servir de sauvegarde. Aimant le repos et pouvant supporter l'activité; méprisant les grandeurs et pouvant porter leur fardeau avec succès, quelles que soient les brouilleries qui ont existé entre l'Empereur et moi, il est vrai de dire, ma chère amie, que c'est encore l'homme que j'aime le plus. Je ne sais pas si un climat, des rivages en tout semblables à ceux que j'ai habités avec lui, m'ont rendu toute ma première

âme pour l'ami de mon enfance; mais il est vrai de dire que je me surprends pleurant mes affections de vingt ans comme celles de quelques mois. Si tu ne peux pas venir tout de suite, envoie-moi Zénaïde. Je donnerais tous les empires du monde pour une caresse de ma grande Zénaïde et une caresse de ma petite Lolotte : quant à toi, tu sais bien que je t'aime comme leur mère, et comme j'aime ma femme. Si je puis réunir une famille dispersée et vivre dans le sein de la mienne, je serai content, et je m'abonne à remplir toutes les missions que l'Empereur me donnera, comme général, gouverneur, pourvu qu'elles soient temporaires, et que je conserve l'espoir de mourir dans un pays où j'ai toujours voulu vivre.

Je ne sais pas pourquoi je n'écris pas ceci à l'Empereur; mais ce sera la même chose si tu lui donnes cette lettre à lire, et je ne vois pas pourquoi je ne lui donnerais pas mon âme à voir tout comme à toi-même.

Je t'embrasse bien tendrement (1). »

Joseph au général Partouneaux, commandant les Abruzzes. Chieti, 23 mars 1807.

« Je ne puis pas quitter les Abruzzes, général, sans vous témoigner ma satisfaction et mon estime : vous y avez ramené le calme; vous avez réuni toutes les classes de la société à la même opinion; vous y avez fait aimer les habitants par les troupes françaises, et les troupes françaises par les habi-

(1) Cette lettre, rapprochée de ce que M. Thiers dit *du caractère ambitieux* de Joseph, dans le deuxième volume du *Consulat et de l'Empire,* donne lieu à plus d'une réflexion. N'est-il pas permis d'en conclure que les plus éminents historiens ne sont pas à l'abri des erreurs les plus graves?...

tants, au point que ni les uns ni les autres ne *veuillent* plus se séparer. J'ai vu les peuples contents, les troupes contentes, les chemins tracés et perfectionnés dans un mois, par la volonté spontanée d'un peuple entier, dans l'espace de deux cents milles. Si je n'avais pas recueilli moi-même, de la bouche du villageois, du soldat, du prélat et du magistrat, ce que j'aime à vous dire, ces résultats me l'auraient assez prouvé.

Je veux que l'Empereur, ce juste appréciateur de tous les genres de mérite, sache ce que vous avez fait ici par votre sévère probité, votre justice et votre douceur. Il saura que les Abruzzes, naguère agitées, peuvent se passer de troupes françaises, qu'elles désirent de conserver; que le 10e de ligne, le 3e et le 6e de chasseurs sont aussi aimés ici que craints par l'ennemi : la gendarmerie a imité leur exemple.

Je vous envoie copie d'un décret par lequel je vous désigne à la tête d'une commission chargée de faire perfectionner un ouvrage que vous avez déjà tant avancé. Dès que vous m'aurez fait savoir qu'il est à son terme, je me rendrai de nouveau dans ces provinces, et je m'empresserai de distinguer les hommes et les communes qui auront mérité votre suffrage.

Vous avez distingué M. le général Camps : je viens de le nommer inspecteur général de mes troupes de cavalerie et d'infanterie;

M. l'intendant Corsi : je viens de lui accorder le repos dû à ses honorables et bons services, et je me

rappellerai toujours *de* lui et *de* ses enfants, que je viens de faire placer dans un collége;

M. le duc d'Alano, syndic de la ville de Chieti : je viens de le nommer intendant de la province d'Aquila.

M. l'adjudant-commandant Chavardis est nommé commandant de la province de Chieti;

M. le colonel Michitelli est nommé au commandement du fort de l'Aquila.

M. le duc de Constanzo est nommé colonel de la garde civique provinciale de la province de l'Aquila (Abruzzes ultra).

Vous m'avez rendu compte du bien que ces messieurs ont fait; il est juste que je vous instruise de ce que je crois devoir faire pour eux, et du souvenir que je conserve de leurs services. Vous connaissez, général, mon ancien et constant attachement. Votre affectionné, etc. »

Andrieux à Joseph. Paris, 18 mars 1814.

« Sire, je ne dormais pas l'avant-dernière nuit, et je songeais à la manière dont je pourrais fêter saint Joseph, qui est pour moi l'un des plus grands saints du paradis, lorsque le bon et respectable Bernardin de Saint-Pierre m'apparut tout d'un coup! « Mon ami, me dit-il, prenez une plume et écrivez. » Je me mis à écrire, et bientôt je m'aperçus qu'il me dictait des vers, lui qui avait su si bien se servir de la prose dans tous ses ouvrages; je lui en témoignai ma surprise. « Apprenez, me répondit-il, que les ombres heureuses ne parlent plus que le langage des dieux. » Je ne répliquai pas, et je con-

tinuai à écrire. Mais je vous avoue, Sire, qu'il m'a semblé que ses vers ne valent pas sa prose à beaucoup près ; et je crains pour lui que Votre Majesté n'en porte le même jugement.

D'un autre côté, j'ai trouvé que c'était assez bien s'y prendre pour la louer, que de rapporter tout simplement ses actions, et de répéter ses propres paroles. Une telle louange ne peut être suspecte d'exagération ni de flatterie.

J'espère aussi que vous reconnaîtrez dans ces vers l'effusion bien franche d'une vive reconnaissance ; puisse-t-elle vous plaire ! J'y suis très-intéressé : car ce que vous dit M. de Saint-Pierre est précisément ce que je pense, ce que je sens, et ce que je voudrais vous dire.

Permettez-moi donc, Sire, de faire usage, pour mon propre compte, de l'épître que vous adresse cet illustre mort ; et trouvez bon qu'elle me serve à mettre aujourd'hui à vos pieds l'hommage du profond respect, de la sincère reconnaissance et j'oserai dire du tendre attachement avec lesquels je suis, etc. »

Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre à Joseph Napoléon. Champs-Élysées, 18 mars 1814.

Du riant séjour d'Élysée
Ma voix se ranimant au plus cher souvenir,
De mes liens mortels quand l'attache est brisée,
A l'oreille d'un roi peut-elle parvenir ?
Oui, sans doute, autrefois il aimait à l'entendre ;
Lui-même la soutint ; son âme noble et tendre,
Descendant jusqu'à moi du sein de la grandeur,
Vint m'offrir, me donner la paix et le bonheur (1) ;

(1) Joseph faisait une pension à Bernardin de Saint-Pierre.

De mes chagrins profonds il dissipa les ombres.
Vivant, je chérissais en lui mon bienfaiteur,
Et le chéris encor dans les royaumes sombres.
Daignez donc me permettre, mon digne soutien,
De vous conter un entretien
Que dans un frais berceau d'éternelle verdure,
Sous un ciel sans nuage, au bord d'une onde pure,
J'eus l'autre jour avec des demi-dieux,
Illustres habitants de ces paisibles lieux.
Le grand peintre de la nature,
Le premier favori de la cour de Phébus,
L'inépuisable Homère et le martyr Socrate,
Le divin Fénelon, doux chantre des vertus,
Et l'immortel honneur de sa patrie ingrate,
Rousseau, qui me comptait au rang de ses amis,
Lorsque nous étions sur la terre
Dans un bocage solitaire
Tous quatre rassemblés, près d'eux m'avaient admis.
Enfin, me disaient-ils, ces beaux lieux où nous sommes
Vous mettent à l'abri du sort et de ses coups;
Ainsi, vous avez comme nous
Senti l'injustice des hommes;
Vous les avez connus intéressés, jaloux.
La mort, l'exil et l'indigence,
Voilà souvent la récompense
De qui les éclaira. Le mal de presque tous,
C'est l'orgueil, joint à l'ignorance.
Ici vous n'aurez plus ni craintes ni dégoûts :
Plus rapidement que les heures,
Les siècles couleront pour vous dans ces demeures
Au sein d'un bonheur pur et vif autant que doux.
— Ah! leur dis-je, étonnants génies,
J'ai suivi de bien loin la trace de vos pas;
De la nature en différents climats
J'étudiai les harmonies;
Moins célèbre que vous, je fus moins tourmenté.
Toutefois j'ai payé mes tributs à l'envie;

Il n'est point de succès, point d'ouvrage vanté,
Qui ne trouve d'abord en elle une ennemie.
Par ses méchancetés souvent découragé,
Et vers le déclin de ma vie
Voyant mon horizon, de nuages chargé,
M'offrir de l'ouragan la teinte rembrunie,
Je me plaignais au ciel; j'étais presque affligé
D'avoir fait *Paul et Virginie.*
Tout à coup mon sort a changé.
D'un prince aimable, à la fleur de son âge,
Au-dessus de son rang par son cœur élevé,
Joignant la grâce aux dons d'un esprit cultivé,
Mes études avaient obtenu le suffrage.
M'appelant près de lui sous un riant ombrage (1),
Séjour délicieux qu'on croirait enchanté,
Et qui de l'Élysée offre au monde une image:
« Parlons-nous, me dit-il, avec sincérité.
Dès longtemps je vous aime; il me tombe en partage
Plus de bien que jamais je n'en ai souhaité;
J'en voudrais faire un bon usage :
Concourez, je vous prie, à cette volonté.
De mon attachement acceptez quelque gage:
Quand le sort vous a maltraité,
Que j'en puisse envers vous réparer l'injustice :
C'est vous qui me rendrez service.
Conservez votre liberté,
A vos heureux travaux elle est trop nécessaire;
Votre esprit fier et volontaire
S'effarouche aisément, et craint d'être lié;
Mais qu'il ne soit point effrayé :
Je bannis d'entre nous toute importune gêne,
Et nous ne formerons que l'agréable chaîne
De l'estime et de l'amitié. »
C'est ainsi que Joseph embellit ce qu'il donne.
Pouvais-je affliger d'un refus

(1) Voyez la préface de l'édition in-4° de *Paul et Virginie.*

Son âme généreuse et bonne?
Les bienfaits que j'en ai reçus,
Jusqu'à mes derniers jours soutenant ma vieillesse,
Du malheur qui poursuit la gloire, les succès,
Loin de moi pour toujours ont écarté les traits.
Que les dieux protecteurs, sur lui veillant sans cesse,
Lui rendent le bonheur que sa noble largesse
Sur moi si longtemps répandit! »
A ce touchant et vrai récit,
Ces morts fameux tous ensemble applaudirent;
Tous vantèrent votre bonté,
Et du nom de Joseph, par leurs voix répété,
Des champs élyséens les échos retentirent.

Sire, on fête aujourd'hui ce nom;
Souffrez qu'à tant de vœux je mêle un tendre hommage;
Vous êtes sur la terre un généreux patron;
On vous bénit encor sur le sombre rivage.
Non, non, de tels liens ne se rompent jamais;
Ils sont plus forts, plus doux pour notre âme épurée;
Et la reconnaissance, en tous les temps sacrée,
Ne meurt point avec nous, et survit aux bienfaits.

Joseph au docteur O'meara. Philadelphie, 20 sept. 1819.

« Monsieur, je reçois votre lettre du 31 juillet de cette année, avec le petit billet du 26 juillet 1818. C'est la première signature que je vois de mon frère depuis notre séparation. J'ai fait sur-le-champ des dispositions pour que le billet soit acquitté à Paris. On m'a écrit d'Italie, lors du départ de l'abbé Bonavita, que l'on avait pourvu à tous les besoins de mon frère; j'écris de nouveau pour m'assurer que cela soit fait (1). Vous ne me dites pas à qui était

(1) Joseph paya diverses sommes aux personnes qui venaient de Sainte-Hélène.

adressée la lettre du comte Bertrand qui a été mise sous les yeux du prince régent. Je suis affligé de n'avoir pas reçu plus tôt le billet que votre lettre renferme, et votre propre lettre; je sais qu'il y a bien longtemps que vous êtes à Londres. Vous pouvez m'écrire, Monsieur, à l'adresse ci-dessous; vos lettres me parviendront, et je serai charmé de vous montrer l'intérêt et la reconnaissance que je vous dois pour tout ce que vous avez fait pour l'Empereur. J'ai lu la copie de sa lettre; j'ai eu depuis un nouvel entretien avec l'officier que vous avez chargé de votre dépêche, et, d'après ce qu'il m'a dit de votre position, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que, sans attendre votre réponse, je vous envoie le billet ci-joint sur MM. Baring (1). »

M. Presle à Joseph. Paris, 24 octobre 1824.

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de remettre les objets indiqués dans la note ci-jointe (nº 1) à M. Davilliers, qui se charge de vous les faire parvenir immédiatement.

Ma première idée, ainsi que vous l'aurez vu dans ma lettre du 27 septembre, était de me borner à vous adresser les matériaux relatifs au royaume de Naples, avec un travail que j'avais commencé aussitôt après avoir achevé la notice biographique insérée dans l'envoi du 11 juin dernier. Mon but était de vous épargner ce qu'il y a de plus ennuyeux dans un ouvrage, les recherches, le classement et le récit des faits. Je vous avais soumis cette idée; votre si-

(1) Banquiers de Londres.

lence me semblait un signe d'approbation : je pensais que c'était le vrai moyen d'accélérer le résultat que vous désirez.

Je m'empresse donc de vous adresser à la fois tous ceux que j'ai recueillis tant sur le royaume de Naples que sur l'Espagne.

Si vous écrivez vous-même ce que vous avez fait, Monsieur le comte, il est certain que nul autre ne saurait aussi dignement l'exprimer, et je suis charmé de la résolution que vous en avez prise : vous le ferez à grands traits, et avec cette supériorité naturelle à votre caractère et à votre position.

A Naples, vous fûtes surtout législateur du pays, où vos institutions firent un bien qui subsiste encore. A mon avis, il n'est pas nécessaire, pour en publier la relation, d'attendre que vos Mémoires soient prêts sur l'Espagne; ils se rattacheront à des opérations stratégiques, sur lesquelles on ne peut se dissimuler qu'il nous manque des matériaux.

Ainsi, de deux choses l'une : ou vous feriez usage de cette esquisse, et j'aurai l'honneur de vous en adresser successivement les différentes parties à mesure de leur rédaction définitive; ou vous aimeriez mieux adopter un autre plan en écrivant vous-même.

Dans cette dernière alternative, des deux ouvrages différents quant à la forme et d'accord quant au fond, l'un serait à coup sûr à la hauteur du sujet; l'autre serait un résumé fait par un témoin oculaire; peu importe son nom, pourvu qu'il soit exact dans ses récits. Et s'il fallait un nom qui eût quelque cé-

lébrité, on le trouverait, puisque M. le comte M....., quand je lui lus la notice biographique, m'offrit spontanément d'y mettre le sien, si je la faisais imprimer à Paris. J'en fus émerveillé; vous le serez peut-être aussi : c'est qu'avec le temps les rivalités s'effacent. Je le remerciai beaucoup, persuadé que si les contemporains attachent quelque prix à une illustration d'ailleurs honorable, la postérité, lorsqu'un écrit parvient jusqu'à elle, ne se met guère en peine de compter les grands cordons qui décoraient l'écrivain.

Le point le plus épineux est d'avoir à se renfermer toujours dans les bornes d'une froide impartialité. C'est ce que me faisait observer, dans une lettre assurément trop flatteuse, M. Andrieux, que j'avais été bien aise de consulter pour le style, comme j'avais consulté M. Miot pour les événements. L'avis que me donnait cet estimable ami est toujours présent à ma mémoire : « L'esprit doit maîtriser et contenir les élans du cœur. » Et il avouait néanmoins qu'en parlant de vous il ne lui serait pas plus aisé qu'à moi de prêcher d'exemple.

Je ferai, Monsieur le comte, ce que vous daignerez me prescrire.

Si même vous étiez disposé à faire publier dès cet hiver un volume pour Naples, je présume qu'il sera prêt. Seulement, je vous prierais de m'autoriser à revenir ici aussitôt que votre lettre me parviendrait, et de me faire connaître en même temps votre opinion sur les fragments ci-joints (n° 2).

Une fois sûr de votre jugement là-dessus, je ne

craindrais pas de me tromper sur le reste, puisqu'il ne s'agit plus que de faits positifs, sur lesquels j'aurais soin de me concerter avec les personnes qui réunissent les lumières à la bonne volonté, avant de rien livrer à l'impression.

Quant au général Dumas, il m'avait destiné une quinzaine de pages sur Naples. M. Carret arriva, les demanda en votre nom, les reçut en ma présence, et je dus saisir pour ainsi dire à la volée un extrait de l'épreuve du dernier volume de son *Précis militaire*.

M. de Girardin m'avait emprunté les notes de M. Miot relatives à ce royaume; je viens de le voir, il n'a rien fait; il est malade. Il m'a offert ses avis sur ce que j'ai moi-même écrit; j'en profiterai aussitôt qu'il me sera possible.

Le général Lamarque doit m'apporter des pièces officielles au mois de décembre.

M. Rœderer a eu la complaisance de s'arrêter deux jours ici, pour me voir en revenant des eaux. Je lui ai récité quelques passages de l'esquisse ébauchée; il m'a fortement engagé à l'achever. Il m'a donné un rapport imprimé que je vous transmets, quoiqu'il m'ait dit l'avoir envoyé, avec des papiers que son fils a dû remettre pour vous à madame la comtesse à Bruxelles.

M. le comte Miot, avec qui j'ai eu plusieurs entrevues, a entièrement approuvé le plan que je me suis tracé; il m'a fait quelques observations, rappelées aux fragments n° 2. Je vous supplie de les peser dans votre sagesse.

Maintenant passons à l'Espagne.

Il est quelques ouvrages qu'il est douloureux d'avoir à réfuter. Ce sont des traits que l'on suppose lancés par une main chérie; il faut les repousser avec ménagement, et en se gardant de la blesser : je veux parler de ce qu'a dit M. de Las-Cases au nom de l'Empereur.

Au mois d'avril dernier, le général Lamarque se chargea de l'engager à supprimer ce qu'il avait inséré d'injuste dans le *Mémorial* sur les affaires d'Espagne. Une édition nouvelle a paru, et rien n'a été changé. Je suis allé trouver M. de Las-Cases. Le général Lamarque l'avait effectivement entretenu de nos désirs; mais il avait promis une note qu'il oublia de laisser avant son départ pour Saint-Sever, où il demeure.

M. de Las-Cases m'a témoigné le regret d'avoir avancé des assertions qui ont dû déplaire. Mais, a-t-il ajouté, « elles ne concernent que la stratégie...
« Aurait-on des prétentions.....? » « On n'a point de
« prétentions, ai-je répliqué vivement, et on devrait
« en avoir. Quelques maréchaux le savent, et le di-
« ront plus tard. Des conceptions qui les étonnaient
« auraient assuré le succès d'opérations que des
« causes bien connues ont fait échouer. Une chose
« qui va peut-être vous scandaliser, vous si juste-
« ment enflammé d'un enthousiasme que je partage,
« une chose qui pourrait sembler un paradoxe au
« premier aspect, et qui, examinée de sang-froid, est
« une vérité incontestable, c'est que le plus grand
« capitaine, le génie le plus extraordinaire, l'Em-
« pereur enfin, placé dans la même position, n'aurait

« pu qu'obtenir les mêmes résultats. Des armées dis-
« séminées à de grandes distances dans un pays où
« les communications étaient d'une difficulté ex-
« trême; des généraux tantôt indépendants du roi,
« tantôt indépendants même les uns des autres, pro-
« posant leur démission plutôt que d'obéir à des
« ordres dont l'inexécution devait entraîner et en-
« traîna des désastres, exhibant parfois des ordres
« contraires qu'ils recevaient particulièrement de
« trois cents lieues de distance, où l'on ne pouvait
« prévoir les suites de mouvements inopinés : telle
« était la situation critique où l'on avait à lutter
« sans cesse, non-seulement contre l'ennemi, mais
« contre les hommes avec lesquels on avait à le
« combattre. »

Je lui ai peint avec la même chaleur quelques-unes de vos campagnes, et principalement celle de 1812; il en a été frappé, surpris, touché. Il m'a représenté qu'il ignorait ces vérités; qu'il faudrait les faire connaître. Je lui ai répondu que vous alliez vous en occuper; mais qu'il était de son intérêt d'y rendre lui-même hommage dans une autre édition ou dans un supplément. Il y a consenti volontiers. Il m'a protesté de son respectueux attachement; il fera tout ce qui pourra vous être agréable. Si vous le permettez, Monsieur le comte, je lui porterai un mot, qu'il ferait insérer à la suite de son ouvrage.

J'avais sollicité des notes près de celles des personnes que vous avez désignées dans votre lettre du 28 juillet, et qui se trouvaient à Paris. Ce ne fut qu'après avoir vainement frappé à toutes les portes,

que je compris que M. Miot était seul en état de me satisfaire, ayant, par un heureux hasard, conservé des papiers que nous avions tous perdus. Je me déterminai dès lors à me rendre chez lui tous les jours qu'il pouvait me sacrifier, en 1822, pour rechercher ensemble ce qui nous paraissait utile. Je l'aidai de mes souvenirs, et les événements les plus remarquables sont assez fidèlement indiqués dans les feuilles que vous recevrez avec cette lettre.

Un jour que le maréchal Jourdan était venu de la campagne qu'il habite, nous avons causé pendant deux heures. Quand je l'ai prié de me donner des notes, il m'a demandé lui-même celles que je pouvais avoir. Je lui ferai part des copies que j'ai gardées. Il m'a fait observer qu'il serait superflu de se livrer à une double besogne en me remettant des notes incohérentes; qu'il va les refondre dans ses Mémoires, dont il me donnera connaissance avec le plus grand plaisir.

Je lui ai raconté ma conversation récente avec M. de Las-Cases; il m'a dit qu'en effet *tout est là*, et qu'il le prouvera.

Il m'a déclaré d'ailleurs qu'il aurait besoin de quelques pièces, et entre autres : 1° des lettres de l'Empereur qui prescrivaient de maintenir le corps commandé par le général Clausel dans la Navarre, pour la purger des bandes qui infestaient cette province ; 2° d'une lettre que le maréchal Soult écrivait au prince de Neufchâtel ou à l'Empereur en évacuant l'Andalousie, lettre apportée par un navire au Grao, près Valence, que vous aviez fait ouvrir pour avoir

des nouvelles de l'armée du midi, et qui contenait une dénonciation par rapport à des négociations entamées avec les cortès à Cadix.

J'ai suggéré au maréchal l'idée de puiser à la source, en prenant au ministère de la guerre connaissance de la correspondance officielle des chefs de l'armée d'Espagne. Il fera des démarches pour y parvenir, en revenant ici passer l'hiver. C'est le moyen le plus sûr, et je me disposais à le tenter. J'avais fait à cet égard quelques ouvertures à deux généraux qui vous ont servi, et qui devaient me seconder quand le moment en serait venu.

D'un autre côté, le général O'ffarill me donnera des notions utiles. Vous verrez (n° 3) qu'il m'a signalé des erreurs qui s'étaient glissées dans la notice biographique.

Le général Desprez va préparer quelques renseignements sur ce qu'il sait de l'Espagne, et le général Lucotte aussi. Celui-ci doit y joindre quelque chose sur l'affaire de Paris, où il prit une part active sous les ordres du maréchal Marmont. »

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

NOTES

NOTE A (page 5).

Instructions laissées par l'Empereur à Joseph. Paris, 24 janvier 1814.

Le roi Joseph, en qualité de mon lieutenant général, commandera la garde nationale de Paris comme je la commandais. Il transmettra ses ordres au maréchal duc de Conégliano, qui, en sa qualité de major général, les expédiera.

Le roi commandera les troupes de la 1re division militaire, et expédiera ses ordres au général Hullin, commandant cette division.

Il donnera ses ordres au général Ornano, commandant la garde à cheval, la garde à pied et l'artillerie de la garde; ce général les fera exécuter.

Il est bon que les trois chefs de service militaire se rendent tous les jours chez le roi.

Le maître des requêtes Allent, major du génie, sera placé à la tête du bureau du roi, et chargé de l'expédition de tous les ordres. Il suivra tous les détails de la correspondance de l'armée, tout ce qui est relatif à l'organisation de la garde nationale et à la défense de Paris et des environs.

Le roi aura avec lui quatre aides de camp (les généraux Strolz, Lecapitaine, Expert et Tascher et quatre officiers d'ordonnance (ceux-ci lieutenants ou capitaines), pour expédier et porter ses ordres. Il se servira d'ailleurs des huit capitaines-adjoints de la garde nationale pour tout ce qui est relatif à l'expédition des ordres de la garde nationale.

Garde nationale.

La garde nationale de Paris est composée de 12 légions. J'ai ordonné qu'il fût formé 12 compagnies de canonniers

(3 à l'École polytechnique, 4 ou 6 aux Invalides, et les 3 ou 4 autres dans la garde nationale). Ces 12 compagnies pourraient servir chacune 6 pièces de canon, ce qui fait 72 pièces de canon. Les batteries servies par l'École polytechnique seront les mieux soignées, parce qu'elles sont susceptibles d'aller à 3 ou 4 lieues de Paris, et de faire un service brillant. Il y a à l'École un colonel de la garde qui organisera ces 3 compagnies; je pense qu'elles doivent l'être dans la journée de demain, ainsi que les invalides. Il faudra faire aller ces compagnies à Vincennes, où il y a un polygone, afin qu'elles tirent quelques coups de canon pour s'exercer. J'ai nommé le général Drouet commandant l'artillerie de la garde nationale; c'est un officier d'une très-grande distinction; le colonel Villoutrey sera directeur général du parc. On trouvera des officiers d'artillerie retirés, qu'on pourra employer selon les circonstances.

La grande difficulté pour la garde nationale, *ce sont les armes; nous n'en avons pas.* On essaye dans ce moment l'établissement d'un atelier pour la garde nationale; elle doit s'armer de tous les fusils de chasse qu'on pourra trouver.

Le génie de la garde nationale sera commandé par le général Chasseloup.

J'ai ordonné qu'on fît des chevaux de frise et des palissades pour fermer les barrières de Paris. Il y a à Paris trente barrières principales; en y envoyant deux pièces de canon pour chacune, elles se trouveraient à l'abri de toute insulte de troupes légères. Sur les trente barrières, il n'y en a guère qu'une partie qui puisse être exposée, Paris étant trop grand pour que l'ennemi puisse présenter des troupes légères à toutes, à moins donc qu'il n'ait des forces bien considérables.

Troupes de ligne.

J'ai donné l'ordre au ministre de la guerre, et il faut le réitérer, que tous les généraux d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie qui ne sont pas employés en ce moment se rendent à Paris, pour y recevoir du service selon les circonstances. 30 cadres de bataillon se rendent de différents points

sur Paris pour y être sous l'inspection du général Fririon, qui doit les faire habiller par le magasin général, les armer, et en former une réserve de 30 bataillons, qu'il complétera avec des conscrits de 1815.

Il y a aux environs de Paris plus de 60 bataillons ou dépôts qui offrent de grandes ressources en officiers; et successivement, à mesure que les hommes sortiront des hôpitaux ou rejoindront, ces dépôts auront un certain nombre d'hommes disponibles.

Cavalerie.

Il y a à Versailles un dépôt central, où l'on doit monter 18 mille hommes; ce dépôt est sous le commandement du général Roussel. Jusqu'à cette heure, le dépôt a fourni mille hommes tous les trois à quatre jours; il peut en fournir 2 mille d'ici au 1er février, de sorte que, dans les dix premiers jours de février, on pourra avoir 7 à 8 mille hommes à cheval; et comme la plus grande partie des dépôts de cavalerie vient autour de Versailles, cela fournira un grand nombre d'officiers à employer utilement avec cette cavalerie.

Artillerie.

De tous les points des côtes, l'artillerie se dirige sur Paris, qui est le principal point qui doit fournir à l'armée.

90 ou 100 pièces arrivent de Châlons; 80 arrivent de Bordeaux, d'autres de différents points.

J'ai ordonné à la marine de former à Cherbourg 4 compagnies composées de matelots canonniers, qui viendront à Paris avec des officiers de marine.

Garde impériale.

Il y a à Paris le cadre de 30 bataillons de la garde, qui doivent recevoir 28 mille conscrits. J'ai ordonné qu'on tînt toujours à la caserne Eugène et à la caserne Napoléon 4 de ces bataillons complétés à 400 hommes, lesquels feront le service de l'extérieur du palais, et formeront une réserve pour se porter où il sera nécessaire. Quand les bataillons partiront pour l'armée, ils seront complétés à 600 hommes, mais de manière qu'il reste toujours 4 bataillons complets pour le service du palais. Le général Charpentier, qui com-

mande une division de ces 30 bataillons, sera ainsi disponible à Paris avec deux généraux de brigade. Le général Charpentier est un homme vigoureux à la guerre.

Cavalerie de la garde.

Il y a à Paris de quoi organiser 3 mille hommes de cavalerie de la garde. J'ai chargé le général Ornano des détails de l'organisation et de la surveillance de tous les dépôts. J'ai ordonné à Ornano de fournir tous les jours tous les hommes disponibles, de manière qu'ils puissent partir en une demi-heure de temps. Je suis certain que demain il y aura 500 hommes de montés, et qu'avant le 1er février il y aura plus de 12 mille hommes disponibles.

Artillerie de la garde.

Le général d'Aboville commande l'artillerie de la garde. J'ai ordonné qu'on complétât les vétérans de la garde qui sont à l'École militaire, de manière qu'ils puissent servir 8 pièces. Une batterie d'artillerie à cheval et une à pied, qui viennent d'Espagne, arrivent demain. J'ai ordonné qu'on les retînt, et qu'on organisât chaque batterie. La garde avait donc 22 pièces de canon prêtes à agir.

Le général Durial a le commandement des dépôts de la garde. J'ai donné le commandement général au général Ornano, de sorte qu'en cas d'alarme il arrive au palais avec la cavalerie, ayant toujours une avant-garde de 2 mille hommes d'infanterie, de 1,500 à 3 mille chevaux, selon le moment, et 22 pièces de canon pour se porter aux environs de Paris.

Il y a à Paris 100 gendarmes d'élite et 800 gendarmes de la ville, ce qui fait 900 hommes d'élite à cheval.

Il faut donc éviter de mettre en activité la garde nationale, ce qui causerait de l'embarras et serait pour les citoyens une fatigue inutile.

Par la réunion de ces moyens, le gouvernement est toujours le maître de Paris; car, en cas d'événements, on ferait faire le service du palais par les cadres des 30 bataillons de la garde. Chaque cadre étant de 100 hommes, rien que ces cadres formeront 3 mille hommes d'élite.

La garde aura donc toujours, en cavalerie, infanterie et

artillerie, plus de 8 à 10 mille hommes à Paris. Il y aura toujours plus de 25 à 30 cadres de bataillons dans les environs de Paris, puisque les dépôts affluent sur Paris. En réunissant tout cela en compagnies d'officiers, en compagnies de sous-officiers dans des cas urgents, le gouvernement rallierait autour de lui plus de 30 mille hommes.

Il n'y a donc rien à Paris qui puisse contrarier la volonté du gouvernement.

Dans une circonstance urgente, ce sera une véritable ressource que de faire venir aux différentes barrières les 2 ou 300 hommes, officiers, sous-officiers, soldats et tambours qui composent chaque dépôt, et qui sont placés ou vont l'être à 3 ou 4 jours de Paris.

Situation militaire de Paris dans le moment actuel.

L'armée est arrivée à Châlons, Vitry, et Bar-sur-Aube.

L'ennemi n'a point l'air de menacer du côté de Soissons et des Ardennes.

Du côté des places du nord, il n'a pas encore la Belgique.

Tout le mouvement de l'ennemi est sur Langres, Saint-Dizier, et Dijon.

Le mouvement de l'ennemi par Saint-Dizier et Langres est contenu par l'armée; celui par Dijon n'est pas contenu.

Il y a de Dijon à Paris une route par Troyes et une route par Sens : à Troyes, il y a le général Hamelin avec 3 ou 4 bataillons, 12 pièces d'artillerie, et on y réunit une division de gardes nationales.

Par la route qui passe par Sens, le sénateur Ségur et le général Devaux se reploient avec assez peu de troupes.

Le général Pajol, avec 1500 hommes de cavalerie et une batterie d'artillerie légère, est à Nogent-sur-Seine. Il est chargé de garder les ponts de Nogent, de Montereau et de Melun. Ces 1500 hommes doivent être augmentés tous les jours par ce que peut fournir le dépôt de Versailles. Il est donc de la plus grande importance que le ministre de l'administration de la guerre ne laisse pas manquer de selles

ni d'effets d'habillement à ce dépôt, car il peut fournir jusqu'à 2000 hommes par jour.

J'ai ordonné de faire partir demain de Versailles un général de brigade avec tout ce qu'il y a de disponible au dépôt de cavalerie, pour se rendre à *Pont;* et après-demain on fera partir les hommes nécessaires pour compléter cette brigade à 1000 hommes.

La position de Pont couvre le pont de Montereau; cette brigade occupera Montereau et Nemours.

J'ai ordonné que le général de division Pacthod partît pour Montereau, organisât les brigades nationales de Montereau et des villes voisines, et qu'on fît un tambour en avant du pont.

Je ne suppose pas qu'il puisse arriver par cette route plus que quelques partis de cavalerie. J'ai ordonné au ministre de la guerre de réunir quelques bataillons de gardes nationales et de ligne, qui arrivent d'au delà de la Loire, entre autres 3 qui viennent de Bordeaux, pour les diriger d'Orléans sur Montereau et Fontainebleau.

Enfin le général Pajol a ordre, si l'ennemi pénétrait par la route de Sens, de se porter sur Pont, Montereau et Moret.

Il est à espérer que le général Pajol, qui a déjà 1500 chevaux, pourra en avoir 3 ou 4 mille d'ici au 1er février.

4000 cavaliers de la division Treilhard, avec deux bataillons d'artillerie légère, arrivent à Orléans le 8 février. J'ai donné ordre que d'Orléans on les dirigeât sur Fontainebleau et Pont.

Deux divisions de 6 mille hommes d'infanterie de l'armée d'Espagne ont pris la poste le 20 ; on n'a pas encore leur itinéraire. On les poussera également d'Orléans sur Montereau, où ils seront à même de protéger Paris et de rejoindre l'armée.

Enfin, il y aura toujours à Paris une réserve de 4 à 5 mille hommes de la garde, qui pourront toujours se porter sur les points où des patrouilles ennemies auraient poussé.

Il est probable que l'effet des mouvements que je vais

faire fera replier tous les partis ennemis ; l'ennemi d'ailleurs n'est entré que le 20, avec 6 mille hommes, à Dijon.

Tous les soins du ministre de la guerre et de l'administration de la guerre doivent donc être d'organiser rapidement la cavalerie de Versailles.

J'ai fait remettre un million au général Roussel, pour payer comptant tous les chevaux qu'on amène au dépôt. Le général Roussel étant un bon général de cavalerie, il sera bon de le mettre à la tête d'une division active ; lorsqu'il y aura 2 mille chevaux à Pont et à Montereau, il faudra l'envoyer en prendre le commandement sous les ordres du général Pajol, et donner l'inspection du dépôt au général Préval.

Toutes ces mesures me paraissent suffisantes pour maintenir l'ennemi éloigné de Paris, et assurer la tranquillité de la capitale.

Le roi doit passer tous les jours des revues à dix heures du matin, ou du moins tous les deux ou trois jours. Il fera venir à ces revues tous les détachements de la cavalerie de Versailles qui partiront, toute la cavalerie de la garde disponible, toutes les batteries qu'on organise, et tous les bataillons à fur et à mesure qu'ils se compléteront. Les conscrits arrivent à Paris à raison de 3 ou 400 par jour. Il est probable que la levée de 1815, qui a lieu en ce moment, les fera arriver plus nombreux.

Tous les cadres de la garde seront logés dans Paris ; et, par la circonstance que tout se centralise sur Paris, il se trouvera y avoir aux environs de Paris une quantité considérable d'officiers et sous-officiers de toutes armes.

Ainsi donc il y a deux routes de Paris à Dijon : celle de Troyes est gardée à Troyes par le général Hamelin, avec 3 bataillons, 4 pièces de canon ; et à Sens par le général Devaux, avec un millier d'hommes qui se retirent de Dijon.

Ce débouché est gardé en 2e ligne par le général Pajol à Montereau, par une brigade de cavalerie qui commence à se former demain, et qui va se porter sur les ponts de Montereau et de Moret. Enfin j'ai mandé au ministre de la guerre

de faire arriver en toute diligence d'Orléans sur Montereau les troupes qui arrivent au delà la Loire, et qui seront sous les ordres du général Pacthod; ces troupes couvriront Fontainebleau, et le général Pacthod commanderait alors toute cette ligne.

NOTE B (page 240).

Joseph aux députés de France. New-York, 18 octore 1830.

Messieurs, les mémorables événements qui ont relevé en France les couleurs nationales, et détruit l'ordre de choses établi par l'étranger dans l'ivresse du succès, ont montré la nation dans son véritable jour; la grande capitale a ressuscité la grande nation. Proscrit loin du sol de la patrie, je m'y serais présenté aussitôt que cette lettre, si je n'avais lu, parmi tant de noms avoués par la libéralité de la nation, celui d'un prince de la maison de Bourbon. Les événements des derniers jours de juillet ont mis dans tout son jour cette vérité historique : il est impossible à une maison régnant par le droit divin de se maintenir sur le trône lorsqu'elle en a été expulsée une fois par la nation, parce qu'il n'est pas possible que des princes nés avec la prétention d'avoir été prédestinés pour régir un peuple s'élèvent au-dessus des préjugés de leur naissance. Aussi le divorce entre la maison de Bourbon et le peuple français avait-il été prononcé, et rien au monde ne pouvait détruire les souvenirs du passé. Tant de sang, de combats, de gloire, de progrès dans tous les genres de civilisation, tant de prodiges opérés par la nation, sous l'influence des doctrines libérales, étaient des brandons de discorde tous les jours rallumés entre les gouvernants et les gouvernés. Fatigués de tant de révolutions, et désireux de trouver la paix sous une charte donnée et acceptée comme ancre de salut après tant d'orages, les bons esprits étaient en vain disposés à tous les sacrifices : plus puissante que les hommes, la force des choses était là, et rien ne pouvait mettre d'accord les hommes d'autrefois

restés stationnaires, et ceux qu'une révolution de trente ans avait grandis et régénérés. En vain le duc d'Orléans abjure sa maison au moment de ses malheurs : Bourbon lui-même, entré en France l'épée à la main avec les Bourbons à la suite des étrangers, qu'importe que son père ait voté la mort de son cousin, pour se mettre à sa place? Qu'importe que le frère de Louis XVI le nomme lieutenant général du royaume et régent de son petit-fils? En est-il moins Bourbon? en a-t-il moins la prétention de devoir être appelé au trône par le droit de sa naissance? Est-ce bien sur le choix du peuple ou sur le droit divin qu'il compte pour s'asseoir au trône de ses ancêtres? Ses enfants penseront-ils autrement? Et le passé et le présent ne font-ils pas assez prévoir quel sera l'avenir sous une branche de cette maison? Le 14 juillet, le 10 août n'annonçaient-ils pas assez les derniers jours de juillet 1830? et ces journées, à leur tour, ne menacent-elles pas la nation d'un nouveau 28 juillet, à une époque plus ou moins rapprochée? Non, Messieurs, jamais les princes institués par le droit divin ne pardonnent à ceux auxquels ils sont redevables; tôt ou tard ils les punissent des bienfaits qu'ils en ont reçus; leur orgueil ne plie que devant l'auteur du droit divin, parce qu'il est invisible. Les annales de toutes les nations nous redisent ces vérités; elles ressortent assez de l'histoire de notre propre révolution; elles sont écrites en lettres de sang sur les murs de la capitale. A quoi ont servi et le milliard prodigué aux ennemis de la patrie, et les condescendances de tous les genres dont on a salué les hommes d'autrefois? Vous construiriez sur le sable, si vous oubliiez ces éternelles vérités; vous seriez comptables à la nation, à la postérité, des nouvelles calamités auxquelles vous les livreriez. Non, Messieurs, il n'y a de légitime sur la terre que les gouvernements avoués par les nations; les nations les créent et les détruisent, selon leurs besoins; les nations seules ont des droits; les individus, les familles particulières ont seulement des devoirs à remplir. La famille de Napoléon a été appelée par 3 millions 500,000 votes : si la nation croit dans son intérêt de

faire un autre choix, elle en a le pouvoir et le droit; mais elle seule. Napoléon II a été proclamé par la chambre des députés de 1815, qui a reconnu en lui un droit conféré par la nation; j'accepte pour lui toutes les modifications décrétées par la chambre de 1815, qui fut dissoute par les baïonnettes étrangères. J'ai des données positives pour savoir que Napoléon II serait digne de la France; c'est comme Français surtout que je désire que l'on reconnaisse les titres incontestables qu'il a au trône. Tant que la nation n'aura pas adopté une autre forme de gouvernement, seul peut-être légitime dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire légalement et volontairement élu par le peuple, il n'a pas besoin d'une nouvelle élection : toutefois la nation est maîtresse de confirmer ou de rejeter des titres qu'elle a donnés, si telle est sa volonté. Jusque-là, Messieurs, vous vous devez à Napoléon II; et jusqu'à ce que l'Autriche le rende aux vœux de la France, je m'offre à partager vos périls, vos efforts, vos travaux; et à son arrivée, à lui transmettre la volonté, les exemples, les dernières dispositions de son père, mourant victime des ennemis de la France sur le rocher de Sainte-Hélène. Ces paroles m'ont été adressées sous la plume du général Bertrand : « Dites à mon fils qu'il se rappelle avant tout qu'il est Français; qu'il donne à la nation autant de liberté que je lui ai donné d'égalité. La guerre étrangère ne me permit pas de faire tout ce que j'aurais fait à la paix générale. Je fus perpétuellement en dictature; mais je n'ai eu qu'un mobile dans toutes mes actions, l'amour et la gloire de la grande nation. Qu'il prenne ma devise : Tout pour le peuple français ! puisque tout ce que nous avons été, c'est par le peuple. » Messieurs, j'ai rempli un devoir qui me paraît sacré. Puisse la voix d'un proscrit traverser l'Atlantique, et porter au cœur de ses compatriotes la conviction qui est dans le sien ! La France seule a le droit de juger le fils de Napoléon; le fils de cet homme de la nation peut seul réunir tous les partis dans une constitution vraiment libérale, et conserver la tranquillité de l'Europe. Le successeur d'Alexandre n'ignore pas que ce prince est mort

avec le regret d'avoir éloigné le fils de Napoléon; le nouveau roi d'Angleterre a un grand devoir à remplir, celui de laver son règne de l'opprobre dont se sont couverts les geôliers ministériels de Sainte-Hélène; les sentiments de l'empereur d'Autriche ne sauraient être douteux; ceux du peuple français sont pour Napoléon II. La liberté de la presse est le triomphe de la vérité; c'est elle qui doit porter la lumière dans toutes les consciences : qu'elle parle, et que la volonté de la grande nation s'accomplisse, j'y souscris de cœur et d'âme.

Joseph et Lucien au duc de Dalmatie. Londres, 2 mars 1834.

Monsieur le président du conseil, dans la séance du 22 janvier, vous avez déclaré que la résolution du gouvernement, de prolonger l'exil de la famille de Napoléon, était positive et maintenant inébranlable. Malgré cette déclaration et les motifs contradictoires dont vous l'avez appuyée, je me serais résigné à ne pas y répondre, et à attendre en silence le jour de la justice; mais, non content de nous proscrire, vous avez porté contre nous une grave accusation, en osant affirmer que les frères de Napoléon n'avaient pu se défendre à l'étranger des intrigues des factions. Se taire devant une pareille accusation, ce serait l'admettre : je crois donc devoir vous répondre. Il est faux, Monsieur le président du conseil, que sur la terre étrangère nous n'ayons pas su nous défendre des factions. Lorsqu'au 30 juillet le peuple se releva dans toute sa puissance, nous eussions préféré sans doute à tout autre le fils de notre frère; mais nous n'en applaudissions pas moins sincèrement à la révolution nouvelle, qui ramenait la France au principe de la souveraineté populaire. Nous n'ignorions pas que les peuples n'appartiennent qu'à eux-mêmes; nous savions que les idées d'une génération ne peuvent pas enchaîner les générations successives; nous nous disions que si, au commencement du siècle, la volonté nationale, exprimée par 4 millions de votes, avait librement, légalement, légitimement conféré à Napoléon et à deux de ses frères la première magistrature de la république impériale, ce grand plébiscite n'empêchait pas la

souveraineté nationale d'être toujours imprescriptible et inaliénable ; nous savions enfin qu'une nation peut toujours, à son gré, maintenir, modifier, rétablir ou changer son gouvernement. Aussi, loin de prêter l'oreille aux flatteurs, dont l'exil même n'est pas exempt, nous avons pensé, répondu, agi en citoyens dignes de celui qui deux fois abdiqua le trône par horreur de la guerre civile. Comment donc, vous, monsieur le maréchal Soult, avez-vous pu si facilement accuser les frères de votre Empereur? Ou vous avez été vous-même dupe de ces sales et lâches polices qui s'attachent impitoyablement à nous, quelque part que nous pousse l'adversité ; ou bien votre assertion serait une calomnie audacieusement employée pour tromper les représentans du peuple, et retarder encore l'acte de justice nationale qu'ils étaient sur le point de prononcer, puisque nul orateur n'était inscrit contre nous ; et s'il en est ainsi, j'ai le droit, quoique exilé, de vous interpeller devant la chambre et devant la France entière. C'est ce que je fais aujourd'hui, en défiant monsieur le président du conseil de prouver son accusation. Quant à l'ordre du jour que vous avez surpris, j'en appelle, pour ma part, des représentants du peuple trompés aux représentants du peuple mieux informés. La famille de Napoléon ne peut pas désespérer de la justice de la France. Déjà des voix amies, répondant du haut de la tribune aux sympathies populaires, nous ont porté quelques consolations sur la terre d'exil. Oui, nous espérons pouvoir bientôt ramener en France nos familles errantes. En y rentrant sans aucun regret d'égoïsme pour le passé, mes droits et mes devoirs seront les devoirs et les droits de tous les autres citoyens, et ma foi politique sera dans le sein de notre pays ce qu'elle ne cessera d'être dans l'exil : Dévouement sans bornes à la souveraineté du peuple, et soumission entière aux lois présentes et futures de la patrie. En vous adressant, Monsieur le président du conseil, cette réponse, j'ai cru devoir la publier : sa publicité est devenue indispensable par la publicité de votre accusation.

Joseph et Lucien aux signataires des pétitions pour le retrait de la loi de bannissement. Londres, 20 mars 1834.

Messieurs, votre voix s'est élevée en faveur de la famille de Napoléon ; nous aimons à croire qu'elle a exprimé un vœu populaire : cependant il n'a pas été exaucé par la majorité de la chambre dans la séance du 22 février. Nous ne devons pas moins vous offrir, ainsi qu'à messieurs de la minorité, l'hommage de notre vive reconnaissance. A cette occasion, le président du conseil des ministres s'est porté notre accusateur, par la lecture d'un manifeste évidemment délibéré en conseil ; et, non content de nous proscrire, il ose affirmer que les frères de Napoléon n'avaient pu se défendre à l'étranger des intrigues des factions. Seul des frères de Napoléon, je me trouvais en pays libre lors de la révolution de 1830 ; je n'intriguais pas, ce n'est pas ma maxime. J'écrivis bien patiemment à la chambre des députés, le 18 septembre 1830, de New-York ; je rappelais le fils de Napoléon, dont les sentiments tout français m'étaient connus. Lorsque ma lettre arriva à Paris, le nouveau roi avait été proclamé : elle ne fut pas lue. J'écrivis au duc de Dalmatie et à d'autres personnages de l'Empire, dont le dévouement était mort depuis longtemps. Arrivé en Angleterre après le bill de réforme, le jour même de la publication dans les journaux anglais de la mort prématurée de l'orphelin de mon frère, je regrettai d'avoir abandonné pour lui l'heureuse terre de l'Amérique, dont les institutions me sont chères autant que les habitants que j'y ai connus ; mais, loin de trouver en Angleterre des préventions haineuses, j'y reçus un tel accueil de toutes les classes de la société, que j'y suis encore ; et j'ai regretté souvent qu'en 1815 Napoléon n'ait pu aborder ce sol classique de la liberté : il y eût aussi trouvé un grand peuple digne de l'apprécier. Telles sont les intrigues dont j'aime à rendre compte à mes amis ; si les polices de Paris en connaissent d'autres, je les engage à en instruire M. le président du conseil, mon ancien chef d'état-major : 1° je le défie de rien produire à l'appui de ses assertions. Je ne veux pas récriminer. 2° J'apprends que, depuis la séance du 22 février, une proposition a été faite à la chambre ; elle ne tendrait à rien moins qu'à faire des parents de Napoléon, en

France, une classe d'amnistiés de la police. Dans quelle âme une telle pensée a-t-elle pu prendre naissance? Les Bourbons de la branche aînée, ramenés en France par les baïonnettes étrangères, nous avaient traités en francs ennemis; ils ne conçurent pas au moins l'espoir de nous avilir à nos propres yeux. Il était réservé à la branche cadette d'appeler l'artifice à son aide, de glorifier Napoléon mort, et de dénigrer, de proscrire sa mère, ses sœurs, ses neveux, 50 à 60 Français chargés du crime de porter son nom, d'appartenir par leur dévouement absolu à la France, à ce Napoléon dont on inaugure la statue, sans craindre l'application que le bon sens populaire n'a pas manqué de faire des vers du premier de nos tragiques :

O soupirs! ô regrets! ô qu'il est doux de plaindre
Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre!

Pour nous décrier aux yeux de la génération nouvelle, on a fait de mon frère Louis et de moi, l'un et l'autre mentionnés dans le plébiscite de l'an 1804, des prétendants, tels que seraient des Bourbons. Nous sommes l'un et l'autre de notre siècle, créatures de la France de 1804, Français subordonnés à la volonté de la France de 1834; nous savons que la génération d'aujourd'hui n'est pas liée par la volonté de ses pères; nous savons que les nations peuvent conserver, changer, modifier, reprendre et détruire encore ce qu'elles ont créé en d'autres temps et dans d'autres circonstances. Nous savons et avons toujours su que les familles, les individus sont liés aux nations libres par des devoirs, des obligations, et non par des droits; nous laissons des prétentions patentes ou secrètes aux légitimes et aux quasi-légitimes. Si Napoléon vivait aujourd'hui, il penserait comme nous; il ne reconnaîtrait en France d'autre souverain que le peuple français, qui seul a le droit de se donner le gouvernement qui lui semble dans son intérêt, selon son bon plaisir, vivre selon son caprice. La trop longue dictature de Napoléon l'a fait méconnaître; mais elle fut prolongée par l'obstination des ennemis de la révolution, qui prétendirent détruire en lui le principe de la souveraineté nationale, dont il émanait.

A la paix générale, le suffrage universel, la liberté de la presse, et toutes les garanties de l'éternelle prospérité d'une grande nation, qui étaient dans la pensée de Napoléon, l'eussent dévoilé tout entier à la France, et en eussent fait le plus grand homme de l'histoire. Sa pensée tout entière m'a été connue ; mon devoir est de la proclamer hautement : il se sacrifia deux fois, pour ne pas donner la guerre civile à la France. Les héritiers de son nom renonceraient pour toujours au bonheur de respirer l'air de la patrie, s'ils pouvaient penser que leur présence dût y porter le moindre trouble. Tels sont les principes, les opinions et les sentiments de tous les membres de la famille de Napoléon, dont je suis ici l'interprète : Tout pour et par le peuple ! Acceptez ces vœux, mes chers concitoyens, avec le tendre sentiment qui vous les offre ; ils justifient, j'espère, la sollicitude que vous avez montrée pour des Français injustement persécutés.

NOTE C (page 242).

Joseph à M. Sapey, membre de la chambre des députés. Florence, 21 juin 1843.

Monsieur, j'ai reçu votre lettre du 10 avril. M. Presle m'a depuis envoyé votre rapport à la chambre des députés, et réitéré de votre part la demande contenue dans votre lettre.

L'hésitation que j'ai apportée à vous répondre a dû vous paraître bien naturelle. Avant de me séparer d'objets aussi chers et aussi précieux, je voulais être bien convaincu de l'opportunité de cette donation, et mettre ma conscience à l'abri d'un regret. La confiance que m'inspirent votre attachement et votre zèle contribue à me décider.

M. Mailliard, que j'envoie auprès de vous, est chargé de vous remettre le grand collier de la Légion d'honneur et deux autres objets que portait l'Empereur. Veuillez les déposer en mon nom sur le tombeau de mon frère bien-aimé, ainsi que vous l'avez obtenu de la chambre. Mon plus

grand regret est de ne pouvoir lui rendre moi-même ce témoignage de ma constante affection.

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de mon attachement.

Votre affectionné,

JOSEPH.

Procès-verbal constatant la remise du grand collier, du grand cordon et de la plaque de l'ordre de la Légion d'honneur que portait Napoléon.

L'an 1843, le 14 juillet, à cinq heures après midi, nous, Ch.-A. Vauthier, sous-intendant militaire de 1re classe, chargé de l'administration des Invalides, nous sommes rendu chez M. le lieutenant général baron Petit, pair de France, commandant de l'hôtel, agissant en l'absence de M. le maréchal duc de Reggio, gouverneur des Invalides, suivant l'invitation qui nous en avait été faite par cet officier général.

Là s'est présenté M. Sapey, membre de la chambre des députés, qui a fait connaître à M. le lieutenant général que le frère aîné de l'Empereur, Joseph Napoléon, ayant été informé du vœu émis par la commission de la chambre, dont M. Sapey était l'organe, s'empresse de faire *hommage à la France* du grand collier, du grand cordon et de la plaque de la Légion d'honneur que portait Napoléon.

M. Sapey a ajouté que, d'après l'assentiment donné par M. le ministre de l'intérieur, il est prêt à remettre à M. le lieutenant général baron Petit les insignes offerts par le frère de l'Empereur.

M. le lieutenant général ayant accepté avec reconnaissance un don si précieux pour le pays, nous constatons que ces insignes sont remis par M. Sapey, et immédiatement réunis à l'épée de Napoléon, à son chapeau, à la couronne impériale, à la couronne d'or votée par le conseil municipal de la ville de Cherbourg, et aux cinquante-deux drapeaux pris à la bataille d'Austerlitz; le tout se

trouvant momentanément placé dans une grande armoire fermant à double clef, et établie à cet effet dans une des pièces de l'appartement de M. le lieutenant général baron Petit, pour être déposé sur la tombe de l'Empereur lorsqu'elle sera achevée.

Nous constatons également que M. Sapey, avant de remettre les susdits insignes, nous a présenté, pour être annexée à notre procès-verbal, la lettre par laquelle Joseph Napoléon l'a chargé de déposer les objets précieux mentionnés ci-dessus, pour être réunis aux autres insignes destinés à être placés sur la tombe de l'empereur Napoléon.

M. le lieutenant général baron Petit a accepté cette proposition, et fait joindre ici ladite lettre, après avoir remercié M. Sapey d'avoir bien voulu s'en dessaisir.

En conséquence, nous avons dressé ce procès-verbal en présence des personnes dénommées d'autre part, et de MM. Delpire, lieutenant-colonel major de l'hôtel; le commandant Jacques, secrétaire-archiviste-trésorier, conservateur des trophées; le baron Menneval, Presle et Mailliard (Adolphe), lesquels ont signé avec nous.

Fait à l'hôtel royal des Invalides, les jour, mois et an que dessus.

Ch. SAPEY; J. JACQUES; MENNEVAL; PRESLE; MAILLIARD; *le lieutenant général, pair de France, commandant de l'hôtel des Invalides, baron* PETIT; *le lieutenant-colonel major de l'hôtel des Invalides*, DELPIRE.

Récépissé donné par le général Petit.

Je déclare avoir reçu des mains de M. Sapey, membre de la chambre des députés, de la part du frère aîné de l'Empereur, Joseph Napoléon, le grand collier, le grand cordon et la plaque de l'ordre de la Légion d'honneur que portait Napoléon, dont il fait hommage à la France.

Ces objets sont réunis à l'épée, au chapeau et autres insignes de l'Empereur, pour être déposés sur sa tombe, lorsqu'elle sera terminée.

Procès-verbal en a été dressé à l'hôtel des Invalides, le 14 juillet 1843.

Le lieutenant général pair de France, commandant de l'hôtel des Invalides, baron Petit.

NOTE D (page 243).

Voici mon testament, acte de ma dernière volonté, librement exprimée pendant que je suis encore sain d'esprit et de corps.

Je possède en Amérique des immeubles, des meubles, des capitaux placés.

Je n'ai pas besoin de signaler ici mes meubles et capitaux ; je me borne à dire que mes immeubles d'Amérique sont des terres consistant en dix fermes sur le bord du Croswick-Creek et de la Delaware, un parc d'une contenance d'environ mille acres, une grande maison d'habitation et ses dépendances dans l'État du Nouveau-Jersey, près du village de Bordentown.

Je possède en France, sous le nom de madame de Villeneufve, deux fermes, Survilliers et Parent : j'ai contre le gouvernement français des créances importantes, sacrées, qu'il est impossible qu'on ne rembourse pas un jour.

Je possède à Londres un mobilier.

J'ai des tableaux et des objets de prix.

Enfin, ma succession se compose aussi de ce qui me restera dans l'hérédité liquidée du cardinal Fesch, lorsque tous les legs, ou une partie des legs faits par le cardinal, auront été déclarés valables ou nuls, autorisés ou rejetés par le gouvernement français.

Dans cet état, voici comment je dispose de mes biens.

Auprès de moi se sont dévoués dans mon exil, d'abord M. Louis Mailliard, dont le fils demeure aussi près de moi; ensuite M. Thibaud, dont la fille habite aussi ma demeure.

Je proclame ici que nul homme n'a plus de droit à ma confiance, à mon estime, que Louis Mailliard. Je voudrais lui témoigner mon attachement par un legs plus considérable; mais sa modération égale sa loyauté; je sais que ce que je vais faire pour lui le satisfera. Je lègue donc à M. Louis Mailliard la ferme de Groveville, près du village de ce nom, de la contenance de 250 acres plus ou moins, telle qu'elle est et se comporte, et que je l'ai achetée de M. Mac Knight. Cette ferme, située en Amérique, fait partie du corps de domaine que j'ai désigné ci-dessus. Je donne et lègue également à M. Louis Mailliard 6 mille piastres en stocks sur l'Union-Canal de Pensylvanie.

Je donne et lègue à son fils, Adolphe Mailliard, 6 mille piastres en stocks sur l'Union-Canal de Pensylvanie. Je donne et lègue à M. William Thibaud 6 mille dollars en vieux stocks de l'Union-Canal. Je donne et lègue à sa fille, Joséphine Thibaud, 6 mille dollars en vieux stocks de l'Union-Canal.

Comme j'ai remis aujourd'hui même les titres de chacun de ces legs à chacun des quatre légataires, mon héritière n'aura pas à leur en faire la délivrance. Ils en demeurent dès ce jour maîtres absolus; leur dépréciation ou leur augmentation de valeur reste à leurs risques et périls. C'est ainsi que j'entends l'exécution de ces quatre legs.

Je lègue à mon petit-fils et filleul Joseph, fils de Charles Bonaparte et de ma fille Zénaïde, mes immeubles d'Amérique, distraction faite de la ferme de Groveville, que j'ai léguée ci-dessus à M. Louis Mailliard. Mon petit-fils Joseph aura, dès le jour de mon décès, la nue propriété de ces immeubles, et, dès le décès de mon épouse bien-aimée, l'usufruit viendra se joindre à cette nue propriété.

J'aurais voulu nommer et instituer pour mon unique héritière ma chère et bien-aimée épouse Marie-Julie. Dans le cours de notre longue et heureuse union, ma confiance en elle a été pleine et entière; nos biens ont été confondus, ainsi que nos cœurs. En la laissant maîtresse de tout ce que je possède, sauf les divers legs, je sais bien que je n'ôterais rien à ma chère fille Zénaïde. J'aurais donné ainsi à ma fille

l'exemple de la confiance la plus aveugle, du respect le plus sacré qu'elle doit continuer d'avoir pour le caractère de la meilleure des mères, de la plus vertueuse des femmes. Je sais bien enfin que ma fortune, comme la sienne, est destinée à notre fille, si bonne, si irréprochable. Mais après réflexion, et pour éviter une institution d'héritière, contraire à la loi française émanée de mon frère Napoléon, pour enlever aussi à ma femme les soins et les occupations d'un héritage; enfin, pour ne pas laisser penser à ma fille bien-aimée que ma tendresse paternelle ait éprouvé la moindre atteinte, voici mes dispositions en faveur de ma femme. Je lui donne et lègue l'usufruit de tous les biens immeubles et de tous les capitaux qui m'appartiennent ou m'appartiendront à mon décès, situés et placés hors de France. Je veux, quant aux immeubles, que les deux cinquièmes des revenus restent aux mains du nu-propriétaire, qui seul demeurera chargé en échange de toutes les obligations de l'usufruitière et du payement de tout impôt; les trois autres cinquièmes des revenus desdits immeubles devront être remis chaque année à mon épouse pendant toute sa vie, sans aucun prélèvement que les frais du change ou d'envoi. Pour les immeubles situés en France, je lui lègue la moitié de l'usufruit, sous les conditions voulues par le code Napoléon, ou code civil.

Je lègue à mon petit-fils Lucien, fils de Charles Bonaparte et de Zénaïde, 250 mille francs, et à mon petit-fils Napoléon, issu du même mariage, aussi 250 mille francs; en tout, 500 mille francs, à prendre sur mes capitaux d'Amérique. En cas de prédécès de l'un d'eux sans postérité mâle, sa part s'accroîtra à l'autre; j'entends si l'un des deux me précède. Ces legs sont soumis à l'usufruit en faveur de ma femme.

Le surplus des capitaux que je possède en Amérique seront divisés en huit parts égales, dont une pour chacun de mes huit petits-enfants, issus du mariage de Charles Bonaparte et de Zénaïde. Les legs de mes immeubles faits à Joseph, et celui de 250 mille francs fait à Lucien, ainsi que

celui de la même somme fait à Napoléon, ou soit l'accroissement sus-énoncé, ne forment aucun obstacle à ce que chacun d'eux vienne prendre son huitième dans ce surplus de mes capitaux d'Amérique. Ce legs est soumis aux conditions suivantes : 1° ma femme en aura l'usufruit sa vie durant; 2° après elle, ma fille Zénaïde en aura également l'usufruit sa vie durant; 3° si ma fille prédécède à mon gendre, celui-ci aura, sa vie durant, l'usufruit de la moitié de ce legs; 4° pendant la vie de ma femme et de ma fille Zénaïde, si ces capitaux, qui sont aujourd'hui représentés par des valeurs dépréciables, sont aliénés, le prix en sera de suite employé en achat de rentes inscrites au grand livre de la dette publique de France ou d'Angleterre, pourvu que la famille de Napoléon ait le droit de posséder en France. Toute aliénation sans ce remploi est interdite, à moins d'un accord entre l'usufruitière et les enfants devenus majeurs, chacun pour leur huitième portion. Après le décès de ma femme et de ma fille, chacun de mes petits-fils ou petits-enfants devenus majeurs pourra librement disposer de son lot, mais en demeurant chargé à l'égard de Charles Bonaparte, son père, de la moitié de l'usufruit.

Tous mes papiers, écrits et mémoires, autres que les papiers formant les titres des propriétés mobilières ou immobilières de la succession ou s'y référant, seront remis par mon héritière ci-après désignée à M. Louis Mailliard, ou laissés aux mains dudit M. Mailliard, s'il les a en son pouvoir; M. Mailliard en fera de suite inventaire, sans contrôle de qui que ce soit. Il les conservera en dépôt, et les remettra à mon petit-fils Joseph arrivé à sa vingt-cinquième année. En cas de mort de Joseph avant cet âge, le dépôt sera remis à mon petit-fils Lucien à l'âge de vingt-cinq ans, et successivement à mon petit-fils Napoléon parvenu à sa vingt-cinquième année. Si la mort atteignait mes trois petit-fils avant l'âge indiqué, M. Mailliard choisirait, dans la famille issue du mariage de Charles Bonaparte et de Zénaïde, la personne qu'il voudrait, soit parmi mes petites-filles, soit même parmi les gendres de ma fille, époux de mes petites-filles,

et lui remettrait ces papiers. Enfin, si M. Mailliard mourait avant d'avoir pu réaliser ma volonté à cet égard, son fils Adolphe serait chargé de la même mission et du même dépôt; mais, dans le cas où mes trois petits-fils seraient décédés avant qu'aucun d'eux eût atteint sa vingt-cinquième année, et où la mort de M. Mailliard aurait fait passer le dépôt dans les mains de son fils, celui-ci le remettrait à celle de mes petites-filles ou à celui des maris de mes petites-filles qui lui serait désigné par ma fille Zénaïde.

Je charge M. Mailliard (Louis) d'un legs spécial de 10 mille dollars, dont je lui ai indiqué l'usage, et pour l'exécution duquel je veux que l'on s'en rapporte absolument à son honneur, sans qu'aucune question ou réclamation puisse jamais lui être adressée à cet égard. Les 10 mille dollars seront comptés à M. Mailliard dans l'année de mon décès. Il n'en devra jamais aucun compte.

Je veux encore que M. Louis Mailliard demeure après ma mort dans ma maison de Point-Breeze; qu'il soit, jusqu'à la majorité de mon petit-fils Joseph, administrateur de mes biens d'Amérique; qu'il reçoive, à titre d'indemnité, une rente annuelle de 400 dollars, rente qui lui sera continuée sa vie durant, même quand ses fonctions d'administrateur cesseraient, ou lui seraient retirées. Je vais maintenant donner, à titre de legs, un souvenir à chacune des personnes dont les noms suivent : 1° à mon frère Lucien, je lègue l'écritoire en vermeil qui me fut donné en 1812 par ma mère, et qui renferme son portrait; 2° à mon frère Louis, une tabatière en or avec le portrait de notre père; 3° à mon frère Jérôme, une boîte en or avec le portrait de notre père; 4° à mon beau-frère Félix Bacciochi, un camée représentant sa femme, ma sœur Élisa, en une bague; 5° à mon gendre Charles, le portrait de son père; 6° à mon cousin le duc de Padoue, une épingle, portrait de Madame, en camée; 7° à ma belle-sœur madame de Villeneufve, une écuelle avec couvercle et son assiette en vermeil; 8° à ma belle-sœur la reine de Suède, un portrait de sa sœur Julie; 9° à mon neveu Marius Clary, une décoration de com-

mandeur de l'ordre d'Espagne, en rubis; 9° (*bis*) à mon neveu Joachim Clary, une de mes décorations de la Légion d'honneur que j'ai portée; 10° à ma nièce Rosine, duchesse Decrès, deux portefeuilles nos 1 et 2, ayant les portraits de mes deux filles Charlotte et Zénaïde; 11° à mon neveu François Clary, deux grands tableaux de Sneyders, représentant la chasse au sanglier et la création; 12° à M. J. B. Presle, une écritoire en or et laque chinoise, dont je me suis servi dès mon arrivée en Espagne. Je confirme ici au besoin, à titre de legs, la remise que je lui ai faite, comme don, de cinq actions que j'avais sur les canaux, et dont il doit avoir les titres en sa possession.

13° A M. le baron Menneval, une médaille en or sur le mariage de l'Empereur, et une décoration de la Légion d'honneur que j'ai longtemps portée; 14° à M. J. M. A. Sari, un portrait sur camée en épingle, à moi légué par mon oncle le cardinal Fesch, qui avait de la bienveillance pour lui, ainsi qu'un couvert en vermeil qui m'a été légué par Madame; 15° à M. James Carret, une tabatière en or provenant de mon oncle le cardinal Fesch; 16° à M. Miot, comte de Mélito, trois de mes décorations que j'ai portées, dont une de Naples, une d'Espagne, une de France; 17° à M. Joseph Hopkinson, un bas-relief en marbre, de forme ronde, représentant le général Bonaparte premier consul, et qui se trouve dans ma maison de Point-Breeze; 18° à M. le docteur Chapmann, l'édition de Voltaire de Panckoucke, celle qui est reliée en veau; 19° à M. Short, un bas-relief en marbre de forme ronde, représentant ma sœur Pauline, dont il a admiré la beauté en Europe; 20° à M. C. Ingersoll, une petite statue de bronze représentant mon frère le général Bonaparte, lorsqu'il était général en chef de l'armée d'Italie; 21° à M. Louis Mailliard, mon portrait en miniature, sous l'uniforme de ma garde; je l'autorise dès ce jour à le garder, plus une de mes montres en or à répétition; 22° à M. William Thibaud, mon portrait en miniature, sous l'uniforme des chevau-légers de ma garde; et à mademoiselle

Joséphine Thibaud, mon portrait en camée; 23° à M. Adolphe Mailliard, mon nécessaire de toilette en argent.

Je fais à mes domestiques ou gens de ma maison les legs suivants :

1° Je lègue à madame Arsène, ma femme de charge, 10,000 francs;

2° A Chandelier, mon chef de cuisine, et qui a été celui de mon frère à Sainte-Hélène, je lègue aussi 10,000 fr.;

3° A mon valet de chambre Léopold Stoker, 10,000 fr.;

4° A mon maître d'hôtel Dickes, 10,000 fr.;

5° A M. Langhorn-Thorn, mon régisseur et concierge de Point-Breeze, je lègue aussi 10,000 fr.

Enfin, à chacun de ceux qui seront à mon service au jour de mon décès depuis plus de cinq ans, je lègue 5,000 fr.; depuis plus de quatre ans, deux années de leurs gages; depuis plus de trois ans, quinze mois de leurs gages; depuis plus de deux ans, dix mois de leurs gages; depuis plus d'un an, six mois de leurs gages.

Tous ces legs seront payés dans l'année de mon décès.

Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires MM. Joseph Hopkinson (1) et Louis Mailliard, qui agiront soit en commun, soit séparément, dans les droits que leur confère cette qualité; je les autorise à acquitter les legs qu'ils croiront devoir être immédiatement acquittés ou délivrés, sauf à en être remboursés par la succession; mais ils ne pourront vendre aucun immeuble ni aucun meuble sans l'autorisation de mon héritière, ci-après nommée.

En tous mes autres biens meubles, immeubles, capitaux et droits de toute nature, en un mot de tout ce que je possède ou que je posséderai au jour de mon décès, et dont je n'ai pas disposé dans le présent testament, je nomme et institue en toute propriété, sans aucune limitation, mon unique et bien-aimée fille Julie-Charlotte-Zénaïde. Ce legs univer-

(1) M. J. Hopkinson ayant précédé le testateur, M. L. Mailliard est resté seul chargé des affaires de la succession du roi Joseph.

sel ne recevra d'autres modifications que celles qui sont consignées dans les divers articles de ce testament, notamment pour ce qui concerne les legs faits à ma femme et à mes petits-fils et filles.

Au moment de finir ce testament, je dois m'occuper de ma sépulture.

L'injustice de ceux qui ont occupé le pouvoir en France depuis 1815 n'a fait qu'accroître en moi l'amour de la patrie absente : dès que ma famille sera libre d'y rentrer par la volonté de la nation française, mon vœu est que mes cendres y reposent en terre libre. Je recommande à ma fille et à mes petits-enfants l'exécution de cette volonté : et en attendant le jour où l'entrée de la France sera ouverte à mes restes mortels, je me confie aux soins de M. Louis Mailliard pour qu'ils soient déposés dans les lieux où je rendrai le dernier soupir.

Par le présent testament je révoque tout testament antérieur, tout acte, quel qu'il soit, qui l'aurait précédé, notamment tout acte fait en faveur de ma femme, dont les droits à ma succession sont ici complétement réglés.

Ce testament, coté par moi à chaque page, se compose de neuf pages, celle-ci comprise. Il est l'expression exacte de ma volonté.

Après avoir bien lu et médité le présent testament, je l'ai signé, et j'y ai apposé mon cachet ordinaire à Londres, dans ma maison d'habitation, le 14 juin 1840. — Joseph-Napoléon Bonaparte, comte de Survillers.

Signé et scellé par Joseph-Napoléon Bonaparte, comte de Survilliers, en présence de nous, témoins, auxquels il a déclaré que c'est son testament en neuf pages, et qui l'avons signé en présence les uns des autres, et en présence du testateur, dans sa maison d'habitation à Londres, le 17 juin 1840.

Joseph-Napoléon, comte de Survilliers.

A.-B. Granville, M. D., qui lui ai conduit la main affaiblie par un reste de paralysie, mais lui-même étant bien sain d'esprit, James Flood.

Codicile.

Après avoir reporté mes réflexions sur le testament ci-annexé, et sur la circonstance qui s'y trouve énoncée relativement à ma seconde signature du 17 juin 1840, en présence des deux témoins, suivant la forme autorisée par les lois anglaises, signature qui ne put être apposée sans que l'on me conduisît la main ; cette circonstance m'a fait craindre la possibilité de quelques doutes sur la validité de mes dispositions : c'est pourquoi je vais consigner à un notaire ce testament, suivant la forme prescrite par les lois toscanes pour les testaments mystiques ou solennels, voulant toutefois qu'il ait force et vigueur sans qu'il soit dérogé à sa validité, même dans sa forme primitive.

J'ai senti aussi qu'il convient d'éclaircir plus positivement mes dispositions relatives à ma chère et bien-aimée épouse, et même de les modifier pour mieux assurer l'accomplissement de ma volonté, qui est non-seulement de ne porter aucune atteinte à ses droits, mais bien de lui témoigner mon affection ainsi que ma reconnaissance de son tendre attachement, et de lui garantir, de tout mon pouvoir, la position et la tranquillité qu'elle mérite si justement.

En limitant à la moitié en usufruit mes dispositions en sa faveur pour ce qui concerne les biens situés en France, je n'ai pas entendu préjudicier à ses droits à la propriété de ce qui reste du domaine de Mortefontaine, dont faisaient partie les fermes désignées dans mon testament ; domaine dont nous fîmes l'acquisition, qui fut ensuite augmentée en commun entre nous, et dans laquelle nos capitaux ont été confondus. Les ventes successivement effectuées par mon ordre, soit pour doter nos filles Zénaïde et Charlotte, soit pour m'envoyer en Amérique et en Angleterre des fonds dont j'ai disposé pour mes besoins personnels, ou dont j'ai fait placement et remploi pour mon propre nom, ont plus qu'épuisé la valeur de la moitié qui me revenait pour ma part dudit domaine : les fermes qui restent sont d'une valeur bien inférieure à la part qui appartient à ma femme, et au montant de ses apports et capitaux, qui furent employés à l'achat des biens dont se composait ce domaine : elle a donc

le droit d'être reconnue seule propriétaire de tout ce qui en reste. Ce droit, je suis loin de vouloir le mettre en doute; au contraire, je le reconnais et déclare. Ma chère et bien-aimée fille respectera cette déclaration; dans ce cas, j'espère que ma femme voudra bien également se tenir pour contente et satisfaite de l'usufruit que je lui ai légué sur tous les immeubles et capitaux situés et placés hors de France, usufruit que j'étends à tout mon mobilier.

Je donne à mes exécuteurs testamentaires, et à chacun d'eux, la saisine; et, avec les plus amples et efficaces clauses de droit, je les constitue dès à présent, pour le moment de mon décès en possession de tous mes biens meubles et immeubles, dont je veux qu'ils ne soient pas dessaisis jusqu'au jour où sera réglé et affranchi de toute discussion possible l'accomplissement de mes dispositions en faveur de ma femme et des autres légataires.

En tout ce qui n'est pas modifié ou changé par les présentes dispositions, je confirme celles contenues dans mon testament fait à Londres, et ci-joint.

Fait à Florence, dans ma maison d'habitation au palais Serristori, le 21 septembre 1841.

JOSEPH.

FIN DES NOTES DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME.



ERRATA DE L'OUVRAGE

VOLUME PREMIER.

Page 29, ligne 25, au lieu de : *Pernon*, lisez : Permon.
— 35, — 29, au lieu de : *reconnus*, lisez : connus.
— 50, — 10, au lieu de : *passionnés pour*, lisez : pensionnés par.
— 86, — 5, au lieu de : *trente ans*, lisez : vingt-neuf ans.
— 100, — 7, au lieu de : *la*, lisez : sa.
— 102, — 3, au lieu de : *Tancrède*, lisez : Nancrède.
— 104, — 3, au lieu de : *le général Lannes*, lisez : le colonel Lebrun.
— 118, — 8, au lieu de : *dix ans*, lisez : dix-sept ans.
— 121, — 17, au lieu de : *sénateurs*, lisez : scrutateurs.
— 143, — 22, au lieu de : *M. Danthoine*, lisez : M. Anthoine.
— 167, — 4, au lieu de : *Canclaux*, lisez : Cacault.
— 193, — 1, au lieu de : *désormais à l'Empereur*, lisez : désormais à accorder à l'Empereur.
— 198, — 22, au lieu de : *Kalilschen*, lisez : Katilscheff.

VOLUME DEUXIÈME.

Page 42, à la note, au lieu de : *ministre des finances*, lisez : ministre du Trésor.
— 139, — au lieu de : *Strotz*, lisez : Strolz.
— 160, ligne 27, au lieu de : *à peine eurent-ils*, lisez : à peine eut-elle.
— 218, — 4, au lieu de : *Vigouron*, lisez : Vigoureux.
— 225, à la 1re manchette, au lieu de 3 mai, lisez : 9 mai.
— 237, ligne 2, au lieu de : *Bugnet*, lisez : Buquet.
— 294, à la manchette, au lieu de : *Napoléon à Joseph*, lisez : Joseph à Napoléon.
— 314, à la note, au lieu de : *Le fameux*, lisez : Le célèbre.
— 410, ligne 18, au lieu de : cinq cent mille *fusils*, lisez : cinq cent mille francs.

VOLUME TROISIÈME.

La lettre de Joseph au duc de Feltre, page 327, datée du 1er avril

1807, est du 1er avril 1808, et devrait se trouver au volume quatrième.

Page 449, au lieu de : *Sibué*, lisez : Sibuet.
— — au lieu de : *Pellé*, lisez : Pelet.

VOLUME CINQUIÈME.

Page 11, ligne 18, au lieu de : *Cuba*, lisez : Cubo.
— 376, — 3, au lieu de : *Burgos*, lisez : Bargas.

VOLUME SIXIÈME.

Page 254, ligne 23, au lieu de : *Zeraia*, lisez : Zayas.
— 284, à la manchette, au lieu de : *Burgos*, lisez : Bargas.
— 286, — — id. — id.
— 293, ligne 8, au lieu de : *Nombela*, lisez : Nombroca.
— 294, — 12, — id. — id.
— 298, — 9, — id. — id.

VOLUME SEPTIÈME.

Page 322, la lettre du 25 août n'est pas à sa place.
— 325, la lettre du 31 août n'est pas à sa place.

VOLUME NEUVIÈME.

Page 86, ligne 14, au lieu de : 7 août, lisez : 17 août.
Pages 76 et 77, lignes 13 et 15, au lieu de : *Tabuer*, lisez : Fabvier.
Page 334, ligne 21, au lieu de : *du Portugal*, lisez : l'armée du Portugal.

Note oubliée au neuvième volume, à la bataille de Vittoria, page 474 :

« L'individu tué auprès de Joseph, lors de la retraite, était un officier espagnol, attaché à l'état-major du général O'ffarill. En mourant, il remit son épée au comte de Teba, qui marchait à côté du roi. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIXIÈME VOLUME.

FRANCE.

Pages.

Année 1814 1

SOMMAIRE.

Lettre du roi Joseph à l'Empereur (décembre 1813). — Réponse de Napoléon. — L'Empereur se rend à l'armée à Châlons (25 janvier 1814). — Combat de Saint-Dizier (27 janvier); — de Brienne (29). — Bataille de la Rothière (1er février). — Marche de Napoléon sur Troyes (5 et 6); — sur Nogent (7). — Son départ de Nogent (9). — Opération contre l'armée de Silésie. — Combat de Champ-Aubert (10). — Bataille de Montmirail (11). — Combat de Château-Thierry (12); — de Vauchamps (14). — Prise de Soissons par les alliés (14). — Opérations de Schwartzemberg sur la Seine. — Retraite des maréchaux sur l'Yères (14 et 15). — Napoléon revient sur l'Yères (16). — Combat de Mormans (17). — Bataille de Montereau (18). — Marche sur Troyes (les 19, 20 et 21). — Combat de Méry-sur-Seine (22). — L'Empereur entre à Troyes (23). — Nouvelle marche de Blücher vers le nord; il passe l'Aube (25), la Marne (28). — Combat de Gué-à-Trême (28 février); — sur l'Ourcq (1er mars). — Arrivée de Napoléon à la Ferté-sous-Jouarre (2 mars). — Prise de Soissons par les Russes (3). — Attaque de Soissons par les Français (4). — Passage de l'Aisne par Napoléon (6). — Combat de Craonnelles (6). — Bataille de Craonne (7); — de Laon (9 et 10). — Combat de Reims (13). — Napoléon revient contre Schwartzemberg : bataille d'Arcis-sur-Aube (20 et 21). — Napoléon se porte sur Vitry et Saint-Dizier. — Les alliés opèrent la jonction de leurs armées (23). — Leur marche sur Paris. — Bataille

Pages

de la Fère-Champenoise (25). — Bataille de Paris (30 mars). — Réflexions. — Lettres de Joseph et de Napoléon relatives à l'évacuation de Paris.

Correspondance relative à l'année 1814.......................... 35

De 1815 à 1844.. 226

SOMMAIRE.

Le roi Joseph se retire en Suisse, au château de Prangins. — Il fait prévenir Napoléon à l'île d'Elbe qu'on veut l'assassiner. — Retour de Joseph en France (19 mars 1815). — Madame de Staël. — Départ pour Rochefort. — Affaire de la correspondance des souverains avec l'Empereur. — Joseph en Amérique, à Point-Breeze. — La Fayette. — Joseph vient à Londres après la révolution de Juillet. — Mina. — Il est autorisé à résider à Gênes; — puis à Florence, où il meurt le 28 juillet 1844.

Correspondance de 1815 à 1844............................ 244

Appendice.. 412

NOTES.

Note A.. 449

Note B.. 456

Note C.. 463

Note D.. 466

Errata des dix volumes.................................. 477

FIN DE LA TABLE.









